
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00814433 9





HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

I.



Paris. — A. PIHAN DELAFOREST,
Imprimeur de Monsieur le Dauphin et de la Cour de Cassation,
rue des Noyers, no 37.

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS,

DEPUIS 1789, JUSQU'EN 1828.

PAR A. ANTOINE (DE SAINT-GERVAIS.)

> Noble dans sa cause, glorieuse dans son cours, honorable dans ses désastres, utile dans ses conséquences, l'Émigration française embellira les pages de notre histoire.





PARIS,
L. F. HIVERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, N° 18.
1828.

Aux Souverains

De l'Europe.

C'est à vous, puissans Monarques, que je dédie cet ouvrage; à vous, qui avez si honorablement et si généreusement recueilli, secouru, protégé l'Emigration Française! Vous savez dans quelle tempête disparut le magnanime et infortuné Louis XVI; *vous avez admiré l'héroïque valeur, l'inébranlable fermeté des Princes de son auguste famille, au sein des plus terribles adversités; vous avez été les témoins et les justes appréciateurs de la bravoure, du dévoue-*

ment et des infortunes de cette Noblesse française, si fidèle et si long-temps calomniée.

Que le souvenir de ces temps cruellement mémorables se retrace sans cesse à votre pensée, et vous confirme dans le dessein où vous êtes de tenir le sceptre d'une main ferme, et de tuer le monstre des révolutions, en donnant à vos peuples des lois sages qui les rendent heureux, et éternisent votre gloire.

Illustres Souverains, si la secte démagogique, par qui la France fut bouleversée, se montrait disposée à semer le trouble dans vos Etats, soyez plus que jamais unis pour repousser des doctrines corruptrices, et déjouer des manoeuvres perfides qui ne renversent jamais les trônes des rois sans couvrir de débris et de cendres la demeure du riche et la cabane du pauvre.

Dieu, dans sa sagesse infinie, vous a institués les pasteurs de vos sujets : n'oubliez jamais

que le premier des biens dont vous puissiez les faire jouir, c'est de les préserver du joug des factions populaires.

Puissans Monarques, l'Historien des ÉMIGRÉS FRANÇAIS offre à vos méditations un ouvrage où vous puiserez, dans l'exemple du Roi-Martyr, la preuve irrécusable qu'il ne suffit pas de vouloir, avec toute la tendresse d'un coeur pur et pénétré de l'amour du bien, le bonheur de ses peuples, mais que pour réussir dans un si noble dessein, il faut encore punir quiconque ose se montrer rebelle, sans attendre que le crime enhardi, organisant la révolte d'un bout du royaume à l'autre, ne laisse plus d'autre chance aux amis de la Monarchie que de porter le drapeau royal sur une terre étrangère.

Daigne le Ciel soustraire à jamais les humains aux fureurs des révolutions! Il dépend de vous, illustres Souverains, qu'au-

cun de vos peuples ne puissent ajouter, par de nouvelles infortunes, au tableau des vicissitudes inouïes que va dérouler sous vos yeux cette HISTOIRE DES ÉMIGRÉS FRANÇAIS !

A. Antoine (de Saint-Gervais.)

PRÉFACE.

CETTE *Histoire des Émigrés Français*, si éminemment intéressante par son sujet même, réunit dans un seul cadre l'esquisse des principaux événemens de la Révolution de France, et le tableau exact de la vie politique de nos Princes dans les divers pays de l'Europe qu'ils ont parcourus durant les longues années de leur proscription.

Que de faits cette histoire embrasse, que de considérations en naissent, combien de nobles souvenirs elle réveille!

Plusieurs émigrés ont publié des récits pleins d'attraits de ce qui s'est passé sous

leurs yeux ; mais nous n'avons rien de complet sur l'émigration en général, dont l'histoire date de juillet 1789, et s'est prolongée jusqu'à l'avénement de CHARLES X, puisque ce n'est qu'alors que, par une loi réparatrice, le gouvernement des Bourbons s'est montré juste, autant qu'il lui était permis, après un si grand laps d'années et malgré des résistances de toute nature, envers ces nombreuses victimes de l'honneur et de la fidélité. Notre ouvrage comprend les événemens de toute cette longue période.

Nous suivons le drapeau royal partout où il a été déployé, en France comme dans l'étranger. En France, nous verrons souvent les émigrés, bravant les décrets sanguinaires rendus contre eux, venir se mêler aux royalistes de l'intérieur pour leur apprendre comment on combat et l'on meurt pour son Roi. Dans l'étranger, nous verrons la conduite constamment énergique

des frères de l'infortuné Louis XVI, les beaux faits d'armes de nos jeunes Princes, les traits particuliers de vaillance de trois générations de Condé combattant à la tête de la Noblesse Française : c'est dire assez que cette histoire offre un grand nombre d'actions d'éclat que nous avons rapportées chronologiquement avec un soin scrupuleux.

On devait nécessairement y trouver consignés les proclamations et manifestes, la correspondance diplomatique et privée, les discours et paroles mémorables des Princes Français pendant leur proscription; on y trouvera également les lettres et documens publiés par les souverains étrangers relativement à l'émigration, et qui sont un monument glorieux pour la Noblesse de France. Ces pièces sur lesquelles s'appuie l'authenticité des faits rapportés, placées dans le corps de l'ouvrage, ajoutent à l'intérêt de la narration; et c'est une heureuse

innovation dans l'art d'écrire l'histoire, a dit un publiciste, que d'y donner ainsi la parole aux personnages mêmes dont on s'occupe.

Nous avons divisé notre récit historique en huit époques : la première commence au 14 juillet 1789, journée qui motiva l'émigration de Monseigneur le Comte d'Artois; et la huitième à la restauration du trône des Bourbons; cette dernière comprend les faits qui se rattachent à la situation des émigrés depuis leur retour en France jusqu'à ce jour. Une Introduction développe les causes successives qui ont enhardi la rébellion, provoqué la révolte, et amené l'épouvantable bouleversement de la Monarchie Française.

Nous avons placé à la suite de chaque volume une Table Alphabétique de tous les personnages qui y sont dénommés, ce qui donnera la facilité à chaque noble Preux de ces temps héroïques, de trouver au pre-

mier coup d'œil le récit des actions qui seront à jamais des titres d'honneur dans les familles, et qu'il faut transmettre d'âge en âge pour la gloire de notre nation.

Les noms de divers individus qui ont joué un rôle odieux dans la Révolution, s'y remarquent parmi les noms les plus honorables : c'est un inconvénient qu'il était presque impossible d'éviter. Mais cet inconvénient sera compensé par la satisfaction de connaître aussi les noms de quantité d'étrangers, notamment d'Anglais, de Belges, de Russes, qui ont déployé une extrême bienveillance envers les Émigrés, et leur ont prodigué les soins de la plus généreuse hospitalité.

Une foule de royalistes de l'intérieur, qui ont dignement coopéré avec les Émigrés au soutien de la cause monarchique pendant les longues années de proscription de nos Princes légitimes, ainsi qu'à la fatale époque des Cent-Jours, trouveront leurs

noms et leurs actions religieusement recueillis dans cet ouvrage : on ne saurait trop citer les beaux exemples de dévouement, et nous avons fait tous nos efforts pour n'omettre aucun titre de gloire dans ces Annales de la Fidélité.

L'*Histoire des Émigrés Français* manquait à la France littéraire comme à la France royaliste : car, malgré son titre, nous ne qualifierons pas d'histoire de l'émigration, un volume publié par M. de Montrol : l'homme qui se montre enthousiaste de la monstrueuse assemblée dite Convention Nationale, était incapable de juger et d'apprécier la conduite et les sentimens des Emigrés : on ne peut à la fois admirer le crime et la vertu. Ce livre a dû tomber des mains de tout royaliste pur, de tout sujet dévoué à l'auguste dynastie des Bourbons.

La conduite admirable des Emigrés pendant le cours de leur proscription, conduite qui n'a point encore été mise en évidence

d'une manière exacte et complète aux yeux de la nouvelle génération, que par conséquent un grand nombre de Français ne connaît point, ou du moins ne connaît que très imparfaitement; cette conduite, disons-nous exposée dans tous ses développemens, dans toute sa magnanimité, ne peut que pénétrer des sentimens les plus honorables, quiconque se convaincra de quel ardent amour de la patrie étaient animés ces hommes généreux qui ont si long-temps gémi de vivre éloignés de leurs concitoyens et du pays qui les avait vu naître.

Nous ne nous sommes point dissimulé quelle tâche s'imposait l'écrivain jaloux d'entreprendre le récit de tous les faits historiques de l'émigration tant civile que militaire, en passant également en revue les grands événemens successifs de l'intérieur de la France, qui ont provoqué et prolongé ce cruel exil d'un nombre si considérable de Français.

La lutte des passions populaires, des résistances ambitieuses, des provocations insensées contre les desseins généreux d'un Roi, le véritable père de son peuple et ne respirant que pour le bonheur de la grande famille qu'il était appelé à gouverner; la justice, la sainteté même des entreprises des Princes de sa famille et de la Noblesse Française pour soustraire un si vertueux Monarque au joug, aux fureurs des factieux acharnés à sa perte; la mort sublime de ce Roi martyr; celle non moins héroïque de la Fille des Césars; les longues infortunes de l'illustre Orpheline du Temple; l'union de cette princesse avec un Fils de France dans une terre étrangère, célébrée sous les auspices de son père adoptif, devenu de droit légitime souverain de cette France où il était proscrit; le mâle caractère déployé par ce prince promenant ses royales misères dans les Cours de l'Europe, et partout se montrant supérieur à l'ad-

versité; ce Roi, portant une couronne d'épines, et son auguste Frère voyant leur valeur enchaînée, tandis qu'ils demandent constamment à combattre à la tête des Preux armés pour leur cause, comme pour la cause de toutes les couronnes; les valeureux efforts d'intrépides chevaliers prodiguant leur sang sur les champs de bataille, électrisés par les exemples de bravoure de trois Condé et de deux jeunes princes espoir du trône; tant de courage sans cesse paralysé par une fausse et froide politique; les prodiges inouïs de ces armées Royales et Catholiques des célèbres contrées Vendéennes; les désastres sanglans de cette vaillante Noblesse et d'une foule de Français fidèles sur les malheureux rivages de Quiberon; cet autre épisode si intéressant des Emigrés naufragés à Calais; l'enlèvement et l'assassinat du duc d'Enghien, de ce jeune héros digne petit-fils des Condé; la catastrophe de Pichegru, de ce guerrier

si justement renommé par le succès de ses armes, plus illustre encore par les regards de fidélité qu'il tourna vers ses princes légitimes; tant de brillantes qualités développées dans toutes les parties du monde par l'émigration civile; tant de résignation, d'humanité, de désintéressement des prêtres émigrés ou déportés; enfin des exemples, uniques dans les annales des peuples de la terre, de courage et de vertus sublimes donnés par des femmes, des vieillards, des enfans même, forment un tableau historique du plus puissant intérêt, et digne des plus grands écrivains.

Ayant éprouvé un charme inexprimable à fixer nos pensées sur de si touchans souvenirs, nous n'avons pu maîtriser l'élan qui nous a mis la plume à la main pour les offrir aux méditations des hommes; notre seul regret est d'être demeuré, sans doute, au-dessous d'un si beau, d'un si vaste sujet. Ah! si nos forces ont trahi notre courage,

nous aurons du moins la gloire et le bonheur d'avoir réuni et proclamé une foule de noms honorés dans les Fastes de l'Emigration; c'est une douce satisfaction pour nous d'avoir publié beaucoup de faits inédits et des plus intéressans; ce n'a pas été un léger travail que d'en rassembler un grand nombre épars, et pour ainsi dire perdu, dans des feuilles ou brochures qui souvent disparaissent avec le jour qui les a vu naître : lors même que nous n'aurions que préparé, facilité l'œuvre au génie supérieur qui, voulant écrire l'histoire de notre pays, sera satisfait de passer en revue tous les détails de cette grande et mémorable époque, pour fixer ses idées, asseoir son jugement sur la marche des événemens que sa plume ne devra plus retracer qu'en masse, nous serions encore certain d'avoir fait un ouvrage utile. Nous le répétons, il sera précieux surtout pour les Familles monarchiques, pour cette foule de sujets de

tout rang, de tout sexe, de tout âge, dévoués aux Bourbons, dont il consacre les actions individuelles; et nous sommes assuré de le voir accueilli par eux comme une sorte de monument littéraire élevé à l'Honneur et à la Fidélité. Mais en outre des considérations particulières qui doivent nous mériter le suffrage des honorables Familles des proscrits, nous sommes convaincu qu'après avoir passé en revue les faits historiques de l'Emigration, tout lecteur impartial, tout sincère ami de son pays sera charmé de les voir ainsi développés, et qu'il sentira comme nous qu'il est beau, qu'il est glorieux d'avoir compté dans les rangs des Émigrés Français.

MAISONS SOUVERAINES,

CITÉES

DANS CET OUVRAGE.

FAMILLE ROYALE DE FRANCE.

S. M. Louis XVI.

La Reine Marie-Antoinette.

La Princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI.

Le Dauphin, depuis Louis XVII.

Madame Royale, présentement Dauphine de France.

Monsieur, Comte de Provence, depuis Louis XVIII.

La Princesse son épouse.

Monseigneur le Comte d'Artois, Charles X, Roi régnant.

La Princesse son épouse.

Monseigneur le Duc d'Angoulême, présentement Dauphin de France.

Monseigneur le Duc de Berry.

La Duchesse de Berry, présentement MADAME.

Monseigneur le Duc de Bordeaux.

MADEMOISELLE.

Monseigneur le Prince de Condé.

Le Duc de Bourbon.

La Duchesse de Bourbon.

Le Duc d'Enghien.

Le Duc d'Orléans.

La Duchesse d'Orléans.

Le Duc de Beaujolais.

Le Duc de Montpensier.

Mademoiselle d'Orléans.

Le Prince de Conti.

COURS ÉTRANGÈRES.

Angleterre (royaume d').
Autriche (empire d').
Bade (grand duché de).
Bavière (royaume de).
Brunswick (duché de).
Cobourg (principauté de).
Deux-Siciles (royaume des).
Espagne (royaume d').
États-Unis d'Amérique.
Hesse-Cassel (électorat de).
Hesse-Philippstadt (principauté de).
Hohenlohe-Bartenstein (principauté de).
Lucques (principauté de).
Monaco (principauté de).
Nassau (principauté de).
Ottoman (empire).
Pays-Bas (royaume des).

Portugal (royaume de).

Prusse (royaume de).

Romains (états).

Russie (empire de).

Sardaigne (royaume de).

Saxe (royaume de).

Suède (royaume de).

Suisse (confédération).

Toscane (grand-duché de).

Waldeck (principauté de).

Wurtemberg (royaume de).

INTRODUCTION.

« Jusqu'a nos jours, a dit M. de Lally-To-
« lendal, personne n'avait entendu autre chose
« par le mot d'émigration, que l'action d'un
« homme qui renonce à son pays pour aller en
« chercher un autre et transporter dans celui-
« là son domicile, sa famille, son industrie,
« ses moyens. »

Le nom d'émigrés ne convenait donc point à cette foule de Français qui ont suivi un prince frère de leur roi, lorsque ce prince, modèle de tout ce que la chevalerie eut jamais de plus parfait, ne s'éloignait de la lice de la révolution que pour combattre noblement cette même révolution, et éviter un crime à des forcenés qui voulaient débuter dans leur carrière infâme par tremper leurs mains dans le sang d'un Bourbon, afin d'épouvanter toute la France et arriver sans détour à l'extermination d'une dynastie entière, pour placer le sceptre dans

d'autres mains, ou élever sur les corps sanglans de cette auguste famille leur monstrueuse république.

Lorsqu'on traitait les émigrés de *contre-révolutionnaires*, l'expression était juste et la dénomination exacte : ils voulaient empêcher les démagogues de creuser l'abîme qui n'a pu être comblé que plus de vingt ans après la mort de Louis XVI.

Depuis long-temps une philosophie insensée, qui ne connaissait pas elle-même la portée de ses traits empoisonnés, ennemie de l'autel et du trône, fomentait le trouble dans les esprits en déclamant contre les rois et contre les prêtres. Les écrits de la secte avaient fait de nombreux prosélytes, parce que c'est une chose évidente et malheureusement trop prouvée par l'expérience, qu'il suffira toujours de parler contre le pouvoir et contre ceux qui en sont revêtus, quels qu'ils soient, pour éblouir le commun des hommes et égarer la multitude.

L'historien véridique doit convenir que les mœurs dissolues de la cour du Régent pendant la minorité de Louis XV, et qui se prolongèrent durant le règne de ce monarque, ne donnèrent

que trôp de prise à la malignité des frondeurs. Du vivant de ce prince, la nation était donc tourmentée déjà de la fièvre révolutionnaire qui devait éclater si violemment sous le règne de son vertueux et infortuné successeur *.

Par une faute des plus graves, dès les premières années de ce règne, le gouvernement lui-même alimenta cette fièvre, en soutenant la cause de l'indépendance américaine contre la mère-patrie. Lorsque le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Londres, notifia au gouvernement britannique le traité d'alliance avec les États-Unis, le roi d'Angleterre ne pouvant revenir de sa surprise : « Est-« il possible, lui dit-il, que le Roi votre maître « ait signé ce traité ? — Oui, Sire. — Sans « doute qu'il en a prévu les suites? reprit le « monarque. — Oui, Sire, le roi de France « est prêt à tout événement. » La réponse de l'ambassadeur était telle qu'il la devait faire par rapport à la guerre qui allait en résulter.

* « Tout ce que je vois, disait Voltaire en 1762, jette les « semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, « et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. »

J.-J. Rousseau écrivait dans son *Émile* : « Nous appro-« chons de l'état de crise et du siècle des révolutions. »

Mais que de conséquences cette guerre entraînait à sa suite, et bien autrement graves que les succès ou les revers des armes !

Selon le système de balance politique alors en usage, le ministère français ne vit dans l'insurrection des colonies anglaises que l'abaissement de la rivale de la France. Louis XVI, en signant « que les Anglo-Américains étaient devenus libres du jour où ils avaient déclaré « leur indépendance, » ne sentit pas qu'il proclamait une doctrine subversive de la stabilité des couronnes comme du repos et du bonheur des peuples. L'adhésion à cette guerre fit agiter dans la France ces questions de liberté, d'égalité, de république, dont la faction philosophique s'empara avec transport, et cette nouvelle éducation devait produire indubitablement des effets conformes à ses principes.

Il faut pourtant dire à la louange de Louis XVI, que ce ne fut qu'avec la plus grande répugnance qu'il céda au vœu de son conseil pour s'engager à soutenir la lutte de l'indépendance américaine ; et depuis on l'entendit exprimer ses regrets à ce sujet, en avouant qu'on avait profité de sa jeunesse pour l'entraî-

ner dans une guerre inconséquente et funeste. L'empereur Joseph II, à qui on demandait son avis à l'égard de ces insurgés républicains, répondit sagement : « Je me récuse, je dois « penser en Roi. »

Outre les idées démagogiques qu'elle fit naître en France, cette guerre eut encore l'inconvénient d'entraîner le gouvernement dans une dépense de 1,200,000,000, lorsque ses finances étaient déjà dans un état de délabrement. A son avénement au trône, Louis XVI trouva 70,000,000 consommés par anticipation sur les revenus de l'État, et l'excédant des dépenses sur la recette s'élevait à 22,000,000. Résolu d'apporter la plus stricte économie dans toutes les parties du service, ce prince se laissa entraîner à des idées de réforme que des ministres imprévoyans lui suggérèrent de faire peser sur l'armée, en commençant par sa Maison militaire. Tant de services éclatans rendus par les corps intrépides de cette Maison, tels que la prise chevaleresque de Valenciennes par les Mousquetaires, sous les yeux de Louis XIV; les prodiges d'une poignée de Gendarmes de la garde et de Chevau-Légers, à Fontenoy et à

Ettingen, l'héroïsme imposant de ces Grenadiers à cheval qui étonnèrent d'admiration Louis XV aux prises de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Nieuport; et surtout l'enlèvement d'assaut de cette place formidable qui a lié tellement les noms de Berg-op-zoom et de Mousquetaires, qu'ils sont devenus inséparables dans la pensée; tant de services éclatans, disons-nous, rendus à l'État par ces corps dévoués au monarque, devaient assurer à jamais leur existence auprès du trône; il était de la prudence et de la sagesse d'en doubler la force numérique, plutôt que de les supprimer, lorsqu'on entendait de tous côtés les menaces sans cesse renaissantes de la propagande philosophique, et l'horrible désir manifesté par l'un des coryphées de la secte, de voir *le dernier des Rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres* *.

Tant de considérations puissantes devaient éloigner de l'esprit du ministre de la guerre, comte de Saint-Germain, jusqu'à l'idée même d'une suppression intempestive : il n'en fut pas

* Ce sont les expressions atroces et sacriléges du philosophe Diderot.

ainsi, et la Maison militaire de Louis XVI disparut; mesure d'autant plus désastreuse, que sans remédier à la pénurie des finances, elle priva le trône de la force imposante dont il doit être toujours entouré.

Le mal-aise se fit sentir au point d'embarrasser les rouages de l'administration. Or, comme il est de l'essence de tout état de gêne d'amener une crise quelconque, il résulta que la détresse continuelle du trésor public décida le Roi à songer à d'autres moyens que les emprunts, dont on ne sortait point, pour subvenir aux dépenses et qui ne pouvaient combler le déficit.

On proposa à Louis XVI de soulager le trésor aux dépens des rentiers; mais ce monarque, homme probe par excellence, repoussa loyalement toute idée de faire tort à cette classe nombreuse de ses sujets : il n'appartenait qu'à des législateurs comme ceux qui nous ont trop long-temps gouvernés, de faire subir une banqueroute des deux tiers de leur fortune à des capitalistes qui avaient eu confiance dans le gouvernement.

Une idée bien naturelle se présenta à l'esprit

du petit-fils de notre bon Henri IV; ce fut de faire supporter, conjointement avec le peuple, les charges de l'État aux hautes classes qui s'en étaient trouvées exemptes jusque-là par la nature de nos vieilles institutions. Plein de cette idée que le peuple pouvait enfin éprouver quelque soulagement, le monarque convoqua, au commencement de 1787, l'assemblée des notables pour leur exposer ses projets sur les réformes à faire dans les institutions qui ne se trouvaient plus en harmonie avec les mœurs et les besoins du siècle.

Les notables reconnurent que depuis l'année 1776 les emprunts publics s'étaient élevés à 1,646,000,000. Néanmoins le projet de la subvention territoriale blessant directement leurs privilégés, ils se prononcèrent faiblement pour un système contraire à leurs intérêts particuliers, et se séparèrent au bout de quelques mois après avoir seulement demandé l'établissement d'assemblées provinciales pour la répartition égale des impôts, et l'établissement d'un conseil des finances. Depuis cette époque jusqu'en 1789, ce fut un débat opiniâtre et continuel entre le souverain et le parlement, pour

l'adoption de ce seul moyen capable de cicatriser la plaie de l'État.

L'histoire ne nous offre aucun prince plus sérieusement occupé du bonheur de ses sujets, et plus impatient de le leur procurer, que ne l'était Louis XVI. L'amour de son peuple était le sentiment habituel et la grande passion de son cœur ; c'était le mobile déterminant de toutes ses actions. Combien il dut gémir de l'ingratitude de ces magistrats qu'à son avénement à la couronne il avait rappelés de l'exil où les tenait son prédécesseur auquel ils avaient également résisté pour une autre cause !

« Depuis des siècles, le parlement faisait « une guerre intestine aux Rois, sous prétexte « du bien public et de l'intérêt des peuples.... « Cette magistrature avait élevé dans l'État « une autorité rivale de celle des rois, pour « établir un monstrueux équilibre dont l'effet « était d'enchaîner l'administration, et de jeter « le royaume dans l'anarchie.... Exilée, elle « excita dans le peuple les mouvemens les « plus dangereux ; elle répandit l'argent pour « les diriger vers le lieu de ses séances, afin « d'intimider le gouvernement.... Ces magis-

« trats prétexteront les intérêts du peuple ; en « désobéissant, ils déclareront ne pas désobéir; « la populace viendra à leur secours, et l'au- « torité royale succombera un jour, accablée « du poids de leur résistance.... »

Telles avaient été les trop fidèles prédictions faites à Louis XVI lorsqu'il rappela ses parlemens en 1774. Quel était l'homme supérieur dont le génie prévoyait avec tant de justesse et de discernement des événemens de cette importance ? Cet esprit sage et profond était son frère, MONSIEUR, comte de Provence.

Voltaire en parlant du parlement de Paris sous Louis XV, dit : « Il fatiguait depuis plu- « sieurs années la patience du roi, et il ne se « conciliait pas la bienveillance du public... Il « semblait prendre à la vérité le parti du peu- « ple, mais il gênait l'administration, et il « paraissait toujours vouloir établir son auto- « rité sur la ruine de la puissance suprême.... « Cette étonnante anarchie ne pouvait pas sub- « sister : il fallait ou que la couronne reprît « son autorité, ou que les parlemens préva- « lussent. »

Exécutant avec fermeté les ordres de

Louis XV, le chancelier Meaupou fit une réforme générale et salutaire de ces hommes audacieux. La révolution n'aurait sans doute pas eu lieu, si Louis XVI en montant sur le trône ne les eût point remis en possession d'une autorité dont ils avaient tant abusé. Dans un entretien qu'eut avec le Roi monseigneur le comte de Provence, ce prince éclairé lui adressa ces paroles remarquables : « Le parlement ac-
« tuel a remis sur la tête de Louis XV la cou-
« ronne que le parlement en exil lui avait
« ôtée ; et M. de Meaupou a fait gagner au feu
« Roi les procès que les rois vos aïeux soute-
« naient contre les parlemens depuis deux
« siècles. Le procès était jugé; et vous, mon
« frère, vous cassez le jugement pour recom-
« mencer la procédure. »

On avait persuadé à Louis XVI que cette mesure plairait à la nation ; et du moment que ce prince était pénétré d'une telle idée, aucun motif ne pouvait faire changer la résolution qu'il adoptait avec empressement. Cet infortuné monarque ne fut pas sans se rappeler les conseils d'un frère, d'un ami, lorsqu'il se vit dans la nécessité de faire entendre le langage sui-

vant dans un lit de justice tenu à Versailles en mai 1788, au milieu du parlement, de toutes les cours souveraines, des ducs et pairs de France : « Messieurs, il n'est point d'écarts « auxquels, depuis une année, ne se soit livré « le parlement de Paris; imité aussitôt par les « parlemens des provinces, le résultat de leurs « entreprises était l'inexécution des lois inté- « ressantes et désirées, la langueur des opéra- « tions les plus précieuses, l'altération du cré- « dit, l'interruption ou la suspension de la « justice, enfin l'ébranlement même de l'édi- « fice social. La tranquillité publique que je « dois à mes peuples, à moi-même et à mes « successeurs, me commande de réprimer de « tels écarts. »

Oui, une grande sévérité était nécessaire dans une telle occurrence. Les circonstances étaient difficiles et très-délicates; mais nul doute qu'elles exigeaient qu'on prît un parti ferme et vigoureux. Un Henri IV eut châtié des hommes qui abusaient du mot de *bien public* en s'opposant à une répartition égale des impôts sur toutes les propriétés. Louis XVI avait en partage la bonté par excellence du grand Henri, mal-

heureusement il n'en possédait pas la mâle énergie.

Le parlement était fier de compter dans ses rangs d'opposition le premier prince du sang : le Roi exila le duc d'Orléans à sa terre de Villers-Cotterets ; les conseillers Freteau et Sabathier, qui s'étaient montrés les plus violens, furent arrêtés et conduits, l'un au château de Doulens, et l'autre au Mont-Saint-Michel. Ces demi-mesures ne firent qu'augmenter la résistance, encourager l'audace : c'est un principe reconnu que les ménagemens ne font qu'endurcir les cœurs ingrats. Quelques mois après, deux autres conseillers, d'Espremenil et Goislard de Monsabert, sont arrêtés en plein parlement ; le premier est conduit à l'île d'Hières, et le second au château de Pierre-Encise, à Lyon : cela ne fit que produire encore plus de fermentation.

Espérant que le clergé ferait quelques sacrifices pour venir au secours de l'État, Louis XVI convoqua une assemblée générale des prélats du royaume. Suivant un relevé publié en 1776 par M. le comte de Lauraguais, les revenus du clergé se montaient à 182,734,500 livres;

et cet ordre ne payait que 10,000,000 d'impositions; tandis que le reste de la nation payait au trésor 394,000,000, sans compter divers impôts indirects *. Le clergé ne seconda pas plus les intentions du Roi que ne l'avait fait le parlement. Celui-ci ayant provoqué la tenue des États-Généraux, Louis XVI les convoqua pour le 1er mai 1789.

La perfidie recherche les ténèbres; le mystère accompagne les pas de celui qui veut tromper : c'est à la clarté du soleil que se montre la vérité; et qui vient parler son langage, qui veut trouver en elle seule ses moyens et ses ressources, ne redoute pas l'éclat des discussions publiques. Louis XVI sentait son cœur battre de plaisir à cette grande et généreuse idée de régénérer la nation, en l'appelant à délibérer sur ses intérêts les plus précieux; il espérait lui donner une nouvelle vie, lui faire retrouver ses antiques vertus; il se rappelait avec délices que ce fut dans les assemblées

* Les contributions de 1811 et 1812 se montèrent à plus de 1,000,000,000 pour chacune de ces années; Buonaparte les augmenta de 150,000,000 pour 1813. Quelle différence des modiques recettes de 1788 !

vénérables du Champ de Mars que chacun se pénétrant à l'envi et d'émulation et de zèle, dévoua constamment et sans réserve son existence et sa fortune à la prospérité de la patrie : son cœur jouissait par avance du bien que pouvait opérer cette réunion de tous les ordres de la nation ; et, magnanime comme tous les Bourbons, il était glorieux de montrer à son peuple, au milieu de cette auguste assemblée, tout ce qu'il projetait de nobles sacrifices pour le bonheur public.

L'histoire avait pu lui apprendre aussi que ce fut Philippe-le-Bel qui appela pour la première fois, en 1302, le Tiers-État aux grandes assemblées de la nation qui prirent à cette époque la dénomination d'États-Généraux; et que ce petit-fils de saint Louis avait agi ainsi parce qu'il fallait également alors pourvoir aux besoins du trésor.

Redoutant donc de voir les premiers ordres contrarier de nouveau ses vues bienfaisantes, Louis XVI se détermina à accorder au Tiers-État une représentation à elle seule égale en nombre à celles de la noblesse et du clergé, nonobstant tout ce qu'on mit en avant pour lui

persuader combien les intérêts du trône pouvaient en être compromis. Ce judicieux monarque n'était pas sans le pressentir aussi bien que tous ceux qui le lui faisaient observer; mais lorsque pour rétablir les finances il se trouvait entravé par les grands dignitaires du royaume, il appréhenda les mêmes entraves dans les états convoqués selon les anciens usages : se voyant donc entre deux écueils, il préféra se jeter dans les bras du peuple. L'ingratitude des parlemens avait cruellement déchiré son âme; il crut devoir compter plus sûrement sur la reconnaissance du Tiers-État qu'il protégeait si loyalement. Sa position rappelait à sa mémoire et lui faisait goûter ces paroles de Louis IX : « Je préfère l'attachement « des bourgeois, à la foi douteuse des grands. » Ce malheureux prince pouvait-il prévoir qu'il était dans sa destinée de ne rencontrer partout que des ingrats!

A peine la convocation des États-Généraux fut-elle déterminée, que la faction philosophique mit au grand jour ses principes désorganisateurs et ne garda plus aucune mesure dans ses écrits anarchiques. « Le Tiers-État est une nation

« complète... Seul il ne peut pas former les
« États-Généraux ; tant mieux ! il composera
« une *Assemblée Nationale*... les députés du
« clergé et de la noblesse n'ont rien de com-
« mun avec la représentation nationale... au-
« jourd'hui le Tiers-État est tout ; la noblesse
« est un mot *... » L'homme qui écrivait ainsi
(l'abbé Sieyes, vicaire-général de l'évêché de
Chartres), voulait cependant bien convenir
dans le cours de sa diatribe que les nobles
avaient de la vaillance : « Certes, dit-il, tout
« l'univers rend hommage à leur bravoure. »
Eh bien donc, cette noblesse ne devait-elle pas
s'identifier avec le trône que l'on sapait ainsi
dans ses plus solides bases ? « Je dois à l'acquit
« de ma conscience, à la position critique de
« l'État, et à ma naissance, écrivait le prince
« de Conti à MONSIEUR, frère du Roi, de vous
« faire observer que nous sommes inondés
« d'écrits scandaleux, qui répandent de toutes
« parts dans le royaume le trouble et la divi-
« sion. La monarchie est attaquée, on veut

* On voit à quelle école avait été Louvel. Cet assassin a dit publiquement aussi dans une cruelle circonstance : « Dieu n'est qu'un mot. »

« son anéantissement, et nous touchons à ce
« moment fatal; il est impossible que le Roi
« n'ouvre pas les yeux, et que les princes ses
« frères n'y coopèrent pas... »

Monseigneur le comte d'Artois, de concert avec le prince de Bourbon-Conti et ceux de Bourbon-Condé, présenta au Roi un mémoire dans lequel étaient retracées les vives alarmes des princes du sang royal sur les dangers qu'allait courir la monarchie, par l'innovation de cet accroissement du nombre des députés du tiers-état. Mais la détermination de Louis XVI était prise irrévocablement : fort de ses intentions paternelles, ce monarque croyait entrevoir le bonheur de la patrie dans cet élan de son cœur vers un noble but.

Le 5 mai 1789, à l'ouverture des États-Généraux, à Versailles, le discours du Roi, où respirent toutes ses dispositions bienfaisantes, est écouté avec la plus respectueuse attention et reçoit des applaudissemens unanimes. Necker, son ministre des finances, prenant ensuite la parole : « On ne saurait, dit-il à l'assemblée,
« rétablir la fortune de l'État qu'en agissant
« avec ménagement sur les intérêts particu-

« liers : vous n'avez pas seulement à faire le
« bien, mais ce qui est plus important encore,
« à le rendre durable et à l'abri des injures du
« temps et des fautes des hommes. »

Vains conseils de la sagesse ! A peine les députés sont-ils livrés à eux-mêmes, que la discorde excite, anime, aigrit les esprits parmi le Tiers-État contre la noblesse et le clergé. En doublant le nombre des députés du tiers-état, l'intention du Roi n'était certainement pas de lui donner cette prépondérance dont on l'a vu abuser, puisque les États assemblés conformément aux anciens usages, devaient délibérer par chambres distinctives des ordres. Ce n'est en effet que par la division et la séparation bien distincte des pouvoirs, qu'on peut trouver les moyens de faire prédominer, par l'intérêt même des hommes qui les exercent, le bien public sur les passions particulières. La noblesse attachait avec raison une haute importance à la distinction des ordres; l'idée seule d'élever une question à cet égard lui avait paru anti-monarchique. Mais enhardis par l'ascendant que leur promettait leur nombre, ceux qui voulaient une révolution s'obstinèrent à récla-

mer, à exiger la réunion des chambres. Les débats sur cette proposition mirent les députés du peuple aux prises avec les deux premiers ordres; du droit de les contrebalancer, ils passèrent à la prétention de les vaincre, et de celle-ci bientôt encore à celle de les détruire.

Dira-t-on que ce fut une grande faute des conseillers de la couronne de n'avoir pas précisé, avant la convocation et d'une manière formelle, qu'il ne pouvait y avoir rien d'innové dans la manière de délibérer? Cela n'eût sans doute pas empêché les tentatives à ce sujet lors de la réunion des États-Généraux. Le grand point eût été que le Roi déployât à cet égard une volonté ferme dès le moment de l'ouverture; au lieu que du 5 mai au 22 juin, jour où dans une seconde séance royale, Louis XVI se prononça contre la marche des révolutionnaires, tout se passa en propositions conciliatrices qui, pour être fort louables chez le monarque, n'annonçaient que trop aux ennemis de la monarchie qu'ils pouvaient impunément tout entreprendre. Louis XVI avait sans doute compté pour un heureux accord sur la déférence qui était bien due à la droiture de sa

conduite, à ses démonstrations franches et paternelles, à son esprit de modération. Mais les passions humaines ont un calcul de perversité fait pour tromper toutes les âmes généreuses : cet excellent prince avait plus consulté son cœur que son siècle.

Parmi les députés, il se trouvait malheureusement un trop grand nombre de ces hommes exaltés, qui, dans le délire de l'orgueil et de l'ambition qui les subjuguaient, songeaient moins à améliorer qu'à détruire; une réforme salutaire n'eût point satisfait leur imagination déréglée; ils voulaient anéantir dans un épouvantable bouleversement toutes les idées de sagesse qui avaient préparé des changemens désirés dans l'intérêt et au seul profit de la saine raison*. Avec de tels êtres, les écrits de la philosophie spéculative produisent leurs effets séditieux; l'explosion volcanique, dont l'éruption se faisait assez pressentir, éclate dans toute

* Voici un exemple de l'esprit qui présida généralement aux choix des députés du tiers-état. Le trop fameux Mirabeau ayant été rejeté par la noblesse de la Provence son pays, ouvre une boutique à Aix, et fait tracer en grosses lettres cette inscription : *Le comte de Mirabeau, marchand de draps.* Cet acte de conduite, en opposition avec toutes les convenances so-

sa force; rien ne peut être opposé à l'action dévorante de la lave démagogique s'élançant avec impétuosité du milieu d'un jeu de paume devenu, par la réunion des révolutionnaires, le cratère fulminant de cette combustion politique. L'autorité royale est méconnue; le tiers-état se constitue *Assemblée Nationale,* déclarant qu'il est le pouvoir légitime. Le fougueux Mirabeau adresse aux officiers du roi qui transmettent à cette réunion illégale l'ordre de se séparer, ces paroles devenues fameuses : « Al-
« lez dire à ceux qui vous envoient que nous
« sommes ici par la volonté du peuple, et que
« nous ne quitterons nos places que par la puis-
« sance des baïonnettes. »

C'en est fait, la monarchie s'écroule; une direction infernale est donnée au peuple; la royauté n'est plus qu'un vain simulacre; la force morale n'a point armé son bras lorsqu'il en était

ciales, frappe, étonne, enchante la multitude; et l'homme qui n'a pas rougi de descendre à un tel moyen est nommé député de cette ville. Chez les Romains un tel être eût été repoussé des fonctions auxquelles il aspirait; car ceux qui étaient convaincus parmi eux d'avoir employé d'indignes voies pour parvenir au commandement en étaient exclus pour toujours.

temps encore, la force des baïonnettes lui échappe; privée de point d'appui, elle est entraînée par le torrent. La rébellion arbore les couleurs d'un parti, elle les impose à la couronne; le roi n'est plus libre de faire aucun bien : en est-il, grand Dieu! qu'on puisse attendre de factieux qui ne s'occupent qu'à détruire! les réformes, pour être utiles, doivent être dirigées par la prudence et la modération, et opérées par l'autorité légitime.

Elle n'existe plus cette autorité légitime; des forcenés, se décorant du titre de patriotes, tiennent le roi de France sous le joug d'une multitude qu'ils ont séduite en lui parlant de liberté, d'égalité, d'une souveraineté du peuple, qui est pour elle le droit de commettre impunément le pillage, le meurtre et l'incendie.

La noblesse française, défenseur-né du trône, ne reconnaissait d'autre souverain que le roi; elle ne devait point connaître d'autres couleurs que le drapeau des lis, que le panache blanc de Henri IV. Lorsqu'elle a vu des factieux arborer une autre cocarde et faire une révolution en haine de la royauté et de la religion, elle a dû chercher les moyens de se rassembler et de

s'armer pour les combattre ; c'était là le patriotisme dans toute sa pureté comme dans la seule et véritable acception de ce terme. La secte impie des révolutionnaires n'armait-elle point tout ce qu'elle pouvait déchaîner contre le roi chef de la nation et père de la patrie ? L'étrange patriotisme des députés convoqués pour les États-Généraux, anarchiquement constitués en assemblée nationale, consistait à encourager les pillards, les meurtriers, les incendiaires. Louis XVI avait voulu réformer quelques abus, et il voyait créer le crime. La démagogie prétendait qu'il n'y a point de crimes en révolution ; elle proscrivait ceux qui avaient une opinion contraire à la sienne, et l'assassinat des proscrits devint une œuvre méritoire.

Dans d'aussi affreuses circonstances, quelle entreprise plus glorieuse que celle de se mettre entre les autels et de fanatiques athées, entre le trône et des factieux, entre le meilleur des rois et des hommes qui ont juré sa perte ? Ce parti, sans doute, était périlleux pour ceux qui l'embrassaient ; il présentait des dangers à courir, des infortunes à essuyer : c'est précisément ce qui

rendait l'émigration plus honorable : nous disons l'émigration, puisque ce terme a été consacré par l'usage.

Monseigneur le comte d'Artois, voyant son zèle et ses moyens paralysés au-dedans, sentit que la délivrance d'un frère chéri, ainsi que le salut de la royauté exigeaient qu'il donnât l'exemple à la noblesse française de se rallier au dehors pour combattre de forcenés ligueurs, de nouveaux Vandales qui ravageaient la nation. Ce n'est donc que par un bouleversement d'idées qu'on a pu imputer aux émigrés de s'être armés contre leur patrie : leur but était ou de parvenir à arrêter l'action des monstres qui couvraient la France de sang, de larmes et de cendres, ou de mourir, si telle était leur destinée, victimes de l'infortune, héros de l'honneur, et martyrs de la fidélité. Vit-on jamais rien de plus séduisant pour des Français qu'une telle alternative!

L'histoire des temps modernes leur offrait l'exemple des royalistes anglais qui ne sortirent point de leur pays et ne purent arracher à la mort l'infortuné Charles Ier. L'histoire ancienne leur traçait au contraire un exemple à suivre.

Lorsque trente mauvais citoyens d'Athènes, que la postérité a flétris du nom des trente tyrans, établirent dans leur patrie une domination cruelle, une foule d'Athéniens abandonnèrent cette ville livrée à l'oppression, au meurtre, aux forfaits de tout genre, et se réfugièrent dans les villes et les républiques voisines. Critias, le plus fougueux des Trente, et ses collègues, exigèrent de ces républiques et de ces villes qu'elles ne donnassent point asile aux émigrés athéniens : ceux-ci se rassemblent à la voix de Trasybule leur compatriote, ils s'arment pour délivrer leurs concitoyens de la tyrannie qui les opprime, ils attaquent le Pirée, s'en emparent, battent les troupes des Trente, tuent Critias, et rétablissent l'ancien gouvernement d'Athènes.

L'émigration française n'avait pas moins d'ardeur et de courage que l'émigration athénienne; les Critias modernes pouvaient aussi bien être abattus que les trente tyrans, et la voix des Bourbons et des Condés avait de quoi électriser des chevaliers français tout autant que celle de Trasybule se faisant entendre aux émigrés d'Athènes.

Mais indépendamment de ce que le devoir impérieux et sacré des principes monarchiques imposait aux nobles l'obligation de suivre dans l'étranger le frère de leur roi, ne leur faisait-on pas en France une guerre atroce et lâche à l'excès? Il n'y avait sécurité pour eux ni dans leur maison ni dans leurs champs; on les massacrait avec la même fureur qu'on mettait à brûler leurs châteaux; leurs personnes étaient proscrites, leurs propriétés n'étaient point protégées; c'était un crime à eux d'être nobles, cela suffisait à la populace pour se croire autorisée à courir sus *.

Parmi cette caste honorable, que sont devenus ceux qui ont cru devoir rester en France? Ils ont été traînés sur les échafauds, sans égard

* Il est évident que la conduite atroce des démagogues envers la noblesse avait pour but de la forcer à émigrer. Le député Treilhard interrogeant une paysanne de son département (Eure-et-Loir), lui demandait si, à Chartres et dans les environs, on comptait un grand nombre d'émigrés? — Pas trop, répondit-elle. — Tant pis! tant pis! reprit Treilhard, il nous en faut, et beaucoup.

Nous dirons encore que lorsqu'en 1790 le marquis de Traversay revint de croisière sur la frégate l'*Active*, qu'il commandait, il eut à peine passé quelques semaines à son château, où sa famille et tous les paysans des environs lui prodiguaient

même pour l'âge ni le sexe ; les mères y ont péri avec leurs filles à peine nubiles ; l'adolescent a été immolé comme l'homme qu'un âge extrêmement avancé ramenait presqu'en enfance. Chose inouïe ! la plus atroce ironie trouvait place dans les arrêts de mort. Ce vieillard est sourd, disait-on au tribunal révolutionnaire, comment aurait-il pu conspirer ? Et le tribunal sanguinaire envoyait à la mort le malheureux vieillard comme ayant conspiré sourdement*. Infortunées victimes d'une trop funeste sécurité, que vous avez payé cher le tort irréparable de n'avoir pas fui l'outrage et la persécution !

les témoignages d'estime et d'attachement qu'il méritait si bien, que les révolutionnaires d'une ville voisine annoncèrent hautement le projet d'aller incendier le château de Traversay : désastre auquel ce brave officier ne put soustraire sa famille qu'en s'éloignant aussitôt de France. Enfin, pour dernière preuve convaincante, nous citerons la loi du 10 novembre 1792, qui prononçait la peine de mort contre les émigrés qui étant rentrés, ne sortiraient pas dans quinze jours du territoire français.

* Ce fait se rapporte à une femme octogénaire, à madame de Laval-Montmorency, abbesse de Montmartre, condamnée à mort le 24 juillet 1794. Ceux qui n'ont pas été témoins de ces atrocités pourraient croire qu'on les invente, si l'on ne précisait pas les personnages.

que vous avez bien justifié ce qui, dans le langage révolutionnaire, a été nommé l'émigration!

Entourés partout des embûches du crime, les chevaliers français en ont appelé noblement des poignards à leur épée. Dans un pays où il n'y a pas de loi qui me protége, et où il y a une force qui m'attaque, n'ai-je pas le droit d'opposer une force qui me défende?

Si des bandes de brigands ont violé l'asile qui m'a vu naître et en ont emporté ma dépouille, n'ai-je pas le droit de rassembler une troupe d'amis, et d'aller reprendre ce qui est à moi?

Si l'on m'a chassé à main armée de ma maison, n'ai-je pas le droit de me la r'ouvrir à main armée?

De telles questions n'auraient jamais dû être problématiques; il a fallu qu'une révolution comme la nôtre eût dénaturé, perverti jusqu'aux notions les plus simples de toute justice, pour qu'on ait pu trouver possible de les résoudre contradictoirement aux principes éternels de l'équité.

Les émigrés obligés de s'armer, de combattre, ont fait une guerre non-seulement loyale, mais sublime : lorsque les conventionnels ont ordonné de mettre à mort ceux que le sort des combats livrerait, ils ont repoussé jusqu'à la seule idée de représailles; ils n'ont pas eu un seul prisonnier en leur pouvoir, sans se souvenir aussitôt qu'il était né leur concitoyen; sans lui prodiguer ces traitemens magnanimes qui ont triomphé de la barbarie des décrets, et ont rendu tous les guerriers français à la générosité originelle de leur caractère.

L'émigration armée et l'insurrection de la Vendée seront à jamais célèbres, et justifieront la France des crimes des révolutionnaires. L'histoire, en montrant notre patrie subissant au 14 juillet 1789 le joug d'une faction impie, atroce, dira aussi que des Français courageux se dévouèrent pour la délivrer du monstre de l'anarchie, et soutinrent au prix de leur sang la couronne éclatante de saint Louis chancelante sur le front auguste des petits-fils de Henri IV. Si la tyrannie démagogique s'était établie dans un si beau royaume sans l'énergique opposition de la noblesse; si l'athéisme y avait

été proclamé autrement qu'après un massacre et la totale dispersion des ministres de Dieu ; si le régicide avait été consommé sans soulever d'horreur la saine partie de la nation contre les auteurs de cet exécrable attentat, mériterions-nous notre propre estime et celle des autres peuples ? L'émigration des nobles, des prêtres et d'une grande partie des notables habitans de la France, lavera les pages de notre histoire des taches sanglantes qu'y ont imprimées les prétendus amis de la liberté.

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Événemens survenus tant en France que dans l'étranger, depuis le 14 juillet 1789, jusqu'au commencement de la guerre, en 1792.

Nous avons vu la révolution française, semblable à un torrent débordé, apparaître au milieu du déchaînement de toutes les passions, brisant toutes les sauvegardes de la société, portant en tous lieux l'épouvante et la destruction. Dès le 14 juillet 1789, notre belle patrie n'offrit plus aux regards de ses habitans qu'un pays sans lois, une population sans société, un assemblage de meurtriers et de victimes. Les troupes sur lesquelles le roi devait le plus compter ayant cédé aux suggestions d'agens corrupteurs, et s'étant confondues dans cette journée avec les révoltés, Louis XVI se trouva

dans l'impossibilité d'arrêter le désordre. Les assassinats impunis de M. le marquis de Delaunay, gouverneur de la Bastille; de M. de Flesselles, conseiller-d'état et prévôt des marchands; de M. Foulon, ministre de la marine, et de M. Berthier, conseiller-d'état et intendant de Paris, prouvèrent aux hommes éclairés que la carrière du brigandage et de la férocité était ouverte aux malfaiteurs *.

* Les hommes qui s'étaient emparés de la personne de M. Delaunay, l'amenèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et là ils imaginèrent de détacher le réverbère placé à l'angle qui conduit à la rue Jean-de-l'Épine, et d'y pendre leur victime. Ils lui tranchèrent la tête, et la placèrent au bout d'une pique pour la promener dans Paris.

M. de Flesselles fut atteint le même jour d'un coup de pistolet sur la place de l'Hôtel-de-Ville; il tomba et fut aussitôt percé de mille coups. On lui trancha la tête, et on la promena avec celle de M. le marquis Delaunay.

M. Foulon, vieillard septuagénaire, avait été intendant de l'armée française pendant la guerre de 1756. On alla le chercher à Viry, le 22 juillet, et on l'amena à Paris après avoir exercé sur sa personne des cruautés inouïes. Arrivé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on le pendit trois fois, parce que deux fois la corde cassa avant de l'avoir étranglé. Enfin, on lui coupa la tête, et on la promena au bout d'une pique, avec une poignée de foin dans la bouche, en lui attribuant ce propos absurde: « que du foin était assez bon « pour la nourriture du peuple. »

M. Berthier était gendre de M. Foulon: il fut arrêté

En même temps que des monstres assassinaient publiquement, d'autres bandits, la

à Compiègne, et conduit à Paris, le soir même du massacre de son beau-père. Les massacreurs se portèrent en foule à sa rencontre à la barrière, et par un raffinement de cruauté, ils lui présentèrent la tête sanglante de son parent, qu'on voulut le forcer à baiser. Cet horrible trophée fut porté devant lui jusque sous le fatal réverbère où on l'amena pour achever son supplice. Là, il arracha le fusil d'un des hommes qui l'entouraient, et essaya de se défendre; mais cent assassins le frappèrent à la fois. Un monstre lui plongea la main jusqu'au fond des entrailles, en arracha son cœur palpitant, qu'il alla offrir aux regards des membres de la commune, et on le promena dans la ville à la pointe d'un coutelas avec la tête mise au bout d'une pique.

Pendant ces exécutions, et lorsqu'ils parcouraient ensuite les divers quartiers de Paris, les meurtriers poussaient les cris d'une joie féroce.... En les voyant, on eût dit que cette capitale d'un si beau royaume était devenue un pays d'antropophages!

Les révolutionnaires trouvèrent admirable de célébrer la *lanterne* par des chansons qui furent chantées dans les rues pendant un long espace de temps, et dont le refrain était une menace de mort contre les aristocrates, c'est-à-dire les honnêtes gens.

Un nommé Camille-Desmoulins, qui a joué un grand rôle parmi les turbulens, avait pris avec complaisance le titre de *procureur-général de la lanterne*.

Mirabeau a osé consacrer, dans le sanctuaire même des législateurs, ce principe des cannibales : « Que les massacres exécutés par le peuple étaient un acte de sa souveraineté.»

torche en main, se transportaient audacieusement aux barrières, et en incendiaient les bâtimens dans tout le rayon de la capitale. Ces horreurs se propageant comme l'étincelle électrique, la France entière fut bientôt en proie aux dévastations, aux incendies des châteaux, aux assassinats privés, aux massacres universels.... *

Les auteurs de cette journée du 14 juillet organisèrent aussitôt un conseil municipal qui gouverna la révolution, si l'on peut s'exprimer ainsi, sous l'influence du député Bailly, qui avait présidé la séance où le tiers-état se constitua en assemblée nationale, et que l'on choisit pour présider le conseil municipal, en le nommant maire de Paris. Ce même conseil créa de suite une garde nationale, dont il donna le commandement à M. le marquis de Lafayette, qui s'était fait une réputation par-

* Profondément affligé de la continuité de ces désordres, Louis XVI en fit l'objet d'un message spécial à l'assemblée constituante. Après la lecture, Robespierre prit la parole, et dit : « J'invite l'assemblée à traiter avec douceur le peuple « qui brûle les châteaux. — Ne profanez pas le nom du « peuple, s'écria M. d'Espréménil, dites *les brigands !* » Robespierre reprit froidement : « Je dirai, si l'on veut, « *les citoyens* qui brûlent les châteaux. » (Séance de février 1790.)

mi les philosophes, parce qu'à l'époque de la guerre d'Amérique, dégoûté des promesses des ministres pour son avancement, il avait pris le parti de faire armer secrètement à Bordeaux un navire sur lequel il s'était embarqué pour aller soutenir la cause des indépendans. Ainsi, voilà une force armée créée, un commandant nommé par une autorité qui se constitue d'elle-même, à l'exemple de l'assemblée ; ce n'est plus le roi qui gouverne, des factieux s'arrogent les droits de la couronne.

Dans leur effervescence homicide, les révolutionnaires ne déguisèrent point leurs intentions d'arriver aux têtes les plus augustes. Monseigneur le comte d'Artois ne pouvait donner à de misérables assassins la satisfaction de les combattre corps à corps ; il n'y a ni gloire ni honneur à lutter contre d'aussi vils adversaires. Sa défense personnelle eût en outre exposé la personne sacrée du roi. L'homme, quel que soit son rang, que les lois ne protégent plus, qui ne peut lui-même leur prêter aucun appui, n'a qu'un seul parti à prendre : c'est de fuir un pays tombé sous l'empire de la terreur et de la mort. Ce noble fils de France songea donc aussitôt à se mettre en état de secourir et son frère et sa patrie,

en se rendant auprès d'Amédée III, roi de Sardaigne, père de la princesse son épouse. Il fut accompagné par cet autre Bourbon si digne du nom de Condé. Les princes de Conti, de Lambesc et de Vaudremont, le maréchal de Broglie, le comte de Vaudreuil, et nombre d'autres grands seigneurs marchèrent sur ses traces; bientôt il fut suivi par l'élite de la nation.

Il ne fallait pas moins que l'intime conviction de toute impossibilité d'arrêter les révolutionnaires dans leurs projets homicides, pour déterminer à fuir une patrie telle que la France. « On ne délaisse pas, a dit l'éloquent défenseur des émigrés (M. le marquis de Lally-Tolendal), on ne délaisse pas volontairement le soleil de son enfance, le berceau et la tombe de ses pères, le sanctuaire de sa famille et de ses amis, l'aliment de sa vie, les plaisirs de son cœur, enfin tout ce qui fait le soutien, l'orgueil et le charme de son existence, pour aller sous un ciel étranger, chercher quelques coins de terres hospitalières, où l'on est poursuivi par ses souvenirs, accablé de son isolement, et menacé par l'indigence.... Non, ce n'est pas volontairement qu'on peut échanger de douces et paisibles destinées contre

un exil amer et des combats déchirans. »

Mais, quel homme ne chercherait à s'échapper de son habitation embrasée ? Quel voyageur ne fuirait à l'aspect d'une bande de voleurs de grands chemins ? Or, c'est un fait que dans l'effervescence de cette révolution effrénée, la vie des hommes se trouvait à la merci du premier brigand que la soif de l'or ou du sang poussait à commettre un crime.

Le jour même du 14 juillet, les insurgés méprisant la cocarde blanche, comme étant celle de la monarchie, arborèrent la cocarde tricolore comme le signe de ralliement de la rebellion. C'est une chose inouïe, que quelques factieux se soient trouvés tout à coup assez forts de leur audace et de l'appui d'une populace avide de meurtre et de pillage, pour oser imposer à la nation les couleurs de leur parti; et que le souverain, petit-fils d'Henri IV, ait été contraint de rejeter le panache blanc de son illustre aïeul, pour arborer la bigarrure de la livrée d'une faction. Ces couleurs étaient celles de ce prince du sang royal, dont nous avons parlé dans notre introduction, qui, dès 1787, s'était montré le chef de l'opposition parlementaire. Des hommes avides de puissance poussaient vers le trône Philippe d'Or-

léans, au nom duquel ils se flattaient de régner. C'est pourquoi son buste fut promené triomphalement par une populace soudoyée, ainsi que le buste du ministre Necker, dont la même faction faisait au peuple une autre idole, par la seule raison que Louis XVI ayant repoussé du ministère ce banquier genevois, on voulait le lui imposer tyranniquement; car la révolution nous a appris qu'il n'y a pas de gens plus tyranniques que ces hommes qui ont sans cesse à la bouche le mot de liberté *.

Louis XVI avait enduré patiemment d'aussi sanglans affronts. Ah ! les révolutionnaires connaissaient trop bien toute sa bonté et son invincible répugnance à faire couler le sang des pervers dans lesquels son cœur généreux ne voulait voir que des sujets égarés. Ce prince pouvait-il croire à la durée d'une révolution sanglante et criminelle, lorsque son peuple venait d'obtenir de son amour une si grande extension accordée au tiers-état dans la convo-

* « J'ai cru aux vertus républicaines, et n'ai point vu de « républicains, à l'exception de ceux qui, sous ce nom, se « sont distribué les premières fonctions, et ont été des *des-* « *potes exécrables.* » Ce sont les propres expressions d'un homme de la révolution (Prudhomme); on peut l'en croire sur parole.

cation des états-généraux? Devait-il s'attendre à des fureurs sanguinaires, au moment où il s'agissait de procéder avec ordre et sagesse aux améliorations que les Français pouvaient raisonnablement espérer, et qu'ils avaient droit d'attendre des hautes lumières comme des bontés paternelles de leur roi? N'était-il donc pas démontré que cet excellent prince en montant sur le trône y avait apporté des mœurs pures, une économie sévère, l'amour de la justice, celui de son peuple, et la résolution toujours constante de le rendre heureux? En ressuscitant les états-généraux n'avait-il pas pour objet d'y trouver les secours nécessaires pour opérer quelques changemens devenus indispensables pour le bien de l'État et la prospérité de la nation?

Comment les révolutionnaires pouvaient-ils provoquer le fer des assassins contre monseigneur le comte d'Artois, en lui prêtant un caractère opposé à toutes sages réformes, lorsque ce prince avait exprimé de si nobles sentimens à l'assemblée des notables, dans le discours d'ouverture du bureau dont il était président? « Vous allez examiner avec détail, « avait-il dit, les importans projets sur les- « quels le roi veut bien nous consulter. Je

« connais votre zèle, votre patriotisme, et je « ne doute point des marques distinguées que « vous en donnerez dans une occasion aussi « intéressante. Français comme vous, sujet « comme vous, je répondrai à la confiance que « le roi mon frère nous témoigne, par la plus « entière franchise, et par la plus parfaite « soumission aux ordres qu'il voudra nous « donner, pour le bonheur de ses peuples et « la gloire de son trône. »

Mais qu'importait le bonheur du peuple aux ambitieux, aux intrigans qui fomentaient les troubles ? Ces êtres n'aspiraient qu'au désordre; le désordre seul convient aux révolutionnaires, comme les seules ténèbres conviennent aux voleurs. *Avec six francs de corde Louis XVI se serait tiré d'affaires.* Cette expression énergique, attribuée dans le temps à monseigneur le comte d'Artois, était d'une grande justesse; la main du bourreau aurait pu et dû arrêter les projets des factieux qui voulaient renverser la monarchie.

Si l'expression que nous venons de rapporter n'a rien d'authentique, la déclaration suivante, faite par monseigneur le comte d'Artois aux députés de la noblesse aux états-généraux, donne la juste idée de la fermeté de

son caractère. En les informant que les ordres du roi lui interdisaient de siéger à l'assemblée, quoique la noblesse de Tartas l'eût choisi pour son représentant : « Je donne à la chambre, ajoutait-il, la ferme et certaine assurance, que le sang de mon aïeul Henri IV a « été transmis à mon cœur dans toute sa pureté, et que tant qu'il m'en restera une « goutte dans les veines, je saurai prouver à « l'univers entier que je suis digne d'être né « gentilhomme français. »

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, ce prince quitta Versailles pour se rendre à Turin. Ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, le rejoignirent sous la conduite de M. le duc de Serent. Ce n'est qu'en passant la frontière que ces enfans de France apprirent le but de leur voyage, et la proscription dont ils étaient l'objet; ils jetèrent alors autour d'eux un regard attendri et étonné. Le duc de Berry, à peine âgé de onze ans, dit vivement à son gouverneur : « Nous reviendrons ! » Malheureux prince ! après trente années d'exil, deviez-vous trouver en France un misérable assassin altéré de votre sang !!!

A Turin, le duc d'Angoulême, qui entrait dans sa quatorzième année, suivit un cours

d'artillerie, et les progrès qu'il fit dans un âge si tendre encore, étonnèrent les officiers supérieurs; peu d'élèves se faisaient remarquer par une aussi grande application, et une facilité aussi surprenante. L'infortuné duc de Berry suivit ce cours en même temps que son frère, et avec autant de succès.

Le prince de Condé, le duc de Bourbon et le jeune duc d'Enghien, alors âgé de dix-sept ans, s'étaient aussi rendus à la cour de Savoie, où ils avaient été accueillis de la manière la plus distinguée. Qui eût prévu alors que le duc d'Enghien était réservé à ne rentrer en France que pour périr dans le château même où saint Louis se plaisait à venir rendre la justice, et sacrifiait à tous les plaisirs du trône, le plaisir plus réel pour les bons cœurs, de s'entourer des bénédictions du peuple ! Ah ! si l'on ne pouvait pressentir la triste destinée de ce jeune prince, il était facile néanmoins de préjuger tous les crimes d'une révolution dont l'infernale lanterne éclairait le berceau.

Il était également facile de prévoir que le torrent révolutionnaire devait étendre au loin ses ravages. Qui pouvait mieux que le propre frère du roi, exposer toute la violence du débordement dont il avait été témoin ? Mon-

seigneur le comte d'Artois n'eut pas de peine à convaincre le roi de Sardaigne qu'on ne pouvait trop se hâter d'arrêter les effets d'une révolution dont le caractère était assez alarmant pour fixer l'attention de tous les souverains ; son altesse royale obtint assistance de sa majesté sarde auprès des autres cabinets, pour leur faire sentir la nécessité d'une coalition générale et prompte, afin de rendre à Louis XVI le pouvoir que des démagogues ambitieux lui avaient arraché de la manière la plus odieuse et la plus désordonnée.

Les souverains se persuadèrent que la facilité d'opérer une contre-révolution ne pouvait pas être l'objet d'un doute pour la royauté en Europe, dès qu'on voudrait l'effectuer. Les flammes dévorantes du volcan qui continuait de faire irruption à Paris, ne purent leur dessiller les yeux ni sur l'erreur de leurs calculs, ni sur les dangers personnels que leur faisait courir une imprudente sécurité.

Cependant les affreuses journées des 5 et 6 octobre, n'avaient-elles pas de quoi jeter l'épouvante dans l'âme de tous les potentats ? N'était-ce pas le comble de l'horreur qu'une multitude effrénée accourant de Paris à Versailles, en manifestant les intentions les plus

atroces ; profitant des ombres de la nuit pour massacrer des gardes et pénétrer dans le palais du roi ; criblant de coups de sabre le lit d'où venait heureusement de s'échapper la reine ; ordonnant brutalement à la royale famille de les suivre à Paris, et faisant précéder leur hideux cortége de trophées dignes de tels cannibales, des têtes de ces fidèles gardes-du-corps qui avaient sacrifié leur vie pour sauver les jours de leurs souverains !!!.... * De tels attentats n'attestent-ils pas que le régicide a commencé dans ces affreuses journées ? ** Oui, la

* Ces infortunées victimes étaient MM. Deshuttes et de Varicourt. M. le brigadier de Chevannes, qui commandait le poste des gardes-du-corps dans la pièce appelée l'œil-de-bœuf, s'avança vers ceux qui voulaient forcer les portes, et leur dit : « Si vous cherchez des victimes, je suis le com« mandant du poste, et c'est à moi qu'appartient l'honneur « de mourir le premier. » MM. Durepaire et Viomandre de Sainte-Marie, s'exposèrent à toute la fureur des assassins en défendant l'entrée de l'appartement de la reine ; tous deux tombèrent successivement percés de plusieurs coups ; mais ils avaient ainsi donné le temps à cette princesse de se sauver dans le cabinet du roi. Le brave marquis de Savonnières, lieutenant des gardes, blessé mortellement d'un coup de feu, retint ses camarades qui voulaient le venger. S'il leur eût été permis de combattre, tous se seraient fait tuer, plutôt que de céder à cette multitude de forcenés.

** S'il n'a pas été consommé, ce n'est pas la faute des fac-

monarchie n'a plus existé que dans un état d'agonie, du moment qu'une horde farouche a entraîné violemment le roi de son palais, pour le tenir en charte privée, et le soumettre à une tyrannie aussi cruelle que constante. Ces événemens, de sinistre et odieuse mémoire, ne présageaient-ils donc pas dès-lors des violences semblables réservées à toutes les têtes couronnées ?

Les souverains voyaient depuis long-temps, les uns avec jalousie, les autres avec crainte, la prépondérance qu'avait notre belle patrie dans la balance de l'Europe; ils s'imaginaient que ses troubles intérieurs allaient l'affaiblir; ce fut le motif de leur stagnation. Voilà comme on raisonne mal quand on se laisse guider par une prévention quelconque, au lieu de n'écouter impérativement que la voix de la justice et de l'équité.

Les meneurs du parti révolutionnaire re-

tieux. « Au moment où sa majesté arrive à l'endroit le plus « élevé des Champs-Élysées, une mère, frappée d'un coup « de feu, tombe morte auprès de sa fille : on remarqua que « ce fut à l'instant où la voiture du roi passait devant cette « femme. Deux ou trois coups de fusil partant du côté du Pa- « lais-Bourbon, furent encore tirés pendant que le cortége « défilait sur la place Louis XV. » (PRUDHOMME. *Histoire des révolutions de France, tome* 1, page 244.)

doutant, avec raison, l'activité et la fermeté de caractère de monseigneur le comte d'Artois, résolurent de consommer sur sa personne, dans l'étranger, le crime qu'on ne leur avait pas donné le loisir d'exécuter en France. Ils jetèrent à cet effet les yeux sur un nommé Dubois, qui était intimement lié avec Ducray, ancien chancelier du duc d'Orléans, et Limon son intendant. Ce Dubois fut chargé d'aller empoisonner monseigneur le comte d'Artois et ses enfans. Il partit pour Turin avec cent mille livres en or dans sa ceinture. Mais en route, réfléchissant sur l'infâme rôle dont il avait accepté l'emploi, il se fit horreur à lui-même; il laissa transpirer quelque chose de l'assassinat projeté, et bientôt il ressentit tous les symptômes d'un poison mortel. A l'article de la mort il demanda un confesseur, et après lui avoir révélé tout son secret, il appela auprès de lui les juges du lieu, et leur dicta la déclaration suivante : « MM. Limon et Ducray m'avaient compté cent mille livres pour empoisonner le comte d'Artois et ses enfans, en me faisant la promesse de me donner, en outre, deux cent mille écus après l'exécution. La seule pensée d'une action pareille me fit frémir en y réfléchissant mieux, et je ne pus

m'empêcher d'en laisser transpirer quelque chose dans l'auberge où je suis, auprès d'un homme avec lequel j'ai fait une partie du voyage de Paris à Turin. C'était sans doute un émissaire qui devait surveiller ma conduite; car il me paraît avoir des relations avec MM. Limon, Ducray et Laclos *. Aussitôt qu'il me vit hésiter pour commettre le crime dont je me suis chargé, il me proposa de souper, parce que, me disait-il, il devait partir le lendemain de bonne heure. A peine le repas fut-il achevé, qu'il disparut. Je ne l'ai plus vu; et moi, dès ce moment, j'entrai dans des convulsions qui vont m'ôter la vie. La Providence a voulu, sans doute, me punir de m'être rendu l'instrument d'un crime; mais je meurs content de ne l'avoir point mis à exécution. Qu'on veille sur Louis XVI et sur son fils! »

Cette déclaration fut à peine achevée, que Dubois rendit le dernier soupir, dans des convulsions occasionées par le poison qui corrodait ses intestins. Le procès-verbal de

* Ce Laclôs a été impliqué dans la procédure instruite contre les moteurs de l'insurrection des 5 et 6 octobre; il avait été vu et remarqué parmi les bandits qu'il excitait au crime.

cette déclaration fut légalisé sur-le-champ et envoyé à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, lequel en donna communication officielle, mais secrète, à l'ambassadeur de France à la cour de Sardaigne *.

Cette tentative criminelle était le prélude des attentats qui devaient s'exécuter bientôt sur la personne des souverains les plus empressés à prendre activement la défense de la monarchie. Quand nous disons les plus empressés, ce n'est sans doute pas l'expression convenable; car, il faut le répéter pour les temps à venir, les souverains n'envisagèrent que trop tardivement, sous son véritable point de vue, la révolution de France et la position de la famille royale.

Il faut excepter de ce nombre Gustave III, roi de Suède, et l'impératrice de Russie. Catherine II parlait ainsi à ses peuples au sujet de notre révolution :

« Dans un royaume long-temps célèbre par
« ses prospérités, et depuis quelque temps
« plus célèbre encore par ses infortunes, des
« combinaisons politiques, puisées dans un
« système de philosophie spéculative, ont ren-

* Ce fait se trouve consigné dans l'*Histoire impartiale des révolutions de France*, par Prudhomme, tom. 1, pag. 223.

« versé l'ordre ancien, pour y substituer un « ordre de choses fondé sur des principes dé- « mocratiques et absolument contraires aux « besoins d'un grand ordre social et politique. « Il en est résulté que la France, ce royaume « le plus riche et le plus florissant de l'uni- « vers, lorsqu'il était soumis à l'autorité d'un « monarque, est tombé dans la pauvreté, dans « le discrédit, dans l'abandon, et ne respire « qu'avec peine, écrasé comme il est sous le « nombre des autorités.

« Quel exemple effrayant pour tous les peu- « ples de la terre, et surtout pour ceux qui « sont redevables à leurs souverains de leur « situation prospère, de la paix, de l'union « qui règnent parmi eux, et du respect que « leur portent lesnations étrangères !... »

L'impératrice trace le tableau du progrès de la civilisation en Russie depuis Pierre le Grand, de l'importance dont cette nation jouit dans tous les états de l'Europe, de l'influence qu'elle s'est acquise dans la politique des cours par son commerce, par ses richesses, par ses armées, par ses flottes, par ses victoires, par ses conquêtes. « Tant d'avan- « tages, dit-elle, sont dûs à l'heureuse harmo- « nie établie dans le gouvernement politique

« de l'empire, et à la soumission respectueuse « que nous avons droit d'exiger, quand il s'a- « git de l'intérêt public et de la gloire de la « nation....

« Loin de nous donc ces idées de fausse li- « berté qui ne sont en réalité que les excès du « désordre et de l'anarchie, sous les appa- « rences d'autorités confirmées, et qui, en « enfantant des jalousies et des haines, finis- « sent toujours par produire des crimes et des « atrocités!... »

Cette illustre souveraine terminait par s'engager à repousser jusqu'au bout de l'univers la faction démagogique. Elle offrait à tous les émigrés français des établissemens territoriaux dans ses états, avec des secours de toute espèce pour les mettre en valeur.

Gustave III jugea d'un coup d'œil la profondeur du précipice où toutes les monarchies allaient s'engloutir, et se déclara hautement contre les principes et les atrocités des révolutionnaires. Malheureusement la position de la Suède le forçait à ne rien entreprendre sans le concours général des autres puissances. Ce monarque avait écrit au prince de Condé la lettre suivante, datée de son camp dans la Finlande russe, le 20 août 1789 :

« L'amitié que vous m'avez témoignée et que
« je vous ai portée me fait partager bien
« sincèrement l'état où vous vous trouvez :
« offrir aux Bourbons et à un Condé un asile
« dans son camp, c'est y attacher la victoire ;
« vous proposer de chercher une retraite dans
« mes états, c'est moins vous témoigner l'in-
« térêt que je prends à vous, que satisfaire à
« mon sentiment le plus doux. Votre altesse
« peut être persuadée qu'elle trouvera en Suède
« tous les sentimens et les égards qui lui sont
« dûs, et que je donnerai l'exemple à ma na-
« tion de consoler un héros malheureux. »

Monseigneur le comte d'Artois et le prince de Condé songeaient beaucoup moins à eux qu'aux dangers que couraient à Paris Louis XVI et sa famille. Réduits à leurs propres ressources, les princes prirent la courageuse détermination de délivrer eux seuls ces augustes victimes ; mais les moyens d'exécution étaient peu proportionnés à la difficulté de la tentative.

A l'aide d'intelligences avec le commandant de la ville de Lyon, on créa un noyau de royalistes dont le nombre eût certainement grossi en avançant jusqu'à la capitale ; on savait être appuyé par une multitude de gentils-

hommes de l'Auvergne, du Forez et du Vivarais, et par quelques démonstrations apparentes de troupes sardes; mais ce projet ayant avorté presque aussitôt qu'il fut conçu, quatre officiers du régiment du Maine * furent arrêtés le 9 décembre et conduits au château de Pierre-Encise. Nombre d'autres allèrent rejoindre les émigrés. Les gentilshommes de l'Auvergne, qui s'étaient particulièrement bien montrés, passèrent tous hors du royaume. Cet exemple fut imité dans les autres provinces, et l'émigration, qui s'était un peu ralentie, reprit une nouvelle activité.

Dans un manifeste du mois de juillet 1790, le prince de Condé avait dit : « Il ouvrira les yeux le peuple bon ; il rougira des crimes que l'intrigue et l'ambition de ses chefs lui ont fait commettre ; il en rougira, ou je m'ensevelirai sous les ruines de la monarchie... La noblesse est une ; c'est la cause de tous les princes, de tous les gentilshommes que je défends ; ils se réuniront sous l'étendard glorieux que je déploierai à leur tête. »

La grande majorité de la noblesse entendit les mâles accens de Condé. De tous les points

* MM. Guillin, Pougelon, Ducarre et Terrasse-Tessonnet.

de la France, elle se dirigea vers les frontières ; en un seul jour il sortit six cents âmes de la seule ville de Montpellier. On vit quantité de ces sujets dévoués accourir en Savoie, où ils formèrent une légion, et en Espagne, où ils se rassemblèrent dans la ville de Figuières en Catalogne.

Le prince de Condé admirant cet élan de la noblesse française, à laquelle se joignait un grand nombre de personnes de la haute bourgeoisie, brûlait du désir de mettre sur pied une armée de ces courageux et fidèles royalistes, afin de pouvoir servir efficacement la cause et les intérêts de Louis XVI.

Dans une entrevue que monseigneur le comte d'Artois eut avec l'empereur Léopold, que les affaires d'Italie avait amené à Mantoue, l'état politique de Paris et de la France fut de nouveau médité. Quel tableau présentait-il? « Un roi faisant tous les sacrifices pour le bonheur de son peuple, constamment aux prises avec les meneurs de la plus vile populace, et récompensé de tant de concessions par l'insulte et la menace du trépas ; un clergé persécuté, poursuivi, incarcéré, dépouillé, et devenu la risée d'une nation qui jadis s'honorait du nom de très-chrétienne ; des vierges

arrachées de l'asile de la paix, livrées sur les parvis de leurs temples aux lubriques attaques d'une troupe de forcenés, et fustigées jusqu'à la perte de la vie, parce qu'elles ne voulaient pas consentir à rentrer dans un monde auquel elles avaient renoncé pour jamais; une noblesse massacrée dans ses domaines, et n'échappant aux tortures, qu'en fuyant le toit de ses pères; les restes de l'ancienne magistrature dispersés et avilis, les soldats excités à la révolte contre leurs chefs *; l'insubordination sur nos vaisseaux, et la flotte n'écoutant plus la voix des capitaines qui l'avaient si souvent conduite à la victoire; les ateliers transformés en salles d'armes; et dans Lyon, dans Marseille, dans Arles, dans Avignon, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest du royaume, les brandons de la discorde secoués de toutes parts, toutes les passions soulevées, les exploits de la lanterne préludant aux héca-

* Nous citerons un exemple entre mille : Dans le mois d'août 1789, M. de Belzune, major en second du régiment de Bourbon, en garnison à Caen, est massacré dans cette ville. Son cadavre est mis en pièces, la canaille s'en dispute les lambeaux. Un homme, ou plutôt un sauvage, en fait cuire pour le manger avec sa famille ! Une femme veut un fragment des parties sexuelles de la victime !!! (*Histoire des révolutions de France*, par Prudhomme t. 1, pag. 222).

tombes de la guillotine ; et, au milieu de cette horrible et sanglante anarchie, le monarque publiant en vain des proclamations pour ramener ses sujets à l'ordre et à la tranquillité, protestant inutilement de la pureté de ses intentions, tandis que de lâches et perfides mandataires du peuple flattaient une poignée d'oppresseurs qu'ils auraient pu écraser s'ils avaient eu assez de vertu et de patriotisme pour s'allier franchement au meilleur des rois.

Ce tableau, hélas ! n'est que trop fidèle. Les tribunaux eux-mêmes n'avaient plus la force de conserver leur indépendance. « Votre vie « est un sacrifice que vous devez à la tranquil- « lité et à la liberté publiques, » dirent à l'infortuné Favras les juges qui le condamnèrent à mort le 20 février 1790, comme auteur d'un complot tendant à enlever le roi. On n'avait peut-être jamais entendu des juges dire à un accusé qu'il doit mourir, non parce qu'il est coupable, mais parce que des considérations publiques l'exigent. « Ce calcul de sacrifier un « ou plusieurs individus au salut présumé de « tous, dit J.-J. Rousseau, est un machiavé- « lisme atroce interdit à tout législateur qui « porte figure humaine. » Le fait est que les juges se laissèrent influencer par la terreur

que leur inspirèrent une horde de bandits rassemblés autour du Châtelet, et qui hurlaient sans cesse : *Favras à la lanterne !* Cette sentence inique était le prélude des assassinats juridiques des tribunaux révolutionnaires, et surtout de ce jugement épouvantable que la convention a osé prononcer contre le plus vertueux des hommes, contre le meilleur des rois.

Léopold, comme frère de la reine de France, devait plus que tout autre souverain être sensible aux maux et aux outrages qu'enduraient Louis XVI et sa noble compagne.

Dans l'entrevue de Mantoue, il fut décidé qu'on s'occuperait de rallier les émigrés sur les bords du Rhin. Toute l'année 1790 s'était écoulée dans les manœuvres tentées infructueusement dans le Midi.

Au commencement de 1791, monseigneur le comte d'Artois, quittant donc la cour de Savoie, vint s'établir à Coblentz chez l'électeur de Trèves, son oncle (Louis Venceslas, duc de Saxe); et le prince de Condé choisit la ville de Worms, d'où il pouvait facilement entretenir des correspondances avec l'Alsace et la Lorraine. Ce point rapproché des frontières de France, bientôt connu comme la ré-

sidence d'un Condé et d'un frère du roi, attira un grand nombre d'officiers qui vinrent se ranger sous l'étendard des lis.

Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, voyant le mal s'aggraver de jour en jour, et convaincues qu'en restant en France elles ne feraient qu'augmenter dans leur famille le nombre des victimes, partirent le 19 février pour se rendre à Rome. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'elles parvinrent jusqu'à la frontière. Arrêtées plusieurs fois sur la route par les municipalités, il leur fallut obtenir un décret de l'assemblée pour continuer leur voyage. Le pape les accueillit avec une tendresse vraiment paternelle.

Rome, cette capitale du monde chrétien, devait l'exemple de la charité envers de nobles infortunes, et elle le donna en accordant la plus généreuse hospitalité aux émigrés français. Les princes et les peuples l'imitèrent dans cette belle œuvre. « En Espagne, M. de Quevedo, évêque d'Orense, plaça jusqu'à deux cents émigrés à ses frais dans sa campagne, dans ses séminaires, et jusque dans son palais. On allait chez Alfieri à Florence, chez M. le prince de Macerano en Piémont. L'Autriche et la Bohême firent preuve de désinté-

ressement. Entre les princes d'Allemagne se distinguait l'illustre maison de Hohenlohe, dont les domaines étaient ouverts à tous les malheureux. Un de ses châteaux reçut un séminaire entier de Saint-Sulpice. Catherine II ayant gracieusement engagé les gentilshommes émigrés à se rendre dans ses états; de tous ceux qui purent, ou qui voulurent franchir cette énorme distance de leur patrie, il n'y en eut aucun qui eût à s'en repentir : cette illustre souveraine tint plus que sa première parole; ils retrouvèrent dans ces vastes domaines une heureuse aisance, et goûtèrent une tranquillité parfaite. Quoique d'une religion différente, Catherine accueillit les prêtres et les religieux français, se faisant un devoir, disait-elle, d'offrir un asile à des hommes qui, dans des temps plus heureux, ont illustré la France. Elle donna des ordres pour que dans tous ses états on leur montrât des égards et de l'estime. En succédant à Catherine, Paul Ier se montra pareillement enthousiaste de l'émigration en l'accueillant. Les seigneurs du pays suivaient à l'envi ce noble élan; le prince de Bélozelsky sacrifiait une partie de sa fortune à secourir les Français à Saint-Pétersbourg.

Pour les particuliers aussi bien que pour le gouvernement, c'était en Angleterre une affaire d'état que la réception des émigrés. On faisait vider pour eux les maisons royales, notamment le château de Winchester; et on a calculé que le ministère leur distribua successivement quarante-sept millions. Burke fit successivement des appels auxquels tout le monde s'empressa de souscrire, et des premiers ceux-là qui avaient déjà donné comme gouvernement. Les plus généreux après le roi furent le marquis de Buckingham, Arundel, Stanley, Vilmot, Scott, etc. Une femme, madame Dorothée Siburn, se dévoua plus particulièrement à la cause des infortunés, et parvint à faire des prodiges qui obtinrent bientôt l'attention et l'appui de la cour elle-même.

« Les républiques de Suisse et des États-Unis rivalisèrent de générosité avec les monarchies : en Amérique c'était un M. Morris qui faisait servir à l'œuvre sainte tout ce que lui donnaient de pouvoir sa fortune et ses fonctions de gouverneur. En Suisse, un simple banquier, M. Bobouin de la Barollière, prêta aux émigrés des sommes immenses sans intérêts; la restitution même de ses capitaux aventurée, puisqu'elle était subordonnée à

une contre-révolution à laquelle on ne s'attendait guère; mais c'était autant de lettres de change qu'il tirait sur l'immortalité : d'aussi belles actions l'avaient ennobli avant que le roi de France lui donnât des lettres de noblesse. On voyait encore en Suisse une dame de Souris, veuve, riche et belle, sachant toujours au don joindre la façon de donner, et aidée seulement de madame de Besenval, son amie, loger cinq cents fugitifs dans son château, pourvoir ailleurs à la subsistance de plus de quinze cents, et se mettre en correspondance avec toute l'Europe pour fonder et soutenir sa mission. Madame de Staël, à Copet, avait aussi son château ouvert; elle y reçut les Montmorency. Les peuples des religions les plus divergentes, les peuples les plus jaloux de la liberté et jusqu'aux républicains, ont fait consister la vertu dans l'accueil qu'ils ont fait aux émigrés français. C'était une assez belle consolation pour ces braves et fidèles sujets, lorsqu'ils étaient considérés comme des criminels par les révolutionnaires de France, d'être honorablement traités chez toutes les nations, et d'avoir l'univers pour complice. L'émigration, ajoute le publiciste auquel nous empruntons ces détails, n'était autre chose

qu'une grande protestation de la vérité et de la vertu contre l'erreur présentée dans toute sa séduction, et la corruption pratiquée dans toute sa profondeur. N'eût-elle eu d'autre motif que celui d'un courageux exemple de désintéressement et de fidélité donné au milieu d'effroyables désordres, elle serait assez justifiée. »

Elle fut en effet le plus touchant modèle d'un désintéressement sublime. Tout ce qu'on avait pu échapper de sa fortune, on le mit en commun : M. de Marcillac s'engageait personnellement dans un emprunt de deux millions qu'il négociait au nom des frères du roi avec la Hollande ; M. Gilbert-de-Voisins, président au parlement de Paris, souscrivit pour 400,000 francs de traites en faveur des princes chefs de l'émigration. M. de Vergennes, fils du ministre, mettait en gage, afin d'en offrir le montant, pour 300,000 francs de diamans, la dernière ressource de sa famille. En Angleterre, M. le président d'Aligre distribua plus de 500,000 francs aux émigrés malheureux. Nous pourrions citer une infinité de traits semblables.

Nous venons de parler des princes, frères du roi, et jusqu'à présent on n'a encore vu, hors de France, que monseigneur le comte

d'Artois; mais c'est que nous voici arrivés à une époque des plus marquantes de l'histoire de l'émigration; celle où Louis XVI et *Monsieur* tentèrent de se soustraire au joug que leur faisait subir une assemblée usurpatrice.

Le désordre continuant en France sans perspective d'aucun terme, et chaque jour de nouveaux outrages venant abreuver d'amertume le roi et son auguste famille, le monarque résolut de sortir de l'affreuse position où il se trouvait depuis le commencement de la révolution, et de se réfugier dans une ville où il pût du moins régler, avec calme et liberté, les institutions qu'il croyait nécessaires au bonheur de la nation. Le 21 juin 1791, il quitta donc secrètement le château des Tuileries et se dirigea sur Montmédy; son frère, *Monsieur*, comte de Provence, sortit de Paris en même temps, et se dirigea sur Maubeuge. Le roi fut arrêté à Varennes, ramené à Paris comme un coupable, et confiné prisonnier dans son palais *. *Monsieur* eut le

* Le nommé Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould, fut l'auteur de cette cruelle arrestation. Les révolutionnaires le comblèrent d'honneurs à cette époque, si toutefois ce n'est pas prostituer le nom d'honneur que de l'appliquer aux faveurs prodiguées par des factieux à un homme qui

bonheur d'atteindre la frontière sans obstacle. Le public a joui de la relation du voyage de ce prince, tracée de sa propre main en faveur de M. le duc d'Avaray, qui l'accompagna dans sa fuite; nous en retracerons ici quelques fragmens :

« Nous étions convenus de voyager sous le nom de MM. Michel et David Foster, Anglais. Les noms de Michel et de David n'étaient pas pris sans raison : mon linge étant marqué *M*, et le sien *DA*; il jugea qu'en cas que l'on vînt à y regarder, il fallait que nos noms supposés correspondissent à ces marques.

« Quand le moment de la séparation fut venu, le roi, qui jusque-là ne m'avait pas fait part du lieu où il allait, m'appela, me déclara qu'il allait à Montmédy, et m'ordonna positivement de me rendre à Longwy, en passant par les Pays-Bas autrichiens. Nous nous embrassâmes bien tendrement, et nous nous séparâmes très-persuadés, au moins de ma part, qu'avant quatre jours nous nous reverrions en lieu de sûreté..... »

vient de commettre une méchante action. Drouet est mort tout récemment (en mai 1824), à Sainte-Menehould; à l'âge de 62 ans). Puisse-t-il avoir mérité, par un repentir sincère, le pardon d'un Dieu vengeur!

Nous passons sur les détails du voyage de *Monsieur*, pressés d'atteindre le moment où ce prince acquiert enfin la certitude absolue d'arriver à Mons sans obstacle. « Je commençai, dit-il, par me saisir de ma maudite cocarde tricolore; et, lui adressant ces vers d'*Armide :*

Vains ornemens d'une indigne mollesse, etc.

je l'arrachai de mon chapeau. (J'ai prié d'Avaray de la conserver soigneusement, comme Christophe Colomb voulut conserver ses chaînes.) »

Les voyageurs arrivent au faubourg de Mons. « Mon premier soin, dit le prince, fut de me jeter à genoux pour remercier Dieu du recouvrement de ma liberté. Acquitté de ce premier devoir, j'en remplis un non moins sacré et moins doux en serrant dans mes bras mon cher d'Avaray, auquel je pus, pour la première fois, donner sans crainte et sans indiscrétion le nom de mon libérateur... »

Le prince avait écrit au commandant de la place; en attendant sa réponse : « Nous nous mîmes, dit-il, à causer avec notre postillon. Je lui demandai d'abord son nom, il me répondit qu'il se nommait *la Jeunesse*. On sent

bien que ce n'était pas par pure curiosité de ma part, et qu'il m'était important de savoir le nom d'un homme qui, quoique sans s'en douter, m'avait si bien servi. Ensuite je lui demandai s'il y avait dans Avesnes beaucoup de prêtres qui eussent prêté serment. « Nous ne laissons pas d'en avoir, me répondit-il, mais avec cela le plus grand nombre est resté dans son devoir. Ils ont imaginé un nouveau serment pour l'armée : tout cela n'est bon qu'à mettre l'officier mal avec le soldat ; aussi Dieu sait comme tout cela va *. »

Le lendemain de cette nuit passée à Mons, le

* Au retour à Maubeuge, le postillon, dont le nom est Mabillotte Lurot, fut accablé d'injures et de menaces. Des enragés s'écriaient : « Puisqu'il a favorisé la fuite de ceux qui ne reviendraient que pour nous exterminer, ne laissons pas un seul traître derrière nous. — Vous êtes bien dans l'erreur, répondit le postillon, en parlant d'exterminateur. Écoutez ce que j'ai entendu de la bouche du prince. Un seigneur qui était avec lui dans la voiture lui dit en arrivant à Mons : « V. A. R. n'a plus rien à craindre. — Je compte « pour rien mes dangers personnels, a répondu *Monsieur* ; « mais je crains que la nation, égarée par les meneurs, « prenne le change sur nos intentions. Nous ne nous éloi- « gnons que pour empêcher de plus grands malheurs. « Notre retour ne sera signalé que par l'oubli des fautes et « par la récompense du bien. »

(Note de l'éditeur.)

prince continue ainsi : « Un moment après que je fus levé, je vis arriver le comte de Fersen, qui avait conduit le roi jusqu'à Bondi. Alors rien ne manque plus à mon bonheur, persuadé, comme je l'étais (car enfin il faut dire que je ne connaissais aucun détail du plan d'évasion), qu'une fois sorti de Paris, le roi ne courait plus de risques. Je me livrai tout entier à ma joie, et j'embrassai M. de Fersen de tout mon cœur. Dès que je fus habillé, je reçus la visite de tout ce qu'il y avait de Français à Mons, des officiers autrichiens du corps de la ville de Mons. Je fus fort flatté de l'accueil qu'ils me firent, mais je brûlais de reprendre la route de Namur.

« La journée de Mons à Namur n'offrit rien de bien intéressant pour la curiosité. Les épanchemens de deux amis, dont l'un est fier d'avoir sauvé l'autre, et dont l'autre, à son tour, est d'autant plus heureux de son bonheur, qu'il le doit à son ami, sont délicieux pour eux, mais n'ont aucun mérite pour les autres. Nous arrivâmes à Namur extrêmement tard...

« A mon réveil, j'eus la visite du général de Moitelle, qui commande à Namur, et de tous les officiers de la garnison, bien autre-

ment nombreuse que celle de Mons. Ils me parurent si contens de me voir parmi eux, si zélés pour la cause du roi, qu'il aurait fallu être le plus ingrat de tous les hommes pour n'en être pas touché : je ne le fus pas moins pour les attentions qu'ils eurent pour mon cher d'Avaray; ont eût dit qu'ils devinaient mon cœur, et qu'ils sentaient que ce qu'ils faisaient pour lui me flattait bien plus que ce qu'ils faisaient pour moi-même. Cependant, sans concevoir encore aucune inquiétude pour le roi, je commençais à trouver que les nouvelles de Montmédy tardaient; je ne voulais pas non plus m'aller jeter à Longwy sans savoir si nous serions les maîtres de ce pays-là. En conséquence, je pris le parti de prier le général de Moitelle d'envoyer une estafette au commandant de Luxembourg, avec ordre de rapporter, quelque part qu'il me trouvât, les nouvelles qu'il apprendrait du roi, bien résolu, si je n'en avais pas, de pousser jusqu'à Luxembourg. »

Un accident survenu à la voiture force le prince de s'arrêter à un endroit qu'on appelle Nattoye; en attendant qu'on ait fait les réparations nécessaires, il se place à l'ombre près d'une auberge où arrivent deux femmes, la

mère et la fille, qui étaient de Wurtzbourg, et qui faisaient ordinairement les commissions des officiers de la garnison de Namur. La conversation s'engage d'abord avec la maitresse de l'auberge, dont la santé était délâbrée : « Vous ne savez pas ce que nous avons souffert dans ces derniers temps-ci, dit-elle ; j'en suis encore estropiée, et je m'en vais vous raconter comment cela m'est arrivé. Dans le temps de la retraite des troupes, les soldats prenaient tout ce qu'ils trouvaient pour leur nourriture, de sorte que je suis restée deux jours sans manger ni boire. J'étais anéantie de faiblesse, et, le dernier jour, j'eus le malheur de tomber du haut en bas de mon escalier, et de me démettre la hanche. Les patriotes arrivèrent le lendemain : mon mari se sauva : faible et blessée comme je l'étais, je ne pus le suivre, et furieux de ce que nous avions reçu les troupes, ils prirent tous nos meubles et les jetèrent dans le feu qu'ils allumèrent au milieu de la chambre. Ils voulurent m'y jeter aussi : ensuite ils changèrent d'avis ; ils brisèrent ma pauvre béquille, me trainèrent par toute la maison et dehors, et m'estropièrent comme vous le voyez. »

« En disant cela, elle me fit tâter le haut

de sa hanche, et je sentis qu'en effet l'os était déboîté à ne pouvoir être jamais remis. »

Le prince avait fait donner des soins et quelque nourriture à la vieille commissionnaire, qui était arrivée là dans un état de défaillance. Il continue ainsi son récit : « Cette bonne femme ayant repris un peu ses forces, se lève, vient se mettre à genoux devant nous et nous baiser les mains. Nous la relevons aussitôt; j'ôte mon chapeau et lui montre le ciel. Aussitôt elle tire son chapelet, le serre contre son cœur, et se met à prier Dieu. Cependant la maîtresse, à qui nous continuâmes de parler de ce qu'elle avait souffert, reprit la parole : « Ah ! messieurs, c'est une cruelle chose que les révolutions; je ne souffre pas moins de celle de France que de celle de notre pays *; je suis bien en peine pour mes parens. Je suis née à Frombaine, proche de Givet; je fais ce que je peux pour les engager à quitter la ville, et je ne peux pas en venir à bout;

* Tandis qu'en France on révolutionnait sous les bannières de la philosophie, qu'on tuait les nobles et les prêtres pour établir l'égalité politique et la liberté religieuse; chez les Flamands et les Brabançons, on se révoltait contre le souverain qui voulait supprimer quelques monastères.

(*Note de l'éditeur.*)

cela me rend encore plus malheureuse. Ah ! messieurs, il n'y a que Dieu, son roi et sa patrie. » D'Avaray avait déjà fondu en larmes a l'action de la vieille : j'étais ému, exalté de ce que disait la maîtresse. « Eh bien ! ma bonne, lui dis-je, puisque vous pensez ainsi, priez donc Dieu pour le roi, il est peut-être dans le plus grand danger de la vie; il a quitté Paris. — O mon Dieu ! s'écria-t-elle, que me dites-vous là ? — Oui, s'écria d'Avaray, voilà son frère qui s'est sauvé en même temps que lui. — Et voilà, ajoutai-je, l'ami qui m'a sauvé. » Alors je me jetai dans ses bras, nos larmes se confondirent. La maîtresse, toute attendrie, me disait : « Vous êtes le frère de mon roi ! Ah ! si j'osais vous toucher !..... — Faites mieux, ma bonne, embrassez-« moi. » La voiture était raccommodée ; je donnai un louis à la vieille; elle voulut encore me baiser la main; je l'embrassai, et nous partîmes. »

Le prince apprend l'arrestation du roi. « La douleur que je ressentis, dit-il, est facile à se figurer. Je regrettai le succès de mon entreprise ; j'eus un moment la pensée de rentrer en France et d'aller reprendre mes fers pour partager ceux de mes malheureux parens ;

mais je réfléchis que, sans pouvoir les servir, je perdrais non-seulement moi, mais ce qui était bien plus cher pour moi, mon ami, mon libérateur, que rien n'aurait pu engager à me quitter. De son côté, comme s'il eût deviné ma pensée, il me dit tout de suite que si je croyais devoir retourner en France il me conjurait de ne pas être arrêté par sa considération, et qu'il me suivrait partout sans inquiétude. Cette nouvelle preuve de sa courageuse amitié aurait suffi pour me déterminer quand je ne l'aurais pas été. J'ordonnai au postillon de nous ramener à Marche : en chemin nous retrouvâmes le duc de Laval, que je pris dans la voiture. Mes larmes, qui n'avaient pu couler dans le premier instant, étant venues me soulager, je réfléchis un peu plus froidement sur ce que j'avais à faire pour entamer la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant moi. Arrivés à Marche, nous y fûmes joints par le fils de M. de Bouillé, qui nous apprit les détails de ce cruel événement qui renversait toutes nos espérances. J'étais bien disposé à aller d'abord me reposer à Bruxelles ; mais comme le chemin de Marche à Namur, qui est le plus court, passe très-près de la frontière, et qu'on disait qu'il y avait eu

des actes d'hostilités commis, nous agitâmes un moment si nous ne passerions pas par Liége. Cependant, ayant fait la revue de nos armes, et ayant vu que nous avions seize coups de pistolet à tirer, ce qui était plus que suffisant contre un parti qui n'aurait pu être que peu nombreux, nous nous décidâmes à retourner à Namur... »

« La joie que j'eus d'y retrouver *Madame*, fut empoisonnée par l'idée de la position du reste de ma famille, et la comparaison que je fis malgré moi de son sort avec le nôtre. Résolu de me rejoindre au comte d'Artois, je lui écrivis que j'allais à Bruxelles pour y attendre de ses nouvelles, et lui demander où il voulait me donner rendez-vous.....

« Tout ce qu'il y avait de Français dans cette ville demanda à me voir; mais j'étais trop en peine de nos malheureux parens pour être en état de voir personne. Le lendemain, j'appris par une lettre du comte d'Artois qu'il arrivait : j'allai au devant de lui, et j'oubliai pour un moment mes peines passées, mes inquiétudes présentes, mes craintes futures, en serrant dans mes bras un frère, un ami dont nos malheurs communs m'avaient séparé depuis près de deux ans...

« Les huit jours que je passai à Bruxelles ont été peut-être les plus occupés de ma vie. Placé tout d'un coup à la tête d'une des plus grandes machines qui aient jamais existé, il fallait non-seulement faire aller le courant, mais m'instruire du passé, dont je n'avais eu aucune connaissance dans ma prison, pour en faire l'application au présent. Je crois que je n'en serais jamais venu à bout sans le comte d'Artois. Bien loin, après toutes les peines qu'il s'était données, d'être fâché de voir arriver un collègue qui pouvait lui ravir une partie de sa gloire, il s'empressa de m'instruire, de m'aider, de me mettre en avant, de me faire valoir; en un mot, ce n'était pas un frère que je retrouvais en lui, c'était le fils le plus tendre. C'était Charles V se jetant dans les bras du roi Jean après sa captivité. Je l'éprouvai d'une manière bien touchante à l'audience de congé que nous donnâmes à toute la noblesse avant de quitter Bruxelles. Je n'entreprendrai point de décrire cette scène; je ne rendrais jamais assez bien ce que je ressentis.

« Nous partîmes le 3 juillet pour Liége; le 4, nous arrivâmes à Aix-la-Chapelle, où nous trouvâmes le roi de Suède, qui, plus

instruit que moi du plan d'évasion du roi, s'était rendu dans cette ville sous le prétexte des eaux; mais, dans le fait, pour être plus à portée du théâtre des événemens où sa grande âme lui faisait désirer de jouer un rôle. J'ai oublié de raconter qu'aussitôt qu'il avait appris l'arrestation du roi, il m'avait écrit une lettre charmante à ce sujet; et une particularité assez piquante, c'est que cette lettre m'avait été apportée par le baron de Liéven, le même qui, en 1772, avait apporté au feu roi, mon grand-père, la nouvelle de la révolution qui avait placé la couronne sur la tête de Gustave III. Nous séjournâmes un jour à Aix-la-Chapelle pour causer plus librement avec ce prince, dont nous eûmes tant sujet de nous louer.

« Le 6 nous allâmes coucher à Bonn, chez l'électeur de Cologne, avec qui nous en étions convenus à Aix-la-Chapelle, et le 7 nous arrivâmes à Coblentz.

« L'électeur de Trèves, mon oncle, avait bien voulu prêter son château de Schonburnstust au comte d'Artois, avant mon évasion; il eut la même bonté pour *Madame* et pour moi. Je me ressouvenais de l'avoir vu en France il y avait près de trente ans. J'eus un

vrai plaisir à le revoir, et l'accueil qu'il nous fit était le présage des bontés qu'il a eues pour nous et pour tous les Français que le désir de servir la cause de l'autel et du trône a engagés à se réunir à nous. »

En quittant Paris, Louis XVI avait fait connaître les motifs de sa fuite par la déclaration suivante, adressée à tous les Français :

« Tant que le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette assemblée dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli ; mais aujourd'hui, que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le

royaume, le roi, après avoir solennellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de tout l'univers le tableau de sa conduite, et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume.

« On a vu sa majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'elle n'avait appelées auprès de sa personne qu'après que les étincelles de révolte s'étaient déjà manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes. Le roi, sûr de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens armés de la capitale.

« Au mois d'octobre de la même année, le roi, prévenu depuis long-temps des mouvemens que les factieux cherchaient à exciter, fut, dans la journée du 5, averti assez à temps pour pouvoir se retirer où il eût voulu; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile, et il aima mieux se sacrifier personnellement; et, ce qui était plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde sait les événemens de la nuit du 6 octobre, et l'impunité qui les

couvre depuis près de deux ans : Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes, et a détourné de la nation française une tache qui aurait été ineffaçable.

« Le roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries. Il y avait plus de cent ans que les rois n'y avaient fait de résidence habituelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'était prêt pour recevoir le roi, et la disposition des appartemens est bien loin de procurer les commodités auxquelles sa majesté était accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir. Malgré la contrainte qui avait été apportée et les incommodités de tout genre qui suivirent le changement du séjour du roi, fidèle au système de sacrifice que sa majesté s'était fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut, dès le lendemain de son arrivée à Paris, devoir rassurer les provinces sur son séjour dans la capitale, et inviter l'assemblée nationale à se rapprocher de lui, en venant continuer ses travaux dans la même ville.

« Mais un sacrifice plus pénible était réservé au cœur de sa majesté ; il fallut qu'on éloignât

d'elle ses gardes du corps, de la fidélité desquels elle venait d'avoir une preuve bien éclatante dans la funeste matinée du 6. Deux avaient péri victimes de leur attachement pour le roi et pour sa famille, et plusieurs encore avaient été blessés grièvement en exécutant strictement les ordres du roi, qui leur avait défendu de tirer sur la multitude égarée. L'art des factieux a été bien grand pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle, et qui venait de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avait toujours tenue. Mais ce n'était pas tant contre les gardes du corps que leurs intentions étaient dirigées, que contre le roi lui-même; on voulait l'isoler entièrement en le privant du service de ses gardes du corps, dont on n'avait pas pu égarer les esprits, comme on avait réussi auprès du régiment des gardes françaises, qui, peu de temps auparavant, était le modèle de l'armée.

« C'est aux soldats de ce même régiment, devenus troupe soldée de la ville de Paris, et aux gardes nationaux de cette même ville, que la garde du roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le commandement gé-

néral relève ; le roi, gardé ainsi, s'est vu par là prisonnier dans ses propres états ; car, comment peut-on appeler autrement l'état du roi, qui ne commande à sa garde que pour les choses de parade, qui ne nomme à aucune des places, et qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes dont il connaît les mauvaises intentions pour lui et pour sa famille ? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne et les troupes du centre que le roi relève ces faits, c'est pour faire connaître l'exacte vérité, et en la faisant connaître, il a rendu justice au zèle pour le bon ordre et à l'attachement pour sa personne, qu'en général cette troupe lui a montré lorsque les esprits ont été laissés à eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas été égarés par les clameurs et les mensonges des factieux.

« Mais plus le roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples, plus les factieux ont travaillé pour en faire méconnaître le prix, et présenter la royauté sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses.

« La convocation des états-généraux, le doublement des députés du tiers-état, les peines que le roi a prises pour aplanir toutes les difficultés qui pouvaient retarder l'assemblée des

états-généraux, et celles qui s'étaient élevées depuis leur ouverture; tous les retranchemens que le roi avait faits sur sa dépense personnelle; tous les sacrifices qu'il a faits à ses peuples dans la séance du 23 juin; enfin la réunion des ordres opérée par la manifestation du vœu du roi, mesure que sa majesté jugea alors indispensable pour l'activité des états-généraux; tous ses soins, toutes ses peines, toute sa générosité, tout son dévouement pour son peuple, tout a été méconnu, tout a été dénaturé.

« Lorsque les états-généraux, s'étant donné le nom d'assemblée nationale, ont commencé à s'occuper de la constitution du royaume, qu'on se rappelle les mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs provinces, et les mouvemens de Paris pour faire manquer les députés à une des clauses insérées dans tous les cahiers, qui portaient que *la confection des lois se ferait de concert avec le roi.* Au mépris de cette clause, l'assemblée a mis le roi tout-à-fait hors de la constitution, en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels; en se réservant le droit de ranger dans cette classe

ceux qu'elle juge à propos, et en restreignant, sur ceux réputés purement législatifs, la prérogative royale à un droit de suspension jusqu'à la troisième législature; droit purement illusoire, comme tant d'exemples ne le prouvent que trop.

« Que reste-t-il au roi, autre chose que le vain simulacre de la royauté? . . . .

. . . .

Sa majesté passant en revue les diverses parties de l'administration, fait sur chacune d'elles les observations les plus judicieuses, et qui démontrent que les hommes réunis pour améliorer la situation de la France n'avaient fait au contraire que dépouiller le monarque de tous les moyens qui auraient pu lui laisser l'espoir d'atteindre ce but. Il était ridicule de ne lui accorder que la faculté de prier l'assemblée de s'occuper de tels ou tels objets, au lieu du droit d'en faire la proposition formelle. En ce qui concerne la justice, Louis XVI disait:

« Un des décrets de l'assemblée vient de priver le roi d'une des plus belles prérogatives attachées partout à la royauté, celle de faire grâce et de commuer les peines..... Combien cette disposition ne diminue-t-elle pas la majesté royale aux yeux des peuples, étant

accoutumés depuis si long-temps à recourir au roi dans leurs besoins et dans leurs peines, et à voir en lui le père commun qui pouvait soulager leurs afflictions ! »

Mêmes plaintes aussi justes, aussi fondées, à l'égard de l'administration intérieure, des affaires étrangères et des finances. Sa majesté ajoute : « L'assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume et à celle de la justice, et cumule ainsi tous les pouvoirs; elle exerce même, par son comité des recherches, un despotisme plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention. Il s'est établi dans presque toutes les villes, et même dans plusieurs bourgs et villages du royaume, des associations connues sous le nom *des Amis de la constitution* * :

* Dès les premiers temps de l'assemblée constituante, il se forma une réunion des députés qui pouvaient, par leurs talens ou leur turbulence, hâter la marche de la révolution. Cette association tint ses premières séances à Saint-Cloud. Lorsqu'elle vint s'établir à Paris, on y reçut les révolutionnaires même étrangers à l'assemblée. Elle choisit pour le lieu de ses réunions le couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, et elle prit le titre de *club des Amis de la*

contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit affiliée avec elles, ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existaient auparavant. Sans y être autorisées, mais même au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, correspondent entre elles sur tous les objets, font et reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, et ont pris une telle prépondérance, que tous les corps administratifs et judiciaires, sans en excepter l'assemblée nationale elle-même, obéissent à leurs ordres.

« Le roi ne pense pas qu'il soit possible de

constitution. Cependant cette même constitution trouva là ses plus acharnés ennemis, parce que ces ambitieux, ces intrigans n'aspiraient qu'au renversement de la monarchie. Il est à remarquer que c'est de l'ancien ordre des Jacobins et du couvent de la rue Saint-Honoré que sortit Jacques Clément, qui enfonça à Saint-Cloud un couteau dans le cœur de Henri III. Le président du club avait pour cabinet la cellule de cet assassin ; des hommes attachés à l'ancien ordre de choses trouvèrent dans ces diverses particularités des rapprochemens qui les induisirent à donner le nom de *Jacobins* aux prétendus amis de la constitution : ceux-ci, bien loin de se tenir offensés de cette dénomination, l'adoptèrent, et elle leur resta. Les misérables, pour mieux mériter ce titre, fomentèrent tous les complots tendant à la ruine de l'infortuné Louis XVI. (*Note de l'éditeur.*)

gouverner un royaume d'une si grande étendue et d'une si grande importance que la France, par les moyens établis par l'assemblée nationale, tels qu'ils existent à présent. Sa majesté, en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle savait bien ne pas pouvoir refuser, y a été déterminée par le désir d'éviter toute discussion, que l'expérience lui avait appris être au moins inutile; elle craignait, de plus, qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'assemblée nationale, à la réussite desquels la nation prenait un si grand intérêt. Elle mettait sa confiance dans les gens sages de cette assemblée, qui reconnaissaient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. Ils avaient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la révision annoncée des décrets, de donner une force d'action et de réaction nécessaire à tout gouvernement; ils reconnaissaient aussi l'utilité d'inspirer pour le gouvernement et pour les lois qui doivent assurer la prospérité et l'état de chacun, une confiance telle qu'elle ramenât dans le royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns, et dans la plupart la crainte

pour leur vie ou pour leurs propriétés, ont forcés de s'expatrier.

« Mais plus on voit l'assemblée s'approcher du terme de ses travaux, plus on voit les gens sages perdre leur crédit, plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté et même de l'impossibilité dans la conduite du gouvernement, et inspirer pour lui de la méfiance et de la fureur, augmentent tous les jours; les autres réglemens, au lieu de jeter un baume salutaire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs provinces, ne font qu'accroître les inquiétudes et aigrir les mécontentemens. L'esprit des clubs domine et envahit tout; les mille journaux et pamphlets calomniateurs, incendiaires, qui se répandent journellement, ne sont que leurs échos, et préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire. Jamais l'assemblée nationale n'a osé remédier à cette licence, bien éloignée d'une vraie liberté : elle a perdu son crédit, et même la force dont elle aurait besoin pour revenir sur ses pas, et changer ce qui lui paraîtrait bon à être corrigé. On voit, par l'esprit qui règne dans les clubs, et la manière dont ils s'emparent des nouvelles assemblées primaires, ce qu'on doit attendre d'eux; et s'ils

laissent apercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose, c'est pour détruire les restes de la royauté, et établir un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution.

« Français, est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentans à l'assemblée nationale? Désiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçassent le gouvernement monarchique sous lequel la nation a prospéré pendant quatorze cents ans? Désiriez-vous voir votre roi comblé d'outrages et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupait que d'établir la vôtre?

« L'amour pour leurs rois est une des vertus des Français, et sa majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentaient bien que, tant que cet amour subsisterait, leur ouvrage ne pourrait jamais s'achever; ils sentaient également que pour l'affaiblir, il fallait, s'il était possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné; et c'est la source des outrages que le roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts.... Sa majesté n'en retracerait pas ici l'affligeant tableau si elle ne voulait faire con-

naître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent le sein de leur patrie en feignant de vouloir la régénérer.

« Ils profitent d'abord de l'espèce d'enthousiasme où l'on était pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux mêmes du roi, un triomphe d'autant plus éclatant, que dans le même instant les gens qu'ils avaient soudoyés pour cela affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent, dès le lendemain, à Versailles, faire insulter Mgr. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, et mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courrier que le roi avait envoyé fut arrêté publiquement, fouillé, et les lettres du roi furent ouvertes. Pendant ce temps, l'assemblée nationale semblait insulter à la douleur de sa majesté, en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes ministres dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, et que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le roi s'étant déterminé à aller porter, de lui-même, des paroles de paix dans la capitale, des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de vive

le roi si naturels aux Français; et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnaissance, ne furent remplies que d'une ironie amère.

« Cependant l'on accoutumait de plus en plus le peuple au mépris de la royauté et des lois; celui de Versailles essayait de pendre deux hussards à la grille du château, arrachait un parricide au supplice, s'opposait à l'envoi d'un détachement de chasseurs destinés à maintenir le bon ordre, tandis qu'un énergumène faisait publiquement au Palais-Royal la motion de venir enlever le roi et son fils, de les garder à Paris, et d'enfermer la reine dans un couvent, et que cette motion, au lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle aurait dû exciter, était applaudie. L'assemblée, de son côté, non contente de dégrader la royauté par ses décrets, affectait même du mépris pour la personne du roi, et recevait, d'une manière impossible de qualifier convenablement, les observations du roi sur les décrets de la nuit des 4 et 5 août.

« Enfin arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre : le récit en serait superflu, et sa majesté l'épargne à ses fidèles sujets; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remar-

quer la conduite de l'assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir, ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le roi, que cela n'était pas de sa dignité.

« Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes plus affligeantes les unes que les autres pour le roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le roi était-il aux Tuileries qu'un innocent fut massacré, et sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paraissaient attachés au roi ou à sa personne ont été persécutés; plusieurs mêmes ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le même jardin des Tuileries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté ou contre la religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône) ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment y sont à tout moment insultés, et leur vie même continuellement menacée.

« A la fédération du 14 juillet 1790, l'as-

semblée, en nommant le roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par là penser qu'elle aurait pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupait, chose inouie jusqu'à présent. (C'est pendant cette fédération que le roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Il s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés les gardes nationaux de toute la France, rassemblés pour cette cérémonie.)

« Les ministres du roi, ces mêmes ministres que l'assemblée avait forcé le roi de rappeler, ou dont elle avait applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leurs places, excepté un.

« *Mesdames*, tantes du roi, et qui étaient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la déclaration des droits de l'homme. Une troupe poussée par eux s'est portée vers Bellevue pour arrêter *Mesdames*. Le coup ayant été manqué par

leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés, ils se sont portés chez *Monsieur*, sous prétexte qu'il voulait suivre l'exemple de *Mesdames;* et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout-à-fait perdue pour leur système. Cependant n'ayant pu faire arrêter *Mesdames* à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnai-le-Duc; et il a fallu des ordres de l'assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du roi ayant été méprisés.

« A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'assemblée nationale cette violation de liberté; n'ayant pas réussi, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le roi à faire revenir *Mesdames;* mais la bonne conduite de la garde nationale (dont elle s'est empressée de lui témoigner sa satisfaction) ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. * Il ne leur avait pas

* On a souvent taxé Louis XVI de faiblesse, tandis que, dans mille circonstances de son règne, ce reproche n'était mérité que par les hommes en qui il devait se confier pour le maintien de l'ordre ou l'exécution des lois. Nous allons en fournir la preuve à l'occasion de ce voyage de ses tantes.

été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisait sentir une grande quantité de fidèles sujets se rendaient aux tribunes des Tuileries, et formaient une espèce de bataillon capable d'imposer aux malintentionnés; ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir, à dessein, le bruit qu'on se servirait de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du roi pussent se rassembler comme ils l'avaient déjà fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions

Quoique l'assemblée reconnût à ces princesses le droit d'aller dans tel pays qu'il leur plaisait, le jour même où ce décret fut rendu, un ramas confus de populace remplit les cours et le jardin des Tuileries, demandant, avec d'épouvantables hurlemens, que le roi ordonnât à Mesdames de revenir auprès de sa personne. La garde nationale accourut; on ferma les grilles du château. Les premiers pelotons, peu nombreux, n'imposèrent point à la multitude : elle commanda aux soldats d'ôter leurs baïonnettes, et les soldats obéirent. On ne sait jusqu'où cette canaille, enhardie par le premier succès, eût poussé l'insolence ; mais des compagnies entières de gardes nationales étant survenues, tous reprirent courage. La populace ayant commandé de nouveau d'ôter les baïonnettes, cette fois-ci on ne l'écouta point. Trois cents royalistes, avertis de ce mouvement, s'étaient rendus au château. M. de La Fayette fit ranger les gardes nationales en bataille, ayant en tête six canons, mèches allumées. Cet appareil étonna le rassemblement, sans pourtant le décider à se disperser. Les officiers municipaux le haranguèrent, le som-

aux yeux de la garde nationale, en leur prêtant les projets des forfaits mêmes contre lesquels ils s'armaient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui lui donnaient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que sa majesté leur demanda elle-même les armes qu'on leur avait rendues suspectes; ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévouement : rien ne put

mèrent au nom de la loi de se retirer. Les plus effrontés répondirent qu'ils voulaient parler au roi. Le maire, Bailly, toujours engoué de la souveraineté du peuple, ordonna d'ouvrir la grille pour admettre une vingtaine d'individus qu'il conduirait lui-même à sa majesté. Heureusement, un chef de division et quelques officiers de la garde nationale, choqués d'une telle inconvenance, et prévoyant les suites de cet ordre imprudent, s'opposèrent à son exécution. M. Bailly alla donc seul trouver le roi : il l'assura que les moyens de douceur contiendraient le peuple. « La douceur, répondit « Louis XVI, a toujours été et est encore le vœu de mon « cœur; mais il faut savoir l'allier avec la fermeté, et appren- « dre au peuple qu'il n'est pas fait pour dicter la loi, qu'il « est fait pour obéir. » Cette réponse ne souffrant point de réplique, M. de La Fayette eut ordre de dissiper l'attroupement. Au premier mouvement de la garde nationale, la multitude effrayée prit la fuite; le jardin, les cours et le Carrousel, se trouvèrent libres en un instant. (*Note de l'éditeur.*)

retenir ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer... et briser même ces armes, dont le roi s'était rendu dépositaire *.

« Cependant le roi, après avoir été malade, se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, comme il y avait été, l'année dernière, une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la semaine sainte, on osa se servir de l'attachement connu du roi pour la religion de ses pères, pour animer les esprits contre lui; et, dès le dimanche au soir, le club des cor-

* Parce que plusieurs de ces zélés défenseurs du roi, officiers de marine, étaient porteurs des courtes épées qui sont l'arme de ce corps, les révolutionnaires qui se trouvaient parmi la garde nationale, et il faut croire qu'ils étaient nombreux et bien acharnés ce jour-là; ces révolutionnaires, disons-nous, feignirent de prendre ces épées pour des poignards. De là vient le nom de *chevaliers du poignard*, que l'on donna aux royalistes qui étaient accourus aux Tuileries. On parla de les fouiller, et plusieurs se virent assaillis. M. de Pienne, fils de M. Villequier d'Aumont, et premier gentilhomme de la chambre, en survivance de son père, fut terrassé et foulé aux pieds. Un député, M. de Beauharnais, déclara qu'il ne serait fouillé que mort, et qu'on l'étendrait sur la place avant de porter la main sur lui. M. de Chabert, chef d'escadre et grand'croix de Saint-Louis, ainsi qu'une foule d'autres défenseurs du trône, tinrent le même langage et imposèrent du respect aux démagogues. (*Note de l'édit.*)

deliers fit afficher un arrêté, dans lequel le roi lui-même est dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, sa majesté monte en voiture pour partir; mais, aux portes des Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage; et c'est avec bien de la peine qu'on doit dire ici que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux. Les discours les plus insolens, les motions les plus abominables, retentissaient aux oreilles de sa majesté; les personnes de sa maison qui se trouvaient là s'empressèrent de lui faire au moins un rempart de leurs corps, si les intentions qu'on ne manifestait que trop venaient à s'exécuter; mais il fallait que le roi bût le calice jusqu'à la lie; ses fidèles serviteurs lui furent encore arrachés avec violence; enfin, après avoir enduré pendant une heure trois quarts tous ces outrages, sa majesté fut contrainte de rester et de rentrer dans sa prison; car, après cela, on ne saurait appeler autrement son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé, par état, de veiller à la tranquillité et à la sûreté publique, et de l'instruire de ce qui venait de se passer. Le lendemain, elle se

rendit elle-même à l'assemblée nationale pour lui faire sentir combien cet événement était contraire, même à la nouvelle constitution. De nouvelles insultes furent tout le fruit que le roi retira de ces démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle et de la plupart de ses grands officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères; enfin d'assister, le jour de Pâques, à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« D'après tous ces motifs de l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille ?

« Français, et vous surtout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de sa majesté se plaisaient à appeler la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis; revenez à votre roi, il sera toujours votre père, votre meilleur ami : quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et de se voir au milieu de vous, lorsqu'une constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouver-

nement sera établi sur un pied stable, et que, par son action, les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables ! »

Cette pièce est un monument historique qui développe avec précision la marche et les progrès de la faction démagogique, comme elle fait connaître toute la magnanimité de Louis XVI.

La France offrait donc alors à l'Europe le spectacle d'un roi légitime forcé par des violences atroces à s'enfuir, protestant solennellement contre les acquiescemens qu'on lui avait extorqués, et, peu après, arrêté et détenu prisonnier avec sa famille.

C'était encore à son extrême bonté que ce monarque devait de n'avoir pas échappé à ses ennemis, à ses bourreaux ; c'est parce que dans cette circonstance, comme en mille autres, il se montra avare d'un sang criminel.

Les factieux n'étaient point avares du sang des royalistes. Le comte de Dampierre, apprenant l'arrestation du roi, se présenta sur sa route pour lui exprimer et ses respects et ses regrets. Il fut aussitôt massacré par l'es-

corte furibonde, et sous les yeux mêmes des illustres captifs !!! Infortuné monarque ! pouvais-tu te croire au milieu du peuple français !!!

Par un raffinement de barbarie des misérables qui se plaisaient à déchirer le cœur du roi, cet infortuné monarque eut la douleur de voir lier et garrotter sur le siége de sa voiture, comme des criminels, MM. de Valory, de Moutier et de Malden, gardes du corps, qui avaient eu l'honneur d'accompagner l'auguste famille dans sa fuite ; ils firent ainsi le trajet de ce fatal retour. Cependant un aide-de-camp du commandant de la garde nationale parisienne et trois députés se trouvaient revêtus de tous les pouvoirs au milieu du cortége qui ramenait le roi.

Personne, aussi bien que le commandant de cette garde parisienne, n'avait été à même de juger combien Louis XVI jouissait de peu de liberté, personne ne pouvait mieux que lui connaître l'ardent amour que cet excellent monarque portait à son peuple. Si, dans cette circonstance, il eût favorisé l'accomplissement de ses généreux desseins, son nom se fût glorieusement attaché à celui de son roi. Il se conduisit, au contraire, comme il s'était déjà

conduit dans les événemens des 5 et 6 octobre, où il n'avait pas su comprimer la bande d'assassins qui porta de Versailles à Paris, au bout des piques, les têtes des gardes du corps massacrés dans les appartemens de la reine. Voici comment s'exprime M. le marquis de Bouillé dans les *Mémoires* qu'il a publiés à l'occasion de la fuite du roi : « M. de La Fayette « était un de mes plus proches parens, je l'a- « vais connu dès son enfance, j'avais suivi sa « conduite depuis son entrée dans le monde; « je redoutais son caractère méfiant et dissi- « mulé, plus que son ambition, que j'aurais « désiré voir satisfaite, s'il avait voulu sau- « ver le roi, la monarchie et sa patrie, en ar- « rêtant la révolution au point où elle était « alors, et en établissant un gouvernement « sur des bases et sur des principes solides et « convenables à la France et au génie de ses « peuples. M. de La Fayette le pouvait; il était « le seul homme qui eût alors assez de force « et de puissance; mais il avait de l'ambition, « sans le caractère et le génie nécessaires pour « la diriger : elle se réduisait au désir de faire « du bruit dans le monde et de faire parler « de lui. Ce n'était pas un homme méchant, « et encore moins scélérat; mais il était au-

« dessous, je pense, de la grande circons-
« tance où il se trouvait ». Sa conduite après la hideuse insurrection du 20 juin 1792, où une populace dégoûtante vint insulter le roi dans son palais, et sa protestation contre l'horrible catastrophe du 10 août, prouvent qu'il ne partageait pas les principes des scélérats qui avaient préparé ces affreuses journées. Ayant voulu faire un effort trop tardif pour arrêter le dernier coup que les révolutionnaires allaient porter à la royauté, il succomba, abandonné par son parti, prêt à être livré à ces mêmes factieux qu'il avait servis par imprudence, et qu'il avait ménagés par une timide circonspection. Il chercha un asile chez l'étranger, où il trouva la captivité. Ainsi La Fayette, l'un des principaux chefs de la révolution, fut obligé, au moment où, revenant de ses erreurs, il commençait à vouloir servir son roi et la monarchie, de déserter, de fuir sa patrie, et il dut se trouver heureux de n'être point arrêté dans sa fuite comme l'avait été l'infortuné Louis XVI.

M. de Bouillé, en qui le roi avait mis sa confiance pour protéger son évasion, voyant toutes les mesures qu'il avait prises déjouées par une fatalité inouïe, se rendit à Coblentz

auprès des princes français, auxquels il remit 670,000 francs, restant d'un million qu'il avait reçu de son souverain pour le voyage de Montmédy.

La lettre suivante, en date du 23 juillet, que Louis XVI écrivit à son frère, dépeint mieux que tout ce qu'on saurait dire la pénible situation de cet excellent prince :

« Il faut donc encore que mon malheur pèse sur vous, et que vous soyez une victime de la fatalité qui me poursuit ! Lorsque je cherchais un asile, le repos et l'honneur des Français, je n'ai trouvé sur mes pas que la trahison, un abandon cruel, l'audace du crime et la fatalité des circonstances. Plus d'espoir de ramener les Français, plus de justification à espérer, de liberté à obtenir, de bien à faire de plein gré, de mon propre mouvement. Il y a quelques jours que j'étais un vain fantôme de roi, le chef impuissant d'un peuple tyran de son roi et esclave de ses oppresseurs ; aujourd'hui, partageant ses fers, je suis prisonnier dans mon palais, je n'ai pas même le droit de me plaindre. Séparé de ma famille entière, mon épouse, ma sœur, mes enfans, gémissent loin de moi ; et vous, mon frère, par le plus noble dévouement, vous vous êtes condamné

à l'exil ; vous voilà dans les lieux où gémissent tant de victimes que l'honneur appelait sur les bords du Rhin.... S'ils sont malheureux, dites-leur que Louis, que leur roi, que leur père, que leur ami est plus malheureux encore !!

« Cette fuite, qui m'était si nécessaire, qui devait peut-être faire mon bonheur et celui du peuple, sera le motif d'une accusation terrible. Je suis menacé, j'entends les cris de la haine ; on parle de m'interroger. Non, jamais ! tout le temps qu'il me sera permis de me croire roi de France, j'éviterai tout ce qui tendrait à m'avilir.

« O mon frère ! espérons un plus doux avenir ! Le Français aimait ses rois ; qu'ai-je donc fait pour être haï, moi qui les ai toujours portés dans mon cœur ? Si j'avais été un Néron, un Tibère... Qu'un doux espoir nous reste encore. Puisse la première lettre que je vous adresserai vous apprendre que mon sort est changé ! »

Il n'y a pas de doute que si le roi eût pu se rendre à Montmédy, les royalistes seraient accourus de tous les points du royaume se ranger auprès de sa majesté. Différens princes d'Allemagne auraient mis des troupes à sa disposition pour faire respecter sa liberté ; il était

surtout question alors d'un corps de douze mille Hessois qui se tenaient prêts à marcher, et il est très-vraisemblable que le roi de Prusse aurait envoyé un puissant secours s'il en eût été besoin.

La révolution, qui avait été faite en haine de la monarchie, prit bien autrement dans cette circonstance tous les caractères de sa hideuse origine. L'assemblée ayant décrété la suspension des fonctions royales, l'audace des révolutionnaires ne connut plus de bornes; ils eurent l'insolence de proposer que le plus vertueux des hommes fût déchu de ses droits au trône, et dévoilant le but ambitieux de leurs coupables manœuvres, ils demandèrent LA RÉPUBLIQUE!!!

Cette monstruosité fut alors effacée, d'une manière digne du nom français, par un grand nombre de royalistes de tous rangs, de tout sexe, de tout âge, qui exprimèrent l'horreur que leur inspirait cette exécrable pétition. Ces loyaux et fidèles sujets, glorieux d'alléger les chaînes de la famille royale, se proposèrent comme ôtages de ces augustes prisonniers. Un homme de mérite * se rendit leur organe au-

* M. de Rozoi, membre de plusieurs académies. Pour prix

près de l'assemblée : « L'Europe, dit-il, n'a pu, sans frémir, apprendre quelle pétition sacrilége a été imprimée, répandue, placardée dans Paris, envoyée par milliers dans les provinces. Chaque phrase était un blasphème contre la majesté royale, contre l'existence du chef suprême de la nation. Le poignard d'un régicide semblait avoir taillé la plume des signataires....

« Une pétition fait notre honte, une autre pétition doit faire notre gloire.....

« Le roi fut l'objet du plus criminel des outrages; le roi doit l'être de la plus sainte des réparations. L'amour se charge toujours d'acquitter les dettes de la haine, et la reconnaissance celles de l'ingratitude.

« De quelque nom, messieurs, qu'il faille nommer la situation présente du roi, même de votre aveu, ce prince n'est pas libre. Une garde nombreuse veille sur lui sans cesse; le commandant de cette garde répond sur sa tête de l'auguste...... j'allais dire.... *prisonnier ;* c'est que je ne connais pas encore de mot dans

de sa noble action, les révolutionnaires le condamnèrent à mort le 30 août 1792 ; il eut la tête tranchée le même jour sur la place du Carrousel. Honneur à qui meurt ainsi pour son roi!

la langue française qui puisse exprimer de telles idées. Aucun de nos rois ne s'est trouvé dans une telle situation; depuis long-temps nous parlons une langue nouvelle, mais elle ne suffit pas encore à tout ce que nous voyons de nouveau.......

« Il importe à l'état, à sa gloire, à son repos, que le roi soit libre, non comme quelquefois on a voulu faire croire qu'il l'était, mais de manière que l'Europe avoue qu'il l'est en effet. Je ne vous fais pas l'injure, messieurs, de supposer que vous puissiez dire : «Que nous importe ce que pense l'Europe? » Vous le savez : tout individu qui compte pour rien l'opinion que ses concitoyens ont de lui, finit toujours par être aussi lâche que vil, et trop souvent par être un scélérat. Tout peuple qui n'attache pas le plus grand prix à l'opinion des autres peuples, finit par mériter leur mépris.

« Que le roi signe ou non la constitution dans son ensemble, il faut qu'il soit libre, afin que son refus ou son assentiment le soit, sans cela l'un ou l'autre devient nul.

« Hâtez-vous donc, messieurs, de lui rendre toute la plénitude de sa liberté. Dès que vous aurez prononcé sur cet objet sacré de toutes

nos sollicitudes, les ôtages accourront en foule; j'ai reçu leurs signatures, et vous n'en doutez pas; ce sont tous noms chers à l'honneur. Les mères offrent avec elles leurs enfans; des vieillards octogénaires inscrivent avec eux leurs fils et petits-fils. La faiblesse de mes expressions trompe la force de leurs pensées et l'énergie de leurs vœux; mais leur hommage se caractérise assez par lui-même. Fixez, messieurs, le nombre des ôtages, plus vous en demanderez, plus vous ferez d'heureux; plus tôt nous serons honorablement acquittés au tribunal de l'Europe; mesurez l'expiation sur le crime. »

Dans cette pétition, dont l'assemblée ne voulut pas même s'occuper, on remarquait ce paragraphe : « Que ceux à qui la nature ou « l'honneur ont marqué leur poste ailleurs « y restent fidèles. N'est-il qu'une manière de « servir l'état et son roi ? »

Certes les Français qui avaient émigré devaient se féliciter de n'être pas témoins des excès de la faction démagogique, et un grand nombre de royalistes s'expatrièrent après l'arrestation du roi, préjugeant que ce n'était pas en France qu'ils pouvaient fructueusement servir sa cause. L'assemblée ayant surtout voulu

exiger des troupes un serment où le nom du roi n'était pas prononcé, cette mesure fut considérée comme contraire à l'honneur par quantité de braves officiers, qui dès-lors, allèrent rejoindre le drapeau des lis : des régimens entiers émigrèrent avec armes et bagages.

Le nom de Condé, si cher à l'honneur et à la gloire, excitait l'enthousiasme des guerriers; l'assemblée ne voyait pas sans une sorte d'effroi le chef de cette glorieuse maison armée pour la défense de son roi. Dans sa séance du 11 juin elle rendit le décret suivant :

« Son président se retirera dans le jour par « devers le roi, pour le prier de faire notifier « dans le plus court délai possible, à Louis-« Joseph de Bourbon-Condé, que sa résidence « près des frontières du royaume, entouré de « personnes dont les intentions sont notoire-« ment suspectes, annonce des projets cou-« pables;

« Qu'à compter de cette déclaration à lui no-« tifiée, Louis-Joseph Bourbon-Condé sera « tenu de rentrer dans le royaume dans le dé-« lai de quinze jours, ou de s'éloigner des « frontières, en déclarant formellement, dans « ce dernier cas, qu'il n'entreprendra jamais « rien contre la constitution décrétée par l'as-

« semblée nationale et acceptée par le roi, ni « contre la tranquillité de l'état ;

« Et à défaut par Louis-Joseph de Bourbon-« Condé de rentrer dans le royaume, ou en « s'en éloignant, de faire la déclaration ci-« dessus imprimée dans la quinzaine de la no-« tification, l'assemblée nationale le déclare « rebelle, déchu de tout droit à la couronne; « décrète que ses biens seront séquestrés, et « que toute correspondance et communica-« tion avec lui, ou avec ses complices et ad-« hérens, demeurent interdites à tout citoyen « français sans distinction, à peine d'être « poursuivi et puni comme traître à la pa-« trie; et, dans le cas où il se présenterait en « armes sur le territoire de France, enjoint à « tout citoyen de lui courir sus, et de se sai-« sir de sa personne ainsi que de celles de « ses complices et adhérens, même le rend « responsable de tous les mouvemens hostiles « qui pourraient être dirigés contre la France « sur les frontières. »

Un sieur Duveyrier, avocat, fut chargé par le ministère de porter ce décret directement au prince de Condé. Il arriva à Worms le 21 juin, et s'acquitta de suite de sa commission. « Il ne me serait pas difficile de ré-

« pondre à l'instant même, lui dit le prince « après avoir lu avec attention la teneur du « décret, car je périrai plutôt que de con- « sentir à l'avilissement du trône et à la des- « truction de la monarchie; mais j'ai donné « parole à monseigneur le comte d'Artois de « n'agir dans aucune occasion importante (et « celle-ci l'est assurément), sans me concer- « ter avec son altesse royale. Je pars pour « Coblentz, vous êtes maître de me suivre ou « de m'attendre. » L'envoyé suivit le prince, qui partit le lendemain matin. Pour la sûreté même du sieur Duveyrier, qui était fort mal vu par les émigrés, on l'invita à quitter Coblentz à l'instant, et à se rendre à Andernach, où on lui transmettrait la réponse dans la journée du lendemain. Mais, dès le matin, on reçut la nouvelle de la fuite du roi. Le sieur Duveyrier aperçut un grand mouvement de courriers qui allaient et venaient à ce sujet. Il vit passer monseigneur le comte d'Artois, qui partait pour Aix-la-Chapelle, et il apprit que le prince de Condé était retourné à Worms. Pensant qu'il attendrait vainement une réponse, et craignant que les jeunes officiers émigrés ne vinssent le lui certifier d'une manière déplaisante, l'envoyé crut qu'il

n'avait pas de temps à perdre pour partir, et il se détermina à prendre le chemin le plus court pour revenir en France, où il rendit compte de sa mission à l'assemblée, dans la séance du 22 juillet.

Le prince de Condé répondit au décret de l'assemblée par le manifeste suivant, qui fut imprimé et publié à Bruxelles.

« Henri de Condé combattit pour la liberté de conscience ; Henri de Condé, deuxième du nom, attaqua le despotisme de la régence et l'autorité des ministres sous la minorité de Louis XIII ; il se déclara ouvertement le protecteur du tiers-état. Le grand Condé, conjointement avec les Parisiens armés et réunis sous son commandement, attaqua le pouvoir tyrannique du cardinal Mazarin.

« Depuis long-temps, moi-même je conservais au fond de mon cœur le vœu sincère du rétablissement des finances et de la régénération du royaume..... Mais l'ambition et la licence, réunies sous le masque de la liberté, dévastent notre puissante patrie..... Et l'on veut qu'au milieu des factieux je vienne applaudir à tant de scènes d'horreurs !... Les partager même par ma présence ! On voudrait amener un prince français parmi tant de

ruines, pour le rendre témoin du dernier soupir de la monarchie! Non, sans doute, et mon amour pour mon pays m'éloigne de cette idée; je préférerai l'exil perpétuel, j'abandonnerai toutes mes possessions au pillage et au feu, plutôt que de rentrer dans le royaume au milieu du désordre et après l'attentat le plus odieux. Non, jamais la patrie ne me reverra dans son sein tant que la raison et la justice en seront bannies, tant qu'elle sera la proie des factieux qui l'égarent. Si, ouvrant un jour les yeux, les Français secouent le joug de leurs tyrans, s'ils peuvent reconnaître que la liberté ne donne pas le pouvoir de tout ravir, de tout détruire, de tout asservir à ses chimères féroces, et apprendre enfin qu'une nation n'a pas plus le droit d'être injuste qu'un seul individu, alors j'accourrai avec l'ardeur et l'empressement que rien n'arrête, je volerai dans les bras de mes chers concitoyens.... Peut-être le temps n'est-il pas si éloigné, où la terreur entrera dans l'âme des coupables ambitieux, qui, du peuple le plus poli de l'univers, en ont fait un des plus sauvages. Le ciel et les hommes ne laisseront pas tant d'attentats impunis. Quant à moi, ce n'est point contre ma patrie que je tournerai

mes armes; les factieux veulent toujours s'identifier avec elle; mais le reste des Français et toute l'Europe ne prennent point le change. L'on n'est point traître à son pays pour vouloir les démasquer, et un décret surpris à la religion de l'assemblée et à la sanction illusoire du roi, ne me rendra point rebelle. J'ai reçu celui qui m'a apporté cet injurieux décret avec les égards dus dans tous les temps, dans toutes les circonstances, au caractère d'envoyé, et au droit des gens; j'ai reçu ce décret, et voilà ma réponse; je la manifeste hautement et la rends publique, pour que l'assemblée, la France et l'Europe, puissent lire en même temps au fond de mon cœur et me juger. »

L'assemblée constituante était composée en majeure partie de constitutionnels qui voulaient un roi; à la vérité un roi dans leur dépendance, mais enfin, ils voulaient une espèce de royauté. Les républicains ne dominaient pas là comme ils dominèrent dans l'assemblée législative qui succéda à la constituante. Celle-ci, en tenant le roi en charte privée, et concentrant sur elle la responsabilité de tous les pouvoirs, vit bien qu'elle était dans une fausse position; elle se hâta d'en sortir en ter-

minant une constitution qu'elle présenta à l'acceptation du monarque. Louis XVI, convaincu qu'il n'avait d'autres moyens de rompre sa captivité que de sanctionner l'acte que les novateurs seuls avaient rédigé, le sanctionna, dans la douce espérance, sans doute, que son généreux sacrifice ramènerait la paix et la tranquillité en France.

Ce n'est pas ainsi que pouvaient et devaient être changées les lois du royaume. Qu'est-ce qu'une charte délibérée sans la participation du monarque, et qu'on lui impose sous peine de la déchéance? Lorsque deux parties sont appelées à contracter un engagement, ne doivent-elles pas régler chacune les articles qui les concernent, et, d'un commun accord, faire coïncider toutes les parties de l'acte? Pourquoi donc Louis XVI avait-il été exclu de la rédaction du nouveau contrat qu'il allait passer avec la nation? N'était-ce pas à lui de veiller à ce qu'on conservât à la couronne de France tout son éclat et sa splendeur, et lui était-il même permis de se dessaisir de ce droit? Comment pouvait-il sanctionner une production monstrueuse formée de parties si hétérogènes, qu'elle ne renfermait pas un article qu'une autre ne contredît; ne présentait

pas un bien qu'elle ne se rendît impossible; n'établissait pas une autorité qu'elle ne la rendît impuissante? En privant la royauté de l'initiative des lois, que pouvait-on attendre du *veto* suspensif qui lui était accordé, sinon une désunion constante entre le trône et le peuple? Cette constitution mettait tout aux prises; elle organisait l'anarchie et fondait la dissolution. Il n'était que trop facile de prévoir que cette œuvre informe devait mourir au berceau; il fallait s'attendre à marcher de catastrophe en catastrophe, sous des institutions empruntées de quelques républiques licencieuses dans les jours de leur décadence, dont l'insurrection formait la première maxime, et la populace le premier soutien. Tout engoués de la souveraineté du peuple, les soi-disant législateurs semblaient n'avoir conservé dans la forme de leur gouvernement un fantôme de roi, que pour qu'il y eût en France un crime de plus à commettre.

En apprenant que Louis XVI avait accepté la constitution, et en lisant la notification que ses ambassadeurs en avaient faite aux cours de l'Europe, le prince de Nassau s'écria avec douleur : « Le roi de France vient de signer

son abdication *! » Plût au ciel que ce monarque eût préféré abdiquer, plutôt que de sanctionner un acte que les révolutionnaires allaient bientôt détruire, sans épargner celui qui l'avait magnanimement accepté !

Sévère dans ses jugemens autant qu'impartiale dans l'esprit qui les dicte, l'inflexible postérité, en admirant les hautes vertus de Louis XVI, dira sans doute qu'il manqua de cette fermeté qui eût dû lui faire déclarer solennellement que cette constitution ne pouvait convenir ni à la royauté, qu'elle mettait à la discrétion d'une assemblée populaire, ni à la France, qu'elle livrait à la domination de la turbulente démagogie. Dans un souverain l'excessive bonté ne doit jamais dégénérer en faiblesse. Il est beau de gouverner un peuple libre; mais il ne faut pas que le chef d'une nation en soit l'esclave. Dans cette constitution, la couronne était écrasée sur la tête du

* C'est ainsi que M. l'avocat-général Séguier, voyant avec effroi Louis XVI se laisser subjuguer par l'assemblée nationale, et se rendre le 17 juillet 1789 à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où il arbora la cocarde tricolore, ce respectable magistrat laissa échapper, dans l'amertume de son cœur, ces paroles malheureusement trop prophétiques : « Ce sont ses « premiers pas vers l'échafaud ! »

monarque, et les nœuds sacrés du bandeau royal lui liaient les mains de manière à le priver de toute défense contre les républicains acharnés à lui arracher encore les débris de ces *insignes* de la puissance suprême.

Invariable dans ses principes, le roi de Suède refusa formellement de reconnaître la sanction de Louis XVI; il ne voulut pas même ouvrir la dépêche qui la lui annonçait officiellement, et il accrédita aussitôt, auprès des princes français à Coblentz, M. le baron d'Oxenstiern, en qualité de ministre plénipotentiaire.

Une conséquence de cette sanction était le rappel des émigrés. Le roi ne pouvait se dispenser de cette mesure; il est même assez naturel de penser qu'il fit ce rappel dans toute la sincérité de son âme; parce que telle était sa loyauté, sa candeur, qu'il prévoyait avec une joie ineffable l'aurore du bonheur dans la moindre interruption des désordres journaliers. L'honnête homme ne peut et ne veut même pas arrêter sa pensée sur tout ce dont est capable la perversité humaine; et il faut avouer qu'elle a été poussée à un point tellement inimaginable, que ni cet excellent prince, ni ses augustes frères, ni aucun souverain, n'auraient pu avoir l'idée anticipée de l'exé-

crable attentat que des monstres ont osé commettre.

« La politique aussi bien que l'équité, dit un publiciste au sujet du rappel des émigrés, faisait à Louis XVI un devoir de tolérer, d'enjoindre même l'émigration : s'il y avait un moyen de sauver l'état et de se sauver soi-même, c'était celui-là. Je veux que le roi n'ait pas vu dans l'émigration le salut de l'état, du moins y a-t-il dû voir celui des émigrés. Il était bon même pour ses ennemis; comment croire qu'il ait été tyran pour ses amis, pour ses sujets les plus fidèles ? Aussi n'est-ce point arrivé; sa main signait, mais sa volonté désavouait les proclamations du rappel des émigrés; il signait ces actes à peu près comme il avait signé les ironiques constitutions de l'état ou de l'Église, comme il aurait signé sa déchéance ou sa mort. Le roi n'avait plus la liberté de son pouvoir; depuis long-temps il n'était pas même libre de sa personne. L'assemblée nationale avait beau jeu pour lui faire souscrire des proclamations aux émigrés.

« Un frère du roi avait quitté la France avec ses enfans dès le 16 juillet 1789. Par un décret du 28 mars 1791, on venait de borner à vingt lieues de la capitale, et sous peine de dé-

chéance, le droit de résidence personnelle du roi. Son émigration même et celle du reste de sa famille, quelques mois seulement avant la proclamation où l'on prétend qu'il rappela les émigrés, ne tinrent, comme on sait, qu'à la fidélité d'un maître de poste. Les faits ici, je pense, parlent plus haut et plus sincèrement que les paroles; le roi, en émigrant, a ratifié les émigrations précédentes, il a permis et encouragé, il a même prescrit celles qui suivirent. Dès-lors le droit d'émigrer a été, j'ose le dire, consacré, puisqu'il a eu la sanction royale; au lieu de se mettre en opposition avec leur prince, les émigrés n'ont fait que suivre son exemple et lui obéir : c'était l'assemblée nationale, et non Louis XVI, qui mettait des obstacles à l'émigration. Elle faisait son *métier*, puisqu'elle servait son intérêt. En faisant revenir les émigrés, elle voulait ou anéantir ou paralyser ses adversaires. L'assemblée combattait, le roi favorisait l'émigration; il est singulier qu'on prenne la volonté des bourreaux pour celle de la victime ! »

Pour en revenir aux faits, ce monarque rappela donc les émigrés français par des proclamations qui leur promettaient du moins tout ce qui était dans son cœur, l'ordre, la justice,

la paix. « Lorsque le roi a accepté la constitu-
« tion, disait-il, il a voulu faire cesser les
« discordes civiles, rétablir l'autorité des lois,
« et assurer avec elles tous les droits de la li-
« berté et de la prospérité... » Mais chacun savait que le vœu de son cœur était trop opposé au but des révolutionnaires pour qu'il se réalisât. En écrivant aux commandans des ports, le 13 octobre, relativement à l'émigration qui avait lieu, surtout dans le corps de la marine, le roi disait : « Ce parti extrême
« eût paru moins étonnant il y a quelques
« mois, quand l'anarchie semblait être à son
« comble, et qu'on n'en apercevait pas le
« terme..... » L'apercevait-on davantage alors? Le 16 octobre, jour même où Louis XVI écrivait à ses frères pour les engager à revenir, Jourdan, surnommé le *Coupe-tête*, changeait la glacière d'Avignon en une citerne de sang!... Et de telles horreurs, loin d'être réprimées par l'assemblée législative qui succéda à la constituante, trouvèrent des apologistes dans la foule d'anarchistes qui furent élus députés.

La constituante fut une assemblée rebelle, usurpatrice ; et pour résumer succinctement les attentats dont elle s'est rendue coupable et tous les maux qu'elle a produits, il suffit de

se rappeler qu'elle souleva le peuple contre son roi; qu'elle abolit la noblesse comme n'étant qu'un vain titre; qu'elle prescrivit aux ministres des autels un serment insidieux pour leur conscience; qu'elle fit plus que tolérer le pillage et le massacre des royalistes dans toute la France; qu'elle institua les clubs qui ont prêché ouvertement, consacré même l'immoralité, l'insubordination, les insurrections, l'ingratitude, l'irrévérence filiale, l'impiété, le régicide et tous les crimes ensemble. Mais cette première assemblée, toute criminelle qu'elle fut, renfermait dans son sein de grandes vertus et de grands talens; aussi la faction qui voulait la dominer sans cesse ne put cependant pas arriver avec elle à son but, qui était le renversement de la monarchie; mais cette faction savait bien qu'elle n'éprouvait qu'un retard; elle connaissait tous les vices de cette constitution qu'elle léguait à la seconde assemblée comme la robe empoisonnée de Nessus.

L'assemblée législative, plus audacieuse par la raison qu'elle était plus mal composée, ne fit que suivre un cours d'attentats déjà si bien commencé, et qui devait indubitablement conduire au résultat tant désiré par les factieux.

Dès l'ouverture de cette seconde assemblée,

la constitution fut attaquée, sapée dans sa base; elle tombait en pièces à chaque séance, et n'était qu'une œuvre dérisoire pour les républicains *. Écoutons des fourbes que Dieu dans sa justice éternelle avait condamnés à s'accuser eux-mêmes aux yeux des hommes, de leurs crimes envers leur roi et leur patrie :

Chabot, membre du comité de surveillance de l'assemblée législative dès l'instant de sa création, haranguant à la tribune des jacobins en septembre 1792, pendant que les massacres duraient encore, disait : « Au comité de « surveillance, depuis le commencement de « notre session, nous avons été constamment « en correspondance avec tous les départe- « mens et les sociétés populaires. *Il était entre*

* Dès le premier jour un député proposa et fit décréter que dorénavant le président n'emploierait plus les mots *votre majesté*, lorsqu'il adresserait la parole au roi au nom de l'assemblée. A la séance du lendemain cette absurdité fut révoquée; mais les révolutionnaires avaient toujours gagné de faire connaître qu'il entrait dans leur plan de provoquer les outrages envers la famille royale, et qu'on pouvait être assuré de l'impunité. Louis XVI se contenta de dire en cette occasion : « Qu'on me traite de *sire*, de *ma-* « *jesté*, de *monsieur*, de *citoyen*, cela m'est fort égal; « un seul titre m'est cher; celui-là je ne le quitterai qu'au « tombeau : oui, je serai toujours le père des Français! »

« *dans le plan d'insurrection que nous avions*
« *dirigé de laisser désorganiser tous les départemens*, et alors les sociétés populaires (les
« jacobins) auraient pu en un moment remplacer les administrations départementaires. »

Cambon, l'un des oracles de l'assemblée législative, rendant compte de la conduite de cette assemblée à la tribune de la convention, le 10 novembre 1792, disait : « Cette assemblée, *révolutionnaire dès ses premiers instans*, prit les moyens de préparer indirectement une insurrection qu'elle regardait
« comme nécessaire, mais qu'elle ne pouvait
« opérer directement. En conséquence, *elle désorganisa elle-même* la force-armée de Paris; elle cassa l'état-major; elle renvoya les
« troupes qui se trouvaient ici; elle ferma les
« yeux sur l'impuissance des autorités constituées; *elle arma tous les citoyens de piques;*
« *elle leur ouvrit les portes des Tuileries*, où le
« *tyran* s'était enfermé....... Elle avait voulu
« faire venir vingt mille hommes à Paris....
« *Le despotisme* avait vu avec effroi cette réunion...... Malheureusement les vingt mille
« hommes n'étaient pas venus..... *Les volontaires nationaux furent appelés*..... Ceux que
« mon département a fournis avaient fait deux

« cents lieues en onze jours. *Ils étaient ici pour* « *le dix août.... La révolution se fit.* »

Nous pourrions citer une foule d'aveux aussi épouvantables; mais de telles atrocités doivent trop fatiguer l'âme des gens de bien.

Parmi cette horde d'hommes infâmes, qu'auraient pu faire les émigrés en supposant qu'ils se fussent déterminés à rentrer ? Dispersés sur la surface de la France, paralysés par les chefs de la faction démagogique, en butte à toutes les suspicions populaires; sans appui dans les autorités du jour, qui étaient toutes dans le sens du système nouveau, ils n'auraient servi qu'à augmenter les nombreux holocaustes offerts à la liberté ou plutôt à l'anarchie.

Louis XVI, ne prévoyant que trop qu'il avait à redouter chaque jour un attentat sur sa personne, avait conféré à *Monsieur* des pleins-pouvoirs, datés du 7 juillet 1791, par lesquels il le nommait lieutenant-général du royaume, et lui en confiait le gouvernement, dans le cas où il se trouverait hors d'état de l'exercer.

Réunissant leurs efforts, les frères du roi parvinrent enfin à faire comprendre à quelques puissances tout ce que la position de

Louis XVI avait d'affreux, et combien il importait à toutes les couronnes de sauver celle de France du péril imminent qui la menaçait. L'empereur Léopold et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, se réunirent avec monseigneur le comte d'Artois au château de Pilnitz, chez l'électeur de Saxe, et là fut signé, le 27 août, le traité suivant :

« LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse,
« ayant entendu les désirs et représentations
« de *Monsieur* et monseigneur le comte d'Ar-
« tois, déclarent conjointement qu'elles re-
« gardent la situation où se trouve le roi de
« France comme un objet d'intérêt commun à
« tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent
« que cet intérêt ne peut manquer d'être re-
« connu par les puissances dont les secours
« sont réclamés, et qu'en conséquence elles
« ne refuseront pas d'employer, conjointe-
« ment avec leursdites majestés, les moyens
« les plus efficaces, relativement à leurs forces,
« pour mettre le roi de France en état d'affer-
« mir, dans la plus parfaite liberté, les bases
« d'un gouvernement monarchique également
« convenable aux droits des souverains, et au
« bien-être de la noblesse française. Alors, et
« dans ce cas, leursdites majestés, l'empe-

« pereur et le roi de Prusse, sont résolues d'a-
« gir promptement, d'un mutuel accord, avec
« les forces nécessaires, pour obtenir le but
« proposé en commun. En attendant, elles
« donneront à leurs troupes les ordres conve-
« nables pour qu'elles soient à portée de se
« mettre en activité. »

Les princes français donnèrent communication de ce traité au roi, leur frère, en lui écrivant la lettre suivante, en date du 10 septembre, qu'ils publièrent par la voie des journaux, afin qu'elle vînt à la connaissance de tous les Français.

« Sire, lorsque l'assemblée qui vous doit l'existence, et qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir, se croit au moment de consommer sa coupable entreprise; lorsqu'elle ose vous présenter l'option, ou de souscrire à des décrets qui feraient le malheur de vos peuples, ou de cesser d'être roi, nous nous empressons d'apprendre à votre majesté que les puissances dont nous avons réclamé pour elle les secours sont déterminées à y employer leurs forces, et que l'empereur et le roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold a signé cet engagement à Pilnitz le 27 du mois dernier,

conjointement avec le digne successeur du grand Frédéric.

« Les autres cours sont dans les mêmes dispositions. Les princes et les états de l'empire ont déjà protesté dans des actes authentiques. Vous ne sauriez douter, sire, de l'intérêt des rois de la maison de Bourbon. Les généreux sentimens du roi de Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent pas être incertains. Vous avez droit de compter sur ceux des Suisses, les bons et anciens amis de la France. Jusque dans le fond du Nord, un roi magnanime veut aussi contribuer à rétablir votre autorité; et l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'est étranger, ne laissera pas échapper celle de défendre la cause de tous les souverains. Ainsi dans vos malheurs, sire, vous avez la consolation de voir toutes les puissances conspirer à les faire cesser; et votre famille, dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe tout entière.

« Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions qu'en attaquant votre sensibilité, voudront sans doute vous faire envisager l'aide des puissances étrangères comme pouvant devenir funeste à vos sujets; mais, sire, les intentions des souverains qui vous donneront

des secours, sont aussi droites, aussi pures que le zèle qui nous les a fait solliciter; elles n'ont rien d'effrayant, ni pour l'État, ni pour vos peuples. Ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre le plus signalé des services, que de les arracher au despotisme des démagogues et aux calamités de l'anarchie; c'est venger la liberté, que de réprimer la licence; c'est affranchir la nation, que de rétablir la force publique.

« Le but des puissances confédérées n'est que de soutenir la partie saine de la nation, contre la partie délirante, et d'éteindre, au sein du royaume, le volcan de fanatisme, dont les éruptions propagées menacent tous les empires.

« L'ivresse, sire, n'a qu'un temps; les succès du crime ont des bornes; on se lasse bientôt des succès quand on en devient soi-même victime. Bientôt l'on se demandera pourquoi l'on se bat; et l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on méprise, contre un roi qui s'est toujours montré juste et humain : pourquoi l'on se ruine; et l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de l'État, qui en font le plus détestable usage, et qui, chargés de restaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abîme épou-

vantable : pourquoi l'on viole les devoirs les plus sacrés ; et l'on verra que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avait jamais été : pourquoi l'on bouleverse l'ancien gouvernement ; et l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en introduire un qui, s'il était praticable, serait mille fois plus abusif, mais dont l'exécution est absolument impossible.

« Ne jugez pas, sire, de la disposition du plus grand nombre par les mouvemens des plus turbulens ; ce qu'on vous cache, et ce qui dénote bien mieux le changement qui se fait de jour en jour dans l'opinion publique, ce sont les marques de mécontentement qui percent dans toutes les provinces, et qui n'attendent qu'un appui pour éclater.

« Ne croyez pas, sire, aux exagérations des dangers par lesquels on s'efforce de vous effrayer. Depuis trop long-temps on abuse de cet artifice ; et le moment est venu de rejeter sur les factieux l'arme de la terreur, qui, jusqu'ici, a fait toute leur force. Les grands forfaits ne sont point à craindre lorsqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition terrible : tout Paris sait, tout Paris doit savoir que, si une scélératesse fa-

natique ou soudoyée osait attenter à vos jours ou à ceux de la reine, des armées nombreuses, chassant devant elles une milice faible par indiscipline, et découragée par le remords, viendraient aussitôt fondre sur la ville impie qui aurait attiré sur elle la vengeance du ciel et l'indignation de l'univers.

« Mais si la plus aveugle fureur armait un bras parricide, vous verriez, sire, des milliers de citoyens fidèles se précipiter autour de la famille royale; vous couvrir, s'il le fallait, de leurs corps, et verser tout leur sang pour défendre le vôtre.... Eh! pourquoi cesseriez-vous de compter sur l'affection d'un peuple dont vous n'avez pas cessé de vouloir un seul instant le bonheur? Si le Français se laisse facilement égarer, il rentre aussi facilement dans la route du devoir. Ses mœurs sont trop douces pour qu'il soit long-temps féroce; son amour pour ses rois, trop enraciné dans son cœur, pour qu'une illusion funeste ait pu l'en arracher entièrement.

« L'assemblée vous a présenté, le 3 de ce mois, le résumé de son acte constitutionnel. Quel serait donc le danger auquel votre majesté s'exposerait si elle refusait de l'accepter? Au dire même de vos plus cruels oppresseurs, vous

n'en auriez d'autres à craindre que d'être destitué de la royauté.

« Mais qu'importe, sire, que vous cessiez d'être roi aux yeux des factieux, lorsque vous le seriez plus solidement, plus glorieusement aux yeux de toute l'Europe et dans le cœur de tous vos sujets fidèles? Qu'importe que, par une entreprise insensée, on osât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres, lorsque les forces combinées de toutes les puissances sont préparées pour vous y maintenir et punir les vils usurpateurs qui en auraient souillé l'éclat? Le danger serait bien plus grand si, vous résignant à n'avoir plus que le vain titre d'un roi sans pouvoir, vous paraissiez, au jugement de l'univers, abdiquer la couronne dont chacun sait que la conservation exige celle des droits inaliénables qui y sont essentiellement inhérens.

« Le plus sacré des devoirs, sire, ainsi que le plus vif attachement, nous portent à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dangereuses, en même temps que nous vous présentons la masse des forces imposantes qui doit être la sauvegarde de votre fermeté. Mais si des motifs que nous ne pouvons apercevoir, et qui ne pourraient avoir pour principe que l'excès de la violence, forçaient votre main de sous-

crire une acceptation que votre cœur rejette, que l'intérêt de vos peuples repousse et que votre devoir de roi vous interdit expressément, nous devons vous annoncer et même nous jurons à vos pieds que nous protesterions à la face de toute la terre, et de la manière la plus solennelle, contre cet acte illusoire et tout ce qui pourrait en dépendre.

« Nous protesterions pour vous et en votre nom, et nous exprimerions vos vrais sentimens, tels qu'ils sont constatés dans les actions de votre vie entière; car votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

« Nous protesterions pour vos peuples, qui ne peuvent, en ce moment, apercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle leur deviendrait funeste.

« Nous protesterions pour la religion de nos pères, qui est attaquée dans ses dogmes, dans son culte et dans ses ministres.

« Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie, dont il ne vous est pas permis, sire, de vous départir. Et comment pourriez-vous donner une approbation sincère et valide à la prétendue constitution qui a produit tant de maux?

« Dépositaire usufruitier du trône que vous

avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

« Défenseur né de la religion de vos États, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, ni abandonner ses ministres à l'opprobre.

« Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction, essentiellement royale, de la leur faire rendre par des tribunaux légalement constitués, et d'en surveiller vous-même l'administration.

« Protecteur des droits de tous les ordres et des possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laisser violer et anéantir, par la plus arbitraire des oppressions.

« Enfin, père de vos peuples, vous ne pouvez pas les livrer au désordre et à l'anarchie. Si le crime qui vous obsède et la violence qui vous lie les mains ne vous permettent pas de remplir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, et nous accomplirions votre volonté réelle, en suppléant, autant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez de l'exercer.

« Dussiez-vous même nous le défendre, et fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous

le défendant, ces défenses, évidemment contraires à vos sentimens, ne pourraient certainement pas nous faire trahir notre devoir, sacrifier vos intérêts, et manquer à ce que la France aurait droit d'exiger de nous en pareilles circonstances. Nous obéirions, sire, à vos véritables commandemens, en résistant à des défenses extorquées, et nous serions sûrs de votre approbation, en suivant les lois de l'honneur. »

Le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, ajoutèrent à ce manifeste la protestation suivante :

« Sire, vos augustes frères, ayant bien voulu nous communiquer la lettre qu'ils adressent à votre majesté, nous permettent de lui attester nous-mêmes que nous adhérons de cœur et d'esprit à tout ce qu'elle renferme; que nous sommes pénétrés des mêmes sentimens, animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes résolutions. Le zèle dont ils nous donnent l'exemple est inséparable du sang qui coule dans nos veines, de ce sang toujours prêt à se répandre pour le service de l'État. Français et Bourbons jusqu'au fond de l'âme, quelle doit être notre indignation, lorsque nous voyons de vils factieux ne répondre à vos bienfaits

que par des attentats, insulter à la majesté royale, fronder toutes les souverainetés, fouler aux pieds les lois divines et humaines, et prétendre asseoir leur monstrueux système sur les ruines de notre antique constitution? Toutes nos démarches, sire, sont guidées par des princes dont la sagesse égale la valeur et la sensibilité. En suivant leurs pas, nous sommes sûrs de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur; et c'est sous leurs nobles auspices que nous renouvelons entre vos mains, comme princes de votre sang et comme gentilshommes français, le serment de mourir fidèles à votre service. Nous périrons tous plutôt que de souffrir le triomphe du crime, l'avilissement du trône, et le renversement de la monarchie. »

Les princes, qui n'avaient pas douté que leur malheureux frère serait contraint à nombre de démarches par les révolutionnaires qui le tenaient sous leur dépendance, lui avaient fait parvenir, par une voie secrète et sûre, un billet où ils lui disaient : « Si l'on nous parle « de la part de ces gens-là, nous n'écouterons « rien; si c'est de la vôtre, nous écouterons, « mais nous irons droit notre chemin: ainsi,

« si l'on veut que vous nous fassiez dire quel-
« que chose, ne vous gênez pas. »

L'acceptation de la constitution par Louis XVI avait eu lieu le 14 septembre. La lettre des princes, ses frères, ne fut donc connue qu'après cet événement : elle produisit la plus vive sensation en France, et détermina l'émigration d'un grand nombre de royalistes, qui ne pouvaient se faire illusion sur le défaut de liberté qu'avait eue le monarque, de régler dans le nouveau pacte ce qu'il eût jugé convenable à la dignité de sa couronne, à la stabilité de l'ordre dans le royaume, et au bonheur de son peuple. Il est démontré qu'un roi aussi limité dans son autorité et ses moyens d'exécution que l'était Louis XVI par la constitution, n'est que l'homme dont parlent les livres saints, qui a une langue, et ne parle pas, des pieds, et ne marche point.

Que l'on juge de la position de la famille royale, après l'acceptation de la constitution, par cette lettre où la reine épanchait ses tourmens et ses alarmes dans le sein de l'archiduchesse Christine, sa sœur, gouvernante générale des Pays-Bas : « Notre pénible captivité
« vient de finir, ma chère sœur; mais, à peu
« de chose près, mes amertumes et mes chagrins

« sont les mêmes : cette paix n'est qu'une trève.
« Nos ennemis connaissent le prince à qui ils
« ont à faire : ils m'accusent de lui inspirer
« toutes mes volontés, toutes mes idées ; et ils
« savent, de science certaine, que le roi ne
« reconnaît la justesse de mes conseils que lors-
« que le mal est fait, et qu'il n'est plus temps...
« Ma vie est une existence toute nouvelle. Je
« souffre nuit et jour ; je change à vue d'œil ;
« mes beaux jours sont passés, et, sans mes
« pauvres enfans, je voudrais être en paix dans
« la tombe. Ils me tueront, ma chère Chris-
« tine ! Après ma mort, défendez-moi de tout
« votre cœur. J'ai toujours mérité votre es-
« time et celle des honnêtes personnes de tous
« les pays... » Adorable princesse ! oui, vous
avez mérité l'admiration de la postérité ; elle
reconnaîtra votre rare mérite et toute la péné-
tration de votre esprit, qui vous faisait ajou-
ter : « Notre position est épidémique : si nous
« succombons, tous les rois de l'Europe doi-
« vent succomber. »

La noblesse française n'aura pas du moins à se reprocher de ne s'être point armée, et de n'avoir point combattu pour la délivrance de son roi et de sa digne souveraine *. La réu-

* La noblesse entendit le cri de l'honneur dans toutes les

nion de *Monsieur* avec monseigneur le comte d'Artois donna un nouveau lustre, une fixité et un but positif à l'émigration. Parmi l'affluence de Français qu'on vit arriver de l'autre côté du Rhin, on remarqua avec joie les gardes du corps, que Louis XVI avait été forcé de licencier, après les journées des 5 et 6 octobre. Ce fut seulement alors que l'on s'occupa sérieusement de la formation de l'armée royale; car, bien que depuis long-temps il y eût un nombre considérable d'émigrés rassemblés autour des

contrées où elle se trouvait, et elle abandonna tout pour se rendre à son devoir. Écoutons ce que dit M. de Châteaubriand :

« J'avais traversé l'Atlantique avec le dessein d'entreprendre un voyage dans l'intérieur du Canada, pour découvrir, s'il était possible, le passage au nord-ouest du continent américain. Par le plus grand hasard, j'appris, au milieu de mes courses, la fuite de Louis XVI, l'arrestation de ce monarque à Varennes, et la retraite au-delà de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, de presque tout le corps des officiers français d'infanterie et de cavalerie.

« Louis XVI n'était plus qu'un prisonnier entre les mains d'une faction; le drapeau de la monarchie avait été transporté, par les princes, de l'autre côté de la frontière. Je pensai que, portant l'uniforme français, je ne devais pas me promener dans les forêts du Nouveau-Monde, quand mes camarades allaient se battre. Je revins en France; j'émigrai avec mon frère, et je fis la campagne de 1792. »

princes, on n'avait pas encore pourvu régulièrement à une organisation militaire. Les anciens gardes du corps formèrent donc le noyau des nouvelles compagnies, que l'on compléta en y incorporant de jeunes émigrés, arrivés de tous les points du royaume. M. le marquis Le Tourneur fut chargé de présider à cette formation. La maison militaire de *Monsieur* était sous les ordres du comte d'Avaray et du comte Charles de Damas; celle de monseigneur le comte d'Artois, sous le commandement du bailli de Crussol, du comte François d'Escars et du comte de Puységur.

Toute l'ancienne maison du roi fut rétablie sur le pied où elle brillait d'un si vif éclat sous le règne de Louis XV. Nous l'avons dit dans notre introduction, à son avénement au trône, Louis XVI, dont les vues étaient si bienfaisantes pour son peuple, en avait fait le sacrifice, et ce fut un malheur; car il est constant que cette réforme affaiblit beaucoup l'éclat nécessaire à la royauté; et l'on peut croire que les ennemis du monarque n'eussent point osé commettre leurs premiers actes de révolte envers sa personne, s'il eût été, comme ses aïeux, entouré d'une force imposante et capable de

contenir les factieux : les brigands assassinent, mais ne combattent point.

Les princes firent acheter trois mille chevaux dans la Basse-Saxe, et le roi de Suède leur en envoya cinq mille.

On vit donc reparaître ces belles compagnies de mousquetaires, de chevau-légers, de gendarmes de la garde. Le marquis du Hallay commanda les mousquetaires *; le comte de Monboissier fut mis à la tête des chevau-légers; le vicomte de Virieu à celle des grenadiers à cheval; le marquis d'Autichamp eut le commandement des gendarmes; le comte de Bussy leva plusieurs compagnies de cavalerie, sous le titre de *chevaliers de la couronne;* le marquis de Vergennes créa une compagnie de Saint-Louis, où furent incorporés tous les anciens gardes de la porte. On rétablit les gardes françaises, sous la dénomination d'*hommes d'armes à pied.* Le vicomte de Mirabeau, qui avait remis aux prin-

* Après les premiers massacres de 1789, une horde de révolutionnaires se porta, la nuit, au château de Montmoron, dans la pensée que monseigneur le comte d'Artois s'y était réfugié, parce que le marquis du Hallay, son propriétaire, était le premier veneur du prince. M. du Hallay en fit ouvrir les portes, se montra avec tant de calme et de dignité, qu'il en imposa à ces forcenés, qui se retirèrent, cette fois, sans commettre ni meurtre, ni pillage, ni incendie.

ces les cravates du régiment qu'il commandait en France, leva une légion royaliste, dont le régiment de Berwick, irlandais, fit partie : ce régiment avait, le premier, quitté la France avec armes et bagages, pour se rendre auprès des princes, après l'arrestation de Louis XVI. Les devanciers de ces braves étaient déja célèbres dans l'histoire, pour avoir préféré supporter l'exil et la proscription, plutôt que d'abandonner Jacques Stuart, leur souverain légitime. Cette légion fut accueillie généreusement par la maison souveraine d'Hohenlohe-Waldembourg-Barthenstein, dont l'origine se rattache à la race carlovingienne. Parmi les princes des bords du Rhin, qui secondèrent le plus l'armement des émigrés, il faut citer celui de Hesse-Philippstadt; le comte d'Egmont, propriétaire de biens immenses dans les Pays-Bas, fit aussi de grands sacrifices pour les préparatifs de la guerre. Le comte de La Châtre ayant obtenu de l'archiduchesse Christine la permission d'établir dans la ville d'Ath un cantonnement de gentilshommes, une masse considérable d'officiers de tous grades se forma sous ses ordres, et se divisa par compagnies de différentes armes. On y remarquait, entre autres, la majeure partie des officiers de royal-Auvergne; tous les offi-

ciers du régiment de Vivarais qui sortirent de Rocroy, aussitôt après avoir refusé de prêter un serment qu'on ne leur demandait plus au nom du roi, formèrent à eux seuls une compagnie sous le commandement de M. le marquis de Courtavel, leur digne chef, et de M. de Malière, lieutenant-colonel du régiment; et tout le corps d'officiers des régimens colonel-général, cavalerie et infanterie, dont les commandans, le vicomte de Vergnette et le marquis de Théon, étaient venus offrir aux princes français le drapeau blanc, sous lequel ils ne voulaient point cesser de combattre pour leur roi. Enfin, on leva des corps de cavalerie et d'infanterie, sous le nom de chaque province de France : ainsi l'on vit, sans convocation, se former le *ban* de la noblesse, institution monarchique qui faisait la base comme la force de la couronne.

L'émigration fit des fautes que, dans notre impartialité, nous ne dissimulerons point. D'abord elle déploya trop de luxe à Coblentz : un ton mâle et sévère convient à des proscrits; dans une ville qui n'aurait dû présenter que l'aspect d'un camp, la noblesse reproduisit l'éclat d'une cour brillante, et l'on va jusqu'à penser que cela a pu faire naître le principe de

l'indifférence dont les souverains n'ont donné que trop de preuves successives à nos malheureux princes. Ensuite les gentilshommes mirent une recherche dans leur équipement qui blessa peut-être l'orgueil des troupes étrangères. Mais ce qui nuisit surtout à la cause royale, fut un orgueil mal entendu qui s'empara des émigrés eux-mêmes. L'un d'eux rapporte que les dates de l'émigration étaient tellement calculées, qu'un grand nombre des arrivans, à l'époque dont nous parlons, furent repoussés comme coupables d'avoir hésité et tardé trop long-temps à prendre une résolution souvent hérissée d'obstacles. Il en résulta que plusieurs militaires coururent offrir à la mauvaise cause les moyens qu'ils avaient eu l'intention d'employer pour la bonne. On cite, parmi ceux qui furent durement repoussés, le prince de Saint-Maurice, fils du prince de Montbarrey, ancien ministre de la guerre; et parmi ceux qui ne voulurent point exposer leur amour-propre à essuyer un tel accueil, M. d'Arçon, officier du génie très-distingué, dont les talens furent si utilement employés par les républicains, principalement pour les plans des diverses campagnes où ils obtinrent de si grands succès. Il y avait plus que de l'inconséquence à apporter

cette vanité, cette rigueur extrême dans un acte de dévouement; mais ce tort d'un moment fut noblement réparé par la conduite pleine d'égards et de générosité que tinrent les émigrés envers tous leurs malheureux compatriotes, qui vinrent se ranger près d'eux, durant la longue suite d'années d'exil et de combats, de gloire et d'infortunes, qu'ils ont parcourues.

Nous avons vu quels sentimens magnanimes l'impératrice de Russie développa envers l'émigration. Non-seulement Catherine avait offert aux gentilshommes français un asile dans ses vastes États, mais en outre elle fit passer des sommes considérables aux princes, frères du roi, et accrédita auprès d'eux M. le comte de Romanzow, en qualité de ministre plénipotentiaire. Sensibles à sa haute bienveillance, les émigrés lui témoignèrent toute leur gratitude, en chargeant M. le maréchal duc de Broglie, d'être leur interprète auprès de cette auguste souveraine.

Voici la lettre qui fut écrite en cette circonstance :

« Madame, votre majesté impériale a depuis long-temps mérité l'admiration de tous les peuples. La noblesse française peut donc exprimer ces deux sentimens à votre majesté. Elle ose

dire qu'il ne manque rien à votre gloire. Affermir tous les trônes, en relevant celui des Bourbons, devait être un des miracles de votre règne. Vous embrassez la cause des rois, et manifestez le vœu de toutes les puissances de l'Europe. Il était donc dans l'ordre des destinées que deux grandes souveraines prêtassent l'appui de leurs armes et de leurs noms à la maison de France. Élisabeth d'Angleterre, l'héroïne de son siècle, secourut Henri IV, qui combattit la ligue à la tête de nos aïeux. L'immortelle Catherine se déclare pour le petit-fils, dont nous suivons aussi le panache au chemin de l'honneur. Le comte de Romanzow, digne ministre d'une telle souveraine, vient représenter votre majesté auprès de nos princes : ainsi Catherine donne la première sanction à leurs droits, et la noblesse française lui doit son premier espoir.

« Votre majesté impériale, par une magnanimité bienfaisante, nous offre un asile dans le malheur. Nous serions fiers de recevoir vos lois, de partager le bonheur des peuples qui vivent sous votre empire ; mais il ne nous est pas permis de songer à une seconde patrie. Si la monarchie française s'écroule, la noblesse (l'honneur le commande) doit s'ensevelir sous ses

débris..... Pourquoi prévoir des revers, quand tout nous présage des succès! Sous vos auspices, nous n'en pouvons douter, cette monarchie renaîtra de ses ruines, et reprendra son ancienne splendeur.

« Quel caractère imposant et sublime votre majesté développe à tout son siècle! et quelle place elle s'assure dans la postérité ! La noblesse vous devra un nouveau lustre; la religion, ses autels; Louis, la liberté; la royauté, le maintien de ses droits; la France, le retour de l'ordre et du bonheur; et le monde, menacé d'un bouleversement général, la paix et la tranquillité. Le génie de Pierre le Grand a arraché un seul empire à la barbarie, le génie de Catherine aura empêché l'Europe entière d'y retomber. »

M. le maréchal de Broglie, à la tête d'une nombreuse députation de la noblesse, remit cette lettre au ministre plénipotentiaire, le 20 septembre, en lui adressant ces paroles :

« Monsieur, votre auguste souveraine avait depuis long-temps les droits les plus mérités au respect et à l'admiration des gentilshommes français; elle en acquiert aujourd'hui à leur reconnaissance et à leur amour. Chargé par eux, et en qualité d'un de leurs chefs, de l'honora-

ble fonction d'en offrir l'hommage à cette illustre impératrice, j'ai l'honneur de prier M. le comte de Romanzow de le lui faire parvenir.

« Recevez vous-même, monsieur, les sincères remercîmens de toute cette noblesse, pour les sentimens que vous avez manifestés en sa faveur. »

Le ministre plénipotentiaire répondit en ces termes :

« Monsieur le maréchal et messieurs, tous les souverains, puisqu'ils veillent à la prospérité de leurs sujets, toutes les nations jalouses de leur bonheur, n'ont sans doute que la même opinion sur les troubles et les malheurs de la France; mais il était de la destinée d'un règne marqué par tant de gloire, que l'impératrice fût la première à mériter et à obtenir le tribut de votre hommage. Les limites des empires tombent, lorsque le coup d'œil d'un grand monarque considère les vertus et les talens. L'impératrice cesse de vous être étrangère; elle contemple avec satisfaction la noblesse française montrant ce que les vertus héréditaires donnent d'élévation, ce que la loyauté, l'attachement pour ses maîtres inspirent d'intérêt. Il semble, messieurs, que rien ne manquait à la gloire de l'impératrice : cependant votre démarche y

ajoute; et moi, plein de vénération pour vous, messïeurs, et pour l'illustre guerrier qui est à votre tête, je regarde ce jour comme la plus belle époque de ma vie. »

Catherine II répondit à la démarche des émigrés par cette lettre très-gracieuse, en date du 29 octobre :

« Monsieur le maréchal duc de Broglie, c'est à vous que je m'adresse pour faire connaître à la noblesse française, expatriée et persécutée, mais toujours inébranlable dans sa fidélité et son attachement pour son souverain, combien j'ai été sensible aux sentimens qu'elle me témoigne dans sa lettre du 20 septembre dernier. Les plus illustres de vos rois se glorifient de s'appeler les premiers gentilshommes de leur royaume. Henri IV fut surtout jaloux de porter ce titre : ce n'était point un vain honneur qu'il déférait à vos aïeux; il leur enseignait par là que sans noblesse il n'y a point de monarchie, et que l'intérêt à la défendre et à la maintenir était inséparable du sien. Ils entendirent cette leçon, et prodiguèrent leur sang et leurs efforts pour rétablir les droits de leur maître et les leurs.

« Vous, leurs dignes descendans, devant qui les malheureuses circonstances de votre

patrie ouvrent la même carrière, continuez de marcher sur leurs pas, et faites éclater dans vos actions le même esprit qui les a animés, et dont vous paraissez avoir hérité. Élisabeth secourut Henri IV, qui triompha de la ligue à la tête de vos ancêtres; cette reine est digne, sans doute, de servir de modèle à la postérité, et je mériterai de lui être comparée par ma persévérance dans mes sentimens pour les petits-fils de ce même héros, auxquels je n'ai fait encore que montrer ma bonne volonté et mes bonnes intentions. En embrassant la cause des rois dans celle de votre monarque, je ne fais que suivre le devoir du rang que j'occupe sur la terre. Je n'écoute que le motif pur de l'amitié sincère et désintéressée pour vos princes, frères du roi, et le désir de servir d'appui à tant de fidèles serviteurs de votre souverain. Telles sont les dispositions dont j'ai chargé le comte de Romanzow d'assurer ces princes.... »

En transmettant cette dépêche, le ministre plénipotentiaire annonçait, de la part de sa souveraine, qu'un contingent de vingt mille hommes de ses troupes devait s'adjoindre au corps des émigrés.

Le traité de Pilnitz, les promesses de Catherine II, la manifestation de sentimens généreux

de la part de tous les souverains, devaient faire croire au prochain triomphe de la plus juste et de la plus sainte des causes. *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois pouvaient enfin se livrer au doux espoir de secourir efficacement le meilleur des frères, comme le plus généreux des hommes.

L'assemblée législative ne voyait pas sans une sorte d'épouvante cet heureux accord des couronnes pour replacer dignement sur la tête de Louis XVI le sacré diadème, sur lequel la démagogie avait porté une main sacrilége, et qu'elle s'efforçait de détruire entièrement. Cette assemblée exigeait donc sans cesse le rappel des princes français, et forçait le monarque, qu'elle tenait sous sa dépendance, à réitérer les actes de son ministère à ce sujet. Nous citerons la réponse suivante, en date du 3 décembre, que *Monsieur* fit à l'une de ces missives constitutionnelles :

« Sire, mon frère et seigneur,

« Le comte de Vergennes m'a remis, de la part « de votre majesté, une lettre dont l'adresse, « malgré mes noms de baptême qui s'y trou- « vent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la « lui rendre sans l'ouvrir; cependant, sur son « assertion positive qu'elle était pour moi, je

« l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y ai
« trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai
« lue avec le respect que je dois à l'écriture et
« au seing de votre majesté. L'ordre qu'elle
« contient de me rendre auprès de la personne
« de votre majesté n'est pas l'expression libre de
« sa volonté, et mon honneur, mon devoir,
« ma tendresse même, me défendent également
« d'y obéir. Si votre majesté veut connaître
« tous ces motifs plus en détail, je la supplie
« de se rappeler ma lettre du 10 septembre
« dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec
« bonté l'hommage des sentimens aussi ten-
« dres que respectueux avec lesquels je suis,
« sire, etc...... »

On a vu dans cette lettre du 10 septembre, que les princes, en protestant de leur soumission au roi et de leur profond respect pour son auguste personne, avaient déclaré qu'ils ne reconnaîtraient de sa part aucun acte public comme le résultat de sa volonté réelle, et qu'ils les considéreraient comme choses extorquées. De son côté, le malheureux roi disait à ses ministres, lorsqu'ils le pressaient de renouveler ses sommations à ses frères : « Elles ne feront « point d'effet, parce qu'ils sont convaincus

« que je ne suis pas libre, et que toutes mes dé-
« marches sont forcées. »

Ces actes ministériels produisirent néanmoins un effet bien déplorable, puisqu'ils jetèrent de la tiédeur dans les cabinets de l'Europe, auxquels l'empereur d'Autriche proposa de suspendre l'exécution du traité de Pilnitz; suspension motivée par l'acceptation de cette constitution imposée à Louis XVI, dans la supposition que cette acceptation avait été volontaire, et par l'espoir que les périls qui menaçaient la liberté, l'honneur et la sûreté du roi et de la famille royale, ainsi que la conservation du gouvernement monarchique en France, cesseraient à l'avenir.

Ah! si dans ces derniers temps, les souverains eussent apporté la même froideur, la même indifférence à soumettre les carbonari de Naples et du Piémont; s'ils n'eussent pas de suite apprécié les violences exercées par les cortès sur le roi d'Espagne, pour lui faire aussi adopter une constitution démagogique, la révolution, cette figure que nous avons vue coiffée du bonnet rouge, du bonnet des galériens, la révolution, disons-nous, allait recommencer ses promenades anarchiques sur le globe : fière des honteux hommages que lui rendent

encore, en France, un certain nombre de ses vieux apôtres, elle cherchait déjà à faire courber quelques sceptres; la vue d'une couronne intacte blessant toujours son regard farouche, elle avait éprouvé un nouveau frémissement de joie en trouvant l'appui d'audacieux sectateurs pour arracher de nouveau les fleurons de quelques diadêmes.....

Heureusement pour l'avenir et le repos du globe, cette révolution furibonde, après s'être lassée de ravager seule la France, s'est associée à un soldat, dont la soif du pouvoir s'est emparée; elle avait voulu abattre les couronnes; il voulut les accaparer. Les souverains qu'il a long-temps humiliés tour à tour, parce qu'ils ne se sont pas plus réunis contre cet associé de la révolution que contre la révolution elle-même, ont fini par mieux connaître leurs intérêts particuliers et celui des peuples commis à leurs soins.

La *Sainte-Alliance* est née de cet accord qui aurait dû subsister dans tous les temps. Les souverains sont enfin unis pour comprimer la sédition partout où elle voudrait éclater. Aux premiers bruits des révoltes de Naples et de Turin, la Sainte-Alliance a pénétré dans les Abruzes et les montagnes de la Savoie, pour

secourir Ferdinand Ier et sa majesté sarde; comme les Français ont franchi les Pyrénées et se sont enfoncés jusqu'aux colonnes d'Hercule pour délivrer Ferdinand VII.

C'est ainsi que les souverains, et particulièrement ceux que les liens du sang attachaient à Louis XVI, auraient dû agir rapidement en sa faveur, dès les désordres épouvantables de 1789; mais l'année 91 même se passa sans aucune entreprise, pour le soustraire à sa cruelle position *.

Afin d'exciter les esprits, afin de hâter les mesures, les princes français avaient cru de leur devoir d'agiter la question d'établir une régence, jusqu'à ce que Louis XVI eût été délivré du joug des révolutionnaires. Plusieurs

* Le tableau suivant retrace absolument l'état de la France en 1789, et ce que l'intérêt des puissances leur commandait de faire :

« Victime des factions et de l'anarchie, le monarque que le sang de nos rois a donné à l'Espagne, avait vu son trône renversé, sa liberté ravie, sa vie menacée......

« L'esprit révolutionnaire avait fait peu de progrès dans le peuple; mais les cris et les violences d'un petit nombre d'hommes avaient comprimé l'indignation de la masse, et la force apparente et active était tombée dans les mains de quelques facticux.....

« Des signes de résistance avaient éclaté dans quelques provinces. Des Espagnols, fidèles et dévoués, s'étaient armés

pairs de France et les conseillers des différens parlemens du royaume qui avaient émigré, se réunirent à Manheim, à l'effet de procéder à cette élection, et déférer ce titre à *Monsieur*, comte de Provence, en sa qualité de frère aîné du roi. Cette mesure était goûtée des puissances étrangères; elle régularisait toutes les démarches des princes, leur donnait de la force, et pouvait amener de grands résultats pour la cause de Louis XVI. Mais on parvint à jeter de si vives alarmes dans l'âme de ce monarque, qu'il s'empressa d'écrire aussitôt à M. le baron de Breteuil, ancien ambassadeur de France à la cour de Vienne, et qui se trouvait à Bruxelles, chargé de pouvoirs particuliers : « A quelques « orages près, lui disait-il, je jouis de la liberté

pour la cause de la religion et de leur roi ; mais ces tentatives partielles, en ajoutant à tant de maux le fléau de la guerre civile, ne pouvaient arriver à un résultat décisif.....

« Si l'armée française avait retardé son entrée en Espagne, si elle avait hésité dans ses mouvemens, si elle n'avait pas frappé ses ennemis du bruit toujours croissant de sa marche, de ses triomphes, si elle leur avait laissé le temps de se concerter, de se compter, de juger leurs avantages, le succès n'eût pas été compromis, sans doute, mais il eût été certainement acheté par de longs travaux et de ruineux retards. »

(*Rapport de M. de Martignac, à la chambre des Deputes, séance du 21 juin 1824.*)

« nécessaire à un prince... Vous voudrez donc « bien, dès la réception de la présente, vous « transporter à Vienne, auprès de notre puissant « et cher frère, l'empereur, pour lui communi- « quer nos intentions. Vous agirez de même au- « près de toutes les têtes couronnées, pour les « supplier de ma part et en mon nom, de n'ad- « mettre ni reconnaître la régence. Les actes de « cette autorité contradictoire n'aboutiraient « qu'à irriter davantage mon peuple, et le por- « teraient infailliblement aux derniers excès « contre moi.... » La reine avait ajouté cette apostille : « Le roi étant persuadé qu'il y au- « rait de l'inconvénient à la régence de notre « frère, je joins ma recommandation à ses « ordres. Notre intention n'est pas de contra- « rier *Monsieur*, mais d'empêcher de plus grands « malheurs : et il paraît que cette mesure sou- « lèverait toute la France. »

Elle eût, sans doute, soulevé les féroces persécuteurs de cette royale famille, qui ne se soulevèrent pas moins, quoique cette idée d'intérêt-général fût pour lors abandonnée. M. le marquis de Bouillé s'exprime de la manière suivante, dans ses mémoires, en parlant des heureuses conséquences qui auraient pu résulter du titre de régent que réclamait le frère aîné

du roi : « Dans ce cas, les cantons suisses ne se fussent pas refusés à lui donner les vingt-quatre mille hommes que la diète helvétique s'était engagée, par le dernier traité, à fournir au roi de France, à la première demande. *Monsieur*, reconnu régent par les principaux souverains de l'Europe, eût alors représenté le roi, qui était, plus que jamais, regardé comme prisonnier dans sa capitale. Cette mesure aurait été très-utile à la cause des royalistes français, et aurait contribué à ses succès. L'impératrice de Russie la conseillait et la désirait; le roi de Prusse y consentait; mais l'empereur s'y opposa. On pensa que c'était dans l'intérêt de la reine, à qui l'on supposait la crainte que les princes, frères du roi, ne prissent trop de pouvoir, si l'autorité royale était rétablie par eux. » Comment d'aussi faibles motifs pouvaient-ils balancer des intérêts aussi majeurs?

A ce défaut d'union dans les volontés des souverains, les révolutionnaires de France répondirent toujours par un accord infernal dans leurs mesures acerbes.

Vers les derniers jours d'octobre, l'assemblée législative rendit un décret pour requérir *Monsieur* de rentrer en France sous deux mois, sous peine de se voir dépouillé de son droit éven-

tuel à la régence. Le mois suivant on décréta que les émigrés qui ne seraient pas rentrés au 1er janvier 1792, seraient considérés comme conspirateurs, punis de mort, et leurs biens confisqués. Ces menaces ne pouvaient point intimider des hommes qui avaient jugé la révolution dans toute son étendue, et qui ne voyaient point de salut pour Louis XVI, tant qu'il serait dans les fers de ses lâches oppresseurs. La voix de l'honneur leur criait qu'ils étaient à leur poste, puisqu'ils portaient les armes pour leur roi et qu'ils se trouvaient sous le drapeau des lys.

Comment a-t-on traité les princes qui n'ont pas fui ou qui sont rentrés sur le sol volcanisé? Le prince de Conti revient : voici en quels termes un folliculaire (Camille Desmoulins, cet homme qui avait eu l'infamie de s'intituler le procureur-général de la lanterne) rend compte de son retour :

« Le nommé Conti, ci-devant prince du sang, aujourd'hui soldat citoyen et fusilier du district des jacobins, est arrivé ces jours derniers; il est d'abord descendu au district, et a présenté son hommage à M. le président, qui lui a fait lever la main, et prononcer un acte, sinon de contrition, du moins d'attrition; après quoi il a salué ses nouveaux pairs et compa-

gnons, et il a donné sur-le-champ, aux pauvres du district, deux billets de caisse de mille livres chacun, ce qui lui a valu une place de notable adjoint.... Il faut espérer que ses voyages l'auront amendé, et que la bonne compagnie qu'il va commencer à connaître, dans son district, achèvera d'en faire un honnête homme. Il ne pouvait prendre, pour arriver, un jour plus favorable que le jeudi saint, jour de l'absoute, où il a présumé que la cérémonie du lavement des pieds empêcherait M. le président de son district, de songer à lui laver la tête. Il a donc reçu l'absolution pascale; mais je voudrais au moins qu'on lui eût imposé une forte pénitence. S'il avait été du district des cordeliers, le président Danton lui eût fait demander pardon à genoux, d'avoir signé le mémoire des princes. »

Dans notre introduction, nous avons rapporté la lettre du prince de Conti à *Monsieur*, comte de Provence, frère du roi. Nous devons ajouter ici que celui que le folliculaire gourmandait pour avoir signé le mémoire des princes, avait été le rédacteur, et, pour ainsi dire, l'auteur de cette fameuse protestation. La justesse de ses idées et son esprit pénétrant lui avaient fait prévoir, en 1789, tous les malheurs

qui depuis ont pesé sur la France. Il conserva toujours les mêmes sentimens et le même zèle pour les intérêts du roi et de la patrie. La mystification du libelliste n'était que le prélude des persécutions que l'on se proposait d'exercer, et monseigneur le prince de Conti, en revenant en France, n'a fait que ménager aux révolutionnaires la satisfaction de l'envoyer dans les prisons de Marseille, puis de le déporter en Espagne *. Qui avait donné plus de gages à la révolution que le duc d'Orléans? et néanmoins les révolutionnaires l'envoient à l'échafaud**. Ils eussent également fait périr son fils aîné, le duc de Chartres, quoiqu'il combattit sous le drapeau tricolore, s'il n'eût pris le parti de passer en pays étranger***. Les deux frères

* Il est mort à Barcelone, le 10 mars 1814, à l'âge de quatre-vingts ans.

** La faction d'Orléans, qu'il faut bien distinguer de la personne du duc, avait, en 1789, fait une idole populaire de ce prince qu'elle croyait pousser au trône; mais du moment qu'il ne voulut pas du pouvoir suprême, il cessa d'être quelque chose pour les factieux qui ne visaient qu'à cela. Ils le possédaient en propre, ce pouvoir, en 1793, ils n'avaient donc plus besoin de l'idole élevée jadis par eux; ils la brisèrent sans pitié.

*** Le duc de Chartres (aujourd'hui monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang) servait en qualité d'of-

de celui-ci, le comte de Beaujolais et le duc de Montpensier, dont l'un était âgé de treize ans, et l'autre de dix-sept et demi, sont jetés dans des cachots d'où ils ne sortent, après quarante-deux mois de la plus dure captivité, que pour être embarqués pour des pays lointains *. La respectable fille du duc de Bourbon-Penthièvre, épouse de Philippe d'Orléans, est de même incarcérée, et, par la plus vile méchanceté, on enferme avec elle, dans son cachot,

ficier-général à l'armée de Dumouriez, de ce général qui ne voyait point de paix pour la France, tant que la Convention régnerait, et qui disait : « Depuis la bataille de Jemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour la république. Il faut sauver la patrie avec le roi. »

* Après avoir continuellement voyagé, le duc de Montpensier est mort à Londres, au mois de mai 1807, à l'age de trente-deux ans. Le comte de Beaujolais est mort à Malte, l'année suivante, à l'âge de 28 ans. Dans la lettre que nous avons rapportée de la reine de France à l'archiduchesse Christine, notre auguste souveraine racontait à la princesse, sa sœur, le trait suivant : « Le jeune comte de Beaujolais est « resté Bourbon dans toute l'innocence de son âme, et cet « estimable enfant éprouve une tendre pitié pour mes mal- « heurs. Il m'a envoyé secrètement, ces jours derniers, un « nommé Alexandre, valet de chambre, je crois de l'éduca- « tion. Ce brave homme, dont la physionomie candide m'a « prévenue en sa faveur, a mis un genou en terre en m'a- « bordant, et, après avoir essuyé quelques larmes de vénéra- « tion, m'a remis une lettre du jeune prince, où j'ai trouvé

une courtisanne * !!! Madame la duchesse de Bourbon est aussi jetée dans les prisons de Marseille. Hélas ! plus tard, cette mère de l'infortuné duc d'Enghien devait sentir son cœur brisé de nouveau par l'atroce assassinat de son fils ! Nul doute que les princes et toute la noblesse étaient à jamais perdus, s'ils eussent cédé au désir de rentrer en France. L'honnête homme, qui sent tout l'orgueil d'être né dans un si beau royaume, doit regretter, pour l'honneur de sa patrie, que l'émigration n'ait pu encore être plus considérable ; on n'aurait pas vu tant de nobles victimes massacrées sur tous

« les plus touchantes paroles et les sentimens les plus purs. « Le bon Alexandre m'a supplié de lui garder un secret inviolable, et m'a dit que, souvent, le comte de Beaujolais « parlait d'échapper à son père, et de mourir les armes à la « main, en défendant son roi. » Ce généreux enfant entrait à peine alors dans sa douzième année.

* On vit venir une pauvre femme de Sceaux, lui portant dans sa prison, durant dix-huit mois, du lait et de la crême. Cette princesse ayant recouvré la liberté, son premier soin fut de faire venir la paysanne, et de lui demander son mémoire. « Hélas ! lui répondit-elle, votre altesse me l'avait payé d'avance. Je suis cette pauvre femme pour qui vous aviez fait bâtir une petite maison, et ma vache ne mange que l'herbe du parc qui vous appartient. » On est heureux de pouvoir opposer de pareils traits à l'épouvantable conduite des révolutionnaires.

les points de la France, tant de têtes innocentes tomber journellement sur les échafauds *.

On pouvait prévoir tous les forfaits. La révolution était entrée dans son arène de crimes par des doctrines et des homicides horribles : elle l'avait fait impunément au milieu même des apologies et des récompenses; elle n'avait garde de s'arrêter. Enhardie, elle songea à étendre au loin ses féroces entreprises. D'abord, les meneurs de l'assemblée corrompirent une foule de gazetiers de divers pays, qui répandirent, avec affectation, sur les intentions des

* Au camp des émigrés, comme en France, on gémissait journellement sur cette foule de victimes qu'on envoyait chaque jour, par charretées, à la mort. Lorsque le 27 juin 1794, le tribunal révolutionnaire fit périr le maréchal de Mouchy, qui avait soixante-dix-neuf ans, le prince de Condé mouilla de ses larmes le triste *Moniteur* où il lut cette nouvelle, et dit : « Que n'est-il venu avec nous ! » L'épouse de cet homme respectable a donné un exemple héroïque d'amour conjugal. Elle le suit en prison ; on lui représente que l'acte d'arrestation ne fait pas mention d'elle ; elle répond : « Puisque mon mari est arrêté, je le suis aussi. » Il est traduit au tribunal révolutionnaire ; elle l'y accompagne. L'accusateur public l'avertit qu'on ne l'a point mandée ; elle répond : « Puisque mon mari est mandé, je le suis aussi. » Enfin il reçoit son arrêt de mort ; elle monte avec lui dans la fatale charrette. Le bourreau lui dit qu'elle n'est point condamnée : « Puisque mon mari est condamné, je le suis aussi. » Telle fut son unique réponse. On les exécuta ensemble.

princes, les bruits les plus injurieux, les faussetés les plus abominables, jusqu'à oser leur imputer de vouloir profiter des malheurs et de la captivité du roi, pour s'approprier son autorité et la conserver.

Monsieur et monseigneur le comte d'Artois écrivirent à ce sujet, le 30 octobre, une lettre aux divers cantonnemens de leur armée, dans laquelle ils disaient : « Une supposition aussi incompatible avec les sentimens que toute la France nous connaît, et avec la conduite que nous avons toujours tenue, ne mériterait de notre part aucune attention, si les ateliers de mensonges stipendiés par les ennemis de l'État, et qui sont en possession de tromper le peuple par une continuelle dissémination de fausses nouvelles, ne s'efforçaient pas d'accréditer ce bruit odieux, non-seulement par des articles insérés dans plusieurs gazettes et papiers publics, mais même par la citation des prétendus propos qu'ils attribuent à des personnages incapables par leur rang, et fort éloignés par leur esprit de justice, d'adopter des idées aussi opposées à la connaissance qu'ils ont de nos principes. »

Ce qui ne paraît malheureusement que trop évident, c'est que le baron de Breteuil ne crai-

gnit pas de chercher à inspirer des méfiances au roi et à la reine sur la pureté des intentions des princes; et que le cabinet de Vienne se laissa influencer par cet ancien diplomate, qui cédait sans doute lui-même à quelque secret déplaisir de voir M. de Calonne, ancien contrôleur-général des finances, jouir exclusivement de la confiance des frères du roi, et paraissant être l'âme de leur conseil. Le baron de Breteuil et M. de Calonne avaient chacun leur parti. Selon ce dernier, on ne devait songer qu'au rétablissement de l'ancien système de gouvernement, sauf les réformes proposées par Louis XVI à l'assemblée des notables qui avait été convoquée sous son ministère. M. le baron de Breteuil parlait de l'établissement d'une monarchie tempérée où il existerait deux chambres; et tandis que quelques-uns considéraient ses idées comme étant la conséquence des instructions qu'il recevait du château des Tuileries, d'autres lui attribuaient le but secret de chercher à persuader ainsi à l'Angleterre que son intérêt lui commandait d'intervenir dans les affaires de France, pour rétablir dans ce royaume l'ancien ordre de choses plutôt que d'y voir adopter la constitution anglaise. MM. de Talleyrand, de Lally-Tolendal et Mounier se

trouvaient à Londres à cette époque, et il paraît même qu'ils y étaient pour seconder les vues de M. le baron de Breteuil. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de fondement de toutes ces conjectures, ce qu'il y a de certain, c'est que le défaut d'unité de vues et de principes jeta beaucoup d'indécision dans les cabinets des princes d'Allemagne, et que des tracasseries sans nombre, suscitées à l'émigration entière, semblaient être le résultat des combinaisons politiques du baron. La diplomatie est un labyrinthe où l'homme qui y entre avec l'intention de n'y marcher qu'éclairé par le flambeau de la justice et de la vérité, finit quelquefois par le laisser éteindre insensiblement, et ne fait plus alors que des pas imprudens qui l'égarent, lorsqu'il croit toujours tenir la route primitive qu'il s'était proposé de suivre. Les princes, et par conséquent toute l'émigration, se trouvèrent donc en butte, non-seulement aux traits empoisonnés du jacobinisme, mais encore à d'autres traits plus acérés et dont les blessures étaient plus poignantes.

Pour détruire l'effet de ces perfides manœuvres, leurs altesses royales publièrent la déclaration suivante, des sentimens qui les animaient :

« Indignés des calomnies par lesquelles on

s'efforce de rendre suspect notre amour pour un frère, et notre soumission pour un roi que ses malheurs ne nous rendent que plus cher et plus respectable, nous croyons qu'il ne suffit pas de livrer les calomniateurs au mépris qu'ils méritent, mais que notre honneur nous engage à publier hautement une profession de foi qui fut et sera toujours la nôtre. Rétablir le respect dû à la religion catholique et à ses ministres, rendre au roi sa liberté et son autorité légitime, aux différens ordres de l'État leurs droits véritables, fondés sur les lois de la monarchie, à chaque citoyen ses propriétés, à tous les Français, et particulièrement aux habitans des campagnes, la sûreté, la tranquillité et l'administration de la justice dont on les a privés; c'est l'unique but que nous nous proposons, et pour lequel nous sommes prêts à verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Jamais aucune ambition personnelle ne souilla des vues aussi pures. Nous l'attestons ici sur notre foi de gentilshommes, et nous donnons en même temps le démenti le plus formel à toute allégation contraire. »

Ces diatribes de journalistes déhontés donnèrent l'idée à un royaliste émigré, M. Suleau, avocat au conseil du roi, homme de talent et

qui savait manier la plume aussi bien que l'épée, de publier une feuille périodique qui parut à Coblentz, d'abord sous le titre de *Journal des Princes, Frères du Roi*, qu'elle changea ensuite contre celui de *Journal de la Contre-Révolution*. M. Suleau servait dans un corps de gentilshommes, celui des chevau-légers *. L'émigration fut vengée dans cette feuille de toutes les atrocités répandues contre elle.

Mais c'est peu de calomnier : l'assassinat était le grand mobile des révolutionnaires pour se défaire de leurs ennemis. Sur la fin de l'année 1791, ils organisèrent un complot contre la vie du prince de Condé. Un nommé Buzelot fut mis à la tête de cette conjuration infernale, et il partit pour l'exécuter. La Providence y mit obstacle. Cet individu qui déshonorait l'ordre de Malte, dont il était chevalier, fut reconnu à Worms, le 17 décembre, par un voyageur français qu'il avait volé à la frontière. Des émigrés qui le connaissaient pour un homme taré, le soupçonnèrent d'être venu pour faire un

* Se trouvant à Paris, au 10 août 1792, il rassembla quelques royalistes, et marcha à la défense du château des Tuileries. Attaqué par les révolutionnaires, il fut massacré dans la cour des Feuillans ; des bandits lui coupèrent la tête, et la promenèrent au bout d'une pique dans les rues de Paris.

mauvais coup, et menacèrent de le mettre en pièces s'il ne confessait pas la vérité. Sur la promesse d'avoir la vie sauve en faisant un aveu sincère, il déclara qu'il avait été chargé par le club des jacobins de tuer le prince de Condé. Ce misérable fut arrêté par M. de Firmas, émigré, et gardé à vu à Neuhausen, jusqu'au départ de Worms, qu'il fut conduit dans la forteresse de Kœnigstein, d'où les républicains le tirèrent quand ils furent maîtres du pays.

Ce départ ne tarda pas à s'effectuer; car les ministres de France, exigeant de tous côtés le dispersement des émigrés, les magistrats de Worms cédèrent à la rigueur des injonctions qui leur étaient faites, et firent dire au prince, par une députation, le 30 décembre, qu'ils le priaient de s'éloigner. Il est bien cruel, lorsqu'on se dévoue pour une cause aussi juste que sacrée, de n'être pas secondé par tous ceux qui sont intéressés dans cette même cause : en s'armant pour Louis XVI, les émigrés embrassaient en même temps la défense de tous les rois; et pourtant il n'est aucune sorte de tribulations qu'ils n'aient éprouvées dans les petites principautés d'Allemagne, et même de la part de divers souverains de grands États. Il n'est, je crois, que la maison de Hohenlohe, dont il a déjà été

question dans cet ouvrage, qui, ayant pris hautement le parti des princes de la maison de Bourbon, ne se démentit plus dans cette noble résolution, et se conduisit toujours, dans ce chemin difficile, avec une franchise, un désintéressement, un dévouement, une abnégation de sa propre conservation, qui doivent lui mériter l'admiration et l'amour de tous les royalistes.

En vain, dans les premiers jours du rassemblement des émigrés armés, les grands potentats de l'empire germanique voulurent-ils s'opposer à ce qu'elle ouvrit ses domaines aux malheureux proscrits; elle résista avec fermeté à des injonctions qui blessaient son droit de souveraineté, et reçut, dans ses États de Franconie, la légion de Mirabeau, qui finit de s'y organiser. Elle fit plus, elle joignit ses forces à celles du prince de Condé, et, levant deux régimens assez considérables, deux princes de sa maison les commandèrent, Louis de Hohenlohe-Waldenbourg-Bertenstein, et Charles-Joseph-Ernest-Justin de Hohenlohe-Bertenstein-Jatzbert; ayant pris part à toutes les actions les plus vives du corps de Condé, on peut dire qu'ils furent les bras du général en chef.

Rien n'a coûté à cette loyale et honorée famille,

quand il s'est agi de soutenir la cause royale. La solde de leurs troupes n'étant pas toujours faite exactement, faute de fonds, les princes d'Hohenlohe ne s'en montrèrent pas moins zélés, et, sacrifiant jusqu'à leur vaisselle d'or, engageant, hypothéquant leurs biens, ils parvinrent souvent à substanter l'armée des émigrés. Honneur! mille fois honneur aux princes magnanimes * !

Que n'en a-t-il été ainsi de tous les souverains! Mais, contradictoirement au traité de Pilnitz, et faute, par les autres puissances, d'y prendre part immédiatement, l'Autriche sembla se départir de sa résolution; il en résulta toutes ces mesures prises contre les émigrés par les princes de la confédération germanique :

* Les princes de Hohenlohe ont été honorablement récompensés par les lettres les plus flatteuses que Louis XVIII et monseigneur le comte d'Artois ont bien voulu leur adresser, en les félicitant sur leur bravoure et leurs succès, et en leur donnant un titre qui les affiliaient, en quelque sorte, à la noble maison de France.

Aujourd'hui, vivant sous le sceptre d'un monarque dont ils ont été long-temps les alliés, ils se montrent aussi fidèles sujets qu'ils furent loyaux auxiliaires.

La terre de Lunéville leur a été concédée en toute propriété, et la légion d'Hohenlohe fait partie de l'armée française, par la plus honorable capitulation.

l'électeur de Trèves, lui-même, en vint au point qu'il ne prêtait qu'en secret un appui généreux aux princes, et qu'il rendait ostensiblement des ordonnances prohibitives contre les rassemblemens d'émigrés. Heureusement que les frères du roi, ainsi que monseigneur le prince de Condé avaient une force de caractère qu'aucune entrave ne pouvait abattre : s'ils eurent souvent à déplorer des mesures qui devaient nuire au succès de leur noble entreprise, du moins déployèrent-ils constamment une énergie que les obstacles mêmes semblaient redoubler. Gustave-Adolphe, qui s'était lié particulièrement avec monseigneur le comte d'Artois, avait bien jugé du beau caractère de ce prince, et il lui rendait justice lorsqu'il écrivait : « Je suis « persuadé qu'on lui verra déployer, dans les « momens les plus critiques, les vertus d'un « petit-fils de Henri IV. Je lui en ai trouvé la « loyauté, la franchise et le germe de toutes les « qualités faites pour inspirer l'enthousiasme « et augmenter par là l'intérêt que les seuls « malheurs ont même le droit d'inspirer. »

Acquiesçant au désir des magistrats de Worms, le prince de Condé envoya, le 1er janvier 1792, dans ses cantonnemens, l'avertissement qui suit :

« Messieurs, l'on demande notre éloigne-
« ment, c'est une contrariété ; mais plus nous
« irons, plus nous en éprouverons : c'est à nous
« de nous élever au-dessus, par notre courage
« et notre fermeté. Je renouvelle ma parole de
« prince et de gentilhomme que je ne me sé-
« parerai point de vous. »

Les compagnies partirent de leurs cantonnemens le 2 janvier et jours suivans. Ce ne fut pas sans rencontrer des obstacles, qu'elles passèrent sur le territoire du Palatinat et sur celui du margrave de Bade. Elles se réunirent dans la partie de l'évêché de Strasbourg, qui est sur la rive droite du Rhin, aux corps de Bussy, de Mirabeau et de Rohan qui s'y trouvaient. La nuit que monseigneur le prince de Condé passa dans Reinchen, le feu prit ou fut mis à une maison voisine de son habitation. Si ce fut une manœuvre des complices de Buzelot, elle n'obtint pas le résultat qu'ils pouvaient en désirer. L'espérance d'aller peut-être se mettre entre de cruels oppresseurs et de timides opprimés, celle de nouer peut-être quelque heureuse intelligence avec les royalistes de l'Alsace et les troupes que la lèpre révolutionnaire n'avait pas gangrenées, offrait l'idée d'un tel plaisir aux corps de Condé, qu'en butte aux intempéries

de la saison la plus rigoureuse, ils trouvaient leur sort digne d'envie.

Un but secret sur Strasbourg avait-il amené ces corps dans le voisinage du pont de Kell, qui est en face de cette ville de guerre, de l'autre côté du Rhin? Quelques écrivains l'ont publié, en prétendant savoir que des avis avaient annoncé que la garnison, de concert avec les habitans, était disposée à livrer cette ville; que c'était d'après ces avis, que le prince de Condé avait reçu l'ordre de marcher sur-le-champ, avec sa petite troupe composée alors de dix-huit cents hommes, pour entrer dans la place et en prendre possession; que *Monsieur* avait en même temps donné l'ordre, à un émigré distingué, M. le marquis de Jaucourt, de se faire informer, par son neveu en garnison à Strasbourg, des dispositions positives de cette ville, et qu'il était résulté de cette sage précaution un avis entièrement opposé à ceux donnés primitivement, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune assurance à se livrer à un espoir tant soit peu fondé.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est certain qu'il eût été bien important, pour les princes, de posséder une ville de France, afin d'y établir le noyau d'une armée de sujets fidèles

et dévoués; c'eût été un point de ralliement pour des militaires qui étaient bien disposés à servir le roi, mais qui ne voulaient point passer à l'étranger; on y eût vu s'y réunir en foule des Alsaciens, des Francs-Comtois, des Lorrains; on y eût vu accourir les braves de Lyon, de Jalès et de tout le midi de la France. Cette armée eût pu marcher en avant, avec certitude de se grossir à chaque journée de marche. Il est d'heureuses témérités; ce qu'ont fait les Vendéens en fournit une preuve convaincante. Les Condéens nourrissaient leur esprit de ces douces illusions, sans arrêter leurs idées sur les inconvéniens de se trouver en si petit nombre de combattans; comme nos anciens preux, ils ne calculaient point la force numérique.

La révolution aurait-elle poussé aussi loin ses attentats, si la peur des uns n'avait pas secondé l'audace des autres? La frayeur qu'ont inspirée les révolutionnaires n'a-t-elle pas conduit les honnêtes gens de précipice en précipice? N'était-il pas permis de croire à l'ascendant d'une cause légitime et honorable sur une cause horriblement criminelle? D'un côté, l'on était armé pour son Dieu, son roi, sa patrie; de l'autre côté, l'on était armé pour une assemblée fac-

tieuse, dirigée par les meneurs de clubs anarchiques.

Une particularité remarquable, c'est qu'au moment où le prince de Condé partait de Worms pour se diriger sur Strasbourg, on publiait à Coblentz le testament d'une femme de Lausanne, qui prédisait qu'un demi-siècle après la mort de Louis XV, monseigneur le comte d'Artois serait roi de France. Or, Louis XV est mort en 1774. L'émigration accueillit cette prophétie comme une garantie de son retour au sein d'une patrie qui lui était toujours chère.

Dans leur cantonnement, le service des émigrés consistait à faire des patrouilles la nuit et avant le jour; il laissait par conséquent bien du temps de libre. On était près de Salsbach, où le maréchal de Turenne fut tué d'un coup de canon, en choisissant un emplacement pour une batterie. C'était à qui serait le plus empressé d'aller voir ce champ de regrets, où le lieutenant-général d'artillerie, de Saint-Hilaire, frappé du même boulet que le maréchal, disait à son fils : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, « mon fils, c'est ce grand homme. »

A l'endroit où Turenne perdit la vie, se trouvaient les débris d'un mausolée qu'un cardinal de Rohan fit élever, et qu'un ouragan a ren-

versé. Les gentilshommes allaient le faire relever à leurs frais. Ils comptaient travailler eux-mêmes, avec les ouvriers, à remettre sur pied ce précieux monument; ils s'en faisaient une fête. Des ordres donnés pour leur départ, leur en enlevèrent le plaisir. Ils quittèrent, le 17 février, cette partie de l'évêché de Strasbourg, qu'ils occupaient en Allemagne, et ce ne fut pas sans regret qu'ils s'éloignèrent d'un cantonnement d'où ils avaient la douce satisfaction de voir la superbe flèche de la cathédrale d'une des principales villes de leur patrie. Le prince de Condé alla le long de la rive droite du Rhin, prendre de nouveaux quartiers au-delà du Necker, à deux ou trois journées au-dessus de Landau.

Les factieux de France continuant de faire rouler le char de la révolution, décrétèrent dans les premiers jours de janvier, que *Monsieur* était déchu de ses droits à la régence; ils déclarèrent, traîtres et conspirateurs, les émigrés sous les ordres des princes, ordonnèrent le séquestre de leurs biens, et prononcèrent la peine de mort contre ceux qui seraient pris les armes à la main.

C'est ainsi que les fourbes qui voulaient en venir à gouverner seuls la France, pour satisfaire

leurs passions, dénaturaient tous les principes, toutes les idées reçues dans le monde social, et jusqu'aux vérités les plus réelles. Ce que les anciens et les modernes avaient appelé vices et crimes, ils le préconisaient comme vertus; ce qui était faux, ils le donnaient pour vrai. Ils faisaient passer le roi pour un tyran, les nobles pour des traîtres, et ils osaient prononcer la mort contre des preux qui donnaient l'exemple de la fidélité que l'on doit à ses drapeaux, à ses sermens, à l'honneur et à la vraie gloire.

Louis XVI, cependant, ne sanctionna pas ces décrets, non plus qu'une constitution civile du clergé, œuvre sortie du cerveau d'hommes sinon athées, du moins philosophes matérialistes, et déistes prononcés.

Une religion, dont la chute annonçait l'abandon de tous principes moraux, s'ensevelissait sous ses autels; une monarchie dont l'écroulement était du plus sinistre augure pour les grandes réunions civilisées, s'enterrait sous les débris de son trône; un système de spoliation, propre à faire trembler tous propriétaires, nobles ou prolétaires, prenait de l'accroissement; des attentats, qui devaient effrayer ceux qui tiennent le gouvernail des empires, s'accu-

mulaient sur un grand royaume et sur le meilleur des rois.

Immobiles, comme si la France, en s'écroulant, ne devait pas entraîner les États qui l'avoisinent; immobiles, comme si les États de l'Europe, entraînés l'un après l'autre dans sa chute, ne pouvaient pas devenir un jour ce que devinrent l'Égypte, la Grèce et l'Empire romain; immobiles, comme si l'on ne pouvait pas dire des pays qui virent naître Alfred, Charles-Quint, Marie-Thérèse, Frédéric II et les Adolphe, ce qu'on dit de Babylone, de Palmyre, de Carthage; ceux qui tenaient en mains les rênes des gouvernemens observaient, délibéraient, calculaient.

Une philosophie démagogique voulait désorganiser toutes les sociétés civilisées et les plonger dans l'anarchie, pour leur ôter les moyens d'apporter des obstacles à la révolution qu'elle faisait en France, et pour révolutionner, après cela, le monde à son profit.

L'Europe était menacée d'un avenir plus sinistre qu'aux époques de 1640 à 1650, où les feux épidémiques de la sédition et de la révolte éclatèrent en France, en Espagne, à Naples, en Angleterre, à Constantinople et sur la côte de Barbarie. Les suites en furent si terribles

pour quelques souverains, que la tête de Charles I[er] tomba sur l'échafaud; que le grand seigneur Ibrahim fut étranglé par ses Turcs, et que le dey d'Alger fut massacré par ses sujets. Les rois et leurs conseils, à la veille de voir se renouveler de pareilles catastrophes, demeuraient immobiles; ils observaient, ils délibéraient.

La révolution ne délibérait point; elle s'élançait rapidement sur ses adversaires le poignard ou le poison à la main, et les frappait ou faisait couler la mort dans leur sein. Ayant observé les faux calculs des potentats, elle résolut de les leur prouver en les attaquant de suite corps à corps. Depuis long-temps, elle fixait son regard farouche sur plusieurs d'entre eux; or, son regard est celui du tigre lorsqu'il convoite sa proie. Malheureux Léopold, et toi généreux Gustave, votre dernière heure va sonner!

Plein de santé et dans la force de l'âge, l'empereur Léopold est attaqué, le 28 février, d'une espèce de fièvre; il expire deux jours après, au milieu de vomissemens des plus violens... L'opinion générale imputa cette mort subite au poison. Léopold était un monarque vertueux, excellent époux, le modèle des pères et l'idole de ses sujets. Sa vie publique et privée ne lui

suscitait donc point d'ennemis. En cherchant qui aurait pu avoir quelque intérêt à commettre un crime sur sa personne, on ne voit que les hommes qui ont déjà voulu attenter aux jours de monseigneur le comte d'Artois et du prince de Condé. Cette fois, ils se sont vengés d'un roi signataire du traité de Pilnitz; d'un souverain qui avait en outre le tort, irrémissible à leurs yeux, d'être le frère de l'épouse de Louis XVI, de cette auguste reine, si digne fille de Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire.

Si Léopold a succombé victime d'un empoisonnement, le crime n'a pas été avéré, on n'a point connu d'autre criminel que la révolution. Ce monarque ne s'était point montré ardent à défendre Louis XVI; sa tranquille sagesse, sa douce philantropie, le pénétraient sans doute des principes suivans, exprimés par le malheureux roi de France : « L'humanité défend de « mêler aucun mouvement d'enthousiasme à « la décision de la guerre. Une telle détermi-« nation doit être l'acte le plus mûrement ré-« fléchi; car c'est prononcer, au nom de la « patrie, que son intérêt exige d'elle le sacri-« fice d'un grand nombre de ses enfans.... * »

* Lettre de Louis XVI à l'assemblée législative, 28 janvier 1792.

La révolution, que Léopold n'a pas cru devoir écraser aussitôt le traité de Pilnitz conclu, ne croit pas, de son côté, devoir l'épargner pour cela; seulement elle le fait descendre du trône des Césars dans le tombeau, sans fracas.

Mais Gustave III, dès le voyage de Varennes, a embrassé avec chaleur la cause de la royauté avilie; il possède une âme ardente et chevaleresque, une mâle éloquence, un courage inébranlable au milieu des flots d'une sédition, la plus brillante valeur sur un champ de bataille, tout concourt à le rendre redoutable; il s'est hautement déclaré l'ennemi implacable de la révolution de France... Cette révolution va armer le bras d'un assassin; Gustave périra, et il périra d'une manière plus éclatante que Léopold.

Le 16 mars, au milieu d'un bal masqué, ce prince se sent blessé d'un coup de pistolet, sans qu'il y eut aucune détonation, l'arme ayant été choisie à dessein parmi celles qui ont ce fatal mérite.

L'assassin était un noble Suédois, ex-enseigne des gardes, nommé Ankarstrom. Il avait été condamné à mort, par un conseil de guerre, pour avoir empêché les paysans de Gothland de se prêter à la levée d'un corps franc durant

la guerre contre la Russie; mais le roi lui avait fait grâce. Ce misérable croyait bien n'être pas découvert : Dieu en décida autrement. L'ordre fut donné de fermer toutes les portes, de démasquer et de fouiller tout le monde. On avait trouvé sur le parquet deux pistolets, dont l'un était déchargé, et un poignard. Chacun se laissait examiner en silence. Un seul homme dit, quand son tour vint : « Je me flatte que vous « ne soupçonnez pas que ce soit moi. » Ces mots le font remarquer, on le garde à vue. On porte le pistolet chez les armuriers de la ville. L'un d'eux le reconnaît, et désigne celui à qui il l'a vendu. Il se trouve que c'était l'homme qui avait parlé. Ankarstrom ne nia point son crime, reconnut les pistolets et le poignard, avoua que ce dernier instrument était destiné à achever le roi, et le pistolet à se tuer lui-même dès qu'il aurait vu tomber sa victime; mais qu'il avait perdu la tête et qu'il se repentait de n'avoir pas mieux réussi. Ce malheureux avait un certain nombre de complices, et le but de ces conjurés était de se conduire à l'instar des révolutionnaires de Paris, de couper la tête au duc de Sudermanie, et aux plus fidèles partisans du roi, pour les promener dans les rues de Stockholm; ils voulaient bien

laisser la vie, et même la couronne au prince royal, mais restreindre son pouvoir, au point qu'il n'eût été que le simple exécuteur des décrets rendus par la noblesse de son pays.

Cinq jours après cet horrible attentat, Gustave expire!!! Fatal événement! Il projetait une descente en Normandie pour la délivrance de Louis XVI, et trente-deux mille hommes de troupes suédoises et russes étaient sur le point d'entreprendre cette généreuse expédition sous ses ordres. Ankarstrom subit le supplice réservé aux régicides. Qui le croira, grand Dieu! les révolutionnaires de France furent assez déhontés pour célébrer publiquement ce monstre comme martyr de la liberté.....

A portée d'un volcan qui vomissait chaque jour de nouveaux feux, à portée d'un gouffre qui s'entr'ouvrait pour tout engloutir, les autres souverains restaient dans l'attitude de froids observateurs. La religion à défendre, les trônes à soutenir, la tranquillité des nations à conserver, celle de la France à rétablir, les fers d'une royale famille à briser, la liberté, la fortune et la vie des sujets fidèles à sauver, la dissolution des États à prévenir, le malheur des nations à détourner; tout cela n'entraînait point ceux qui veillent du haut des trônes et

des conseils au repos et à la sûreté des peuples : loin de se croiser contre une ligue qui travaillait activement à bouleverser les deux mondes, les États monarchiques semblaient en proie à une cruelle léthargie; chez les plus voisins même, qui couraient les premiers dangers, il ne s'ouvrait pas un arsenal, il ne se formait pas un magasin, il ne se déployait pas un étendard.

Cependant les clubistes avaient répandu dans la Belgique, sur les bords du Rhin, dans la Savoie et le comté de Nice, des proclamations dans lesquelles ils prêchaient la révolte, et offraient leur assistance aux peuples qui voudraient conquérir leur liberté. Ils ne se cachaient pas d'employer tout ce que la corruption a de moyens, pour propager leur système désorganisateur à Vienne, à Berlin, à Madrid, à Lisbonne, à Naples, à Turin, à Stockholm, dans toute l'Állemagne et l'Italie : la révolution, selon eux, devait faire le tour du monde *.....

* Les hommes de 1789 ne voulaient pas, comme ils ne veulent pas encore, d'un gouvernement représentatif tel que nous l'a octroyé Louis XVIII dans sa haute sagesse; une monarchie tempérée n'est pas assez populaire pour certains patriotes. On lit dans les journaux des premiers temps de la révolution, que M. le marquis de La Fayette était si persuadé que la démocratie devait être tout dans un état, qu'une se-

Et aucune puissance ne déclarait la guerre à cette révolution.

Elle prit l'initiative, et força le malheureux Louis XVI à une mesure qui, nul doute, devait essentiellement répugner à son cœur *. Sur la proposition faite par ce prince, le 20 avril, l'assemblée décréta la déclaration de guerre à François II, roi de Bohême et de Hongrie.

Ce monarque, succédant à la fleur de son âge, à Léopold, déploya les vertus royales de Marie-

conde chambre était tellement inutile à ses yeux, et que la France de cette époque, avec son assemblée nationale, devait servir de modèle à tous les gouvernemens de la terre, qu'il disait à un lord qui retournait à Londres : « Adieu, « monsieur ; ne perdez pas de temps si vous voulez trouver « encore une chambre haute à votre arrivée. » De la démocratie, et rien que de la démocratie, voilà ce que même des hommes nés hors la classe plébéienne, envisagent comme la seule et unique liberté ; voilà dans quel système ils se plaisaient à prédire, en 1789, que la révolution devait faire le tour du monde.

* Le député Brissot, dont la sentence de mort a rangé parmi ses crimes la déclaration de la guerre, disait à la tribune, après le 10 août, en parlant de Louis XVI : « Nous « lui avons fait déclarer la guerre pour l'éprouver. » Au milieu d'aveux aussi formels de Robespierre, de Pétion, de Barbaroux et de beaucoup d'autres, nous ne citerons que la déclaration suivante de Collot-d'Herbois : « Nous avons « voulu la guerre, parce que la guerre devait tuer la royau- « té. » Les misérables ! ! !

Thérèse. Précédemment à la déclaration de guerre, il avait ratifié l'alliance avec la Prusse, et avait répondu à une note du ministre des affaires étrangères de France : « L'Europe veut « et doit exterminer les jacobins. » Oui, certes, elle le devait, pour le bonheur de la France et pour son propre repos; mais elle s'y résolvait bien tardivement. Enfin, voilà les souverains forcés de se défendre, puisque la révolution va les attaquer incessamment. L'empereur et le roi de Prusse songèrent à mettre sur pied une armée, dont le commandement fut déféré au duc de Brunswick; celui-ci fit paraitre, sous la date du 15 juillet, une déclaration dont voici un extrait :

« Entraînés dans la guerre par des circons-« tances irrésistibles, leurs majestés l'empe-« reur et le roi de Prusse ne se proposent d'autre « but que le bonheur de la France, sans pré-« tendre s'enrichir à ses dépens, par des con-« quêtes. Elles n'entendent point s'immiscer « dans le gouvernement intérieur de la France : « elles veulent uniquement délivrer le roi, la « reine et la famille royale, de leur captivité, « procurer à sa majesté très-chrétienne la sû-« reté nécessaire pour qu'elle puisse faire, sans « danger comme sans obstacle, les convoca-

« tions qu'elle jugera nécessaires, et travailler « à assurer le bonheur de ses sujets, suivant « ses promesses, et ce qui dépendra d'elle. »

Au nombre des États coalisés contre les révolutionnaires, les princes français ne négligèrent point d'appeler la Suisse, nation valeureuse et qui avait mérité par son dévouement à Henri IV, que ce chef des Bourbons les appelât *mes compères*. Le 26 mai, leurs altesses royales avaient donc adressé, de Coblentz, la dépêche suivante aux députés des treize cantons :

« Aujourd'hui, toutes les puissances ont manifesté leur indignation contre les factieux qui voudraient livrer l'Europe entière à la plus affreuse anarchie, en excitant tous les peuples à se soulever contre toute autorité divine et humaine. Le roi de Hongrie et de Bohême est en guerre ouverte avec eux; le roi de Prusse a déclaré qu'il allait réunir ses forces à celles de l'Autriche; les bonnes intentions de l'impératrice de Russie sont connues depuis longtemps; l'Espagne fait marcher des troupes sur les frontières; au Nord, au Midi, tout se prépare à replacer le roi, notre frère, sur le trône de ses aïeux.

« Le temps est donc venu où nous pouvons solliciter avec confiance la courageuse et loyale

nation des Suisses, d'entrer dans la ligue sainte qui a pour objet la tranquillité de tous les gouvernemens et le bonheur de tous les peuples...

« Vous savez, messieurs, que nul motif d'intérêt personnel ne dirige nos démarches, et qu'au milieu des contrariétés et des tourmens que nous souffrons depuis trois ans, ce ne sont point des vues d'ambition qui ont soutenu notre zèle et notre courage; nous voulons rendre au roi, notre frère, sa légitime autorité; nous voulons rétablir l'ordre public dans notre patrie, que l'anarchie dévore... »

Les Suisses, peuple d'une grande loyauté comme d'une moralité excellente, ayant de leurs compatriotes auprès de Louis XVI, qui furent sa dernière garde comme les derniers défenseurs de cet infortuné monarque, les Suisses, disons-nous, étaient bien à même, par conséquent, d'apprécier tout ce que sa position avait de précaire et d'affligeant; néanmoins, ils crurent devoir garder la neutralité dans cette crise politique. Nous verrons plus tard s'ils ont bien entendu leurs intérêts.

Il y avait deux partis à la cour de Vienne, l'un pour brusquer la guerre; l'autre croyant qu'il suffisait de tenir les Français dans un état d'inquiétude, ne voulait qu'une guerre de ruse

pour obtenir le renversement d'une constitution démontrée impossible à mettre en œuvre, ou tout au moins des modifications importantes. Le cabinet de Berlin était aussi divisé d'opinion; le duc de Brunswick, général habile, mais tacticien et temporiseur, songeait à faire une guerre méthodique; vainement on lui en démontrait les inconvéniens, dont le moindre était de donner aux révolutionnaires le temps d'organiser des forces capables de résister à la coalition, il tenait à son système; cependant il ne prévalut pas dans les conseils tenus à cet effet à Mayence.

Vers la fin de juillet, François II, qui venait d'être couronné empereur d'Autriche, se rendit dans cette ville, où il trouva le roi de Prusse qui venait également d'y arriver avec le duc de Brunswick. C'est alors que fut arrêté le plan de campagne qui consistait à entrer en France par la Lorraine, et à marcher rapidement sur Paris, en s'y portant avec des forces imposantes. C'était l'avis des princes français, qui voyaient dans la réussite de ce projet la délivrance immédiate du roi, leur frère. Le roi de Prusse, en faisant prévaloir ce plan, déclara que son intention était de marcher en personne, ainsi que les princes, ses enfans, et sous la simple

qualité de volontaires. Ces deux souverains passèrent en revue la petite armée des princes français, forte d'environ onze mille hommes. Lorsque l'empereur arriva dans les rangs des gardes du corps, il dit à l'impératrice qui l'accompagnait : « Vous voyez, madame, ces bra-
« ves et fidèles gardes qui, de tout temps, ont
« si bien servi les rois de France, et qui, en
« dernier lieu, ont sauvé la vie à mon infortu-
« née tante, Marie-Antoinette. »

Au dehors, tout se prononçait donc assez favorablement pour la cause monarchique ; il en était de même dans quelques parties intérieures de la France. Dès le commencement de 1792, la noblesse bretonne, indignée des outrages multipliés que les factieux prodiguaient à la majesté royale, avait résolu de s'armer sur les lieux, pour opérer la contre-révolution. Le colonel Armand Tuffin, marquis de la Rouarie, était à la tête de cette association, qui avait reçu la sanction des princes, frères du roi. Ces illustres chefs de l'émigration française lui avaient donné des pouvoirs authentiques pour qu'il pût agir légalement dans tout ce qu'il devait entreprendre pour le rétablissement du pouvoir légitime. Dans ce titre, délivré à Coblentz, le 2 mars 1792, on lit ce paragraphe :

« Les princes voyant avec satisfaction les prin-
« cipes d'après lesquels s'est formée l'associa-
« tion bretonne, recommandent au marquis de
« La Rouarie de faire connaître, de leur part,
« à ses compatriotes, que les services qu'ils
« pourront rendre au roi et à l'État, en demeu-
« rant dans la province, et en se réunissant à
« cette coalition de zèle et de fidélité, leur pa-
« raissent plus importans que ceux qu'ils pour-
« raient rendre au dehors; et qu'en consé-
« quence, quelque honorables que soient les
« motifs qui, dans les premiers momens ont
« déterminé plusieurs d'entre eux à venir se
« ranger sous les ordres de leurs altesses roya-
« les, elles désirent que le nombre n'en soit
« pas augmenté, et que les gentilshommes ou
« autres qui, par des raisons également hono-
« rables, n'ont pas abandonné leurs foyers,
« évitent de prendre le parti de l'émigration. »

La trahison fit échouer les projets de cette noble association; un misérable * en dévoila les secrets, et le comité de sûreté générale de l'assemblée législative prit des mesures pour se saisir des chefs et déjouer l'entreprise. La Rouarie eut le bonheur d'échapper aux recher-

* C'était un jeune médecin, nommé Latouche-Cheftel, ami du fameux révolutionnaire Danton.

ches dirigées contre lui; douze de ses co-associés périrent sur l'échafaud, et lui-même expira de douleur en apprenant l'horrible attentat commis sur la personne sacrée de Louis XVI... Mais n'anticipons point sur les événemens, et revenons à l'émigration armée.

Des tentatives qui venaient d'être faites par des bataillons constitutionnels sur Mons et Tournay, avaient totalement échoué; on avait vu alors l'anarchie de l'intérieur s'emparer du soldat qui s'était aussi laissé entraîner à d'horribles massacres sur la personne de ses officiers supérieurs. Le général Théobald Dillon fut massacré par ces hommes indignes de porter l'uniforme français, qui avaient lâché pied dès la première attaque sur Tournay; et deux autres officiers, MM. Chaumont et Berthois, du génie, furent pendus par les mêmes meurtriers, en rentrant dans la ville de Lille. Dès ces premiers momens d'hostilités, plusieurs régimens, indignés de voir des révolutionnaires et des assassins dans leurs lignes, étaient venus offrir leurs services aux princes : Berchigny, de Saxe, Royal-Allemand, Dauphin-Cavalerie, accouraient avec armes et bagages, se ranger sous le drapeau blanc.

Au lieu de former une seule masse du corps

des émigrés, on en composa trois divisions : la première sous les ordres des princes, frères du roi, toute composée de gentilshommes, fut réunie à l'armée prussienne, désignée sous le nom d'*armée du centre*, et alla camper auprès de Trèves. Le maréchal de Broglie en eut le commandement principal ; le maréchal de Castries commandait la cavalerie. La seconde division sous le commandement du prince de Condé, forte de cinq à six mille hommes, eut l'ordre de se rendre dans le Brisgaw, pour agir avec une division autrichienne. M. le duc de Richelieu et M. le marquis de Duras, tous deux premiers gentilshommes de la chambre du roi ; le fils du duc de la Vauguyon, ambassadeur du roi, en Espagne ; les jeunes ducs de Crussol et de la Trémouille, ainsi que M. le marquis de Bouillé, faisaient partie de l'état-major du prince. Les ducs de Bourbon et d'Enghien furent placés à la tête de la troisième division, composée de quatre à cinq mille gentilshommes organisés en corps d'armée, dans les Pays-Bas, et dont le chevalier Deschabert commanda l'avant-garde. Il est démontré qu'un sentiment d'orgueil mal réfléchi présida, de la manière la plus funeste, aux délibérations des cabinets d'Autriche et de Prusse. On sembla redouter

une trop grande part de gloire pour les émigrés, dans le rétablissement du trône de Louis XVI. D'après ce fatal système, loin d'accorder aux princes français toute l'extension d'une prépondérance aussi utile que juste et méritée, ils se trouvèrent en butte à l'envie, à la jalousie, aux rivalités de cour, et surtout aux continuelles vacillations d'une diplomatie machiavélique.

Hélas! les monarques ont payé trop cher leurs funestes inconséquences, pour que nous cherchions à nous appesantir sur leurs torts à cette époque. Malheureusement ils commirent encore bien d'autres fautes que nous serons forcés de retracer dans notre impartialité. Il ne faut pas que l'histoire flatte les souverains à leurs dépens; les fautes passées doivent être des leçons pour l'avenir.

Le motif allégué pour diviser en trois parties le corps des émigrés, fut que sa présence, sur divers points à la fois, serait utile à la cause royale, en offrant aux sujets dévoués à Louis XVI, la facilité de se rallier à une bannière des lys. Cela pouvait en effet avoir son avantage; mais la conduite des généraux de la coalition, à l'égard de chacun de ces corps séparés, prouverait assez que ce n'était pas par

des vues aussi louables qu'on avait agi, et la suite des opérations ne nous en fournira que trop indubitablement une bien triste et affligeante preuve.

SECONDE ÉPOQUE.

Depuis l'entrée en campagne de l'armée des princes, frères de Louis XVI, en 1792, jusqu'à la fin de la campagne de 1793.

ÉTANT à leur camp près de Trèves, les frères du roi et les princes de son sang, unis à eux, publièrent, le 8 août, la déclaration suivante, adressée à la France et à l'Europe entière, de leurs sentimens et de leurs intentions :

« Quoiqu'il soit très-notoire que les puissances confédérées, dont les troupes sont rassemblées sur les frontières de la France, ne font la guerre ni au roi, ni à la nation, mais qu'elle la font seulement aux factieux qui oppriment l'un et l'autre; et quoique la déclaration donnée au nom de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, par le duc régnant de Brunswick, constate suffisamment les motifs et les vues de cette formidable coalition; les princes, frères de S. M. T. C., les princes de son sang, unis à eux, la valeureuse noblesse française qui marche à leur suite, et l'élite de la nation

qui est venue se ranger sous leurs drapeaux, ne peuvent se joindre à des armées étrangères, qu'une déclaration de guerre, faite au nom de la France, attire dans leur patrie, sans lui rendre compte et à l'Europe de leurs motifs, sans manifester leurs sentimens, sans faire connaître l'intention qui les guide.

« Lorsque nous prîmes la résolution de sortir du royaume, ce fut moins pour mettre nos jours en sûreté que pour préserver ceux du roi, en rendant infructueuse la scélératesse qui les menaçait, et pour solliciter en sa faveur des secours que sa position ne lui permettait pas de réclamer lui-même.

« Lorsqu'aujourd'hui nous nous disposons à y rentrer, c'est avec la satisfaction d'avoir rempli ces deux grandes vues, et d'être à la veille de jouir de leurs succès.

« Notre expatriation est devenue la sauvegarde de sa majesté. Notre retour annonce sa prochaine libération et celle de ses peuples.

« L'une, effet de la violence, en a prévenu les derniers excès;

« L'autre, protégée par les plus grandes forces, fait pâlir à leur approche la faction criminelle à qui la Providence a inspiré de les provoquer.

« Retracer les faits inouïs qui ont rempli l'intervalle de ces deux époques, c'est rappeler d'horribles souvenirs, c'est renouveler d'affreuses douleurs : mais en ce moment qui fixe l'attention de l'univers, en ce moment où l'on voit l'Europe s'agiter pour sa tranquillité, en ce moment où ceux qui défendent ce trône sont déclarés rebelles par ceux qui le renversent ; c'est pour nous un devoir de présenter aux nations, et de consigner à la postérité la chaîne des principaux événemens qui justifient à la fois ce que nous faisons, et ce qu'on fait pour nous.

« Trois ans se sont écoulés depuis que des esprits audacieux conçurent le projet de substituer à l'antique édifice de notre monarchie, la construction informe d'un gouvernement indéfinissable, dont l'incohérence n'a pu produire et n'a produit en effet que la plus barbare anarchie.

« Ce fut au sein d'une assemblée d'états-généraux, dénaturée dès son principe, qu'on vit éclore ce monstrueux système qui dogmatise la révolte, qui renverse toutes les autorités, qui brise tous les liens de l'ordre social. En la convoquant, le roi avait dit à ses peuples : « Que dois-je faire pour vous rendre plus heu-

reux ? » Et par la plus noire ingratitude, cet acte signalé de sa bienfaisance est devenu la source de tous ses malheurs.

« Dès les premières séances, le tiers-état abusant de sa prépondérance, attaqua les deux ordres; ils furent sacrifiés; et bientôt l'assemblée, dominée par une démagogie licencieuse, réfractaire à ses mandats, parjure à ses sermens, et foulant aux pieds les conditions de son existence, s'érigea d'elle-même en assemblée constituante, et s'empara de toute la puissance législatrice, usurpation qui a vicié dans son principe et frappé d'une nullité radicale tout ce qu'elle a fait depuis.

« La postérité aura peine à croire les abominables excès qui furent la suite de ce premier déréglement; elle ne concevra pas qu'en trois mois de temps, d'horribles artifices aient pu produire un égarement tel, qu'il a fait disparaître une nation douce et attachée à ses rois, pour ne mettre à sa place que des hordes de brigands, de cannibales et de régicides.

« Puissions-nous, au prix de tout notre sang, effacer la mémoire de ces journées atroces, qui souilleront à jamais nos annales, et où l'on vit l'asile des rois violé par une populace forcenée, les jours de la reine menacés, les gardes de sa

majesté massacrés sous ses yeux, et le crime triomphant traîner captif, après l'avoir rassasié d'outrages, un monarque vertueux, qui toujours fut le père de ses sujets!

« On devait croire que le cri général d'indignation qu'excitèrent les forfaits des 5 et 6 octobre 1789, précédé de la scène scandaleuse du 14 juillet, ferait rougir à jamais le peuple de Paris des excès frénétiques auxquels il s'était laissé entraîner, et préserverait le nom français d'une nouvelle souillure du même genre; mais les violences exercées le 18 avril 1791, dans le palais des Tuileries, et les insultes faites alors à la majesté royale, prolongèrent le cours de ces horreurs, dont la mesure fut comblée par l'arrestation de Varennes, le 21 juin suivant, et par les ignominieuses circonstances qui l'accompagnèrent.

« La faction anti-monarchique, irritée de voir que son souverain eût tenté d'échapper à l'opprobre et aux tourmens de sa captivité, plus irritée encore de ce qu'il avait saisi le premier moment de liberté dont il eût joui depuis près de deux ans, pour protester contre tous les actes, consentemens, discours et sanctions que la contrainte lui avait arrachés, osa le faire interroger, resserrer ses liens, ainsi que ceux

de la reine, et délibérer si elle les traînerait l'un et l'autre en coupables, devant son tribunal. Elle s'en abstint; mais par un raffinement d'attentat non moins cruel et plus utile à ses vues, elle employa tout à la fois les menaces les plus barbares et les illusions les plus perfides pour forcer l'infortuné monarque de souscrire lui-même à la dégradation de son trône et à la ruine de ses peuples.

« Nul danger personnel, s'il lui eût été présenté seul, n'eût fait fléchir son âme; il l'a prouvé récemment encore; mais on lui a montré le poignard suspendu sur ce qu'il a de plus cher; on lui a fait voir, dans son refus, le massacre de ses plus fidèles serviteurs; en même temps on a fait luire à ses yeux l'espoir du repentir de ses peuples et de l'apaisement des troubles : il a signé.

« Quel en a été le fruit? Aucun retour de calme n'a versé dans son cœur le soulagement qu'on lui avait fait espérer; et l'adoucissement momentané de sa captivité, qui n'avait pour objet que de tromper les nations étrangères, a été bientôt suivi de nouvelles violences. En est-il de plus caractérisée que celle qui l'a forcé de déclarer une guerre sans motifs à son allié, à

son neveu, à un souverain, dont il ne pouvait que désirer l'appui?

« S'il eût été libre, ce roi qui s'est tant de fois sacrifié par la crainte de nuire à ses peuples, eût-il attiré sur eux ce terrible fléau par-dessus toutes les calamités dans lesquelles ils s'étaient eux-mêmes précipités?

« Jamais les condescendances n'arrêtèrent la fougue d'une scélératesse séditieuse, ni à plus forte raison les manœuvres combinées d'une faction usurpatrice. Son autorité s'alimente de la terreur qu'elle inspire, et ne cède qu'à l'effroi qu'on lui donne.

« Tout ce que le roi a souffert, tout ce qu'il a fait, dit ou écrit contre sa volonté la plus intime, n'a pas empêché que ses barbares détenteurs n'aient continué a l'abreuver d'opprobre; qu'ils n'aient livré son auguste épouse aux outrages d'une populace soudoyée; qu'ils n'aient répondu à ses plaintes par des leçons féroces; qu'ils ne lui aient enfin disputé jusqu'au privilége de réveiller la pitié de son peuple. A chacun de leurs triomphes, ils l'ont montré enchaîné à leurs desseins; dans les divers degrés de sa continuelle détention, ils ont emprunté son organe pour persuader à l'Europe sa prétendue liberté; et quoique cette

cruelle dérision n'ait pu en imposer à personne, ils y persistent impudemment et le forcent encore de se dire libre; pendant qu'ils disposent de son conseil, empoisonnent et font massacrer ses ministres; pendant qu'ils licencient sa garde, et en arrêtent le capitaine fidèle; pendant qu'ils souffrent que sa majesté elle-même soit dénoncée, menacée, insultée publiquement, et que la plus vile canaille, brisant les portes du palais, vienne, la pique à la main, comme elle a fait le 20 juin dernier, lui signifier effrontément ses volontés et souiller sa tête sacrée des honteux symboles de la révolte. L'impunité d'une telle horreur fait frémir. Loin de poursuivre les coupables, la faction les multiplie et fait venir de toute part, dans la capitale, les scélérats les plus déterminés, comme si, à la face de l'Europe armée contre tant de forfaits, elle voulait annoncer qu'à la dernière heure de la révolution, son atrocité surpasserait encore les horribles excès qui semblaient l'avoir consommée.

« Ce tableau des attentats, commis contre la personne du roi, déchire trop douloureusement notre âme pour nous y arrêter davantage. Il nous reste à exposer rapidement les autres attentats qui ont violé toutes les lois du royau-

me, et renversé l'ordre public de fond en comble.

« La force et la dignité du trône étant anéanties, tous les pouvoirs ont été cumulés dans les mains d'une majorité factieuse, gouvernée par des clubs incendiaires, et qui, soutenue au dedans par des auditeurs mercenaires, au dehors par des attroupemens séditieux, a exercé, sans pudeur, l'arbitraire et le despotisme contre lesquels elle ne cessait de réclamer.

« On l'a vue proscrivant indistinctement les abus et les droits ; confondant les bouleversemens avec les réformes; substituant une licence effrénée à la sage liberté qu'un monarque bienfaisant avait offerte à ses peuples ; ne s'occuper qu'à détruire; ne s'entourer que de ruines; saper toutes les propriétés; attaquer tous les États, et particulièrement celui qui est le soutien du trône; supprimer les distinctions inséparables du gouvernement monarchique, et consacrées par une possession éternelle; dépouiller la couronne des prérogatives que la nation entière, par le vœu unanime des cahiers, avait ordonné de respecter, et rabaisser la puissance royale au-dessous même d'une vaine représentation.

« On l'a vue anéantir l'administration de la

justice, en livrant les fortunes, les droits et les personnes, à l'incapacité de juges subalternes, amovibles, soustraits à la surveillance du chef suprême de l'État, et dépendant des caprices du peuple maître de leur choix et de leur destinée.

« On l'a vue livrer les ministres de la religion aux fureurs d'une populace effrénée; les jeter dans les fers, les bannir, et porter contre eux des décrets dictés par le fanatisme le plus inhumain.

« C'est à la religion même qu'on en veut, en attaquant aussi cruellement ses ministres. Les ennemis de toute autorité savent que la religion est le plus sûr garant de l'obéissance des peuples; ils savent qu'il n'y a point de religion sans culte, point de culte sans ministres, point de ministres sans institution régulière, et point de respect pour les ministres institués, si leur subsistance est incertaine et précaire. C'est donc par une suite de leur système d'indépendance absolue qu'ils veulent détruire la religion, en détruisant tout à la fois son culte et ses ministres.

« Leurs sophistes professant publiquement l'athéisme et l'immoralité, travaillent sans relâche à enlever au peuple la consolation et le

frein des idées religieuses; les encouragemens, les récompenses même sont décernés solennellement au scandale et à l'impiété; les temples profanés et fermés aux catholiques; les prêtres poursuivis aux pieds des autels; des pasteurs octogénaires immolés sans pitié; des outrages qui font frémir la pudeur, multipliés, tolérés, autorisés jusque dans les plus saints asiles; les plaintes provoquant de nouvelles violences, et les administrateurs, témoins insensibles ou complices de toutes ces horreurs : voilà ce qu'a produit, avec la révolution, la funeste alliance de l'esprit de révolte et du fanatisme philosophique.

« Que d'exécrables moyens ont été employés depuis trois ans pour former, soutenir et propager cette funeste conspiration contre toutes les lois divines et humaines ! Ses auteurs ont commencé leur règne par la corruption, par l'artifice, par l'hypocrisie de la popularité; ils l'ont maintenu par le fer et par le feu. Leurs poignards et leurs torches incendiaires ont menacé quiconque osait s'avouer attaché aux autorités légitimes. (Tout ce que la calomnie a de poisons, l'iniquité de recherches odieuses, la tyrannie de moyens oppressifs, la séduction d'empire sur la crédulité, la terreur

d'efficacité sur la faiblesse; les novateurs factieux l'ont employé à la conquête et aux progrès de leurs usurpations).

« C'est avec de telles armes qu'ils ont osé déclarer la guerre à tous les empires, annoncer ouvertement le dessein d'étendre partout leur séditieuse doctrine, et l'effectuer par l'envoi de leurs émissaires agitateurs des peuples, prédicateurs du régicide et prôneurs des insurrections qu'ils n'ont pas rougi d'appeler *le plus saint des devoirs*.

« Le remède à une frénésie aussi outrée, semblerait devoir se trouver dans ses excès mêmes, dans l'indignation qu'elle excite, dans le mépris qui lui est dû.

« Mais ses progrès ont averti les souverains qu'il était temps de réunir leurs forces, pour détruire la contagion dans son foyer, ramener par la force ceux qui n'entendent plus la voix de la raison, et frapper d'une terreur salutaire ceux qu'un délire inconcevable rend insensibles aux calamités qu'ils éprouvent.

« Qui pourrait n'être pas touché de voir ce beau royaume naguère si florissant, et à qui la nature a prodigué tant de moyens de l'être; ce royaume, si riche en population, si fertile en productions, et qu'on a vu si abondant en

numéraire, si opulent par les ressources de son commerce, par l'industrie de ses habitans, par les avantages de ses colonies; ce royaume pourvu de tant d'établissemens utiles, et dont l'heureux séjour était généralement recherché, ne présenter aujourd'hui que l'aspect d'une terre barbare livrée au brigandage, couverte de ruines ensanglantées, et abandonnée par ses principaux habitans; qu'un empire désorganisé, déchiré par des dissensions intestines, dépouillé de toutes ses richesses, menacé de tous les genres de disette, énervé par trois ans de désordre, et prêt à se dissoudre par l'anarchie; qu'une nation sans mœurs, sans police, sans gouvernement, aussi méconnaissable dans son caractère moral que dans son état politique, et n'ayant plus ni circulation d'argent, ni revenu public, ni crédit, ni commerce, ni justice, ni aucuns ressorts de la force publique? Le crime a tout moissonné.

« Comment l'impression douloureuse de tant de maux n'aurait-elle pas changé l'opinion, celle même du peuple? Est-il personne qui puisse encore s'aveugler sur les désastreux effets de la révolution, personne qui ne s'en ressente; personne qui n'en souffre plus ou moins?

« Le cultivateur qu'on avait enivré de l'es-

poir trompeur de ne plus payer d'impôts, se voit accablé par des contributions doubles de ce qu'il payait auparavant.

« L'artisan gémit de la langueur des travaux et du renchérissement des denrées.

« Le marchand est ruiné par l'éloignement des plus grands consommateurs, le commerçant des villes maritimes par la dévastation de nos précieuses colonies; l'un et l'autre par le fléau du papier-monnaie et par le discrédit général.

« Le propriétaire quelconque, sacrifié à la multitude sans propriété, spolié impunément par des rapines autorisées, est sans cesse exposé aux fureurs de ce ramas de brigands, dont les factions ont fait leurs instrumens, leurs alliés, leurs protecteurs.

« Le capitaliste, quoique moins à plaindre que les autres, participe pareillement au malheur public; il tremble pour ses fonds; et cette banqueroute, dont les auteurs de nos maux ont si perfidement et si calomnieusement imputé le dessein au roi et au gouvernement; cette banqueroute qui, dans un royaume tel que la France, ne peut jamais être une nécessité, et qu'une administration éclairée regardera comme une fausse ressource, qui en ruinerait une

très-réelle, et ferait une plaie cruelle à l'état, il la voit s'opérer depuis la révolution par la suspension des paiemens exigibles, par l'infraction d'une foule d'engagemens publics, par les retenues et les formalités auxquelles l'acquittement des rentes est assujetti, par la réduction de moitié que l'avillissement des assignats fait souffrir aux étrangers; enfin, par l'impossibilité de satisfaire aux engagemens, aussi long-temps que la France sera sans gouvernement, et que l'impôt sera demandé à des contribuables armés au nom d'une administration méprisée.

« Ainsi, une calamité générale s'est étendue, depuis trois ans en France, sur tous les états; ainsi ont disparu les sources de sa puissance et de sa prospérité; ainsi ont péri et sa force militaire et sa considération politique; ainsi se sont évanouis les 80 millions dont Saint-Domingue avantageait annuellement la balance de son commerce, les ressources que ses ports en tiraient, les débouchés que ce superbe établissement donnait à ses denrées, à ses fabrications, l'aliment qu'il procurait à sa navigation ; enfin, la fortune de plus de vingt mille familles et l'occupation de plusieurs millions d'hommes.

« Acheter la liberté au prix de tant de per-

tes, de tant de malheurs publics et particuliers, ce serait sans doute la payer bien chèrement; mais quelle liberté!.... peut-il donc y en avoir sans autorité protectrice? Et le peuple, à qui l'on exalte avec emphase sa liberté et même sa souveraineté, fut-il en aucun temps moins libre, moins maître de ses actions? Les individus furent-ils jamais moins sûrs de conserver leur fortune, leur vie, leur honneur? Vit-on, sous les Néron même, autant de délations, autant de recherches inquisitoriales, autant d'entraves oppressives, autant de violations d'asile, autant de massacres de citoyens? Trente mille assassinats qui ont signalé le règne des tyrans démagognes, sont-ce là les caractères du règne de la liberté?

« O Français trop crédules! O patrie trop malheureuse! Quand nous voulons abolir le principe des fléaux qui vous accablent; quand nous marchons contre la faction criminelle qui les a produits; quand nous unissons nos armes aux forces des puissances, dont nous avons imploré les secours contre vos tyranniques oppresseurs, pouvez-vous nous regarder comme vos ennemis? Non, non, ne voyez en nous que des compatriotes qui veulent être vos libérateurs. Les deux souverains, avec l'appui desquels

nous nous avançons vers vous, ont déclaré, par l'organe du héros, généralissime des armées de leurs majestés, « qu'ils ne se proposent « d'autre but que le bonheur de la France, sans « prétendre s'enrichir à ses dépens par des con« quêtes ; qu'ils n'entendent point s'immiscer « dans le gouvernement intérieur du royaume ; « mais qu'ils veulent uniquement délivrer le « roi, la reine et la famille royale de leur cap« tivité, et procurer à S. M. T. C. la sûreté « nécessaire pour qu'elle puisse faire sans dan« ger et sans obstacle, ce qu'elle jugera à pro« pos, dans la vue d'assurer le bonheur de ses « sujets, suivant ses promesses. »

« Ces généreuses, ces magnanimes déclarations, que partagent également les trois Bourbons, nos augustes cousins ; le Nestor des souverains, notre très-honoré beau-père ; l'héroïne du Nord, notre sublime protectrice, et le jeune héritier de l'infortuné Gustave, dont nos larmes baignent la tombe ensanglantée, assurent à ces illustres confédérés la palme immortelle due aux défenseurs d'une cause qui est tout à la fois celle des rois, celle du bon ordre, celle de l'humanité ; et en même temps elles vous assurent aussi, ô Français ! que les forces auxquelles nous nous joignons, sont

pour vous plutôt que contre vous, qu'elles ne sont redoutables qu'au crime ; qu'elles ne poursuivront que la rebellion opiniâtre; et que, vous ralliant à nous, plutôt que de résister à leur supériorité, vous ne ferez que vous rendre à la raison, à vos devoirs, à l'invitation de vos plus chers intérêts.

« C'est cette certitude qui nous justifie de faire flotter nos étendards à côté de ceux des puissances étrangères. En publiant leurs intentions, elles ont légitimé notre démarche ; et nos vœux pour leurs succès se confondent avec ceux que nous n'avons pas cessé de faire pour le bien de notre patrie.

« Les factieux, vos vrais ennemis comme les nôtres, vous ont dit que nous étions animés de ressentimens furieux et implacables ; que nous ne respirions que vengeance, que carnage, que proscription ; et qu'il n'y avait aucun ménagement à attendre d'une noblesse trop cruellement offensée pour n'être pas impitoyable.

« Ceux qui vous parlent ainsi, Français, sont ceux qui depuis trois ans sont en possession de vous tromper, qui en ont fait leur principale étude, qui ont établi parmi vous des ateliers de mensonges et de fausses nouvelles, que les harangueurs à la tribune mettent en

avant, que les clubs accréditent, et que les libellistes de la révolution répandent au loin. Intéressés à vous aliéner de ceux dont ils connaissent l'attachement pur et inaltérable au roi et aux maximes fondamentales de la monarchie, ils s'efforcent d'allumer votre haine contre vos concitoyens émigrés; ils nous calomnient, ne pouvant nous séduire; et pour détruire le penchant qui vous porte vers les héritiers d'un nom que vous chérissez depuis tant de siècles, ils tâchent de vous effrayer sur les dispositions que nous rapportons dans le royaume.

« Mais ne soyez plus dupes de leur coupable artifice; nous vous déclarons et nous vous attestons, à la face de l'Europe, tant en notre nom qu'au nom de tous les Français qui marchent avec nous et qui pensent comme nous, que, réunis pour délivrer le roi et le peuple du despotisme des usurpateurs, nous ne sommes séparés d'aucun de ceux qui ont la même intention; qu'aucun esprit de vengeance particulière ne conduit nos pas; que nous sommes fort éloignés de confondre la nation avec les séducteurs pervers qui l'ont égarée; et que laissant à la justice le soin de poursuivre les coupables, nous venons tendre la main à tous

ceux qui désavouent les forfaits des factieux, à tous ceux qui, abjurant leurs erreurs, se hâteront de rentrer dans leurs devoirs.

« Les Français expatriés ne se sont point armés pour recouvrer, à la pointe de l'épée, les droits que leur arracha la violence; c'est au roi libre à les leur rendre; c'est aux pieds de sa couronne affranchie, qu'ils mettront avec confiance le dépôt de leurs intérêts propres; et nous, premiers citoyens de l'état, nous donnerons à tous l'exemple de la soumission à la justice et aux volontés de sa majesté.

« Mais, défenseurs nés du trône de nos aïeux, fidèles à la religion de nos pères, attachés aux maximes fondamentales de la monarchie, nous verserions tout notre sang plutôt que d'abandonner aucun de ses grands intérêts. Nos sentimens, déjà consignés dans notre lettre au roi du 10 septembre dernier, et rappelés en peu de mots dans notre promulgation du 30 octobre, sont inébranlables. Les protestations que nous annonçâmes alors, nous les faisons aujourd'hui; inspirées par l'honneur, gravées dans nos cœurs par le devoir, rien ne pourra jamais les altérer.

« Nous n'irons point au-delà; et le soutien des cours dont les armées formidables cernent

la France de toutes parts, n'ajoute rien à nos premiers vœux. Adhérant entièrement à l'esprit de modération, dont LL. MM. impériale et prussienne viennent de publier un témoignage solennel qui honore et immortalise l'usage qu'elles font de leur puissance, nous déclarons de plus en plus, sous leurs auspices, que notre unique but est de redemander aux usurpateurs, le monarque et la monarchie, la liberté du chef auguste de l'état et celle de ses peuples, l'ordre public et la force protectrice des droits de chacun, nos lois antiques, nos mœurs, notre religion, l'honneur national, la justice, la paix, la sûreté.

« Est-il un Français raisonnable qui ne conspire à ces vues? En est-il qui ne réclame avec nous la fin du chaos épouvantable où l'on a plongé toutes les branches de l'administration; le rétablissement des finances dévorées par une affreuse déprédation; la reconstitution du revenu public, détruit par l'impéritie; un ordre stable et régulier qui ferme l'abîme où les factieux ont englouti trois milliards de capitaux; la sûreté du gage des créanciers de l'état, et la renaissance du crédit, qui peuvent et doivent s'opérer par une sévère réforme dans les dépenses, et par la suppression que le roi a toujours

en vue, des abus qui depuis long-temps s'étaient introduits dans le régime, abus qu'il est facile aujourd'hui d'en séparer; mais que ceux qui ont tout bouleversé, jusqu'aux idées, ont affecté de confondre avec le gouvernement lui-même.

« En exprimant ainsi notre vœu, qui n'est autre que celui qu'inspire l'intérêt commun, celui qu'a prononcé la nation entière par ses cahiers, nous avons droit d'espérer que tout ce qui n'est pas séditieux, frénétique, tout ce qui n'est pas ennemi de la royauté, ennemi de toute autorité légitime, ennemi du repos public, ne tardera pas à se réunir à nous, et que la très-grande majorité des habitans du royaume, retenus jusqu'à présent par la peur de la tyrannie populaire, ou par l'inquiétude sur ce qui doit lui succéder, étant aujourd'hui rassurée sur l'une et sur l'autre, se ralliera bientôt à l'étendard royal que nous suivons.

« Pleins de cette confiance, et convaincus qu'il ne peut y avoir en France que deux partis, celui du roi, dont nous sommes les chefs pendant sa captivité, et celui des factieux, qui comprend tous les novateurs divers, dont les uns ont entrepris de renverser le trône, les autres de le dégrader, nous exhortons tous ceux

qui n'ont pas trempé dans les forfaits des factieux, tous ceux qui n'ayant été qu'égarés ne veulent pas être confondus avec les usurpateurs acharnés à détruire ou à dénaturer le gouvernement français, tous ceux qui abhorrent l'atroce doctrine tendante à porter le trouble chez toutes les nations, nous les conjurons de n'avoir avec nous qu'un seul et même esprit, de ne pas disputer sur la manière de régler l'état, quand il s'agit de combattre ensemble ceux qui veulent le perdre, et de reconnaître que s'il est nécessaire de corriger les abus que le temps amène dans les meilleures institutions, toute innovation dans les bases primordiales d'un gouvernement auquel l'antiquité a mis son sceau respectable, est toujours un danger et presque toujours un désastre.

« Nous ne doutons pas que les évêques, ceux surtout des provinces frontières, ne redoublent de zèle en ce moment pour affermir le courage des pasteurs que la fuite des intrus doit remettre bientôt en possession de leurs fonctions, et pour exciter leurs diocésains à détourner, par une prompte soumission, l'orage qui gronde sur leurs têtes.

« Nous adressons aux troupes du roi les invitations les plus pressantes, et même les or-

dres, que l'état de captivité où se trouve sa majesté nous autorise de donner en son nom, pour que conformément à la sommation contenue en l'article 3 de la déclaration de son altesse sérénissime le duc régnant de Brunswick, et sans se croire liées par un serment illusoire qu'elles n'ont pu prêter validement au préjudice du premier de leurs engagemens, elles se hâtent de revenir à leur ancienne fidélité envers leur légitime souverain; que suivant l'exemple de la plupart de leurs officiers, elles se joignent aux troupes que nous, frères du roi, commandons pour sa majesté; qu'elles nous ouvrent tous les passages pour marcher à son secours, et qu'elles lui donnent avec nous des preuves d'un attachement inviolable à son service.

« Nous déclarons spécialement au nom du roi, et comme étant en ce moment les organes nécessaires de sa volonté, que tous commandans des villes, citadelles et forteresses du royaume, seront tenus de nous en ouvrir les portes, et d'en remettre les clés sur la première sommation qui en sera faite par nous, ou par l'officier général porteur de nos ordres à cet effet, comme aussi d'y laisser entrer les troupes qui se présenteront avec nous pour nous aider à en

prendre possession au nom du roi, notre frère; si, contre notre attente, aucun de ces commandans s'y refusait, il serait personnellement responsable des suites, et poursuivi pour désobéissance à son roi.

« La voix des descendans d'Henri IV ne sera pas méconnue par l'armée française; déjà nous sommes instruits d'une partie de ses dispositions; et nous savons que, rougissant de suivre des chefs de conjurés qu'elle méprise, elle n'attend qu'un moment favorable pour faire éclater sa juste indignation contre les corrupteurs qui la déshonorent. Ce moment approche, et nous sommes fondés à croire qu'aussitôt que les troupes de ligne verront s'avancer vers elles les cohortes de chevaliers français, guidées par des Bourbons, et précédées de cette antique oriflamme qui fut toujours, pour nos armées, le signal de l'honneur, le cri d'un sentiment de quatorze siècles se fera entendre dans leurs rangs comme dans les nôtres; qu'elles accourront à leurs anciens drapeaux, et qu'à l'aspect de l'immortelle pureté des lis, elles abandonneront avec horreur les couleurs ignominieuses adoptées par le fanatisme.

« Puissions-nous terminer ainsi, sans verser le sang de nos concitoyens, une guerre qui

n'est dirigée que contre la résistance criminellement opiniâtre ! Puissent les plus séditieux habitans de la capitale être contenus par l'effroi de la vengeance aussi juste que terrible, dont leurs majestés impériale et prussienne ont annoncé qu'elles accableraient cette ville coupable, dans le cas où il serait encore fait la moindre violence, le moindre outrage au roi, à la reine et à la famille royale, et s'il n'était pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté ! A Dieu ne plaise qu'une scélératesse impie ose braver ces menaces ! Si telle atrocité... Tout notre sang frémit et bouillonne à cette pensée ! Espérons, espérons plutôt que l'empire des chimères va finir, que le bandeau tombera de tous les yeux, que la raison reprendra tous ses droits. C'est le premier de nos désirs ; nous demandons au Dieu de justice et de paix, que la soumission des factieux nous épargne la nécessité de les combattre ; mais si cette nécessité est inévitable, s'il faut combattre les ennemis de l'autel et du trône, nous invoquerons avec confiance le soutien du Dieu des armées. »

Hélas ! ce qu'on n'aurait pas osé prévoir outre-Rhin, ce que ne pouvait imaginer tout Français digne de ce nom, une catastrophe

horrible, épouvantable, inouïe, avait lieu à Paris au château des Tuileries, au même moment, pour ainsi dire, où les princes publiaient leur déclaration, du camp de Trèves. Le 10 août, journée d'affreuse mémoire, une horde de bandits protégés par les révolutionnaires les plus marquans de l'assemblée et des autorités de Paris, avait, comme à Versailles, en 89, attaqué à main armée la demeure du souverain; pour y pénétrer de force, pour exterminer ceux qui protégeaient cet asile des plus sacrés, les révoltés s'étaient servi du canon. Croyant éviter l'effusion du sang et le massacre de ses fidèles défenseurs, le monarque avait quitté son palais et était venu se réfugier au sein de l'assemblée. Les assassins voulaient l'égorger avec sa famille, ils n'en dissimulaient pas l'exécrable intention.....

« Je suis venu ici pour éviter un grand crime, dit Louis XVI en entrant dans la salle de l'assemblée; je me croirai toujours en sûreté, ma famille et moi, lorsque je serai au milieu des représentans de la nation. »

« — Nous avons tous juré, répond le président, de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Vous avez juré de soutenir les autorités cons-

tituées! Et lorsqu'une multitude en fureur accourait en armes pour forcer le palais du roi, qu'elle exprimait, par ses vociférations, l'horrible dessein de massacrer le monarque et toute sa famille, répondez, parjures, quelle mesure preniez-vous pour remplir votre serment?

Et toi, peuple suisse, tu as voulu rester neutre! Maintenant qu'une horde d'assassins, déchaînés contre Louis XVI, ont lâchement massacré tes compatriotes, lorsque obéissant à un ordre du monarque, ces braves et subordonnés soldats venaient de déposer leurs armes, ne voudras-tu point venger la mort de tes concitoyens? Non; il était écrit dans les destinées que les rois et les peuples devaient attendre que la révolution vînt les immoler tour à tour, avant de se déterminer à se réunir contre elle.

Les frères de Louis XVI apprirent les événemens du 10 août par le baron d'Aubier, que l'infortuné monarque chargea de se rendre de suite à Coblentz pour les en instruire. Tout en déplorant des excès aussi inouïs, les princes crurent encore avoir à remercier Dieu de la conservation des jours de la royale famille!

Depuis le 14 juillet 89, les révolutionnaires avaient marché de crime en crime; le 10 août 92 leur ouvrit une plus vaste carrière; ils s'élan-

cèrent à pas de géant vers le but où tendaient leurs exécrables desseins. Une foule de royalistes, signalés par des hommes avides de leur perte, furent recherchés, incarcérés, ainsi que les ministres de notre sainte religion; et lorsqu'il n'y eut plus de place dans les prisons, des assassins furent payés à la journée pour égorger ces nobles victimes....... Durant plusieurs jours le sang ruissela dans les places publiqués..... Il n'y avait plus de lois, plus de frein ; tout ce que la scélératesse a de plus hideux, de plus atroce, dominait seul dans notre malheureuse patrie *.

N'ayant pu massacrer Louis XVI, ses lâches ennemis l'enfermèrent, avec sa famille, dans une tour, d'où chacune de ces illustres victimes ne devait sortir que pour recevoir la mort!

Une nouvelle assemblée se forma, et prit le titre de *convention nationale*. Dans sa séance du 21 septembre, elle déclara la royauté abolie en France : ce fut un comédien de province, nommé Collot-d'Herbois, métamorphosé en député,

* Le 2 septembre les massacres commencèrent ; ils duraient encore le 4, lorsque le député Gaston disait à la tribune : « Il faut que tous les mauvais citoyens soient incarcérés. Paris, comme le Mont-Etna, doit vomir l'aristocratie calcinée de son sein. »

qui porta le premier la parole au milieu de ces hommes en délire, pour enfanter ce monstre de république, qui portait écrit sur le front, comme la bête de l'apocalypse, le mystère de tous les crimes, et dans son cœur, le génie infernal de Satan.

Rien de ce qui avait appartenu aux siècles monarchiques ne parut devoir exister plus longtemps; et ces législateurs, habiles en destruction, voulant que tout fût renouvelé avec le nouvel ère de leur république, réformèrent jusqu'au calendrier grégorien pour composer l'année de nouveaux mois; les semaines furent remplacées par des décades; les lundi, mardi, etc., par des primidi, duodi, etc.; la légende chrétienne, par le nom d'objets tirés du règne animal ou végétal. Les enfans nouveau-nés n'eurent pour patrons que des Grecs ou des Romains, c'étaient des Miltiade, des Thémistocle, des Brutus, des Scévola. On débaptisa les villes qui portaient des noms de saints : Franciade remplaça Saint-Denis, Saint-Germain s'appela Montagne du bon Air; celles qui portaient des noms monarchiques furent obligées de les troquer contre des noms roturiers : Montmorency profita de ce que J.-J. Rousseau avait habité ce canton pour prendre le nom d'Émile, qui est

le titre de son ouvrage sur l'éducation. Dans Paris, on ne changea pas le nom de toutes les rues qui avaient des noms de saints, mais on supprima strictement les titres de canonisation : on disait faubourg Antoine, rue Jacques, place Marguerite, marché Catherine, passage Marie. La barrière du Trône s'appela la barrière Renversée. Pour donner l'exemple d'un républicanisme scrupuleux, un député nommé Leroi se transforma vite en citoyen Laloi. M. de Girardin, propriétaire du château d'Ermenonville, où reposèrent les mânes de Rousseau, voulut aussi être relevé de la tache originelle, disait-il, par un baptême républicain, sous le nom d'Emile *.

On changea aussi la manière de se vêtir et de se coiffer : les hommes et les femmes ne poudrèrent ni ne frisèrent plus leurs cheveux; mais tandis que les femmes ajoutaient à leurs grâces naturelles, par la belle simplicité de leur ajustement, les hommes, au contraire, devenaient ridicules en se rabaissant au niveau de ceux

* A l'appui de sa demande, il assurait être attaché de cœur et d'esprit aux jacobins, et que sa conduite avait mérité l'approbation de tous les patriotes, notamment de son digne et malheureux ami Marat.

(*Voyez le Moniteur du* 14 *brumaire an* II.)

qu'on appelait, avec admiration, les *sans-culottes :* le bonnet de laine rouge était la coiffure de rigueur pour les gens en place ; l'habit à la française fut remplacé par une veste ronde, dite carmagnole, la culotte fit place au large pantalon ; pour l'hiver on ajoutait une houpelande, absolument de la forme de celles qu'on fournit aux malades dans nos hôpitaux ; des sabots, pour chaussure, complétaient ce hideux costume, qu'avaient adopté beaucoup de représentans de la nation et les personnages les plus marquans des administrations publiques. Il est bon de dire que les élections de cette triste époque avaient fait siéger à la convention des hommes de la classe la plus obscure : le nommé Armonville, député du département de la Marne, exerçait le métier de cardeur de laine, à Reims... Qu'un être aussi ignoble, qui arrivait rarement à son poste sans être ivre, affichât le *sans culotisme* comme une vertu civique, cela ne surprend pas ; mais ce qui démontre toute la faiblesse de la pauvre humanité, c'est que des hommes fortunés, qui avaient reçu le bienfait de l'éducation, adoptèrent ces travers avec une gravité systématique inimaginable *. Tout

* Nous avons vu un sieur Lhermina, commissaire de la trésorerie, affecter autant de rigorisme dans ce sale accou-

le monde fut astreint à se tutoyer : le langage des halles fut tout à coup transporté dans les administrations, et l'on affecta de parler et d'agir comme ceux avec lesquels, dans tout autre temps, un honnête homme rougirait d'avoir quelque trait de ressemblance. Les dominateurs prenaient à tâche de démoraliser la nation, parce qu'ils étaient eux-mêmes des hommes tarés; ils ne voyaient qu'un moyen de se distinguer de cette noblesse de France qui, dans nos siècles monarchiques, avait brillé de tant d'éclat par ses grâces et son exquise galanterie; ce moyen était de forcer la nation française, qui passait pour la plus polie de l'univers, à se déshonorer comme eux par des manières grotesques et ridicules. C'était une époque de déraison absolue. Passe encore pour les turpitudes enfantées dans le délire révolutionnaire; mais ce fut aussi l'époque du crime et des attentats les plus inouïs qui puissent se retracer à la mémoire des hommes *!

trement, qu'une coquette peut mettre de soins et de recherche dans sa toilette.

* Voici comment un conventionnel, nommé Bertrand-Barrère, justifiait, à la tribune, l'assassinat juridique des personnes arrêtées comme suspectes : « Les *nobles* donnaient des secours aux émigrés ; les *fanatiques* recélaient les prêtres

Revenons aux émigrés, et aux puissances étrangères intéressées à arrêter ce débordement de toutes les passions humaines. Le 19 août, l'armée prussienne franchit la frontière de France et attaqua la place de Longwy, dont elle s'empara au bout de quelques jours. Marchant aussitôt après sur Verdun, cette ville se soumit de suite.

De Trèves, le corps des princes français fut dirigé sur Thionville pour seconder l'attaque de cette ville. Il vint camper à Hukange. Le 23 août, *Monsieur* harangua la noblesse en ces termes :

« Messieurs, c'est demain que nous entrons « en France; ce jour mémorable doit influer « nécessairement sur les opérations qui nous

conspirateurs; les *opulens* recélaient, avec un soin avare, leur inutile fortune; les *marchands* s'engraissaient de la substance la plus précieuse du peuple; les *banquiers* avilissaient la fortune publique, et alimentaient nos ennemis; les *écrivains périodiques* corrompaient les sources de l'opinion; les *lettrés* pleuraient l'esclavage académique et stipendiaire du despotisme, leur plume était paralysée pour la liberté; les *hommes éloquens* prêchaient le fédéralisme; les *politiques* accusaient le gouvernement; les *incrédules* se plaignaient sans cesse de la perte de la religion; les *citadins* tuaient l'esprit de la révolution, en la maudissant; les *habitans des campagnes* égaraient l'agriculteur crédule, et décriaient les lois nouvelles;

« sont confiées, et notre conduite peut fixer le « sort de la France. Vous n'ignorez pas les ca- « lomnies dont nos ennemis ne cessent de nous « accabler, et le soin qu'ils ont de répandre « que nous ne rentrons dans notre patrie que « pour assouvir nos vengeances particulières. « C'est par notre conduite, messieurs, c'est par « la cordialité avec laquelle nous recevrons les « Français égarés qui viendront se jeter dans « nos bras, que nous prouverons à l'Europe « entière que la noblesse française, plus illus- « tre que jamais par ses malheurs et sa cons- « tance, sait vaincre ses ennemis et pardonner « les erreurs de ses compatriotes. Les pouvoirs « qui sont remis entre nos mains nous donne- « raient le droit d'exiger ce que notre intérêt « et notre gloire nous inspirent; mais nous

les *pauvres* se plaignaient sans cesse, et avec amertume, du nouvel état de chose; les *indifférens* formaient l'apanage des contre-révolutionnaires, et présentaient à la liberté une nation étrangère au milieu des Français; les *aventuriers* se masquaient en révolutionnaires, et les *étrangers* s'attendrissaient en apparence pour la république, et la sapaient par leurs motions exagérées. »

On voit que ce misérable trouvait des catégories pour toutes les classes, et qu'il n'eût pas été difficile de dépeupler entièrement notre belle patrie, avec des monstres de cette espèce.

« parlons à des chevaliers français, et leurs « cœurs enflammés du véritable honneur n'ou- « blieront jamais les devoirs que ce noble sen- « timent leur impose. »

Thionville est une de nos places de guerre les mieux fortifiées; les troupes qu'on envoyait pour l'attaquer n'avaient point d'artillerie de siége; elles ne pouvaient donc rien entreprendre avec espoir de succès. La garnison venait faire le coup de fusil jusqu'au camp des émigrés : le chevalier de Bastion fut le premier soldat, de l'armée des princes, blessé pour la cause royale devant Thionville, en repoussant les sorties des assiégés; et l'on publia, à cette époque, que les ducs d'Angoulême et de Berry faillirent être tués dans un de ces combats *. Il est certain que si les coalisés avaient eu en leur pouvoir Thionville et Metz, leurs succès étaient, pour ainsi dire, assurés. Mais il est à regretter néanmoins que les forces qu'on y a employées n'aient pas été plus tôt réunies à l'armée qui avait pénétré par Longwy; car aussitôt après la prise de Verdun, on eût marché rapidement sur Châlons, et de là sur Paris. « C'est à Paris, disaient les princes, qu'il faut aller,

* *Voyez le Moniteur du* 23 *septembre* 1792, n° 267.

et où il faut arriver comme la foudre, pour ne pas donner aux factieux le temps de se reconnaître. »

Après les sommations d'usage, on tenta l'attaque de Thionville dans la nuit du 5 au 6 septembre. La division autrichienne, commandée par le prince de Waldeck, s'approcha des ouvrages avancés, n'ayant que six pièces de canon de douze et quelques obusiers. Les émigrés, avec seulement deux mortiers et deux pièces de canon, se portèrent sur les hauteurs du village de Yutz qui dominent la place. On se canonna depuis minuit jusqu'à trois heures du matin; dans cette attaque, M. de Châteaubriand fut blessé d'un éclat d'obus, et le prince de Waldeck eut le bras emporté par un boulet. *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois apprenant l'événement arrivé au commandant autrichien, lui en firent témoigner leur douleur : « Dites à leurs Altesses Royales, répondit le prince, qu'il me reste encore un bras à leur service. »

Les troupes étant rentrées dans leur camp à la pointe du jour, les princes frères du roi écrivirent aussitôt pour qu'on envoyât de Luxembourg l'artillerie nécessaire : « Nous « prouverons, disaient-ils, que si les efforts de

« courage, qui ont été faits cette nuit par nos « troupes, n'ont pas eu de succès, ce ne sont « que les moyens qui ont manqué; nous ven- « gerons le sang du brave prince de Wal- « deck.... »

Au lieu d'envoyer de l'artillerie, on abandonna le siége de Thionville, dont on fit seulement le blocus, et le 11 septembre les frères du roi se mirent en marche avec leur cavalerie pour rejoindre le roi de Prusse.

Sentant toute l'importance pour la cause royale, que pendant la captivité de Louis XVI il y eut un chef légitime du gouvernement reconnu par les puissances étrangères, les princes frères du roi entamèrent de nouvelles négociations pour l'établissement formel d'une régence; et l'on devait croire que cette mesure n'éprouverait plus de difficultés, le roi se trouvant malheureusement sous les verroux. De leur camp devant Thionville, les princes firent de cet objet important une mission spéciale dont fut chargé M. le comte de Moustier, qui reçut à cet effet les instructions suivantes, en date du 5 septembre :

« M. le comte de Moustier fera sentir aux ministres de sa majesté prussienne et à M. le baron de Breteuil, combien il est indispen-

sable pour la France qu'il existe un centre d'autorité où tous les rayons aboutissent; mais il leur fera sentir en même temps que, tant que la captivité du roi durera, le centre d'autorité ne peut être qu'un régent en titre, et que si *Monsieur* en exerçait les fonctions sans en prendre le titre, il violerait lui-même le premier les lois qu'il est armé pour rétablir.

« Si on objectait l'espèce d'autorité dont jouissent aujourd'hui les princes, il lui serait facile de faire voir que c'est une pure autorité de respect pour leur naissance, de confiance en leurs personnes, et surtout de besoin d'un chef, mais à laquelle ceux qui la reconnaissent pourraient se soustraire sans qu'il y eût proprement de reproches à leur faire.

« M. le comte de Moustier fera surtout sentir que ce n'est pas seulement un droit que *Monsieur* réclame, mais un devoir indispensable qu'il a à remplir; que l'on peut bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs; et qu'il se rendrait moins coupable en laissant les choses *in statu quo*, et en exerçant conjointement avec M. le comte d'Artois l'autorité précaire dont ils jouissent, qu'en exerçant sans titres une autorité qui n'appartient qu'aux titres. Si les personnes avec lesquelles

M. de Moustier traitera, en convenant de la nécessité de ce titre, étaient effarouchées de celui de régent, et inclinaient vers celui de lieutenant-général du royaume, M. le comte de Moustier leur ferait sentir que l'autorité du régent est bien connue, mais que celle de lieutenant-général du royaume l'est moins ; que c'est plutôt une espèce de titre honorifique, qu'un titre emportant l'autorité, à moins que le lieutenant-général n'ait une commission du roi. A l'appui de cette assertion, il citerait les exemples d'Antoine, roi de Navarre, et de Gaston, qui furent, sous les minorités de Charles IX et de Louis XIV, lieutenans-généraux du royaume, tandis que les deux reines mères exerçaient, sous le titre de régentes, la plénitude de l'autorité royale. Si l'on citait l'exemple de Charles V au moment de la captivité du roi Jean, M. le comte de Moustier pourrait faire voir que cet exemple est plutôt favorable que contraire à cette assertion, puisque Charles V, qui se trouvait en état de minorité quand son père fut fait prisonnier, n'osa pas, par cette raison, prendre le titre de régent, mais qu'il le prit aussitôt qu'il fut devenu majeur.

« L'objection du danger que le titre ferait

courir au roi, serait assurément la plus puissante de toutes, si elle n'était en même temps la moins fondée. M. le comte de Moustier l'a déjà détruite d'avance, et il lui sera bien aisé de la détruire une seconde fois; ainsi les princes n'ont rien à lui prescrire à cet égard. Si l'on opposait une prétendue volonté du roi et de la reine, M. le comte de Moustier se bornerait à demander si cette volonté s'est manifestée depuis le 10 août dernier; il est impossible qu'elle l'ait été; et si l'on prétendait que dans les instructions, données avant cette époque, leurs majestés avaient prévu la catastrophe, M. le comte de Moustier peut répondre que leur courage a pu la leur faire prévoir pour elles-mêmes, mais non dans ses effets relativement au royaume. Quant à la question que M. le comte de Moustier a faite, relativement à l'administration du royaume pendant la régence, la réponse est simple; un régent, pendant la captivité du roi, ne peut rien faire que de provisoire, parce que tout enchaîné qu'est l'exercice des facultés de l'âme du roi, ses facultés n'existent pas moins. Or, sa majesté a tracé elle-même à *Monsieur* la route qu'il doit suivre par sa protestation du 10 juin 1791. *Monsieur* ne peut donc que rétablir les parties de l'an-

cien régime, qui sont indispensables pour faire aller la machine, sans se permettre de juger le parti que le roi, redevenu libre, prendra sur le tout..... »

Le négociateur aussi habile que dévoué à la cause royale, s'empressa de conférer avec le roi de Prusse et ses ministres, qui se trouvaient à Verdun, et il fit de suite parvenir cette réponse aux princes :

« Je ne pourrai essayer de faire valoir les excellens motifs en faveur de la régence, renfermés dans les instructions de *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois, qu'après l'arrivée de M. le baron de Breteuil, dont l'absence arrête toute délibération à ce sujet.

« Les principaux personnages du côté prussien sont convaincus et conviennent du droit. Monseigneur le comte de Schullembourg a été poussé jusqu'à l'aveu du motif particulier de refus de reconnaître le titre légitime de *Monsieur*, à moins que la cour de Vienne ne s'y décidât. C'est de ce côté que vient l'obstacle essentiel qui arrête une mesure aussi importante que celle de l'établissement d'un gouvernement dans les pays soumis par les armes des puissances, qui disposent en ce moment du sort de la France. Leurs altesses royales n'ignorent

pas quelles causes particulières peuvent avoir contribué à élever ou à entretenir cet obstacle; ce sont ces causes qu'il conviendrait de détruire, parce qu'alors les effets cesseraient d'eux-mêmes. La retraite de M. de Calonne est déjà un grand point.....

« La déférence de leurs altesses royales pour la volonté du roi et de la reine, ne saurait être méconnue, d'après leur résolution de reconnaître l'influence de M. le baron de Breteuil; ce qui fait encore un point important pour écarter les inquiétudes qui sont les véritables causes de l'opposition..... Sans doute qu'après avoir été aussi loin, leurs altesses royales auront beaucoup de peine à adopter les autres mesures qu'on a paru désirer de leur part, pour justifier la confiance qu'on voudrait leur accorder, principalement du côté prussien. Ces mesures seront expliquées par une note........ Je puis certifier à leurs altesses royales, que leur caractère et leurs vues personnelles ne causent aucune inquiétude de ce côté-ci, et que l'on y a le plus grand désir de contribuer en même temps à tout ce qui peut leur être utile et à tout ce qui peut leur être agréable, sans contrarier le grand objet.

« On croit qu'on ne pourrait pas, sans in-

convénient, surtout d'après l'exemple du passé, leur accorder un plus haut degré de confiance, à moins que les personnes qui font encore ombrage, ne parussent plus en mesure d'exercer leur influence. Je crois de mon devoir de parler avec cette franchise, puisque j'ai vu constamment que le manque de succès de leurs altesses royales, auprès des puissances auxiliaires, je crois qu'on pourrait dire arbitres, tenaient à de certaines causes, dont une seule vient d'être écartée; celle-là était bien la principale; mais les autres paraissent encore trop graves pour ne pas exiger l'attention sérieuse de leurs altesses royales. Dès que la grande question sera agitée, je ne négligerai aucun moyen pour faire valoir les droits de *Monsieur*....... »

On voit, d'après cette note diplomatique, qu'il y avait des dissidences entre divers personnages des plus marquans de l'émigration, et notamment entre M. de Calonne et M. le baron de Breteuil, ainsi que nous en avons déjà parlé. Malgré les instances des princes, le titre de régent ne fut point donné à *Monsieur*, tant que Louis XVI exista.

Les corps d'émigrés, sous les ordres des frères du roi, arrivèrent à Verdun le 13 septembre, et les jours suivans ils étendirent leur position,

de concert avec les troupes prussiennes, dans les vastes plaines de Suippe, à cinq lieues de Châlons. La noblesse française brûlait du désir de marcher en avant pour arracher la France à ses oppresseurs, et Louis XVI à ses bourreaux! Elle brûlait de combattre les troupes rassemblées pour défendre le chemin de la capitale. Elle fixait avec joie ses pensées sur la défaite d'Attila dans ces mêmes plaines de la Champagne, lorsque ce barbare vint ravager la France; elle invoquait le Dieu des armées pour qu'un triomphe sur le fléau de l'anarchie et des révolutions, non moins cruel que le roi des Huns, vînt ajouter à la célébrité de ces lieux.

Les combinaisons méthodiques des généraux prussiens, apportèrent un empêchement bien funeste à l'accomplissement de ces vœux. Ils craignirent de s'avancer en laissant derrière eux des places fortes non soumises; ils ne voulurent pas concevoir qu'il ne s'agissait point ici de faire une guerre régulière, mais d'arriver à marche forcée à Paris, parce qu'étant le foyer de l'incendie révolutionnaire, on absorbait là tous les moyens d'embrasement.

Au lieu de cela, on resta douze jours en présence. Chaque jour, chaque heure, chaque

minute, dans ces circonstances valaient plus qu'un semestre pour les républicains : autant la coalition apportait de lenteur et d'irrésolution dans ses moyens d'attaque, autant ses adversaires mirent d'activité et de précision dans leurs moyens de défense; de sorte que bientôt l'armée défensive fut considérablement renforcée par une foule de bataillons levés hâtivement dans toutes les provinces *.

Nul doute qu'aussitôt après la prise de Verdun, le duc de Brunswick eût dû marcher rapidement sur Châlons, s'emparer des magasins qui lui auraient fourni de suite de quoi substanter son armée, et de là à Paris il n'eût plus manqué de vivres. En entravant cette marche rapide

* Ces bataillons furent levés aux cris d'un hymne de guerre, composé pour enflammer les imaginations. On y disait :

> Entendez-vous dans nos campagnes
> Rugir ces féroces soldats,
> Ils viennent jusque dans vos bras,
> Égorger vos fils, vos compagnes.....
> Aux armes, citoyens, formez vos bataillons,
> Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

On chantait cela en tous lieux, et surtout chaque soir dans les théâtres de Paris. Les massacreurs de septembre hurlaient cette chanson aux oreilles des victimes qu'ils égorgeaient dans les prisons.

par d'insidieux prétextes de prudence et de précautions, on avait donné le temps, il est vrai, aux révolutionnaires d'envoyer de nombreux bataillons pour arrêter les progrès de la coalition; mais comment étaient-ils composés? D'hommes non aguerris, parmi lesquels il y en avait un certain nombre absolument étrangers jusque-là au maniement des armes, et beaucoup d'autres qui ne se réfugiaient aux camps, que parce que les massacres étaient à l'ordre du jour dans les villes; ceux-là se seraient déclarés en faveur de l'armée royale, plutôt que de combattre pour des factieux. Malgré le temps perdu, les émigrés pouvaient donc encore espérer sur une heureuse chance des combats. Les princes manifestant au roi de Prusse le désir qu'avait la noblesse française de marcher en première ligne, ce monarque leur répondit : « Je fais la guerre pour sauver le roi « et la noblesse; si je l'exposais à se faire écharper, pour qui aurais-je travaillé? » Il est très-présumable que si les émigrés eussent été réunis en un seul corps d'armée, qu'on en eût formé l'avant-garde des coalisés, ils eussent, en 1792, délivré leur patrie des monstres qui la subjuguaient.

Le 20 septembre, un combat eut lieu entre

les Prussiens et les Français. Le général Kélermann, qui était venu renforcer l'armée de Dumouriez, décida du gain de cette action au village de Valmy où il avait pris position. Nous rapporterons un trait de monseigneur le comte d'Artois, qui prouve son admirable présence d'esprit au moment du combat, et combien il s'inquiétait peu de ses propres dangers, pour ne s'occuper que de tout ce qui l'entourait. Apercevant à ses côtés un garde-du-corps entouré de ses quatre fils et d'un neveu : « Villeneuve, lui dit-« il, dispersez vos enfans; il ne faut pas que le « même boulet puisse vous emporter tous à la « fois. — Mon prince, répondit le vieux guer-« rier, c'est pour être plus près de votre per-« sonne, qu'ils se serrent autour de moi. » Voilà comment parlent les Bourbons : voilà comment leur répondront toujours des chevaliers français *.

Après cette bataille de Valmy, où le canon

* Ce prince portait le même intérêt à tous ses braves chevaliers. Quarante officiers émigrés, du nom de Caqueray, se trouvant réunis à l'armée des princes, demandèrent à former une compagnie détachée, sous le commandement de celui d'entre eux qui était le plus élevé en grade ; mais monseigneur le comte d'Artois ne voulut pas qu'une famille si dévouée courût le risque de se faire exterminer dans un seul

fit presque tous les frais, le conseil diplomatique de Frédéric-Guillaume, toujours porté à négocier, subjugua l'esprit de ce monarque, en lui faisant entrevoir la possibilité d'intéresser, à la cause du roi de France, ce Dumouriez contre lequel on se battait : sous le prétexte d'un cartel d'échange des prisonniers de guerre, on entama donc avec ce général une négociation qui dura du 22 au 28 septembre, et pendant ce laps de temps les hostilités furent suspendues. Dumouriez profita habilement de cette circonstance pour la faire tourner au profit de la révolution ; le colonel Thouvenot fut envoyé au quartier-général prussien, et tous les moyens imaginables furent développés pour engager le roi de Prusse à une marche rétrograde. On eut soin surtout de mettre en avant les dangers que courraient les jours de Louis XVI et de sa famille, au milieu de l'effervescence où se trouvaient toutes les passions déchainées dans la

combat, et son altesse royale eut la bonté d'ordonner qu'ils fussent dispersés dans différens corps de l'armée. De ces quarante émigrés du nom de Caqueray, il n'en reste aujourd'hui qu'un seul en activité de service ; c'est M. de Caqueray de Guillonnet, chevalier de Saint-Louis, marechal des logis des gardes du corps, compagnie de Noailles, qui fut grièvement blessé daus cette campagne de 1792.

capitale, si les coalisés ne prenaient le parti d'évacuer promptement le territoire français. Au lieu d'être favorable à la cause royale, cette négociation lui devint extrêmement nuisible, puisque ce fut à la suite de ces pourparlers que le roi de Prusse ordonna la retraite de son armée. Le duc de Brunswick se borna à publier la déclaration suivante, datée du quartier-général de Hans, le 28 septembre :

« Lorsque leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement des armées que ces deux souverains alliés ont fait marcher en France, me rendirent l'organe de leurs intentions consignées dans les deux déclarations des 25 et 27 juillet 1792, leurs majestés étaient bien éloignées de supposer la possibilité des scènes d'horreur qui ont précédé et amené l'emprisonnement de leurs majestés le roi et la reine de France et la famille royale.

« De pareils attentats, dont l'histoire des nations les moins policées n'offre presque point d'exemples, n'étaient cependant pas le dernier terme que l'audace de quelques factieux, parvenus à rendre le peuple de Paris l'instrument aveugle de leurs volontés, avaient prescrit à leur coupable ambition. La suppression du roi, de toutes les fonctions qui lui avaient été réser-

vées par cette même constitution, qu'on a si long-temps prônée comme le vœu de la nation entière, a été le dernier crime de l'assemblée nationale, qui a attiré sur la France les deux terribles fléaux de la guerre et de l'anarchie. Il ne reste plus qu'un pas à faire pour les perpétuer, et l'esprit de vertige, funeste avant-coureur de la chute des empires, vient d'y précipiter ceux qui se qualifient du titre d'envoyés par la nation, pour sauver ses droits et son bonheur sur des bases plus solides. Le premier décret que leur assemblée a porté, a été l'abolition de la royauté en France; et l'acclamation non-motivée d'un petit nombre d'individus, dont plusieurs même sont des étrangers, s'est arrogé le droit de balancer l'opinion de quatorze générations qui ont rempli les quatorze siècles d'existence de la monarchie française. Cette démarche, dont les seuls ennemis de la France devraient se réjouir, s'ils pouvaient supposer qu'elle eût un effet durable, est directement opposée à la ferme résolution que leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse ont prise, et dont les deux souverains alliés ne se départiront jamais, de rendre à S. M. T. C. sa liberté et sa dignité royale, ou de tirer une juste

et éclatante vengeance de ceux qui oseraient y attenter plus long-temps.

« A ces causes, le soussigné déclare à la nation française en général, et à chaque individu en particulier, que leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, invariablement attachés au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, persistent également à exiger que S. M. T. C., ainsi que toute la famille royale, soient immédiatement remises en liberté par ceux qui se permettent de les tenir emprisonnées. Leurs majestés insistent de même pour que la dignité royale, en France, soit rétablie, sans délai dans la personne de Louis XVI et de ses successeurs, et qu'il soit pourvu à ce que cette dignité se trouve désormais à l'abri des avanies auxquelles elle est maintenant exposée. Si la nation française n'a pas tout-à-fait perdu de vue ses vrais intérêts, et si, libre dans ses résolutions, elle désire faire cesser promptement les calamités d'une guerre qui expose tant de provinces à tous les maux qui marchent à la suite des armées, elle ne tardera pas un instant à déclarer son opinion en faveur des demandes péremptoires que je lui adresse, au nom de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, et qui, en cas de refus, at-

tireront immanquablement sur ce royaume, naguère florissant, de nouveaux et plus terribles malheurs.

« Le parti que la nation française va prendre à la suite de cette déclaration, ou étendra et perpétuera les effets d'une guerre malheureuse, en ôtant, par la suppression de la royauté, le moyen de rétablir et d'entretenir les anciens rapports entre la France et les souverains d'Europe, ou pourra ouvrir la voie à des négociations pour le rétablissement de la paix, de l'ordre et de la tranquillité, que ceux qui se qualifient du titre de dépositaires de la volonté de la nation, sont les plus intéressés à rendre promptement à ce royaume. »

On voit que les souverains s'imaginaient que les révolutionnaires pourraient s'amender, et que par des invocations à la paix, on pourrait éteindre en eux la soif du désordre ; mais attribuant à la faiblesse, à la pusillanimité, la conduite des Prussiens, les conventionnels redoublèrent d'audace, et leurs fureurs ne firent que s'accroître en voyant les vainqueurs fuir devant les vaincus....

L'armée combinée rétrogradait au moment où, après avoir forcé la ligne défensive de deux forteresses, elle n'était pas à quarante-cinq

lieues de Paris, de cette ville où tous les honnêtes gens étaient dans l'épouvante par les crimes horribles auxquels venait de se porter un ramas de brigands; elle rétrogradait au moment où les chefs de ces assassins songeaient moins à résister qu'à trouver les moyens de se dérober à l'échafaud. La retraite était ordonnée devant des forces qui n'en devaient pas imposer à un grand capitaine et à des soldats aguerris: comment ce capitaine pouvait-il se déterminer à faire ainsi triompher, sans combattre, les scélérats couverts de sang et de rapines qui comprimaient la capitale? La retraite de l'armée combinée livrait, à la rage de ses ennemis, le malheureux monarque qu'il s'agissait de sauver; elle l'abandonnait à la mort.

On prétend qu'en voyant les Prussiens pénétrer en Champagne, trois hommes influens dans le parti révolutionnaire, Manuel, Pétion et Kersaint se rendirent un matin près de Louis XVI, et qu'après lui avoir déclaré l'état des choses, ils lui annoncèrent qu'il y avait à craindre que le peuple ne le massacrât avec toute sa famille, dès que l'armée étrangère approcherait de la capitale; mais que s'il voulait engager les alliés à retirer leurs troupes, la commune signerait au bas de sa lettre au roi de Prusse, l'engage-

ment de mettre ses jours en sûreté. L'écrivain qui rapporte cela, ajoute que Louis XVI consentit à écrire sous leur dictée, et qu'ils signèrent tous trois ce qu'ils avaient promis. Il est certain que la supposition de cette lettre de l'infortuné prisonnier est un bruit qui a circulé dans le temps, et a pris une certaine consistance, mais sans qu'aucune preuve en soit venue justifier le fondement. Le péril imminent que couraient la reine, ses enfans et sa sœur, était un motif puissant sur le cœur du sensible et généreux Louis XVI; mais comment eût-il pu ajouter la plus légère confiance à la parole de ses lâches persécuteurs *!

Cette fatale et inopinée retraite d'une armée victorieuse, faisait évanouir en un jour l'espoir qui avait paru si fondé à l'émigration armée, de finir la guerre et d'exterminer la révolution en une seule campagne. Les princes français apprennent l'ordre donné et peuvent à peine y croire. « La postérité, s'écrie *Monsieur*, s'étonnera quand elle lira dans l'his-« toire qu'un grand roi, accompagné des plus

* Ce qui donna une espèce de crédit à cette fable, c'est que Kersaint, la veille du jugement de Louis XVI, écrivit qu'il ne voulait plus siéger parmi les conventionnels, et que le fougueux Manuel ne vota point la mort.

« fameux généraux et des meilleures troupes « de l'Europe, a abandonné son plan à la vue « d'un général sans nom, chef d'une armée in- « disciplinée. »

Le 30 septembre, l'armée des princes se reploya donc en même temps que les Prussiens. Auprès de Stenay, elle fut attaquée par les républicains qui auraient voulu l'empêcher d'entrer dans la ville; mais les manœuvres ordonnées par le maréchal de Broglie, forcèrent ceux-ci à la retraite. De Stenay, qu'elle quitta le 8 octobre, elle se dirigea sur Arlon, où elle entra le 12. Au bout de quatre jours elle se remit en marche, et les princes arrivèrent le 21 au château de la Neuville, à trois lieues de Liége. Leur quartier-général y fut établi, et c'est là que, le 13 novembre, arriva le duc de Bourbon avec la division qu'il commandait dans les Pays-Bas. De ce côté, la noblesse française avait trouvé tout aussi peu de bonne volonté chez les généraux de la coalition. Lors du premier combat qui se donna dans la Flandre autrichienne, sitôt après la déclaration de guerre, trois cents émigrés, du cantonnement d'Ath, accoururent, de leur propre mouvement, au champ de bataille, se rallier aux Autrichiens. N'ayant point d'armes, ils sollici-

térent le général Beaulieu de leur en donner, et celui-ci leur en refusa, disant qu'il lui fallait des ordres de sa cour. Plusieurs d'entre eux furent pris, conduits à Lille, de là envoyés à Paris, livrés à une commission militaire qui les condamna à mort, et fusillés le 25 octobre *.

Le 9 dudit mois, la convention avait rendu un décret ainsi conçu : « En exécution de la loi qui prononce la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main, ils seront, dans les 24 heures, livrés à l'exécution de la justice, et mis à mort, après qu'il aura été déclaré par une commission militaire, composée de cinq personnes et nommée par l'état-major de l'armée, qu'ils sont émigrés, et qu'ils ont été pris les armes à la main, ou qu'ils ont servi contre la France.

* Voici le nom de ces infortunées victimes : Charles-Hyacinte-Laurent Bernage; Saint-Hilliers et Godefroy-Lessart, gardes du corps; Joseph-Alexandre Dumesnil, capitaine au régiment d'Esthérazy; Louis-Charles Godefroy-Mingré, lieutenant de vaisseau; J.-J. Maurice, officier d'artillerie; Michel Dammartin, officier d'infanterie; Étienne-Hyacinthe Gauthier-Latouche, conseiller au parlement de Bordeaux; Jean Beon et Jean-Louis Miranbel, gentilshommes limousins : Beon avait à peine vingt-un ans, et Miranbel n'était que dans sa dix-neuvième année.

« Il en sera de même à l'égard de tous étrangers qui, depuis le 14 juillet 1789, ont quitté le service de France, et se sont, après avoir abandonné leur poste, réunis aux émigrés ou aux ennemis. »

Trois jours après, des adjudans de l'armée du Nord apportèrent, à la convention, un guidon pris aux émigrés. « Ce signe de rebellion, « dit Vergniaud, autour duquel combattaient « des brigands et des assassins que vous en- « voyez à l'échafaud, doit, comme eux, être « détruit par la main du bourreau. Je demande « que ce signe de la révolte soit livré à l'exé- « cuteur de la haute justice, pour être brûlé. » Ce qui fut de suite décreté.

Parmi les prisonniers faits en Champagne, on rechercha également les Français pour les envoyer à la mort, et le 16 novembre, le ministre de la guerre transmettait à la convention treize jugemens militaires prononcés à Verdun, contre des émigrés dont un portait le nom de Joseph Condé.

Nous rapporterons avec satisfaction la délivrance miraculeuse d'un de ces prisonniers, le chevalier de Nexon, qui avait été page de monseigneur le comte d'Artois, et ensuite officier au régiment Dauphin. Conduit à Paris, con-

damné à mort et envoyé à l'échafaud avec d'autres victimes, il se trouvait sur le derrière de la fatale charrette, d'où il s'aperçut que des femmes de la Halle qui suivaient cette voiture prenaient intérêt à son sort. Nexon était à la fleur de l'âge, la nature en avait fait un très-beau cavalier et l'avait doué d'une jolie figure. Que risque-t-il à tenter d'échapper? Il ne peut lui arriver rien de pire que le coup qui va le frapper. Il saute en bas de la charrette, se jette dans le groupe des femmes, et avec leur aide il parvient à se sauver. Il a le bonheur de fuir non-seulement de Paris, mais de la France, et de rejoindre un frère et des compagnons d'armes qui pleuraient sa mort, la nouvelle de sa condamnation leur étant parvenue. Ce fut une victime de moins.

Dans leur rage sanguinaire, les oppresseurs de la France firent périr jusqu'à de timides adolescentes pour avoir témoigné de l'intérêt aux émigrés : Hélène, Henriette et Agathe Watrin, trois sœurs, dont la plus âgée avait dix-sept ans, furent arrêtées avec nombre d'autres habitans de Verdun, et traduites au tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort, pour avoir donné des secours pécuniaires à quelques-uns de leurs compatriotes, faisant partie

de l'armée des princes. L'innocence, la candeur de ces intéressantes créatures inspirèrent quelque pitié à leurs bourreaux eux-mêmes; l'homme qui remplissait les fonctions d'accusateur public près de l'horrible tribunal, leur fit insinuer qu'elles n'avaient qu'à nier le fait, et qu'elles seraient sauvées. Mais, ô sublimité de la vertu! Ces jeunes vierges refusèrent de se prêter à un désavœu contre la vérité, et préférèrent marcher à l'échafaud où elles reçurent la palme du martyre!!! *

Ce qui atteste toutes les ruses machiavéliques mises en œuvre pour déterminer le roi de Prusse, dont on connaissait la bravoure chevaleresque, à ne point poursuivre activement son plan d'invasion, c'est la démarche qu'on fit faire au général Custine, qui écrivait le 16 octobre à la convention « que vingt mille « Russes marchaient en Allemagne, et étaient « prêts à y entrer pour protéger la cause des « émigrés et des souverains; et que dans la « supposition où la France trop supérieure à « ses ennemis, ne verrait pas détruire ses lois,

* M. de Bassinet, prévôt du chapitre noble de Verdun, avait reçu *Monsieur* dans sa maison. Après la retraite des armées, il fut obligé de se cacher, et resta pendant sept ans renfermé dans une chambre.

« ces Russes devaient être incessamment suivis « d'une armée nombreuse, dont le but était « d'envahir la Silésie, pour servir d'indemnité « à l'empereur François. Tels sont, ajoutait-« il, les vastes desseins de la romanesque sou-« veraine du Nord. Depuis long-temps je les « connais; *ils tendent tous à l'abaissement de « la maison de Brandebourg*....... * » On semait donc ainsi un germe de discorde entre la Prusse et l'Autriche, et nous ne verrons que trop quels fruits amers il a produits.

Cette retraite de l'armée prussienne était d'autant plus déplorable, qu'à cette époque même s'organisait dans les départemens de l'Ouest la chouannerie devenue formidable par la suite, et qui dut son origine à un simple paysan nommé Jean Cottereau **. Cet homme excita ses compatriotes à s'insurger à l'occasion des jeunes gens qu'on voulait faire partir à l'armée sous le titre de volontaires : « Non! non! dit-il avec « chaleur aux commissaires qui les avaient ras-« semblés, point de volontaires; s'il faut pren-

* *Moniteur*, 15 *juin* 1793.

** Ils étaient quatre frères qui portaient le surnom de chouan, par la facilité avec laquelle ils imitaient le cri du chat-huant, qu'on prononce ainsi dans toute la province, par corruption de langage.

« dre les armes pour le roi, nos bras sont à « lui, nous marcherons tous; je réponds pour « tous; mais s'il faut partir pour défendre ce « que vous appelez la liberté, vous qui la vou- « lez, allez combattre pour elle; quant à nous, « nous sommes au roi et rien qu'au roi. » Et l'assemblée entière de s'écrier : « Oui, tous au « roi et rien qu'au roi! »

Combien il existait de volontaires pensant de la sorte dans tous ces bataillons nouvellement formés, qui devenaient des refuges contre les égorgeurs soudoyés dans les villes pour massacrer les honnêtes gens! Nous en avons la preuve dans les mémoires du chevalier de Villeneuve-Laroche-Barnaud, qui raconte que son frère Alexis, tombé entre les mains des soldats de Dumouriez, avec dix autres émigrés comme lui, que l'on transportait malades dans un chariot de l'ambulance, fut sauvé par un volontaire qui lui annonça être un propriétaire de la Lorraine, forcé de s'enrôler pour se soustraire aux persécutions des patriotes de clubs. La preuve en existe dans une proclamation de Custine aux soldats des armées du Nord et des Ardennes, dans laquelle ce général républicain s'indigne des cris de *vive le Roi!* qui se sont fait entendre dans le deuxième bataillon de Saône et

Loire *. Elle existe, cette preuve, dans les paroles de Dumouriez lui-même qui, après sa fuite, disait à un émigré : « L'état des esprits « était tel alors en France, et vous aviez tant « de chances de succès, que si à Valmy, le duc « de Brunswick m'avait attaqué sérieusement « avec les dispositions convenables, et n'eût- « ce été qu'avec votre cavalerie de six mille « hommes, la moitié de mon armée passait de « votre côté, l'autre moitié se débandait, et « rien ne pouvait vous arrêter jusqu'à Paris. » Il est donc démontré qu'une résistance opiniâtre de la part de l'armée défensive était plus que douteuse, si l'armée prussienne, dédaignant tout système stratégique, n'eût envisagé que le succès d'une rapide invasion.

Du côté du prince de Condé, une chance

* L'auteur de la présente *Histoire des Émigrés*, n'ayant pas encore accompli sa seizième année, se trouvait lui-même comme volontaire dans le 1er *bataillon des sections armées de Paris*, avec la compagnie entière de *chasseurs de la section de l'Homme armé*, dont il faisait partie, et il peut répondre que cette compagnie était composée d'hommes qui, à diverses époques, s'étant prononcés contre les anarchistes, ne marchaient aux armées que pour se soustraire aux fureurs des assassins de cette même section, qui disaient hautement vouloir la purger, non-seulement des aristocrates, mais encore des modérés.

très-heureuse à sa personne et à son corps d'armée s'était offerte. Un brave officier-général qui commandait à Landau, M. de Martignac, maréchal de camp, de concert avec les chefs de corps, le commandant du génie et le maire de la ville, promettait d'arborer le drapeau blanc dès que le prince se présenterait. Une seule clause, aussi simple que naturelle, exigée par les autorités civiles et militaires, consistait à ce que les Français seuls se présentassent pour l'occupation de la place. Le prince de Condé fit part aussitôt au général autrichien d'un accord d'autant plus heureux, qu'il mettait en possession d'une ville sans tirer un seul coup de canon, ce qui indiquait combien l'on avait compté sur le royalisme des habitans et de la garnison. Or, s'il était urgent de pénétrer en France par la force des armes, combien il était plus doux pour le prince, et plus avantageux pour le succès même de la cause royale, de ne trouver dans ses compatriotes que des amis, des frères, des sujets fidèles et dévoués. L'exécution de ce projet demandait de la célérité.

On doit croire que le général autrichien va complimenter le prince sur ce premier succès des intelligences qu'il se ménageait dans son pays; qu'il va lui donner l'autorisation de se

détacher avec sa cavalerie pour ne point manquer une telle occasion ; qu'il lui prêtera enfin tout son appui pour la réussite d'une mesure aussi avantageuse ? MM. de Bouligny et de Blumenstein, officiers du génie, et M. le marquis de Bouillé, furent les envoyés du prince auprès du général autrichien. Ils durent être bien étonnés des premières difficultés qu'élevait le général et qu'ils réfutaient victorieusement. Mais comment dépeindre leur surprise et leur douleur, lorsqu'ils entendirent sortir de sa bouche ces paroles : « Eh bien, puisqu'il faut vous le « dire, j'en suis désespéré pour le prince de « Condé, mais il n'entre point dans le plan des « puissances, qu'il occupe dans ce moment « Landau, ni aucune autre place de l'Alsace ; « je ne puis donc prendre sur moi les mesures « qu'il aurait désirées de ma part. » Le prince insista, le général fut inébranlable ; et pendant les longueurs de ces pourparlers, Custine accourut avec cinq mille hommes se jeter dans la place. Les émigrés ne durent plus y songer. M. de Martignac, et plusieurs autres officiers supérieurs, vinrent rejoindre le prince de Condé, et ce fut du moins, pour lui, un adoucissement au chagrin qu'il éprouvait dans cette circonstance, que de voir ces braves et fidèles

militaires soustraits à la vengeance des républicains, qui n'auraient pas manqué de les faire périr, s'ils eussent eu le temps de former le moindre soupçon sur la louable et généreuse tentative qu'ils avaient si ardemment désiré voir réussir. Consterné de ce déplorable système, mais essentiellement obéissant sous les armes, le corps de Condé se rendit dans le Brisgaw.

Le trait suivant fournit la preuve de l'impatience que les émigrés ressentaient de s'ouvrir le chemin de la patrie. Le vicomte de Mirabeau, d'un caractère vif et entreprenant, désolé de se trouver ainsi dans l'inaction sur les bords du Rhin, s'embarque, à la tête de soixante hommes, à onze heures du soir, passe le fleuve, se porte à trois lieues de là, dans un village où il existait un club de jacobins. Il les enlève et revient à sa légion avec ses prisonniers stupéfaits de sa hardiesse. A cette occasion, il fut mis néanmoins aux arrêts par le prince de Condé, dont il n'avait point pris les ordres, et qui ne lui aurait sans doute pas permis d'exposer ainsi soixante braves pour un coup de main qui n'avait d'autre avantage que de prouver une noble audace. Ce royaliste intrépide et sincèrement dévoué à son souverain, était le

frère de cet autre Mirabeau, qui n'est devenu que trop célèbre dans les annales des premières années de la révolution, et qui est mort empoisonné, dit-on, par les démagogues qu'il voulait abandonner pour servir la cause royale. Le fidèle vicomte est mort avec honneur sous les drapeaux de l'émigration.

Il y a de quoi frémir quand on reporte ses idées sur la politique des cabinets, à cette époque de 1792. Non-seulement d'aucun côté on ne profitait des chances si favorables à une irruption; mais par une politique inouïe, la cour de Vienne forçait les cours de Madrid, de Turin et de Naples, à rester spectatrices tranquilles de la lutte qui devait décider du sort de la royauté, et de la vie du chef de la maison de Bourbon.

Les princes français avaient pu juger, dès cette première campagne, du rôle secondaire auquel l'étranger, dans son aveuglement, voulait les réduire; et par les obstacles élevés pour la reconnaissance de *Monsieur*, en qualité de régent de France, il n'était que trop démontré qu'il y avait une entente bien déplorable entre les généraux et les ministres étrangers, pour que les mesures politiques, comme les opérations militaires, fussent entièrement paralysées.

Les républicains, profitant des funestes inconséquences des souverains, lançaient un décret rédigé par un petit bossu nommé Réveillère-Lépeaux, que le département de Maine-et-Loire avait député à la convention, et qui s'était rangé parmi les régicides; décret infâme par lequel cette assemblée offrait protection et secours à tous les peuples qui se révolteraient contre leur souverain *.

Du château de la Neuville, *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois virent se développer, d'une manière sinistre, tous les événemens subséquens, si contraires à l'intérêt de la légitimité et de l'ordre social. Le 23 novembre, ils eurent la douleur d'annoncer à leur armée son licenciement. Cette mesure bien pénible, bien douloureuse, fit craindre qu'on n'en prît une semblable à l'égard du corps du prince de Condé. Depuis sa séparation d'avec les frères du roi, ce prince avait soutenu sa petite armée de ses propres deniers. En novembre, elle avait quitté les bords du Rhin pour prendre des quartiers d'hiver dans cette partie de la Souabe, appelée la Forêt-Noire. Le 13 dudit mois, les officiers et gentilshommes de

* *Décret du* 19 *novembre* 1792.

ce corps reçurent la communication suivante, que le prince leur adressa de Willengen, où était établi son quartier général :

« L'impossibilité de rassembler la noblesse pour lui parler comme je faisais à Worms, me décide à lui faire connaître, par écrit, mes espérances, mes craintes et mes sentimens pour elle.

« Cruellement forcé, par les circonstances, de m'occuper plus en ce moment de sa position que de sa gloire, à laquelle cependant je suis bien loin de renoncer, je dois lui dire que j'ai de fortes raisons d'espérer, qu'à la sollicitation des frères du roi, les puissances qui m'ont déjà donné quelques secours pour l'entretien des troupes soldées toujours à mes ordres, vont s'occuper très-incessamment d'assurer l'existence des émigrés armés et rassemblés pour la bonne cause.

« Mais il est également de mon devoir de prévenir les officiers et gentilshommes, avec la franchise et la loyauté qu'ils m'ont toujours connues, que si, contre toute apparence, ces secours n'arrivaient pas, je me verrais forcé, après avoir épuisé sans regret tous mes moyens personnels, de retarder le paiement.

« Je saisis exprès le moment où la noblesse

va toucher ses appointemens, pour lui parler avec cette vérité, afin de laisser plus de moyens à ceux qui jugeraient à propos de s'absenter.

« Les officiers et gentilshommes qui ne seront point effrayés de cette déclaration de ma part, et qui resteront, soit parce que leur famille et leurs affaires n'exigent pas absolument leur présence, soit par le défaut de moyens de voyager, soit enfin par une bienveillance qui me serait personnelle, et dont on m'a donné trop de preuves pour n'être pas tenté de m'en flatter, peuvent être sûrs que je donnerai tous mes soins aux derniers des gentilshommes qui resteront avec moi, comme je les donnais aux trois mille qui m'ont suivi avec tant de zèle et de dévouement. Plus heureux mille fois de chercher à soulager leurs maux, que de prévenir les miens propres; et quel que puisse être le sort qui m'est destiné, je ne ferai pas une démarche, je n'aurai pas une pensée, qui n'ait pour but le salut de mon roi, de ma patrie, et l'intérêt de cette brave noblesse, qui me devient tous les jours plus chère par son courage, par ses malheurs, et dont j'ai tout lieu d'espérer, je vous le répète, que l'existence et la fermeté seront puissamment et constamment soutenues par la magnanimité des souverains. »

On voit que la stabilité du corps de Condé n'avait rien de positif; l'ordre de le supprimer avait même été surpris à l'empereur; et un général autrichien osant parler d'un désarmement en présence de l'illustre commandant de ce corps, celui-ci lui répondit avec fermeté : qu'on ne désarmait pas facilement des gentilshommes français, et que ceux qu'il commandait se feraient tuer jusqu'au dernier, plutôt que d'y consentir. Cependant, mieux éclairé par le prince de Condé, François II décida que le corps des émigrés serait conservé et payé par l'Autriche. Une partie des gentilshommes qui composaient l'armée des princes, frères du roi, ainsi que de l'armée des Pays-Bas, vinrent s'y réunir avec le duc de Bourbon et le duc d'Enghien. Quelques-uns tentèrent de rentrer en France. Nous citerons entre autres un ancien officier du régiment Dauphin, nommé de Lamarlière, qui revint à Meaux, sa ville natale, où il se tint caché pendant long-temps. Mais ayant commis l'imprudence de venir à Paris, il fut arrêté et condamné à mort. Le hasard voulut que parmi les hommes de garde à sa prison il se trouvât un soldat du régiment Dauphin, qui avait servi dans sa compagnie. Se trouvant de faction dans l'intérieur au moment

où les prisonniers se promenaient dans la cour, il se fait reconnaître de son ancien officier, et lui dit de se tapir dans un coin lorsque la cloche sonnera pour rentrer. C'était aussi l'heure où l'on relevait le factionnaire, qui revient quelques minutes après retrouver son officier, en lui apportant une capote, un bonnet de police et une cruche pour le faire sortir comme allant en corvée. Le stratagême réussit, Lamarlière est libre. Mais bientôt on s'aperçoit qu'il manque un prisonnier; la garde est inquiétée, on parle de traduire tout le poste à un conseil de guerre. Le généreux soldat se nomme : « J'ai reconnu mon ancien officier, dit-il, c'est un brave homme, et j'ai voulu lui sauver la vie; faites de moi ce que vous voudrez. » Condamné à une détention perpétuelle, ce digne soldat n'a vu briser ses fers qu'au retour des Bourbons. Instruit de sa belle action, le roi l'a récompensé en lui accordant une pension, et Lamarlière a été assez heureux pour revoir et embrasser son libérateur.

Après la dislocation de leur armée, *Monsieur* et monseigneur le comte d'Artois s'étaient retirés à Hamm, en Westphalie, avec les ducs d'Angoulême et de Berry. Cette royale famille s'occupait principalement de venir au secours

des émigrés qui s'étaient dévoués pour la monarchie.

Catherine II n'apprit point les malheurs de la noblesse française sans y prendre la part la plus vive. Elle offrit de nouveau une généreuse hospitalité aux gentilshommes qui voudraient former des établissemens sur les bords de la mer d'Azoff, dans une partie des États-Russes dont la température a le plus d'analogie avec le climat de France. Un envoi de 60,000 ducats accompagnait l'offre de cette magnanime souveraine. Le prince de Condé fit part à son armée de son heureuse négociation par la lettre suivante, daté de Willingen, le 14 janvier 1793:

« Messieurs, dans le temps des malheurs de la fin de septembre, il était permis de craindre qu'ils ne fussent sans ressource. Dans l'amertume de mon cœur, je m'affligeai profondément du sort qui menaçait la noblesse française, et je crus devoir m'occuper de l'adoucir autant qu'il serait en mon pouvoir. Je chargeai M. le duc de Richelieu d'une lettre pour l'impératrice de Russie, et je demandai à cette illustre souveraine si, dans le cas d'un naufrage absolu, la noblesse française ne pourrait pas trouver un port assuré dans quelque climat tempéré de ses États. La magnanimité de Ca-

therine II n'a point hésité. Je viens de recevoir la réponse la plus flatteuse pour moi, la plus honorable et la plus juste pour vous, la plus remplie des sentimens que doit inspirer à l'Europe la constance de votre courage et de votre attachement au plus malheureux des rois. Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, que la perspective qui vous est offerte, par les bontés de l'impératrice, ne doit altérer ni votre reconnaissance pour les bienfaits que nous recevons de l'empereur, ni votre ardeur à seconder ses troupes dans le noble projet qu'il a sans doute de remettre le roi de France sur son trône. Si nous y parvenons, nos vœux seront remplis. Si nous avons le malheur d'échouer, ce dont Dieu nous préserve, tous ceux qui ont suivi le parti de l'honneur, de quelque état qu'ils soient, ont un asile, des secours et des possessions assurés pour eux, leur famille et leur postérité. »

Catherine II avait pris une haute idée de la vaillance de la noblesse française, par la conduite du duc de Richelieu qui avait servi dans ses armées, dans la guerre contre les Turcs. Quelques émigrés profitèrent des dispositions de cette souveraine pour s'éloigner d'une patrie où ils n'avaient pu empêcher l'exécution

du plus horrible, du plus épouvantable forfait. Les révolutionnaires ont comblé la mesure d'iniquité, le fils de saint Louis n'est plus!!! Comme un autre Henri IV, le descendant de ce grand roi vient d'être frappé par de nouveaux ligueurs; Louis XVI a péri; le régicide est consommé!!!..... O honte! O déshonneur! Malheureuse France, que vas-tu devenir!

Écoutons le récit que nous a tracé M. de Lally-Tolendal, de cette affreuse journée du 21 janvier 1793:

« Pendant six heures, toutes les rues dépeuplées, toutes les maisons fermées, *sous peine de mort*, rendirent Paris semblable à Herculanum, dégagé, après des siècles, de la lave des volcans; présentant encore des murs entiers, mais pas un seul être vivant... Dans cette vaste solitude d'une cité immense, s'avancèrent cent mille hommes armés, dont quatre-vingt mille victimes, qui en conduisaient une autre à l'autel de la mort, et qui semblaient chercher le plus profond désert pour y ensevelir le plus horrible forfait... Cependant, au fond de ces maisons, en apparence inhabitées, un demi-million de créatures humaines, des familles ruinées sans proférer un seul mot, des individus effrayés de leur isolement, des auteurs

même de l'attentat qui allait se commettre, devenus horribles à leurs propres yeux, frémissaient en entendant la marche muette des bataillons homicides, et le roulement prolongé du char funèbre; frémissaient plus encore en cessant de les entendre; mesuraient, en tremblant, le temps et l'espace; tressaillaient à chaque minute, en songeant que c'était peut-être en ce moment que se frappait le coup impie; puis éclataient en sanglots; étaient renversés contre terre; perdaient l'usage de leur raison ou de leurs sens, au premier cri des cannibales, qui vinrent avertir qu'on pouvait se montrer, parce que le sacrifice était consommé et que la victime n'était plus à sauver.....* »

La nouvelle de cet assassinat juridique fut un coup de foudre pour tous les cœurs honnêtes. Les larmes coulèrent de toutes parts dans l'intérieur du royaume. Qu'on juge de la douleur et de l'exaltation des émigrés! Leurs

* Je me trouvais alors à Bettainvillers, petit village de la Lorraine, où était cantonnée la compagnie de volontaires dont je faisais partie. Chacun de nous jeta ses armes et ne voulut point se souiller en combattant pour des monstres couverts du sang de leur roi. C'est un fait que les contrôles de la guerre attestent; et il prouve si des hommes, pensant et agissant ainsi, n'eussent pas secondé l'armée des princes dans les plaines de la Champagne.

sacrifices et leur dévouement n'avaient donc pu prévenir le plus exécrable attentat, et une bande de factieux avait fait rouler dans la poussière la tête du plus vertueux des hommes comme du meilleur des rois ! ! !

Lorsque *Monsieur* reçut cette funeste nouvelle, il resta quelques minutes anéanti dans une profonde douleur, puis il s'écria avec véhémence : « Toutes les ondes de l'Océan n'effa-« ceront point cette tache abominable. » Dans ses derniers momens, l'infortuné monarque avait tracé pour *Monsieur*, comte de Provence, son frère, le billet suivant, daté de la tour du Temple, le 20 janvier :

« J'obéis à la Providence et à la nécessité, « en allant porter sur l'échafaud ma tête inno-« cente. Ma mort impose à mon fils le fardeau « de la royauté. Soyez son père, et gouvernez « l'État pour le lui rendre tranquille et floris-« sant. Mon intention est que vous preniez le « titre de régent du royaume. Mon frère, « Charles-Philippe, prendra celui de lieute-« nant-général. Mais c'est moins par la force « des armes, que par des promesses avanta-« geuses, une sage liberté et de bonnes lois, « que vous rendrez à mon fils l'héritage usurpé « par les factieux. N'oubliez jamais qu'il est

« teint de mon sang, et que ce sang vous crie « *clémence et pardon*. Votre frère vous en prie, « votre roi vous le commande. »

Cette lettre, ainsi que le testament de Louis XVI, passeront à la postérité comme des monumens précieux de sagesse et de magnanimité.

Nous ne chercherons pas à dépeindre l'extrême affliction des deux frères : c'était pour sauver cette tête si chère qu'ils s'étaient armés et avaient subi successivement tant d'épreuves ! Ah ! combien ne leur en restaient-ils pas encore à essuyer avant de voir le trône de saint Louis rétabli, et le drapeau de Henri IV remplacer les couleurs de la révolution !

Le 28 janvier, *Monsieur* publia la déclaration suivante :

« Pénétré d'horreur en apprenant que les plus criminels des hommes viennent de mettre le comble à leurs nombreux attentats, par le plus grand des forfaits, nous avons d'abord invoqué le ciel pour obtenir de son assistance de surmonter les sentimens d'une douleur profonde et les mouvemens de notre indignation, afin de pouvoir nous livrer à l'accomplissement des devoirs, qui, dans des circonstances aussi graves, sont les premiers dans l'ordre de ceux

que les lois immuables de la monarchie nous imposent.

« Notre très-cher et très-honoré souverain seigneur, le roi Louis XVI de nom, étant mort le 21 du présent mois de janvier, sous le fer parricide que les féroces usurpateurs de l'autorité souveraine en France ont porté sur son auguste personne;

« Nous déclarons que le Dauphin, Louis-Charles, né le 27e jour du mois de mars 1785, est roi de France et de Navarre, sous le nom de Louis XVII, et que par le droit de naissance, ainsi que par les dispositions des lois fondamentales du royaume, nous sommes et serons régent de France, durant la minorité du roi, notre neveu et seigneur.

« Investi, en cette qualité, de l'exercice des droits et pouvoirs de la souveraineté et du ministère supérieur de la justice royale, nous en prenons la charge, ainsi que nous en sommes tenus pour l'acquit de nos obligations et devoirs, à l'effet de nous employer, avec l'aide de Dieu et l'assistance des bons et loyaux Français de tous les ordres du royaume, et des puissances reconnues des souverains alliés de la couronne de France, à la libération du roi Louis XVII, notre neveu; de la reine, son au-

guste mère et tutrice; de la princesse Élisabeth, sa tante, notre très-chère sœur, tous détenus dans la plus dure captivité par les chefs des factieux, et simultanément au rétablissement de la monarchie et de la religion. »

Le même jour, monsieur le régent délivra à son auguste frère des lettres-patentes conçues en ces termes :

« Le Dieu de nos pères, le dieu de saint Louis, qui protégea si long-temps la monarchie française, ne permettra pas sans doute qu'elle périsse maintenant sous les coups que lui portent des furieux, non moins exécrables par leur audacieuse impiété que par l'énormité de leurs forfaits. Sans doute, et c'est notre premier espoir, le ciel nous destine à être le ministre de sa justice, à venger le sang du roi notre frère, que les monstres viennent de répandre avec la plus étonnante férocité. C'est à cette fin, c'est pour relever le trône du roi son fils, notre neveu et seigneur, pour l'y asseoir et le réintégrer dans la possession de tous les droits de sa couronne, que nous vous appelons à notre aide, vous Charles-Philippe de France, comte d'Artois, notre très-cher frère, que nous nommons lieutenant-général du royaume.

« Le premier acte de la régence dont il faut

que nous prenions la charge, manifestera, selon le vœu de notre cœur, la pleine confiance que nous avons en vous. »

Monsieur le régent adressait en même temps la lettre suivante aux Français réfugiés dans les différentes parties de l'Europe :

« C'est avec les sentimens de la plus vive douleur que je vous fais part de la perte que nous venons de faire du roi, mon frère, que les tyrans qui, depuis long-temps, désolent la France, viennent d'immoler à leur rage impie. Cet horrible événement m'impose de nouveaux devoirs, je vais les remplir. J'ai pris le titre de *régent du royaume*, que le droit de ma naissance me donne pendant la minorité du roi Louis XVII, mon neveu, et j'ai confié au comte d'Artois, celui de lieutenant-général du royaume. Votre attachement à la religion de nos pères et au souverain que nous pleurons aujourd'hui, me dispense de vous exhorter à redoubler de zèle et de fidélité envers notre jeune et malheureux monarque, et d'ardeur pour venger le sang de son auguste père. Si dans un tel malheur, il nous est possible de recevoir quelque consolation, elle nous est offerte pour venger notre roi, replacer son fils sur le trône, et

rendre à notre patrie le bonheur et son ancienne gloire. »

Cette lettre fut envoyée, même dans l'intérieur du royaume, aux autorités constituées et aux généraux; elle fut réimprimée en France et répandue avec profusion, malgré la surveillance de la police. Partout elle fut reçue des honnêtes gens avec l'intérêt qu'elle devait inspirer; et une particularité remarquable, c'est que le général d'Harambure, qui commandait à New-Brizach, en requit l'enregistrement sur les registres de la municipalité.

Le prince de Condé fit célébrer, dans l'église de Willingen, un service solennel où l'on suivit, autant que le comportaient les lieux, toutes les cérémonies usitées à l'enterrement de nos rois. Recueillant ensuite ses idées, il prononça, avec autant de noblesse que de sensibilité, le discours suivant :

« Messieurs, c'est dans l'amertume de notre
« cœur que nous venons de rendre le dernier
« des hommages que nous prescrivaient le res-
« pect profond et l'attachement sans bornes
« dont nous étions pénétrés pour l'infortuné
« Louis XVI. Si notre inaltérable et constante
« fidélité n'a pu le sauver des horreurs de son
« sort, au moins elle l'a suivi jusqu'à la

« tombe, où le plus atroce des crimes vient de
« précipiter le plus malheureux des rois. Une
« longue douleur n'épuisera jamais la source
« de nos larmes, et le comble des maux, pour
« toute âme sensible, est d'avoir à pleurer à
« la fois la perte de son roi et les crimes de sa
« patrie.

« Mais vous savez, messieurs, qu'il est de
« principe que le roi ne meurt jamais en
« France? Puisse le ciel préserver, de tous les
« dangers qui l'entourent, cet enfant précieux
« et intéressant, qui, né pour le bonheur, ne
« connaît encore de la vie que le malheur
« d'être né. Quel que soit le sort qui l'attend,
« il ne peut être qu'agréable à Dieu que ce soit
« au pied de ses autels, comme c'est l'usage en
« France, que nous nous livrions au premier
« élan de notre antique amour pour nos rois,
« et des vœux que nous formons pour notre
« souverain légitime. Le roi est mort, mes-
« sieurs, le roi est mort... *Vive le roi!* »

Ce fut M. le duc de Richelieu qui apporta à Vienne la nouvelle de la mort de Louis XVI. « Sire, dit le duc à l'empereur, en montrant
« un crêpe qu'il avait au bras, la mesure du
« crime est comblée, et je suis chargé de la
« triste mission de venir vous l'apprendre. —

« Les monstres ! s'écria le monarque ; il n'y a « donc plus rien de sacré pour eux ! » La cour prit le deuil pour vingt jours ; et, pendant ce temps, la famille royale se tint renfermée. Toutes les cours de l'Europe prirent également un deuil de plusieurs semaines ; partout on fit éclater les sentimens d'une tristesse profonde et d'une horreur qu'on ne saurait exprimer. L'Angleterre, ayant encore en exécration les hommes iniques qui firent monter Charles Ier sur l'échafaud, ne crut pouvoir assez témoigner son indignation contre les régicides de France : les feuilles publiques parurent bordées de noir ; elles contenaient les plus violentes imprécations contre les assassins du malheureux monarque ; les théâtres furent fermés pendant trois jours. A Rome, le souverain pontife pleura amèrement la mort du roi très-chrétien, et le peuple donna les plus grandes marques d'affliction de l'attentat commis sur le digne fils aîné de l'Église. En Suisse, les hommes les plus obscurs firent éclater leur douleur d'une manière qui eût honoré le Français le plus fidèle : cette catastrophe rappelait cruellement, à cette brave et loyale nation, l'affreuse journée du 10 août précédent, où l'on vit un si grand nombre de ses enfans payer si cher

leur dévouement au roi de France. Les notables de Berne se rendirent auprès de M. de La Rochefoucauld, qui, depuis son émigration, vivait retiré dans une maison à une demi-lieue de cette ville, pour lui exprimer leurs sentimens de condoléance.

L'impératrice de Russie ordonna un deuil de six semaines, et elle exigea de tous les Français résidant dans ses États, s'ils voulaient continuer d'y demeurer, qu'ils prêtassent ce serment : « Je jure, par le Dieu tout-puissant et par son saint Évangile, que je n'ai jamais donné mon approbation, ni sciemment, ni de fait, aux principes impies et séditieux qui ont été introduits en France, et que je reconnais le gouvernement qui vient d'y être établi, comme illégitime et usurpé en violation de toutes les lois, ainsi que le meurtre du roi très-chrétien Louis XVI, comme le plus abominable de tous les attentats, et la plus détestable trahison envers un souverain légitime; que j'en maudis, avec exécration, les auteurs, ainsi que tout homme qui pense bien doit le faire. »

Tous les souverains se trouvaient menacés dans leur propre existence. Le député Jean Debry proposait d'organiser une bande d'assassins qui auraient la mission spéciale d'aller tuer

les rois. Qui croirait, grand Dieu! qu'une telle proposition fut appuyée, renvoyée à l'examen d'un comité, et que deux députés (Merlin et Chabot) déclarèrent aussitôt qu'ils feraient partie de cette odieuse association!... * Le député Cloots, Prussien de naissance, en votant la mort de Louis XVI, ajoutait : « Je condamne pareillement à mort l'infâme Frédéric-Guillaume. » Dans un discours, il annonçait les mêmes vues que Jean Debry, en disant : « Il vous reste de mettre à prix la tête des tyrans. » Le député Calès, avocat de Toulouse, vota la mort de Louis XVI, en témoignant ses regrets de ne pouvoir comprendre tous les rois dans cette sentence.

Dans ces circonstances, monsieur le régent ouvrit de nouvelles négociations avec tous les cabinets de l'Europe; bientôt une nouvelle coalition fut formée du Nord au Midi, et l'Angleterre devint le foyer qui alimenta généreusement cette noble croisade. Les gentilshommes des provinces méridionales gagnèrent les fron-

* Ce projet d'aller tuer tous les rois, souriait tant à ce Jean Debry, que dans la séance du 8 octobre, il disait encore : « Ce ne sont pas les peuples qu'il faut détruire, mais François, mais Frédéric, mais Brunswick, mais Albert de Saxe, et toutes les bêtes fauves qui leur ressemblent. »

tières des pays limitrophes. M. le marquis de Saint-Simon, maréchal de camp au service d'Espagne, forma, à Pampelune, une légion d'émigrés qui se distingua dans toutes les affaires où elle eut occasion de combattre pour sa majesté catholique ; car la noblesse française regarda, avec raison, la cause de tous les souverains comme liée essentiellement à celle du roi de France ; les émigrés savaient bien qu'au-delà de nos frontières, tout ce qui combattait la révolution, combattait au profit de notre monarchie. Une autre légion fut organisée par le marquis de Colbert, dans le comté de Nice, pour la défense de la Savoie ; elle se battit avec courage, et éprouva des pertes considérables, sans pouvoir empêcher l'invasion des républicains; alors elle se mit en marche, sous le commandement du marquis de Montpezat, pour se ranger sous les drapeaux du prince de Condé, qu'elle rejoignit dans la Forêt-Noire.

Les sentimens prononcés de Catherine II contre les révolutionnaires de France, déterminèrent monsieur le régent à entamer une négociation spéciale avec cette souveraine, pour obtenir promptement l'appui de ses armes contre les assassins du roi, contre ces furieux qui menaçaient de renverser tous les trônes. Mon-

seigneur le comte d'Artois fut lui-même chargé de cette haute et importante mission. Un tel négociateur, qui réunissait dans sa personne tout ce que le caractère français a de plus persuasif, de plus séduisant, ne pouvait manquer de réussir auprès de l'impératrice, dont il reçut en effet le plus brillant accueil. Son altesse royale s'était rendue à Saint-Pétersbourg, accompagnée des comtes François d'Escars et Roger de Damas, du baron de Roll et de l'évêque d'Arras. On déploya pour son arrivée à la cour de Russie, tout ce que l'appareil des czars a de plus imposant. L'illustre souveraine le combla d'honneurs, lui témoigna son estime particulière par les dons les plus riches et les plus gracieux, et elle lui renouvela ses intentions d'adjoindre, au corps des émigrés, une armée auxiliaire de vingt mille Russes, que l'Angleterre devait s'engager à transporter et à solder. Heureux d'une telle promesse, ce prince revint aussitôt à Hamm porter ces nouvelles satisfaisantes à son auguste frère.

Les émigrés en tressaillirent de joie par l'espoir de la prochaine délivrance de leur patrie. Ils oublièrent un instant leur propre infortune et l'extrême détresse à laquelle ils se trouvaient réduits. Monsieur le régent épuisait toutes ses

ressources personnelles pour les secourir ; monseigneur le comte d'Artois envoya jusqu'au magnifique diamant qui ornait l'épée qu'il avait reçue de l'impératrice de Russie. Le combat du plus généreux désintéressement s'établit à cet égard entre le prince et sa brave noblesse. Cédant aux vœux de ces preux chevaliers, qui désiraient s'opposer à un aussi grand sacrifice, M. le maréchal de Broglie forma une députation d'officiers supérieurs, pour porter aux pieds de son altesse royale l'expression de leurs sentimens ; mais il reçut la lettre suivante qui peint mieux, que tout ce qu'on saurait dire, la grandeur d'âme et la bonté du comte d'Artois, en même temps qu'elle annonçait que l'impératrice serait la première à applaudir à l'emploi qu'il faisait de ces présens :

« Mon cœur est si vivement affecté, mon cher maréchal, par l'état affreux où sont réduits mes chers compagnons de fidélité et de malheur, que je n'hésite pas à remettre entre vos mains la dernière ressource que je tiens de la générosité de l'impératrice de Russie. Je n'ai pas besoin de vous recommander l'emploi que vous devez faire des fonds que vous vous procurerez par la vente des médailles et du diamant. Non-seulement je m'en rapporte à

votre sagesse, mais vous savez que les malheureux et les plus souffrans sont, dans ce moment pénible, les plus chers à mon cœur. Je vous ai déjà parlé, mon cher maréchal, de l'extrême embarras où je me trouvais personnellement; mais je ne me compterai jamais pour rien, lorsqu'il s'agira de satisfaire le besoin le plus pressant de mon cœur. En conséquence, je charge M. Duverne de vous remettre la somme de trois cents louis pour subvenir aux premiers besoins, et vous donner le temps de vendre à meilleur compte les médailles et le diamant. J'ai la certitude que j'honore les dons de l'impératrice, en les appliquant à un usage aussi sacré. Si je ne parviens pas à obtenir les secours que je sollicite avec plus d'ardeur que jamais, et si je me trouvais alors dénué de tout moyen personnel pour me porter où le service du roi l'exigerait, je conserverais une ressource précieuse dans le cœur des gentilshommes français, et avec un tel appui, le chemin de l'honneur sera toujours ouvert pour moi. Ne perdez pas un instant, mon cher maréchal, pour employer cette faible ressource; je suis trop récompensé, si elle peut soulager une partie des excellens Français auxquels mon existence est consacrée.

« Mes enfans possédaient une épée, qui était un don de mon malheureux frère; ils vous l'envoient pour être employée au même usage : ils vous prient, en échange, de leur en donner une des vôtres, pour les conduire plus sûrement au chemin de l'honneur, que vous avez toujours si fidèlement et si glorieusement suivi. »

Excellent prince! si ton cœur était douloureusement affecté dans cette pénible circonstance, combien il a dû être dédommagé depuis, lorsque d'*Angoulême*, ce noble fils, l'orgueil de ton nom, armé de cette épée sortant de la main d'un Condé, l'a tirée avec autant de succès que de vaillance pour combattre la révolution de 1823, en Espagne, et rétablir dans toute la dignité de sa couronne Ferdinand IV, cet autre Bourbon que la démagogie voulait aussi asservir sous son joug anarchique!

Hélas! lorsque nous parlons d'une époque aussi glorieuse que fortunée pour la France et pour son roi, pourquoi faut-il revenir à ces temps désastreux où toutes les calamités pesaient dans l'étranger sur la tête des émigrés français! Reportons cependant nos idées sur l'existence de ces preux chevaliers dans leur camp d'outre-Rhin, et contemplons trois Condé ne mangeant à leur table que du pain de mu-

nition, pour en donner l'exemple à cette foule d'officiers et de gentilshommes de tout âge et de tout grade, parmi lesquels on voyait un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis, de commandeurs et de chevaliers de Malte, qui, ayant oublié toutes les jouissances de la fortune, ne considéraient plus que la cause pour laquelle ils combattaient, et, le fusil sur l'épaule, le sac sur le dos, s'étaient dévoués sans réserve au pénible métier de soldat.

Sous les drapeaux de Condé, une union fondée sur l'estime et sur la conformité des sentimens régnait à tel point, entre les divers corps de toutes armes, et entre les individus de chacun d'eux en particulier, qu'il semblait que tous fussent de la même famille; l'envie de jouer un beau rôle, et la même infortune, formaient cette union. Ce qui distinguait éminemment cette armée, c'était l'élévation des sentimens de tous ceux qui la composaient. Là, toutes les actions étaient réfléchies, tous les propos offraient le ton de la bonne compagnie; l'on se piquait même d'y apporter du scrupule! *La valeur ne suffit pas seule pour former le bon soldat; sans la religion, sans le respect pour la Divinité, il ne peut exister de véritable honneur.* Cette maxime du prince de Condé, mise par lui

à l'ordre de son armée, était pratiquée par une infinité d'esprits supérieurs qui, ayant goûté les principes d'une excellente éducation, savaient reconnaître l'avantage inappréciable qu'a la religion, de ramener l'homme de l'écart qu'il peut faire et de le fixer à chaque instant autour de l'ordre social.

S'il arrivait qu'un jeune homme affichât du mépris pour des actes pieux, un ancien lui disait : « Mon ami, quand vous serez à Paris, allez à l'hôtel des Invalides, entrez dans l'église, avancez sous le superbe dôme qui la décore, vous verrez de vieux guerriers dans un pieux recueillement, adorant, priant ou remerciant Dieu. Ils ont soutenu les autels de nos pères et le trône de nos rois. C'est sur ces braves qu'il faut prendre modèle, et non sur des jacobins qui ne veulent ni Dieu, ni roi, ni loi. Leur intérêt mondain est d'anéantir la religion chrétienne, s'ils le pouvaient, parce qu'elle condamne leurs sentimens et leurs actions ; votre intérêt à vous, au contraire, est de la soutenir. »

Un autre lui citait un des plus grands généraux qu'ait eu la France, M. le maréchal de Villars. Il avait été blessé dangereusement à Malplaquet, en combattant le prince Eugène et

Marlborough; quelqu'un parlait de lui donner le viatique en secret : « Non, dit le maréchal, « puisque l'armée n'a pu voir mourir Villars « en brave, il est bon qu'elle le voie mourir « en chrétien. »

Joignant l'exemple au précepte, les gentilshommes, cantonnés à Kurt, firent réédifier, dans ce village, un grand crucifix en pierre que les républicains avaient renversé. Ils se cotisèrent pour le faire rétablir par un sculpteur qu'ils appelèrent à cet effet de Manheim.

Dans des temps plus reculés, on aura de la peine à concevoir comment il a été possible que, dans un État tel que la France, quelques êtres dégradés aient poussé la démence au point de vouloir substituer à la sublimité de la religion chrétienne, cet affreux système d'athéisme qui rabaisse l'homme au niveau de la brute en éteignant en lui tout sentiment d'honneur et d'humanité. Le conventionnel Anacharsis-Clootz se déclarait l'*ennemi personnel de Jésus-Christ*, et, dans un livre intitulé *la République universelle*, il posait en principe que les sots seuls croyaient à un Être suprême. A l'Académie même, appelée alors *Institut national*, on faisait trophée de l'impiété et du matérialisme. Bernardin de Saint-Pierre faillit se faire un

très-mauvais parti pour avoir parlé un jour avec énergie contre ceux de ses collègues qui ne rougissaient pas de professer l'athéisme. La philosophie impie, sacrilége, ne reconnaissait plus d'autre culte que celui de la déesse Raison, et on célébra la fête de cette divinité fantastique dans l'église Notre-Dame. « Sous « ces voûtes gothiques, si long-temps frappées « de la voix de l'erreur, et qui, pour la pre- « mière fois retentissent des cris de la vérité, « nous sacrifions à la liberté, à l'égalité et à « la nature..... La race humaine est enfin ré- « générée..... la Raison seule a des autels..... « Ainsi le veut l'opinion générale. » C'était un nommé Chaumette, fils d'un cordonnier, qui s'exprimait ainsi, en sa qualité de procureur de la trop fameuse municipalité de Paris. Et pour que l'extravagance fût complète, on avait transformé en déesse une des plus belles femmes de la capitale, choisie, dans une classe qu'on peut bien deviner sans qu'il soit besoin de la désigner ; elle apparut assise dans un fauteuil, posé sur une espèce de palanquin entouré de guirlandes de chêne et porté par quatre hommes. En ce moment, Chaumette, les yeux fixés sur la déesse, s'écria d'une voix forte : « Nous n'offrons point un sacrifice

« à de vaines images..... Non, c'est un chef-« d'œuvre de la nature que nous avons choisi « pour la représenter. » Tout à coup un seul et même cri se fit entendre parmi ce rassemblement d'athées : « Plus de prêtres! plus « d'autres dieux que ceux que la nature nous « offre! » Qui n'a point vu ces temps déplorables, aura de la peine à s'en faire une idée. Dans leur culte profane, ceux qui invoquaient la Raison, ainsi déifiée, pouvaient, aux yeux de l'homme sage, paraître dignes, tout au plus, d'accompagner leur déesse aux Petites-Maisons *.

Tandis que des factieux se livraient en France à tous les excès de l'impiété, les émigrés français d'outre-Rhin avaient repris les mœurs et les idées du douzième siècle. « C'étaient, dit un

* On trouve à la bibliothèque du Roi, à Paris, un livre, sous le titre d'*Annales d'Irlande*, composé en l'année 558, par Varrens, archevêque de Dublin. On y lit la prédiction suivante : « Il y aura une grande fraternité, qui s'élèvera « dans un grand empire... Ils deviendront semblables à « l'insensé, qui dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu, « et il n'y aura point aussi de loi sur la terre. Ils prendront « le prétexte de travailler à la liberté et au bonheur des peu-« ples... Société de gens qui ne cherchent qu'à s'élever sur « les ruines de ceux qu'ils diront favoriser. »

Le savant et profond Leibnitz ne prédisait pas moins juste,

de leurs historiens, des chevaliers dignes d'accompagner saint Louis et Philippe-Auguste aux champs de Massoure et de Ptolémaïs. »

Quelques-uns, gais chansonniers où poëtes harmonieux, chantaient la vie active du soldat, ou célébraient tour à tour leurs familles, leurs amis, leur maître et leur Dieu. Nous citerons quelques strophes d'une de ces poésies, où l'on exprime les sentimens qui animaient les Condéens :

Tels que ces ennemis du repos des humains,
Qui du sang le plus pur voudraient teindre leurs mains;
Tels que ces vils suppôts d'une infernale engeance,
On ne les verra point armés par la vengeance.

Rassurer le soupçon, le repentir, l'erreur,
Contre tous les faux bruits d'une vaine terreur;

lorsqu'il y a plus d'un siècle, il écrivait, en parlant de l'impiété : « Je trouve que ces opinions s'insinuant peu à peu dans « l'esprit des hommes du grand monde, qui règlent les autres « et dont dépendent les affaires, et se glissant dans les livres « à la mode, disposeront toute chose à la révolution géné- « rale dont l'Europe est menacée... Ces hommes, qui, se dé- « chargeant de l'importune crainte d'une providence sur- « veillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs « passions brutales, et tournent leur esprit à corrompre les « autres, seront capables, pour leur plaisir, ou pour leur « avancement, de mettre le feu aux quatre coins de la « terre. »

Fouler aux pieds la haine et l'indigne colère,
Et tous les sentimens d'Alecto, de Mégère.

Laisser à Dieu d'abord, ensuite aux tribunaux,
A juger et punir les crimes capitaux ;
Arrêter des horreurs le cours abominable,
Arracher le Français d'un gouffre épouvantable.

Rendre à la France un jour son antique splendeur,
Au peuple le repos, la gaîté, le bonheur ;
Relever, sous l'appui de deux augustes frères,
Le trône de nos rois, les autels de nos pères.

Voilà, Français, voilà les sentimens, les vœux
Des Condéens unis, des fidèles, des preux ;
L'oriflamme à la main et le panache en tête,
Ah ! que ne peuvent-ils changer le deuil en fête.

Certes, si ces vers n'offrent point toute la richesse du génie poétique, ils sont du moins l'expression d'un cœur franc et généreux ; ils développent la pensée de ces Français que l'on disait ne respirer que mort et vengeance. L'infernale démagogie n'est parvenue à séduire le peuple qu'en couvrant ses criminels desseins du masque imposteur d'un faux patriotisme, et en ne cessant de l'induire en erreur sur le véritable esprit dont étaient pénétrés les émigrés.

Ces dignes soutiens de la royauté apprirent avec une vive joie les nobles efforts de la Vendée pour secouer le joug des révolutionnaires.

Au mois de mars, cette contrée fidèle à Dieu et au roi, arbora le drapeau des lis et proclama son souverain légitime, ce jeune et infortuné Louis XVII que la horde tyrannique tenait captif dans la tour du Temple. Charette-de-la-Contrie, lieutenant de vaisseau; Artus-de-Bonchamp, ancien capitaine des grenadiers au régiment d'Aquitaine; d'Elbée, lieutenant au régiment Dauphin-cavalerie; le prince de Talmont; Charles comte d'Autichamp; le marquis de Lescure; le comte de Larochejacquelein, étaient choisis par les insurgés pour les guider dans le chemin de l'honneur et de la gloire; ils plaçaient également à leur tête des plébéiens, qui devaient rivaliser de zèle et d'ardeur avec ces nobles chefs, pour le rétablissement de la royauté : nos annales ont célébré la vaillance de Stofflet, garde-chasse du comte de Maulévrier, qui, ayant soulevé une soixantaine de forgerons, s'emparait avec eux de deux villes en deux jours de temps; de Cathelineau, tisserand au Pin-en-Mauge, qui, avec le seul aide des habitans de son canton, se rendait maître de Chémillé et enlevait aux républicains une pièce de canon, la première dont se soient servis les Vendéens; de ce George-Cadoudal, fils d'un meunier de Breke, dont l'héroïque dévouement

pour les Bourbons ne s'est point démenti jusqu'à la mort; les noms de ces braves ont acquis une célébrité qui honorera les pages de l'histoire de notre patrie.

La Vendée avait témoigné l'horreur que lui inspirait l'affreuse journée du 10 août 1792, par un mouvement insurrectionnel qu'elle organisa dans son sein dès cette époque : un ancien officier, M. Gabriel Baudry d'Asson, retiré dans sa terre de Brachain près la Châtaigneraye, à la tête des braves habitans de cette contrée, s'était emparé de Châtillon, et il attaquait Mortagne lorsqu'il fut défait par les troupes envoyées contre lui. Comprimé, mais non abattu, cet officier reprit les armes lors de l'explosion générale.

La proclamation suivante fut publiée par les insurgés à leur quartier-général de Fontenay-le-Comte, le 27 mai, et datée de l'an premier du règne de Louis XVII :

« Le ciel se déclare pour la plus sainte et la plus juste des causes. Le signe sacré de la croix de Jésus-Christ, et l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglans de l'anarchie. Maîtres des cœurs et des opinions, plus encore que des villes et des hameaux, qui nous donnent les doux noms de

libérateurs et de pères, c'est maintenant que nous croyons devoir proclamer hautement nos projets et le but de nos communs efforts. Nous connaissons le vœu de la France, il est le nôtre; c'est de recouvrer et de conserver à jamais notre sainte religion catholique, apostolique et romaine; c'est d'avoir un roi qui nous serve de père au dedans et de protecteur au dehors. Et c'est nous qu'on appelle des brigands!..... Patriotes, vous nous accusez de bouleverser notre patrie par la rebellion, et c'est vous qui, sappant à la fois tous les principes religieux et politiques, avez les premiers proclamé que l'insurrection est le plus saint des devoirs. D'après ce principe, qui nous justifierait à nos yeux, si la plus juste des causes avait besoin d'être justifiée, vous avez introduit à la place de la religion, l'athéisme; à la place des lois, l'anarchie; à la place d'un roi qui fut notre père, des hommes qui sont nos tyrans.... Français! Ouvrez enfin les yeux; ne seriez-vous donc plus ce peuple si doux, si généreux, si fidèle à sa religion et idolâtre de ses rois; le peuple de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XII, d'Henri IV et de Louis XVI enfin, dont le fils, ce jeune et tendre rejeton de la famille auguste des Bourbons, prêt à observer

les volontés d'un père qui mourut en pardonnant à ses bourreaux, vous ouvre son âme, et brûle du désir d'être heureux de votre bonheur !... Marchons tous d'un commun accord ; chassons ces représentans parjures qui, envoyés pour le maintien de la monarchie qu'ils avaient solennellement jurée, l'ont anéantie, et renversé le monarque innocent sur les marches sanglantes d'un trône où ils règnent en despotes ; chassons ces mandataires perfides qui ont fait du plus riche et du plus florissant royaume, un cadavre de république, objet de pitié pour ceux qui l'habitent, et d'horreur pour les peuples étrangers..... Que les vains emblêmes de la licence tombent dans la poussière, et que le drapeau blanc, signe de bonheur et d'allégresse pour les Français, flotte sur les remparts de nos cités et sur les clochers de nos fidèles campagnes. C'est alors qu'oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos armes dans le temple de l'Éternel ; c'est alors que terminant une guerre dont les défaites et les triomphes réciproques ne sont que de vraies calamités pour notre mère-patrie, nous proclamerons avec la paix de la France le repos de l'univers ; c'est alors que, confondant dans l'amour du bien public tous nos ressentimens personnels

et jusqu'à nos moindres sujets de mécontentement réciproque, de quelque parti, de quelque opinion que nous nous soyons montrés, pourvu que nos cœurs et nos mains n'aient pas trempé dans le crime, nous nous unirons tous au sein de la paix pour opérer le bien général, et donner à la France, avec son roi et son culte catholique, le bonheur qu'elle attendit en vain de ses représentans infidèles. Tels sont, nous osons le répéter et le proclamer hautement, tels sont nos vœux, tels sont les vœux de tous les Français; qu'ils osent le manifester, et la France est sauvée! »

Cette levée de boucliers fit pâlir d'effroi les régicides, qui entrevoyaient déjà la justice divine et humaine prête à les châtier de leurs crimes; car en même temps que des armées catholiques et royales s'organisaient comme par enchantement au sein de la France, Dumouriez, qui venait de perdre la bataille de Nerwinde, passait à l'étranger, en lui livrant les proconsuls chargés de l'arrêter, par ordre de la convention. Le duc de Chartres, l'un des lieutenans-généraux de son armée qu'on forçait à fuir en le décrétant aussi d'arrestation, écrivait à son père cette lettre où il exprime son opinion sur les hommes qui gouvernaient

alors : « Je vois la convention perdre tout-à-
« fait la France par l'oubli de tous les princi-
« pes ; je vois la guerre civile allumée ; je vois
« des armées innombrables fondre de tous côtés
« sur notre malheureuse patrie..... Dans quel
« abîme la convention a précipité la France ! »
L'armée de Condé reçut de nouvelles forces de la défection de Dumouriez ; divers régimens sous ses ordres passèrent sous le drapeau des lis ; nous citerons entre autres les dragons de Bourbon, les chasseurs des Cevennes, le vingt-cinquième régiment d'infanterie, les chasseurs braconniers, la compagnie des tirailleurs d'Égron, un escadron de dragons volontaires, et un bataillon de volontaires à pied.

Le 14 avril, l'émigration armée passa le Rhin sur un pont de bateaux jeté devant Philisbourg. Un Condé s'était rendu maître de cette ville en 1644, après avoir battu le général autrichien Mercy. Cette fois les Condéens formaient une division de l'armée autrichienne commandée par le général comte de Wurmser. Il était assez extraordinaire de voir un prince du sang de France aux ordres d'un gentilhomme alsacien, né sujet du roi, qui, ayant été à son service pendant la guerre de sept ans, et particulièrement alors sous les ordres du prince de

Condé, dans un grade subalterne, avait passé à la paix, avec la permission du roi, au service de l'empereur, où il était parvenu successivement au grade de général de cavalerie. Il faut une révolution comme la nôtre, pour produire un enchaînement de circonstances et d'événemens des plus étranges et des plus surprenans.

Les corps de l'armée de Condé prirent leurs cantonnemens dans les environs de Spire, et ils y reçurent une organisation calquée sur celle des Autrichiens. Les compagnies de gentilshommes à pied formèrent deux bataillons de chasseurs nobles, de douze cents hommes chacun. Les compagnies de gentilshommes à cheval formèrent cinq escadrons forts d'environ sept cents hommes. Les chevaliers de la couronne, au nombre de trois cents, et cent hommes de Dauphin-cavalerie, formèrent une division. Un régiment de Rohan, fort de quatre cents hommes, et une division de cavalerie de Mirabeau, de même force, composèrent le corps d'armée, fort d'un total de quatre mille trois cents hommes. Une légion d'infanterie de Mirabeau, de douze cents hommes; les régimens de Hohenlohe, de quatre cents, et deux cents hussards de Salm, formèrent l'avant-garde, commandée par M. le lieutenant-géné-

ral comte de Viomesnil, ayant sous ses ordres le duc d'Enghien, en qualité de major, et le maréchal de camp, comte de Bethisy, major en second. Il y avait cent cinquante officiers d'artillerie ou de génie, sous les ordres de M. de Manson, maréchal de camp, et enfin, une compagnie de bas officiers et Suisses, de cent hommes pour la garde du quartier-général, et cinquante cavaliers de la prévôté.

Monseigneur le prince de Condé était reconnu, par l'empereur, comme feld-maréchal-lieutenant, et le duc de Bourbon, comme général-major.

Le roi de Prusse, qui vint passer la revue de cette armée, fit don au prince de Condé de huit pièces de canon de quatre, en lui disant, du ton le plus gracieux, qu'il désirait qu'elles fussent bientôt placées à Chantilly.

Dans la campagne de 1792, en Flandre, le duc d'Enghien avait fait le premier usage de son épée sous les yeux du baron de Diffenthaler, ancien major du régiment de Castella, Suisse, au service de France, brave officier que le prince de Condé avait chargé de veiller sur son petit-fils. Le mentor, étonné lui-même de la bouillante valeur du jeune duc, se convainquit, dès les premiers momens, qu'il ten-

terait vainement de tenir la conduite que Ludovic de Nassau tint envers Henri IV, adolescent, à la bataille de Moncontour; qu'il lui fallait se contenter de chercher à faire, au jeune Bourbon, un rempart de son corps au milieu du péril qu'il affrontait avec tant d'impétuosité, et se borner du reste à invoquer le Dieu des armées, pour qu'il daignât protéger des jours aussi précieux. Glorieux de son intrépide courage, et des talens militaires qu'il déployait si prématurément, le prince de Condé reconnut bientôt, et avec une joie indicible, que cet héritier de son nom n'avait plus besoin, pour unique tutelle, que de rappeler à sa pensée les exploits de ses aïeux.

Le 17 mai, eut lieu la première affaire sérieuse entre les républicains et le corps de Condé. Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de rapporter les détails des combats; nous ne citerons que les faits les plus remarquables. Quatre pièces des Condéens se trouvèrent enveloppées par un détachement de cavalerie. M. le chevalier de Charbonnel, qui commandait ces pièces, les défendait de tout son courage; blessé grièvement, et prêt à être percé par le sabre d'un cavalier, celui-ci lui crie de demander quartier : « Non, répond-il;

« nous l'accordons souvent, mais nous ne le « demandons jamais. » A l'instant il est étendu mort sur sa pièce, qu'il entoure de ses bras en expirant. Un émigré, que l'on plaisantait quelquefois à cause qu'il se nommait *Damoiseau*, se battit comme un lion, reçut plus de vingt coups de sabre, et n'en est pas mort, car il a fait toutes les campagnes jusqu'au licenciement général. Les comtes de Viomesnil et de Béthisy se signalèrent par d'habiles manœuvres; le duc de Bourbon et le duc d'Enghien firent des merveilles à la tête des chevaliers de la couronne. Les républicains furent forcés à la retraite.

Dans ce même mois, il survint en France une nouvelle crise, qui devait malheureusement tourner encore à l'avantage de la faction sanguinaire qui y dominait. La mort de Louis XVI avait été le germe d'une division manifeste parmi les conventionnels. Il se forma, dans cette assemblée, deux partis dominans qui se disputèrent pendant quatre mois la souveraineté, celui des *girondins* et celui des *montagnards*. Le premier se composait d'hommes modérés, qui, après l'inique condamnation du roi, avaient voté l'appel au peuple, comme la seule ressource qu'on pouvait tenter

avec succès pour sauver le vertueux monarque. Les montagnards avaient pour eux l'action toute puissante des factions organisées ; ils faisaient concourir au succès de leurs entreprises toutes les forces populaires, toutes les passions humaines, et jusqu'à la résistance même de leurs adversaires. Le parti qui unit le plus d'audace à la scélératesse la plus conséquente, emporte toujours la victoire, parce que rien ne le gêne ni le retient dans sa marche impitoyable; il frappe, il renverse, il écrase tout ce qui sur son chemin pourrait l'arrêter, ou seulement le retarder dans ses projets homicides; c'est ainsi que la force concentrée de l'audace et du crime se fait jour à travers une foule terrorifiée, et que le brigand arrive, le poignard à la main, jusqu'au cœur de l'honnête homme; c'est ainsi que le parti montagnard parvint à immoler tous ceux qui ne partageaient pas ses affreux principes. Le 31 mai, il se prononça contre ses adversaires, qu'il fit décréter d'accusation. Plusieurs des proscrits fuirent aussitôt, et se réfugièrent à Caen et à Évreux, où ils soulevèrent, contre leurs antagonistes, la population des départemens de l'Eure et du Calvados. Les montagnards frémirent d'épouvante, car le parti armé contre eux

s'avançait sur Paris ; à chaque pas, ses forces s'augmentaient ; il n'en était éloigné que de dix-sept lieues, quand, aussi rapide que l'aigle dans son vol, aussi prudente que le serpent dans sa marche tortueuse, la convention trouva les moyens de rompre cette coalition. Quelle heureuse circonstance, si l'armée condéenne eût été réunie aux braves Vendéens ! Nul doute que l'exécrable démagogie, malgré son audace et ses fureurs, eût vu dès-lors un terme mis à ses atrocités. Mais il nous faut continuer de voir la noblesse française combattre en auxiliaire parmi les soldats étrangers, et répandre son sang hors de cette patrie pour laquelle elle le prodiguait sous le drapeau des lis.

Le 19 juillet, il y eut le beau fait d'armes de l'enlèvement à la baïonnette et aux cris de *vive le roi !* de la redoute de Belheim, par M. le maréchal de camp vicomte de Salgues, à la tête de soixante-douze gentilshommes du premier bataillon des chasseurs nobles. Cette redoute était défendue par trois cents républicains qui furent culbutés en un instant. Un seul gentilhomme, M. de Saint-Amand, fut tué dans cette attaque. Le prince de Condé vint féliciter M. de Salgues, dont les cheveux blancs rehaussaient l'éclat de son action courageuse, et il l'embrassa devant

les compagnons de sa gloire : « Monseigneur, « lui dit ce brave officier, il était impossible « qu'armé par les mains de votre altesse, et « commandant de tels soldats, je n'obtinsse « pas de succès. » M. de Salgues avait été lieutenant-colonel du régiment de Condé, et avait reçu une épée du prince.

Si la gloire que l'on acquiert par les armes a un éclat éblouissant, combien est plus estimable encore celle acquise par des sentimens généreux. La convention ayant décrété que tout émigré pris les armes à la main, serait mis à mort, des généraux exécutaient cet ordre cruel, soit par opinion, soit par crainte. Dans cette affaire de Belheim, nombre de républicains blessés étaient tombés au pouvoir des émigrés ; le Bourbon qui commande donna aussitôt l'ordre au service de santé d'en prendre le même soin que des personnes de son corps. Cette leçon d'humanité attendrit le duc d'Enghien, qui s'écria : « Pourquoi le gouverne- « ment français ne l'a-t-il pas entendu ? » M. de Solemy, fourrier-major de l'infanterie noble, vint visiter ces malheureux : « Vous « nous égorgez, quand nous avons le malheur « de tomber entre vos mains, leur dit cet en- « voyé de paix ; mais le prince de Condé, fidèle

« aux principes de religion et d'humanité que « nous professons tous, m'a ordonné de vous « prodiguer tous les secours qui vous sont né- « cessaires. »

Humanité! humanité! s'écriait aussi monseigneur le duc d'Angoulême aux braves qui venaient de conquérir le Trocadéro, et qui, à la suite de l'assaut, exterminaient les soldats oppresseurs de Ferdinand..... Sainte humanité! tu as toujours dirigé le cœur des Bourbons!

Il faut le dire à la louange des généraux, des officiers, et même des soldats républicains; ils repoussèrent assez souvent loin d'eux cette décision atroce des députés conventionnels, qui ordonnait la mise à mort des émigrés; en voici un exemple :

Le comte de Tissard de Rouvres, ancien officier aux gardes françaises, qui servait avec le plus grand zèle les intérêts des princes, dont il avait mérité la confiance, fut chargé par eux d'une commission importante, qui le sépara du corps de l'armée. Il eut le malheur d'être pris, et tomba entre les mains d'un officier, qui, après l'avoir traité fort rudement en paroles devant sa troupe, lui avoir pris ses papiers, et lui avoir arraché le bouton de son chapeau où il y avait une fleur de lis,

lui dit à l'oreille : « On n'a plus de preuves contre vous ; sachez vous défendre et je vous soutiendrai. » M. de Tissard ne manqua pas dès-lors de crier à l'injustice avec laquelle, en déchirant ses papiers qui prouvaient qu'il était marchand, voyageant pour ses affaires de commerce, on lui avait ôté tous ses moyens de défense. L'officier, jouant toujours le même rôle, le conduisit à la première municipalité qu'il put rencontrer. Là, il convint que les papiers qu'il avait pris sur ce voyageur, et qu'il avait déchirés, parce que dans le premier moment ils lui avaient paru frauduleux, annonçaient en effet l'état dont il se prévalait : mais il ajouta que, l'ayant trouvé très-près de l'armée, où il ne semblait pas que ses affaires eussent dû le conduire, il avait cru devoir l'arrêter comme suspect, et conclut à ce que, comme tel, il fût déporté au-delà des frontières ; ce qui fut prononcé comme mesure de sûreté publique, et exécuté de suite à la grande satisfaction du prisonnier, à qui un brave homme sauvait la vie par cet ingénieux procédé.

Nous citerons encore le trait suivant, qui a eu lieu dans la journée dont nous venons de parler : Dans les bois qui entourent Rilsheim, un détachement de républicains, battant dif-

férentes routes, s'empara d'une patrouille d'émigrés, trop éloignée des avant-postes pour en recevoir du secours. Douze cavaliers de Mirabeau furent donc faits prisonniers, démontés, liés, garottés, et jetés sur une voiture de paysan, dont les républicains s'emparèrent à quelques pas de là. Quelques hommes du détachement insultaient ces malheureux, et leur mort paraissait inévitable. On devait les conduire à Landau, où une commission les aurait bientôt condamnés sans pitié.

Deux jeunes cavaliers, volontaires du département de la Côte-d'Or, se trouvèrent un moment seuls chargés d'escorter la voiture, le détachement républicain ayant été attiré au-delà du bois par plusieurs coups de fusil qui lui donnaient de l'inquiétude. Alors un échange de quelques questions s'établit entre les prisonniers et les deux cavaliers patriotes; et, dans cette conversation, l'un des premiers apprit à ces jeunes gens qu'il était Bourguignon. « Bourguignon! s'écrièrent les deux volontaires; et nous aussi, nous sommes de cette province! Il ne sera pas dit que nous aurons conduit un de nos compatriotes à la fusillade! Nous allons vous délier, hâtez-vous de fuir. — Non, répondit l'émigré, je veux partager le

sort de mes compagnons ; nous avons combattu ensemble, nous avons été pris ensemble, nous mourrons ensemble ! — Nous ne pouvons cependant pas vous délivrer tous sans nous compromettre, répliquèrent les jeunes gens ; comment faire ? — L'engagement s'échauffe, dit l'un d'eux ; laissons-là ces braves gens, et courons au feu. » Aussitôt dit, aussitôt fait. Les volontaires coupent les cordes qui liaient leurs prisonniers, leur souhaitent plus de bonheur, piquent des deux et disparaissent. A de pareils traits, on reconnaît le caractère français.

En même temps que Mayence se rendait aux Prussiens, par capitulation du 22 juillet, Condé et Valenciennes tombaient également au pouvoir des Autrichiens. Ces avantages de la coalition courroucèrent tellement les conventionnels, qu'ils ne gardèrent plus aucune mesure. Ils multiplièrent les échafauds, et firent tomber journellement par centaines les têtes de ceux qui appartenaient ou qui conservaient le moindre attachement aux émigrés, qu'ils traitaient de brigands et de traîtres, comme si les brigands et les traîtres à leur patrie n'étaient pas ceux qui la ravageaient, qui lui faisaient supporter le plus honteux esclavage et la couvraient d'opprobres. Dans de telles circonstances, n'était-ce

pas un devoir de se dévouer pour effacer sa honte, détruire ses tyrans, rétablir sa tranquillité ? Les siècles passés n'ont-ils pas fait un mérite à Trasybule exilé, proscrit, fugitif, d'être venu venger et délivrer sa patrie du joug des trente tyrans ! Les siècles futurs ne feront-ils pas un mérite aux thermidoriens d'avoir pris les armes pour détruire l'exécrable Robespierre, pour ensevelir avec lui les compagnons de sa tyrannie, et pour fermer l'antre infernal du jacobinisme ?...

Il est de fait que la royauté a été méconnue dès l'assemblée des états-généraux ; que son pouvoir a été détruit dans la journée du 14 juillet ; qu'elle a été avilie, dégradée dans les violences des 5 et 6 octobre ; que le règne de Louis XVI a fini le 10 août 1792, et que ce jour même le règne de Robespierre a commencé. Qu'il se présente donc l'homme assez audacieux pour nous dire que ceux-là ont été coupables, qui ont toujours vu dans Louis XVI le prince légitime et bienfaisant qu'on devait défendre ; dans Robespierre, l'usurpateur odieux et sanguinaire qu'il fallait enchaîner ; ceux-là qui ont cru qu'il valait mieux, pour des Français, être sujets de Louis XVI, qu'esclaves et victimes de Robespierre ; ceux-là

qui, si leurs moyens eussent répondu à leurs vœux, et leur force à leur courage, nous eussent épargné tout ce qu'ont entassé sur nous d'opprobres et de supplices, tout ce qu'ont laissé après elles de désordres et de malheurs les deux années du règne de ce monstre exécrable. Ah! si, le premier jour de cette infernale tyrannie, le zèle de tous les amis de la vertu et des lois eût été secondé et réuni, si une voix puissante et forte avait pu faire entendre ce cri sacré : « A moi, tout Français « qui veut sauver la liberté de son pays, les « jours de son roi, l'existence de sa famille, « le repos et les propriétés de tous ses con-« citoyens! » L'émigration n'eût-elle pas été centuplée; les émigrés en armes n'auraient-ils pas eu pour compagnons la plupart de ceux qu'ils ont eus depuis pour juges, et n'y aurait-il pas à se défendre aujourd'hui de n'avoir pris aucune part à cette pieuse et patriotique croisade?

Le noble, qui a fui la France après le 14 juillet, était un royaliste pur, qui, ne pouvant ni prévenir ni comprimer les actes criminels d'une atroce révolution, ne voulait et ne devait pas du moins en demeurer spectateur; l'homme, qui a marché en armes sous le dra-

peau royal, n'était autre chose qu'un soldat armé contre Robespierre. Quand les tyrans de la France ont voulu faire de tous ses habitans un peuple de soldats ; quand ils ont voulu les précipiter tous dans les combats, quel cri ont-ils fait retentir? Par quels ressorts ont-ils lancé le citadin et le villageois sur les cohortes étrangères? N'ont-ils pas dit uniquement : *Elles viennent égorger vos fils et vos compagnes!* Avec quel terrible accent le Français n'a-t-il pas répété : *Aux armes, citoyens!* La France en a retenti pendant de nombreuses années. De quel torrent n'a-t-il pas inondé les plaines de ses ennemis? L'Europe en est à peine remise de son effroi. Et cependant ce n'était qu'un mensonge; l'étranger venait pour délivrer et non pour égorger.

Mais ce n'étaient pas de vaines terreurs qu'on inspirait aux émigrés sur leurs familles restées au pouvoir de leurs tyrans. On ne leur disait pas seulement : *ils vont égorger*, on leur a dit : *ils égorgent!* Et, en effet, pendant six années on a égorgé impunément en France les gens de bien. Et ceux qui avaient eu le bonheur de fuir n'auraient pas crié *aux armes!* Les gémissemens d'une mère ou d'une épouse assassinée, le cadavre d'un fils ou d'un frère ne devaient-

ils donc pas émouvoir plus violemment encore que des craintes fantastiques et des modulations théâtrales?

Non, alors, la patrie n'était pas seulement en France; non, le sol du pays ne constitue pas seulement la patrie, et il est des circonstances où c'est un devoir de fuir ce sol dans l'intérêt même du pays. Les matérialistes politiques vont se récrier; mais qu'ils méditent les écrits du philosophe de Genève. Dans son *Discours sur l'économie politique*, après avoir établi pour principe fondamental, qu'entre une patrie et des citoyens, le premier devoir est imposé à la patrie; et que, ne pouvant commander l'amour, il faut qu'elle l'inspire : après avoir dit qu'elle ne serait pas même encore digne d'être aimée, là où elle n'accorderait à ses citoyens que ce qu'elle ne peut refuser à aucun étranger, Rousseau ajoute : « Ce serait bien « pis s'ils n'y jouissaient pas même de la sûreté « civile, et que leurs biens, leur vie ou leur « liberté fussent à la discrétion des hommes « puissans, sans qu'il leur fût possible ou per- « mis d'oser réclamer les lois. Alors, soumis « aux devoirs de l'état civil, sans jouir même « des droits de l'état de nature, et sans pouvoir « employer leur force pour se défendre, ils se-

« raient par conséquent dans la pire condition
« où se puissent trouver des hommes libres, et
« le mot de patrie ne pourrait avoir pour eux
« qu'un sens ridicule ou odieux..... La sûreté
« particulière est tellement liée avec la confé-
« dération publique, que, sans les égards que
« l'on doit à la faiblesse humaine, cette con-
« vention serait dissoute par le droit, s'il pé-
« rissait dans l'État un seul citoyen qu'on eût
« pu secourir, si l'on en retenait à tort un seul
« en prison, et s'il se perdait un seul procès
« avec une injustice évidente : car les conven-
« tions fondamentales étant enfreintes, on ne
« voit plus quel droit ni quel intérêt pourrait
« maintenir le peuple dans l'union social, à
« moins qu'il n'y fût retenu par la seule force
« qui fait la dissolution de l'état civil. »

Au lieu d'un seul meurtre toléré, des massacres exécutés audacieusement dans vingt parties de la France; au lieu d'un seul emprisonnement illégal, les bastilles du jacobinisme couvrant tout le sol de la France; au lieu d'un seul jugement inique, les tribunaux révolutionnaires égorgeant chaque jour par centaine, et menaçant d'égorger tout ce qui était notable en France... Et les conventions fondamentales n'auraient pas été enfreintes! Et l'état civil n'au-

rait pas été anéanti ! Et l'union sociale n'aurait pas été dissoute en France!

Certes, il y a du courage à l'honnête homme à rester dans un pays en proie au brigandage et aux assassinats; mais honneur, mille fois honneur, à l'homme plus intrépide encore, qui, bravant de nouveaux dangers, ne fuit de ce pays que pour s'armer et venir sous la bannière de son prince le délivrer des séditieux qui le compriment; il exerce le plus imprescriptible des droits, il remplit le plus sacré des devoirs, il acquiert le premier des mérites : c'est Thrasybule, enfin, accourant du fond de son exil au secours de ses concitoyens opprimés; il ne peut se dévouer pour son souverain, sans se dévouer en même temps pour sa patrie. Le drapeau royal était pour la noblesse française la patrie tout entière. Bien mieux que le héros romain, la monarchie pouvait dire :

« Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis. »

Ne nous le dissimulons pas, il y a encore aujourd'hui une quantité de révolutionnaires qui ne veulent pas plus rendre hommage au généreux dévouement des émigrés, qu'ils ne veulent reconnaître les vertus des Bourbons. Et ce qu'il y a de plus cruel pour les Français fidèles

qui ont tout sacrifié pour soutenir la monarchie, c'est que la plupart des caméléons politiques qui ont servi la révolution dans toutes ses phases, osent, dans leurs écrits sardoniques, jeter publiquement le ridicule sur la bravoure et la fidélité. Ils font plus, car ils poussent l'audace jusqu'à chercher des moyens insidieux pour justifier le régicide, en nous parlant des secrets impénétrables de la conscience de ceux qui ont voté la mort de Louis XVI. « Hé quoi ! ils ont eu de la conscience ceux « qui ont égorgé leur roi... Ah ! tout au plus, « peut-être ont-ils eu peur. Faites en des lâches, « c'est le seul honneur auquel ils puissent pré- « tendre. Mais des hommes consciencieux ! ! ! « C'est pervertir la morale publique, ériger le « régicide en devoir *. »

Les révolutionnaires ont bien eu l'atroce perfidie de recourir aux insinuations les plus extravagantes et les plus calomnieuses, pour attribuer une partie des crimes de la révolution aux émigrés mêmes, armés pour la combattre. Pour commencer, ils publièrent une note écrite par un inconnu, et trouvée, ont-ils dit, dans les papiers du député Durand-Maillane, dans

* Réquisitoire de M. l'avocat-général de Broë, dans la procédure intentée en 1824, au journal *le Courrier français*.

laquelle on avance que *c'est le dehors qui a dirigé Robespierre.* Cette publication éveilla les idées d'un autre député, nommé Jean Rousseau, qui fit, à son tour, insérer dans le *Moniteur* du 30 germinal an VI (19 avril 1798), une lettre où il tient ce langage ridicule : « J'étais « persuadé, depuis long-temps, qu'une main « invisible avait souvent dirigé Robespierre et « ses abominables suppôts, dans le choix de « leurs victimes; j'étais persuadé que c'était à « Coblentz qu'avaient été prononcés la plupart « des arrêts qu'une férocité stupide et aveugle « exécutait dans toute la France, contre une « foule de républicains, et que les anarchistes « de l'an II, en se couvrant du manteau du « républicanisme, n'avaient été que les ins- « trumens de la vengeance et de l'ambition...» Le député Jean Rousseau devait la première idée de cette manière de voir, à un citoyen avec lequel il avait été détenu : « Tous les « jours, dit-il, à la lecture des listes des con- « damnés, il m'indiquait les noms de ceux dont « Coblentz avait demandé la mort, et m'en « expliquait les motifs. Cette idée, je l'avoue, « me parut d'abord absurde. Quelle apparence, « lui disais-je, que le tribunal révolutionnaire « soit vendu au royalisme, ou qu'il le serve à

« son insu? Ni l'un ni l'autre n'est vraisem-
« blable. Cependant plus les exécutions se
« multipliaient, plus les remarques de mon
« camarade de détention acquéraient de vrai-
« semblance et de poids. Comment ne voyez-
« vous pas, me disait-il, qu'on poursuit et
« qu'on égorge de préférence tout ce qui a pris
« part à la révolution ou qui, devant émigrer,
« a refusé de le faire? » Et parmi ceux que cite le camarade de détention, nous voyons qu'il trouve que d'Espréménil est envoyé à l'échafaud parce qu'il a soulevé le parlement contre l'autorité du trône; Bailly, parce qu'il a présidé la séance où le tiers-état s'est déclaré Assemblée Nationale; Custine, Biron, Beauharnais, parce qu'étant nobles, ils ont servi la république.
« Vous verrez, ajoutait-il, tous les ci-devant
« nobles qui commandent encore aujourd'hui
« ou qui ont commandé des armées républi-
« caines, éprouver successivement le même
« sort..... Voilà l'ex-comte de Mirepoix con-
« damné : il avait cent mille écus de rente ; il
« n'avait point émigré, il fallait qu'il pérît.
« Vous verrez toute la ci-devant haute noblesse
« et tous les membres du parlement, restés en
« France, punis de même de leur non-émigra-
« tion... » Et le député Jean Rousseau conclut,

de ces remarques de son camarade de détention, « que le tribunal révolutionnaire recevait les « ordres de Coblentz. »

Qu'en 1798, les hommes qui gouvernaient, ou pour mieux dire qui opprimaient la France, aient débité de telles infamies, cela se conçoit; mais qu'en 1825, on vienne les répéter, c'est une réminiscence démagogique des plus inouïes. Cependant l'auteur des *Esquisses historiques sur les principaux événemens de la Révolution française**, en parlant de la note de Durand-Maillane et de la lettre de Jean Rousseau, ajoute : « Dans l'une et l'autre pièce domine « une erreur manifeste. Ceux qui les ont ré- « digées semblent attribuer à Coblentz et à « l'émigration tous les malheurs et les crimes « de la révolution, malheurs et crimes qui « appartenaient *principalement* au ministère « anglais. *L'action de Coblentz n'était que su-* « *bordonnée, secondaire.* »

Ainsi, devant le trône de saint Louis, si dignement occupé par l'illustre prince, chef de l'émigration française, on ne rougit pas de se traîner dans la fange révolutionnaire, pour en retirer un limon dégoûtant, et reproduire,

* Dulaure, 24e livraison.

comme fondées, ces horribles imputations, œuvres infectes de la plus insigne imposture!

Si les hommes qui ramassent ainsi les diatribes produites dans le délire révolutionnaire étaient de bonne foi, on chercherait à les éclairer, et on leur dirait : D'Espréménil a été envoyé à l'échafaud par votre infâme tribunal, non pour avoir soulevé le parlement contre l'autorité du trône, mais pour avoir défendu les prérogatives de ce trône, lorsqu'il a vu que des factieux voulaient le renverser. Ce n'est pas pour avoir présidé la séance où le tiers-état s'est anarchiquement déclaré Assemblée Nationale, que Bailly a été condamné par le tribunal révolutionnaire, mais parce qu'il a purgé le Champ-de-Mars des républicains qui demandaient la déchéance de Louis XVI à son retour de Varennes*. Custine, Biron, Beauharnais,

* Cela est démontré d'une manière incontestable par les atrocités mêmes que les républicains exercèrent à son égard; on le conduisit d'abord sur la place Louis XV, où l'on exécutait tous les condamnés ; mais là, on voulut que ce fût dans le Champ-de-Mars qu'il reçût la mort: le malheureux fit donc ce trajet immense. Arrivé au pied de l'échafaud qui avait été dressé au milieu de ce cirque, on imagina de dire qu'un autel dédié à la patrie ayant été élevé en cet endroit à une fête de la révolution, il ne fallait pas que l'homme qui y avait fait verser le sang des républicains en souillât la place; l'échafaud démonté de nouveau fut dressé, pour la troisième

n'ont pas été mis à mort pour avoir servi la république, mais par la seule raison qu'ils étaient nobles, les révolutionnaires ayant juré d'exterminer tous les nobles, sans épargner davantage ceux qui s'étaient confondus dans leurs rangs. Le comte de Mirepoix avait cent mille écus de rente, dites-vous? Cela seul eût suffi pour l'envoyer à l'échafaud, lors même qu'il n'eût pas été noble, puisque vous vous vantiez de *battre monnaie* par l'instrument de mort que vous nommiez aussi *la planche aux assignats*. Toute la noblesse, tous les membres du parlement, qui avaient eu l'imprudence de demeurer, devaient infailliblement tomber sous vos coups, non parce qu'ils n'avaient pas émigré, mais parce qu'ils se trouvaient au pouvoir des bourreaux de leur patrie, qui exécraient tout ce qui avait quelque illustration de naissance *.

reprise, à l'extrémité du Champ-de-Mars, du côté de la rivière. On eut la cruauté de faire faire le tour du cirque à cet infortuné vieillard, en le chargeant des instrumens de son supplice. Voilà comme les républicains entendaient l'égalité de tous devant la loi. S'ils eussent tenu en leur pouvoir la personne de M. le marquis de La Fayette, nul doute qu'ils lui eussent fait éprouver les tourmens d'une fin aussi tragique, pour s'être prononcé comme Bailly, contre les pétitionnaires séditieux du Champ-de-Mars.

* J'avais mérité la mort le jour même où je me suis soulevé contre les intentions paternelles de mon Roi, a dit d'Es-

Marat, le sanguinaire Marat, d'horrible et infâme mémoire, étendait ses proscriptions bien au-delà de la caste nobiliaire et des possesseurs de cent mille écus de rente, lorsqu'il disait que « MM. les épiciers, les procureurs, les com-« mis, conspiraient avec MM. du côté droit et « avec MM. les riches pour combattre la révo-« lution; qu'il fallait les arrêter tous comme « suspects, et les réduire à la classe des sans-« culottes, en ne leur laissant pas de quoi se « couvrir le derrière. » Or, on a vu au 2 septembre et dans tout le cours du régime révolutionnaire, que c'était un arrêt de mort de se trouver incarcéré comme suspect. Robespierre parlait de réduire la France à deux millions d'hommes, trouvant que c'était encore trop. Dira-t-on aussi que Marat et Robespierre étaient des agens des émigrés et qu'ils recevaient les ordres de Coblentz?

Mais on ne doute point de la mauvaise foi des écrivains qui font ces raisonnemens atroces; on sait qu'ils mentent à leur propre conscience. La démagogie sourit encore en voyant quel-

préménil, lorsqu'il fut condamné pour s'être prononcé contre les menées du parti républicain. Beaucoup d'autres membres du parlement se repentirent comme lui, mais trop tard, de leurs fautes, qu'ils essayèrent en vain de réparer.

ques-uns de ses manœuvres ramasser, parmi les immondices de la révolution, quelques matériaux anarchiques pour bâtir l'histoire contemporaine sur d'impudentes conjectures; on sait qu'on ne confondra point le témoignage de nos yeux; mais on voudrait du moins éteindre dans nos enfans, dans nos neveux, leur admiration pour les plus hautes vertus, et leur indignation contre des scélérats dans lesquels on ne leur montrera plus que des royalistes déguisés. Il y a beaucoup de justesse dans cette observation d'un ministre du Roi : « Que l'abus de la « liberté de la presse est un mal qui porte avec « lui son remède; que la licence ôtant à l'arme « sa portée empêche qu'elle ne soit dangereuse, « et dispense de chercher ailleurs le pallia-« tif*. » Cependant, pour que de tels écrits ne trompent personne, lorsque la justice ne les trouvera pas dignes de fixer son attention, il faut du moins que les écrivains royalistes mettent en commun, vertus, zèle, talent, afin de confondre la ligue anti-sociale de la duplicité; il faut la combattre à outrance, renverser ses faux systèmes, et ne cesser de répéter que les

* Paroles de M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, séance de la chambre des Députés, du 10 mai 1825.

crimes de la révolution appartiennent à la révolution même, aux infernales doctrines de ses instigateurs et à la perversité de ses soutiens.

Dès le début de cette révolution, n'avons-nous pas entendu les hommes les plus éloquens de France tonner avec force contre la férocité de la faction démagogique? Aux cris d'alarme de ces hommes de génie, n'avons-nous pas entendu se joindre les cris d'épouvante des hommes de mérite de l'ancien et du Nouveau-Monde? Burke, cet illustre Anglais, dans ses *Réflexions sur la Révolution française*; son compatriote Gibbon, dans ses *Lettres à lord Sheffield*; le célèbre Piémontais, comte de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*; l'Américain Thomas Paine et le fougueux Italien Alfieri, éclairaient les nations sur la criminalité de la révolution de France*. Les grands écrivains, dont l'Europe savante s'honore, n'avaient donc qu'une seule et même voix pour

* Thomas Paine éleva la voix en faveur de Louis XVI, lors de l'inique jugement de cet auguste et infortuné monarque : il ne fit que signaler l'impuissance d'arrêter les passions furieuses d'une secte cruelle, avide de sang et de larmes.

Alfieri, ce fier indépendant qui, dans sa jeunesse, se faisant un jeu de secouer tous les jougs, avait rempli Turin du bruit de ses écarts envers l'autorité paternelle, comme du

juger de l'atrocité d'une faction qui ne voulait faire croître l'arbre de la liberté qu'en l'arrosant du sang de tout ce qu'il y avait d'hommes purs. L'Europe savante, comme de généreux citoyens du Nouveau-Monde, reconnaissaient que la révolution étudiée dans tous ses odieux systèmes, suivie dans tous ses cruels mouvemens, était pour la France la destruction de toute notabilité; pour les gouvernemens monarchiques, la sentence de mort des rois, des nobles et des prêtres; pour les peuples, l'absence de tout repos, de toute tranquillité; enfin pour le globe, une anarchie complète, un incendie général, un carnage universel. Que sont les fallacieux raisonnemens de quelques écrivains anarchistes et les compositions soi-disant historiques de quelques révolutionnaires, en comparaison des mâles et judicieuses observations, ainsi que des récits véridiques d'hommes placés au premier rang dans la littérature Européenne par leurs vastes connaissances, comme dans l'estime des peuples qu'ils ont cherché à pré-

scandale de ses audacieux écrits pour briser le frein de la puissance publique; Alfieri, abjurant les erreurs de l'inexpérience, s'indigna lui-même de la perversité des doctrines de ces hommes qui excitent les peuples à la révolte en se couvrant du masque de la liberté.

server des malheurs qu'entraîne à sa suite le désordre !

Cette digression nous a fait perdre de vue l'armée de Condé : nous allons y revenir en prenant communication de la lettre du régent, adressée au prince, et datée du château de Hamm, le 24 juillet.

« Vous avez bien jugé, mon cher cousin, du plaisir que j'éprouverais en apprenant l'affaire du 19, et la conduite de la noblesse en cette occasion. Sa gloire est la mienne, et ses succès sont ma plus douce satisfaction. Dites-lui bien de ma part que mon seul regret est de n'avoir pas partagé, dans cette belle journée, ses dangers et ses lauriers. Je n'ai pas besoin de vous recommander les gentilshommes qui ont été blessés. Donnez de ma part à MM. Salgues, vicomte de Cluny, de Laureau, de Chambon, d'Olonne et d'Oville, les éloges qu'ils méritent. Je vous prie de témoigner à MM. Dufort et de Corbière toute la satisfaction que leur conduite me cause. »

En donnant les détails de cette action, nous n'avons point fait mention des émigrés qui s'y étaient particulièrement signalés, par la raison que leurs noms devaient se trouver cités d'une manière si glorieuse pour eux dans les fastes de

l'émigration, par le prince qui en était le digne chef.

A cette lettre se trouvait jointe celle-ci de monseigneur le comte d'Artois.

« Je ne saurais vous exprimer, mon cher cousin, avec quel plaisir et quel intérêt j'ai appris les détails de l'affaire du 19; jamais rien de courageux et d'audacieux ne m'étonnera de la part de la noblesse française; mais je n'en jouis pas moins de ses succès, et mon seul regret est de n'avoir pas marché à sa tête. Soyez mon interprète auprès de vos braves compagnons d'armes, ils ne seront jamais aussi heureux que je leur souhaite, et j'espère le leur prouver par des faits plus encore que par des paroles. Chargez-vous encore, je vous prie, de tous mes complimens pour M. de Salgues; les récompenses qu'il mérite n'équivaudront pas au bonheur que cette brillante journée lui a procuré. »

Les émigrés ont toujours marché avec le plus grand honneur dans cette carrière de gloire. A l'attaque des lignes de Weyssembourg, nous allons les voir moissonner d'amples lauriers. Dans plusieurs affaires préliminaires, ils montrèrent ce que peut le désir de signaler son courage, uni au sentiment impé-

rieux, chez la noblesse, de combattre pour la monarchie.

Le 19 août, la légion de Mirabeau écrasa un bataillon de volontaires à Berg-Zabern, et l'artillerie de Condé fit un très-grand ravage dans les rangs ennemis. Le comte Achille de Montmorency-Laval, aide-de-camp de M. de Viomesnil, fut blessé dans cette affaire qui mérita du général en chef l'ordre du jour suivant :

« Son Exc. le général, comte de Wurmser,
« satisfait, autant qu'il est possible de l'être,
« de la bravoure et du zèle que MM. les offi-
« ciers-généraux, chefs et officiers des corps,
« ainsi que les bas officiers et soldats de l'armée
« impériale et du corps sous les ordres de
« S. A. S. monseigneur le prince de Condé,
« ont montré dans la journée d'hier, leur en
« fait ses remercîmens; il se flatte de réussir
« en tout ce qu'il entreprendra avec de pareils
« corps, et il espère être à même de leur prou-
« ver bientôt sa reconnaissance et son estime. »

Le 20, à l'affaire de Jockrim, les ducs de Bourbon et d'Enghien signalèrent leur valeur à la tête du bataillon noble des émigrés; mais ce qui fait encore plus d'honneur à ces princes, c'est qu'ils arrachèrent un grand nombre de soldats républicains des mains des Croates, et

les sauvèrent d'une mort inévitable. M. Saint-Aulaire, ancien officier du régiment de Condé, infanterie, voyant six de ses camarades enveloppés par seize républicains, parvint à les dégager, n'ayant avec lui que trois hommes qui furent tués dans cette action. Un maréchal-des-logis, nommé Schantzenbach, voyant le ravage que faisait une pièce de canon placée par les républicains dans une presqu'île du Rhin, se précipita, à la tête de huit hommes, sur cette pièce, tua tout ce qui voulut la défendre, s'en empara et l'amena au prince de Condé.

Le 21, à l'affaire de Pfortz, deux compagnies de l'infanterie noble donnèrent l'exemple du plus courageux sang-froid : immobiles sous le feu, comme des arbres, ces deux cents braves arrêtèrent deux bataillons républicains. Le lieutenant-colonel d'artillerie chevalier de Rison mit en fuite une colonne au moment où elle masquait une batterie que l'on dirigeait sur un groupe d'officiers auxquels le prince de Condé donnait ses ordres; enfin le prince de Salm, à la tête de ses hussards et les cavaliers de Mirabeau, chargèrent les assaillans avec la dernière vigueur, tuèrent quatre cents hommes, et firent quelques prisonniers qu'ils attellèrent à deux pièces de canon dont ils s'étaient em-

parés, et qu'ils amenèrent à leur camp, ainsi traînées par ceux auxquels elles appartenaient. Le corps de Condé poursuivant les républicains avec l'infatigable comte de Viomesnil, marchait sur Lauterbourg. Un ordre du général Wurmser lui est remis à une demi-lieue de cette ville. Il faut s'arrêter sur le succès ; le soldat mord son fusil de regret de ne point poursuivre sa victoire. Il est vraisemblable que l'on serait entré à Lauterbourg si l'on eût attaqué sur-le-champ cette place ; car, un officier de cette garnison, nommé Laville, vint le lendemain offrir au prince de Condé d'y conduire une colonne d'émigrés qui s'en serait facilement emparé, attendu qu'il n'y avait qu'un bataillon de nouvelle levée. Quelques Condéens marchant en tête se seraient revêtus d'habits de gardes nationaux, et en arrivant de nuit M. Laville leur favorisait l'entrée. L'entreprise fut arrêtée pour le 23, dix heures du soir. Mais dans cette journée, des commissaires de la Convention y arrivèrent à la tête de neuf bataillons. Le projet fut manqué; M. Laville quitta les républicains et vint s'adjoindre au corps de Condé.

Plus on reporte ses idées sur les événemens de ces époques, et plus on acquiert la conviction que la France pouvait être délivrée dès-lors

de ses oppresseurs, si les princes français eussent eu la faculté de diriger les opérations qui devaient ramener la paix et le bonheur dans leur patrie. Quel empressement, quelle activité n'eût pas apportés le prince de Condé dans toutes les mesures qui pouvaient seconder les sentimens des fidèles de l'intérieur et ménager l'effusion du sang! car, bien qu'il marchât au combat avec le sang-froid et l'intrépidité d'un héros, ce prince était pénétré de cette grande et généreuse maxime, qu'on ne doit point prodiguer la vie des hommes : nous avons vu qu'il s'en montrait avare, même à l'égard de ses adversaires, en faisant soigner les soldats blessés qui tombaient entre ses mains; mais ce qui peint mieux encore toute sa magnanimité, c'est le regret témoigné par lui dans cette même journée du 21 août, de se trouver réduit à combattre contre des Français. « Ne sommes-nous « pas bien malheureux, disait-il au duc d'En-« ghien qui marchait à ses côtés, d'avoir à com-« battre sans relâche, contre des gens que nous « voudrions embrasser! » Quel contraste avec la férocité des monstres qui opprimaient la France!

Si cet excellent prince eut la douleur de voir long-temps le sang couler de part et d'autre,

du moins eut-il la consolation de voir rendre justice au courage, à la valeur des braves qui marchaient sur ses pas. Voici ce que le général comte de Wurmser fit mettre à l'ordre :

« D'après la lettre très-gracieuse et pleine de bonté, que Sa Majesté Impériale a daigné m'écrire de sa propre main, sur les rapports que je lui ai faits des journées du 20 et du 21, Sa Majesté Impériale, voulant témoigner toute son estime et sa reconnaissance pour la conduite, l'intelligence et la valeur des officiers et des soldats de l'armée que j'ai l'honneur de commander, et particulièrement du corps aux ordres de son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, m'ordonne de leur en manifester sa haute satisfaction.

« Une approbation aussi flatteuse ne peut que stimuler et redoubler le zèle et la fidélité des troupes que le bon vouloir et la confiance de Sa Majesté ont mises sous mes ordres, et Sa Majesté a bien lieu de croire que ces glorieux sentimens se soutiendront sans relâche dans le cœur des braves, et que l'armée sera toujours prête à sacrifier sa vie pour un Souverain qui connaît le prix de la valeur, et sait lui donner sa récompense. »

Monseigneur le prince de Condé reçut, quel-

que temps après, au sujet de ces mêmes affaires, les deux lettres suivantes, qu'il transmit dans chacun des corps de son armée :

Lettre du Régent.

« Je reçois, mon cher cousin, le compte que vous me rendez sur les affaires du 20 et du 21, ainsi que la copie de l'ordre de l'armée autrichienne ; j'ai vu avec plaisir les glorieux témoignages que M. de Wurmser vous a rendus, ainsi qu'à nos vaillans gentilshommes et aux braves troupes qui combattent sous vos ordres. Je ne puis qu'y ajouter celui du bonheur que j'éprouve au milieu de mes cuisantes inquiétudes, de voir ce corps qui m'est si cher, se rendre de plus en plus digne de la cause pour laquelle il combat. »

Lettre de Monseigneur le Comte d'Artois.

« Mon cher cousin, j'ai lu avec le plus vif intérêt les détails que vous m'avez envoyés. Je jouis comme vous-même des succès et de la brillante conduite du corps qui est à vos ordres. J'éprouve un peu de consolation en apprenant la manière dont la noblesse française

se fait honneur. Vous devez nous connaître assez pour savoir avec quelle satisfaction nous témoignerons toujours notre affection et notre reconnaissance aux braves Français qui servent notre cause avec tant de zèle et de dévouement. Adieu, mon cher cousin ; dites, répétez souvent à tout votre corps combien j'admire sa conduite, etc. »

Ces témoignages d'estime et de reconnaissance étaient la seule récompense que pouvait ambitionner l'armée de Condé ; ces témoignages et la satisfaction qu'éprouve l'honnête homme de se dévouer pour son prince, et surtout pour son prince dans l'adversité, remplissaient le cœur de ces braves.

Quelques jours après l'arrivée des commissaires de la Convention à Lauterbourg, ils firent attaquer le corps de Condé et la division autrichienne qui se trouvaient dans le Biewald. Après un combat sanglant, le général Wurmser, témoin de la valeur du duc d'Enghien, lui dit en l'embrassant : « Vous êtes le digne descendant d'une race de héros. »

A l'attaque d'un camp retranché dans les montagnes de Bodenthal, expédition par laquelle on préludait à l'attaque générale des lignes de Weissembourg, les émigrés prirent

une part des plus glorieuses. L'affaire commença le 11 septembre. Le lieutenant-colonel de Pélissier, à la tête de l'infanterie de Mirabeau; le lieutenant-général comte de Bethisy, à la tête des régimens de Hohenlohe; et le prince de Salm, avec ses hussards, combattirent avec intrépidité. La cavalerie de Mirabeau continua à se distinguer. M. de Bethisy ne pouvant gravir quelques passages et voulant toujours être à la tête des régimens, se fit soutenir par son fils et par un grenadier. Là, périt le jeune comte de Montmorency-Laval, d'une mort qui rappelait la bravoure d'un si grand nombre de ses ancêtres : en sa qualité d'aide-de-camp de M. le comte de Viomesnil, il apportait un ordre au comte de Bethisy, lorsque voyant les volontaires de Mirabeau marcher à l'ennemi, il voulut combattre avec eux et fut blessé mortellement. Il n'avait pas plus de vingt ans.

Là, reparut avec gloire le feld-maréchal-lieutenant prince de Waldeck, qui avait eu un bras emporté au siége de Thionville. A Bodenthal, le chevalier de Lavigne, lieutenant au régiment de la Fère, éprouva le même accident. Le prince de Waldeck vint le voir sur le champ de bataille : « J'espère, lui dit-il, que vous « vous tirerez aussi heureusement que moi de

« la blessure grave que vous avez reçue. Vous « voyez qu'on peut encore servir son souve- « rain avec un seul bras. Si vous ne serviez pas « sous un prince qui prodigue tous les secours « à ses officiers blessés, je me trouverais heu- « reux de vous offrir tous ceux qui pourraient « dépendre de moi. »

M. le prince de Waldeck, homme d'un grand caractère, avait embrassé avec chaleur la cause de la monarchie; il détestait les révolutionnaires, qui trouvaient en lui un adversaire redoutable.

Cet accord de sentimens nobles et généreux entre des hommes de guerre, de nations différentes, il est vrai, mais qui combattaient pour une cause commune, fait plaisir. C'est une douce satisfaction de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur des exemples de cette belle confraternité. Nous citerons donc entre autres le régiment de Giulay, composé de braves Hongrois qui furent presque toujours les compagnons des émigrés dans les différens chocs de cette guerre. Ces soldats, d'une nation à laquelle la grande Marie-Thérèse avait accordé une confiance si justement méritée, n'épargnèrent aucuns soins, aucunes prévenances pour soulager les fatigues des gentilshommes

émigrés. « Vous êtes valeureux, leur disaient-ils, et vous surpassez même nos meilleurs régimens, quand vous êtes au feu ; mais lorsqu'il s'agit d'ouvrir un fossé, ou de porter des fardeaux, on voit bien que vous n'en avez pas l'habitude. Laissez-nous vous aider, nous sommes forts et accoutumés aux travaux; il n'est pas un de nous qui ne puisse faire l'ouvrage de deux, appelez-nous donc quand vous aurez besoin de soulagemens et vous nous trouverez toujours. » Les émigrés reconnaissans partageaient avec ces bons voisins, leur solde, leurs vivres, leur tabac, leur eau-de-vie, et un grenadier de Giulay se serait fait hacher pour sauver les jours d'un émigré, comme celui-ci, de son côté, aurait tout affronté pour délivrer un de ces généreux Hongrois.

Pour en revenir à l'affaire de Bodenthal, les troupes ne durent pas tenir cette position, vu l'insuffisance de leurs moyens; mais elles firent une retraite, non-seulement des plus honorables, mais encore des plus heureuses, ne s'étant même pas dessaisi de cinq pièces de canon enlevées à l'ennemi dans cette attaque.

Pourquoi faut-il que nous ayons à opposer à la loyauté, à l'humanité, à la générosité des royalistes des traits de férocité de leurs

cruels adversaires! Il y a des circonstances où il semble que l'admiration que l'on doit à la bravoure devrait éteindre tout sentiment de haine et de vengeance. Le 17 septembre, M. de Mauny, capitaine au régiment de Bourbonnais, malade depuis quelque temps, allait à l'hospice établi par le prince de Condé sur les derrières de son armée. Quand il est à hauteur de la gauche, il entend des coups de fusil : une action venait de s'engager entre les républicains et le régiment de Rohan. Le capitaine se fait conduire de ce côté, et, descendu de la charrette sur laquelle on le transportait, il rassemble ses forces, et va prier le colonel de lui permettre de prendre rang parmi les grenadiers de son régiment : il combat avec la valeur que promettait une pareille démarche; mais, consultant plus son ardeur que la prudence, il s'engage trop avant à la poursuite de quelques fuyards, et a le malheur d'être pris. Les républicains fusillèrent à Weissembourg ce courageux officier qui conserva son caractère de fermeté inébranlable, et ne cessa de crier pendant qu'on le conduisait au lieu de l'exécution, et jusqu'à son dernier moment : *Vive le Roi! vive la maison de Bourbon!*

Un mois après, ce brave se trouvait vengé;

car ses lâches meurtriers étaient obligés de fuir les lieux où ils l'avaient inhumainement fait périr.

Le 13 octobre, eut lieu l'attaque générale des lignes qui s'étendent de Lauterbourg à Weissembourg, au pied des montagnes, le long de la rivière de la Lauter. Un grand nombre de postes et de fortes redoutes en défendaient l'approche à deux lieues en avant. Ces lignes avaient été prises par les Autrichiens dans la guerre de sept ans (de 1741 à 1748), mais elles leur avaient coûté dix mille hommes. Elles furent enlevées cette fois avec une perte de huit à neuf cents hommes seulement, grace à l'impétuosité des assaillans. La légion de Mirabeau et les régimens de Hohenlohe firent des prodiges : ceux-ci perdirent leur lieutenant-colonel, M. Kaiserling ; deux officiers du même grade de la légion furent blessés, MM. de Bergeret et de Pélissier. Les comtes de Viomesnil et de Bethisy donnèrent dans cette occasion de nouvelles preuves de leurs talens et de leur valeur. Monseigneur le prince de Condé, qui avait pardessus tout autre mérite celui de savoir placer éminemment bien son artillerie, foudroya les républicains. Leur déroute fut complète. Les trophées de cette brillante journée furent la

prise de vingt-sept redoutes, de trente-trois pièces de canon, de quatorze étendards ou drapeaux, de huit à neuf cents hommes, et des deux villes de Lauterbourg et de Weissembourg. Un officier supérieur, M. Darlande, abandonna les républicains, et vint se fixer sous le drapeau blanc. Le comte de Wurmser publia cet ordre du jour :

« Quoique je n'aie jamais douté, malgré les dangers de mon entreprise, de remporter la victoire et de passer les lignes, aidé par des troupes aussi valeureuses que celles que j'ai l'honneur de commander, je ne m'en crois que plus obligé de témoigner ma vive reconnaissance à MM. les officiers-généraux et particuliers, ainsi qu'aux bas-officiers et soldats de mon armée et de celle aux ordres de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé, à cause du courage et de la présence d'esprit qu'ils ont montrés dans cette occasion. La journée du 13 étant mémorable par ses succès, a acquis à l'armée de nouveaux lauriers et les plus brillans; il sera en conséquence célébré demain 16, à dix heures du matin, une messe solennelle et un *Te Deum* en actions de graces. »

Au moment où l'armée de Condé mettait le pied sur le sol français, un crime épouvantable

s'exécutait à Paris ; les révolutionnaires, dans leur rage homicide, faisaient périr sur l'échafaud l'illustre et infortunée Marie-Antoinette, cette reine magnanime qui avait dit en parlant des horribles journées des 5 et 6 octobre 1789 : *j'ai tout vu, j'ai tout su, j'ai tout oublié.* Malheureuse princesse ! faut-il qu'on en soit réduit à regretter que vous n'ayez pas été immolée dans ces journées funestes, puisque les quatre années qui se sont écoulées depuis, n'ont été pour vous qu'une longue agonie !

On révoquait en doute les premières nouvelles de cet attentat. Bientôt il ne fut plus permis de se faire illusion sur cette atrocité ; la noblesse française reçut de son chef l'avis suivant :

« C'est avec la plus profonde douleur que monseigneur le prince de Condé annonce au corps qu'il commande, que toutes les lettres de Paris s'accordent à dire que notre auguste et malheureuse reine a fini ses tristes jours sous le glaive du crime, et de la même manière que l'infortuné Louis XVI. La crainte que les opérations de l'armée ne nous laissent pas le temps de rendre à cette princesse si digne de nos regrets, le tribut de larmes et de prières que nous lui devons, a décidé S. A. à ordonner de

suite un service solennel pour le repos de son ame ; en conséquence, ce service sera célébré au quartier général de S. A., aujourd'hui 26 octobre, à onze heures du matin, dans l'église de Bernsheim. »

Le régent se trouvait à Hamm lorsqu'il fut instruit de cette catastrophe. Il adressa aussitôt au prince de Condé la lettre suivante, en date du 23 octobre :

« Mon cousin, vous avez sans doute appris le crime affreux que les régicides viennent d'ajouter à tous leurs forfaits. Je vous prie de remettre à la brave noblesse et à tous les Français fidèles qui sont sous vos ordres la lettre ci-jointe, où j'ai tâché d'exprimer les sentimens dont nous sommes animés ; ces sentimens seront sûrement partagés par toute l'armée autrichienne. L'horrible assassinat de la fille de Marie-Thérèse ne peut être que profondément senti par ceux qui ont servi son auguste mère ; la douleur et l'indignation seront égales entre eux et nous. Je ne vous parle pas de tout ce que mon cœur éprouve, il vous sera facile d'en juger par le vôtre, etc. »

Lettre du Régent aux Gentilshommes.

« Messieurs, je reçois dans l'instant la nou-

velle de l'horrible attentat qui vient de terminer les jours de la reine ma belle-sœur; la douleur et l'indignation qu'il me cause ne peuvent être adoucies que par la part que vous y prendrez. Vrais Français et sujets fidèles, nous devons sentir doublement l'horreur de ce crime; c'est en redoublant de zèle pour le service de notre jeune et malheureux roi, que nous pouvons un jour lui rendre moins amères des pertes si cruelles, et faire disparaître la tache que des monstres veulent imprimer sur le nom français. Tels sont, j'en suis sûr, les sentimens qui vous animent; tels sont ceux que nous conserverons, mon frère et moi, jusqu'à notre dernier soupir. Tel est le but vers lequel tendent tous nos efforts, et pour lequel le sacrifice de notre vie ne nous coûterait rien.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de tous mes sentimens pour vous. »

Lettre de Monseigneur le Comte d'Artois au Prince de Condé.

« Je n'ajouterai rien, mon cher cousin, à ce que MONSIEUR vous mande aujourd'hui, et à ce qu'il vous charge de dire à la noblesse de sa part comme de la mienne. Vous connaissez

assez mon cœur pour savoir à quel point il est déchiré par ce nouveau crime ; mais plus mon âme est révoltée, plus elle trouvera de force pour venger ce que la Providence ne nous permet plus de défendre.

« Adieu, mon cher cousin ; tous vos braves compagnons d'armes partageront comme nous la juste douleur et tous les sentimens qui m'animent. Comptez à la vie et à la mort sur ma tendre amitié. »

Hélas! ce qui ajoute aux regrets que causera toujours ce meurtre abominable, c'est que c'est à son amour si profond et si vif pour ses enfans et sa sœur, que l'illustre veuve de Louis XVI a dû sa fin déplorable. M. de Jarjayes, alors maréchal-de-camp, et chargé du dépôt de la guerre, avait préparé à la Reine tous les moyens de s'évader de la tour du Temple, de concert avec l'infortuné Toulan, commissaire municipal, qui servait d'intermédiaire entre cette princesse et lui, et qui depuis a payé de sa tête son noble dévouement.

Déjà la Reine était sur le point de sortir, et elle serait sortie en effet ; mais elle s'y refusa, du moment qu'elle vit l'impossibilité d'emmener avec elle ces êtres qui lui étaient si chers ; sa tendresse maternelle fut plus forte en son

cœur que l'amour de la liberté et même de la vie.

Pénétré d'admiration pour de si nobles sentimens, M. de Jarjayes accepta alors avec respect et reconnaissance l'honorable mission que daigna lui confier la Reine, de porter à Monsieur le cachet royal, remis par Louis XVI, le jour de sa mort, à Cléry, son fidèle valet de chambre, pour le Dauphin. Cet objet précieux courait le risque d'être saisi dans la tour; sans cette sage prévoyance de la Reine, il eût effectivement été perdu pour l'auguste famille. En même temps que cette princesse transmettait le cachet de Louis XVI à son frère aîné, elle chargeait aussi l'officier dévoué de remettre à monseigneur le comte d'Artois un anneau du feu Roi, accompagné de ce billet, dernier écrit tracé de sa main, que sa famille proscrite devait recevoir dans son exil :

« Ayant trouvé enfin un moyen de confier
« à notre frère un des seuls gages qui nous
« restent de l'être que nous chérissions, et que
« nous pleurons tous, j'ai cru que vous seriez
« bien aise d'avoir quelque chose qui vînt de
« lui; gardez-le en signe de l'amitié la plus
« tendre, avec laquelle je vous embrasse de
« tout mon cœur. « Marie-Antoinette.

Cette fille des Césars, riche de tous les dons de la nature, de toutes les graces de l'esprit, de toutes les qualités du cœur, possédait en même temps l'âme d'une héroïne, l'âme de sa mère. Marie-Thérèse, qui régnait sur l'un des plus puissans empires de l'Europe, avait aussi connu la rébellion; elle l'avait vaincue, et son courage l'a plus illustrée encore que le rang suprême. Toute sédition, toute révolte contre l'autorité royale doit être arrêtée par le supplice des chefs... « Je ne veux pas qu'il soit « répandu une seule goutte de sang pour ma « défense », a dit le trop sensible et généreux Louis XVI dans toutes les crises de la révolution ! Une juste sévérité est nécessaire dans le chef d'un État ; Henri IV, surmontant les affections de son cœur, n'a pas craint de faire couler le sang de Biron, lorsque Biron a trahi son Roi : le trépas du factieux sauve la vie au sujet fidèle. Dès 1789, les hommes avides de désordres, dévorés d'orgueil et d'ambition, avaient tenté de faire périr la Reine de France, parce qu'ils redoutaient son énergique fermeté... « Si la loi Salique, dit un de ses historiens, ne l'avait pas condamnée à un grand titre sans puissance, elle avait assez d'activité pour se grossir un parti, assez d'éloquence pour élec-

triser les siens et la multitude, assez de justesse dans l'esprit pour rétablir ses parlemens, se donner un connétable ; assez de probité pour récompenser tous les dévouemens, tous les services ; assez de grandeur d'ame pour faire tête aux orages, pour enlever la victoire, pour consoler et ramener les vaincus * ». Soumise aux volontés de son royal époux, elle fit preuve de la plus généreuse abnégation d'elle-même, et immola son grand caractère avec la plus vertueuse résignation. Tant que le nom français ne sera pas effacé des annales du monde, Marie-Antoinette aura un autel dans tous les cœurs où son souvenir rappellera ce que la grace a de plus séduisant, la beauté de plus enchanteur, la grandeur de plus éclatant, l'infortune de plus cruel, et le courage de plus sublime.

Cet affreux événement causa parmi les émigrés une douleur profonde qui altéra nécessairement la joie qu'ils éprouvaient de se retrouver sur le sol de la patrie. Il redoubla leur courage ; car il restait encore d'illustres victimes à arracher à la fureur de lâches assassins, un

* Lafont d'Aussonne. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France.*

jeune roi captif, la sœur et la fille de Louis XVI, modèles de tout ce qu'il y a de plus pur et de plus digne d'être vénéré sur la terre!

Un doux espoir ranimait le cœur des fidèles : la ville de Haguenau était au pouvoir des armées coalisées, le prince de Condé y avait été reçu avec des démonstrations de la plus vive allégresse. Les habitans de la province lui envoyèrent une députation chargée de lui transmettre les vœux exprimés dans le discours suivant :

« Nous voulons être libres, disaient ces habitans; mais de cette liberté qui se concilie avec les lois éternelles de la justice, de la morale et de l'humanité; et non pas avec cette licence qui permet tous les actes de déraison, et qui ne s'oppose point aux débordemens des passions les plus honteuses. On a proclamé l'indépendance, l'égalité, et nous sommes forcés d'obéir à des hommes plus durs, plus tortionnaires, plus insolens, plus inquisiteurs que les pachas et les beys de l'empire ottoman; on nous a parlé de la régénération des mœurs, et tout ce que nos ancêtres ont honoré, adoré, est foulé aux pieds et livré aux insultes des hommes corrompus; on a déclaré la propriété inviolable, et tous les jours on nous enlève notre

propre subsistance ; on a décrété la liberté individuelle, et, à chaque heure, à chaque minute, les citoyens sont arrachés de leur domicile, des bras de leurs pères, de leurs épouses, de leurs enfans ! Prince, vous êtes envoyé du ciel pour faire cesser tant de misères ; appelez-nous, guidez-nous, et nous vous suivrons partout où l'exigera le salut de notre Roi captif et de la monarchie ; nous sommes ici les organes de la voix publique : c'est l'Alsace entière qui vous parle par notre bouche. »

Hélas ! le prince de Condé ne pouvait accueillir la demande de ces sujets fidèles ; il ne lui était pas permis de recevoir sous le drapeau des lys tous les Français dévoués à la monarchie ; et tandis qu'il se trouvait dans l'obligation de remercier ces sujets fidèles de leurs nobles sentimens, ceux-ci voyaient les Autrichiens arborer leurs armes dans un pays français, revêtir de la livrée de leur souverain nos postillons, et annoncer un esprit de conquête et d'envahissement plutôt qu'un généreux effort en faveur de la monarchie française. C'est un tort impardonnable ; il ne provenait sans doute pas directement des souverains coalisés, mais des hommes de leurs conseils qui érigeaient un faux système bien contraire aux intérêts de leur

pays comme à ceux de la France. Si les rois avaient eu la prévoyance de tout ce que les agitations de la France pouvaient causer de malheurs et d'humiliations aux nations et aux couronnes, leur alliance se serait formée dans des principes conservateurs, et nous n'aurions pas vu les vieux erremens de la politique envahissante se mêler à une cause aussi noble. L'expérience est venue aux rois comme elle nous vient à tous, après les fautes et leur punition. Il est certain que dès l'instant que les habitans des frontières ne virent point de droiture dans les intentions de l'étranger, ils cessèrent de le considérer comme un libérateur; cela eut le triste résultat d'ajouter l'exaltation militaire à l'exaltation révolutionnaire, et de refroidir en France le zèle des partisans de la royauté, jusqu'à les porter à trouver momentanément quelque chose de juste, pour ainsi-dire, dans la manière dont un conquérant vengea plus tard l'honneur du territoire.

Que de douleurs venaient donc sans cesse déchirer le cœur du prince de Condé et de ses nobles compagnons! « Si je ne mettais pas Dieu « au nombre des majestés armées contre les « jacobins, disait-il un jour, je craindrais fort « pour le triomphe de la justice. » Quoique les

chances fussent très-favorables pour marcher sur Strasbourg, les coalisés n'entreprirent aucune de ces actions éclatantes qui glacent d'effroi un ennemi déjà épouvanté : la cause en est dans la mésintelligence qui régnait entre les Prussiens et les Autrichiens, et l'on fixe à cette époque le projet que forma le roi de Prusse de se retirer de la coalition. Leurs armées respectives avaient plutôt l'air de s'observer en ennemies, que de marcher de concert, et l'on prétend que Frédéric-Guillaume avait donné l'ordre à ses généraux de n'agir que dans les cas absolument nécessaires pour le salut des armées combinées. Faut-il s'étonner que les républicains aient fini par battre complétement ces puissances, et qu'ils aient été dicter des lois aux têtes couronnées dans toutes les capitales de l'Europe !

L'armée de Condé, étrangère à toutes les ruses diplomatiques, n'avait qu'un sentiment, celui de combattre et de vaincre pour affranchir son malheureux pays. Un autre sentiment l'animait encore, celui de l'humanité, de la générosité envers ses adversaires, quel que soit le fanatisme révolutionnaire qui les aveuglât : en voici un exemple. Un fournisseur de l'armée française fut fait prisonnier. Des bourgeois de Strasbourg qu'il avait persécutés comme roya-

listes, le signalèrent comme se mêlant en outre d'espionnage, et engageaient le prince à le traiter de la même manière que les républicains en usaient avec les royalistes. « Non, répondit le « guerrier, point de représailles ! que jamais « on ne me le propose. Je ne veux pas punir « un crime par un crime. Si cet homme est un « espion, qu'on le juge; mais auparavant qu'on « me l'amène. » On va le chercher aussitôt, et il résulte clairement des explications qu'il donne, qu'écarté du chemin, suivi par les voitures qu'il conduisait à l'armée républicaine, il était tombé, par mégarde, dans un poste de Condéens. « On dit que vous êtes un grand pa- « triote ? ajouta le prince. — Oui, général, « répondit le fournisseur, Vive la république « est ma devise. — Ah ! s'écria le prince, à « coup-sûr cet homme n'est pas un espion ; il « a trop de franchise pour faire ce vilain mé- « tier. Qu'on le reconduise aux avant-postes. » Emerveillé de cette grandeur d'âme, le fournisseur disait aux soldats qui l'accompagnaient : « Votre général Condé est un brave homme, « je le proclamerai ainsi partout où je me trou- « verai. Oui, un brave et respectable homme ! « je n'aurais pas cru cela; il serait *digne* d'être « républicain. »

Le républicain qui parlait ainsi fut bientôt à même de juger que les hommes de son parti n'étaient que des *indignes ;* car, pour le solder de ses fournitures sans bourse délier, ils l'envoyèrent à l'échafaud sous le prétexte qu'il avait voulu détruire la santé des troupes par des vivres de mauvaise qualité *.

Nous passons sur une infinité de combats partiels où les corps de l'armée de Condé se trouvèrent engagés, pour ne rendre compte que des affaires majeures ; il nous faudrait trop multiplier les volumes pour mettre sous les yeux du lecteur tous les chocs soutenus si vaillamment par ces braves. Mais voici un trait bien honorable qui eut lieu pendant le siége du Fort-Louis. Deux sous-officiers de la légion de Mirabeau, retranchés sur le bord d'un ruisseau, derrière un caisson et deux fourgons à moitié brisés, luttèrent près d'une heure contre l'attaque d'une compagnie entière, dont ils mirent bas plus de

* Parmi toutes les victimes immolées pour n'avoir point à jour payer quelque créance, nous citerons le général Miaczinsky. Le jour qu'il devait être jugé, le rédacteur du journal du soir alla trouver le père du député André Dumont, qui était un des jurés du tribunal révolutionnaire, et lui demanda quelle serait l'issue de l'affaire de Miaczinsky : « La République lui doit 2,000,000, répondit le juré : écris qu'il est mort.

trente hommes, en tirant presque à bout portant, et en repoussant, avec la baïonnette, les téméraires qui voulaient forcer leur petit retranchement. Ils avaient ramassé dans les gibernes de leurs camarades, tués à côté d'eux, une grande quantité de cartouches, et ils brûlèrent jusqu'à la dernière amorce. Accablés par le nombre, ils furent faits prisonniers. Les républicains, irrités de leur résistance, s'apprêtaient à leur donner la mort, lorsque le capitaine s'adressant à ses soldats, leur dit : « Camarades, qui de nous n'estime pas la valeur? qui de nous ne voudrait pas s'être signalé comme ces deux braves? N'ayons pas à regretter d'avoir assassiné des hommes que nous admirons. Si une loi barbare nous ordonne de fusiller les royalistes qui tombent entre nos mains, une autre loi plus sacrée, celle de l'honneur, nous prescrit d'oublier des ordres trop affreux. Relâchons nos prisonniers, embrassons-les ; quand ils rentreront au camp ennemi, ils publieront que les républicains ne sont pas tous altérés du sang des Français qu'ils combattent, et le prince de Condé, qui a tant de fois sauvé la vie à nos compagnons d'armes, en empêchant qu'on n'usât de représailles contre eux, verra que parmi nous il est des cœurs reconnaissans. » Lorsque

les deux émigrés instruisirent le prince de Condé de cette belle action : « Elle ne m'étonne pas, « leur dit-il, le soldat français n'a point soif du « sang; il n'y a d'inhumain et de monstrueux « dans les phalanges qui sont devant nous, que « les proconsuls de la Convention. »

Il est beau de voir un guerrier rendre justice aux soldats de son pays, quoiqu'il soit forcé de les combattre. Ces soldats ne pensaient pas qu'ils travaillassent à consolider la tyrannie sous laquelle ont gémi leurs concitoyens : soumis au gouvernement quel qu'il fût, en vertu des lois de la subordination, ne vivant que dans les camps, ne s'occupant point des factions, ils croyaient se battre pour une belle cause. Uniquement occupés de marches, de batailles, de gloire militaire, ils ne songeaient qu'à la défense du sol qui les avait vu naître.

Un royaliste dévoué, écrivain illustre, M. le vicomte de Châteaubriand, pair de France, a dit :

« Notre armée a étendu le voile de sa gloire sur le tableau hideux de la révolution; elle a enveloppé les plaies de la patrie dans les replis de ses drapeaux triomphans. Elle ne participa point à la mort du plus vertueux des rois. Elle refusa de fusiller les émigrés prisonniers.

Elle ne put, il est vrai, prévenir tous nos excès; mais du moins elle jeta sa vaillante épée dans un des bassins de la balance, pour servir de contrepoids à la hache révolutionnaire* »

C'est ici, sans doute, le lieu de rendre à chacun la justice qui lui est due, et de faire supporter à ces infâmes proconsuls qu'on envoyait dans les départemens et aux armées le poids des excès en tous genres dus à leur fureur. C'est en effet du sein de la Convention, foyer de tous les crimes, et qui ne peut être comparée qu'au conseil tenu par les démons, tel qu'il est représenté dans Milton, que sortaient ces Arimanes qui, par leurs discours, leurs proclamations et leurs exemples, encourageaient les scélérats, ajoutaient au délire des têtes échauffées dans les clubs, et portaient en même temps la consternation et l'effroi dans l'âme de tous les gens de bien. C'est à eux qu'il faut attribuer en grande partie l'égarement et par suite les excès de quelques troupes durant les premières campagnes de la guerre de la révolution, excès que les chefs bien souvent n'osaient ou ne pouvaient réprimer, parce qu'ils étaient intimidés eux-mêmes par ces hommes revêtus de pouvoirs

* Discours sur la loi de recrutement, prononcé à la chambre des Pairs, le 2 mars 1818.

illimités, qui destituaient, incarcéraient et envoyaient au tribunal révolutionnaire avec moins de formalités que n'en eût mis le plus fier sultan. Nous serons également assez justes à l'égard de cette Convention, pour reconnaître qu'il s'y trouvait des hommes pour lesquels la justice et l'humanité n'étaient pas des mots vides de sens; mais ces hommes étaient guillotinés, proscrits, incarcérés ou glacés d'effroi; en sorte qu'on peut dire avec vérité de ce prétendu corps législatif, qu'il n'a offert, pendant près de deux ans, à la France épouvantée, qu'un assemblage tel que les annales du monde ne présentent rien de pareil.

Nous rentrerons dans notre sujet par le récit d'un de ces traits magnanimes qui peignent si bien le caractère français. Quelques jours après le noble procédé du capitaine républicain envers les deux émigrés de la légion de Mirabeau, le duc d'Enghien, accompagné de son état-major, rencontre un convoi considérable de prisonniers français blessés, qu'on évacuait d'une ville sur une autre. Il commande halte à son cortége, le fait mettre en ligne sur la route, et ne dédaigne point d'accorder les honneurs militaires à des adversaires dans lesquels son cœur généreux se plaît à ne voir que de coura-

geux compatriotes. Quel touchant hommage rendu à la valeur française et au malheur! Aussi, malgré le fanatisme républicain dans lequel on cherchait à entraîner les soldats, il n'y eut pas un de ces infortunés qui, pénétré d'un si noble procédé, ne criât : *Vive le duc d'Enghien!* Des traits de cette nature rafraîchissent l'âme, et la reposent des scènes de carnage et de destruction que nous sommes trop souvent obligés de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Non, certes, le Français n'est pas cruel lorsqu'il est abandonné à son propre mouvement, et les crimes de la révolution ne peuvent pas plus retomber sur la nation française que les assassinats commis par une bande de brigands dans une forêt ne peuvent retomber sur les villageois qui l'avoisinent. Dans les révoltes, dans les émeutes, il y a les meneurs qui sont les gens vraiment coupables, les autres ne sont pour la plupart que des hommes égarés. Par exemple, pourrait-on jamais croire que ce fût par la volonté de la masse qu'un bataillon levé dans le département de la Corrèze en 1793, prit le nom de *Bataillon de la guillotine,* et qu'il fit peindre sur son drapeau la représentation de l'exécution du roi? Une telle horreur ne pouvait provenir

que de l'atrocité des hommes placés à la tête de cette hideuse cohorte. Elle se trouvait au Fort-Louis, lorsque cette place capitula le 14 novembre, et nous venons de voir que le corps de Condé faisait partie des asssiégeans. Certes, si jamais de cruelles représailles pouvaient être justifiées, je crois qu'on eût pu trouver en cette circonstance des raisons spécieuses... Ce bataillon, comme les autres troupes de la garnison, fut envoyé prisonnier de guerre dans le Bannat de Temeswar. Il faut dire qu'avant de sortir de la place où, selon la capitulation, il devait déposer ses armes au pied des glacis, ses chefs avaient eu assez de pudeur pour faire disparaître les horribles insignes du drapeau ; à coup sûr, celui-là n'était pas le *drapeau sans tache.*

Le 24 du même mois, monseigneur le prince de Condé annonça à son corps d'armée, que le régent venait de quitter Hamm pour se rendre dans le Midi, où des événemens intéressans réclamaient sa présence. En effet, les royalistes de Marseille s'étaient prononcés contre les anarchistes. Lyon avait totalement secoué le joug honteux de la Convention dès le mois de juin ; mais abandonnée à elle-même, cette ville courageuse, après avoir soutenu un siége mémorable, sous le commandement du comte de

Précy, était retombée au pouvoir des conventionnels, au mois d'octobre suivant*. Au mois d'août, Toulon avait arboré le drapeau blanc; l'amiral Trogoff, Van-Kempen, Imbert, et la plus grande partie de la flotte s'était réunie aux royalistes. Le jeune Louis XVII avait été proclamé solennellement, et une députation des Toulonnais était venue apporter ces importantes nouvelles aux princes français. C'est dans cette ville que voulait se rendre le régent.

La Vendée continuait de combattre glorieusement pour son Dieu et pour son Roi, les émigrés espéraient donc voir triompher la sainteté de leur cause, et pleins d'une nouvelle ardeur, ils se battirent comme des lions à l'affaire de Berstheim, village à jamais célèbre par la bra-

* Parmi les traits d'un dévouement sans bornes, nous citerons celui de M. Chappuis-Maubourg, l'un des meilleurs officiers de l'artillerie française. Étant condamné à être fusillé pour avoir puissamment contribué à la défense de Lyon, on lui offrit cependant la vie, à condition qu'il prendrait du service dans l'armée républicaine ; mais il rejeta fièrement cette offre, qu'on réitéra encore vainement au moment de son supplice : il mourut en criant : *Vive le roi !* 30,000 Français avaient été moissonnés dans les opérations de ce siége ; 5,500 périrent ensuite par le fer de la guillotine, les mitraillades et les fusillades. On rassemblait les condamnés dans une plaine, on tirait dessus à mitraille, et l'on achevait à coup de baïonnettes ceux que le canon n'avait pas tués.

voure qu'y déploya l'armée de Condé, dans les premiers jours de décembre. Pris et repris successivement par les royalistes et les républicains, l'acharnement fut des plus opiniâtres de part et d'autre. Là, combattit comme un soldat, ce chef des Condéens dont l'existence pourtant était si chère aux fidèles réunis sous ses étendards. A cheval, en avant de ses chasseurs nobles, brillant de cette valeur qu'on vit tant de fois sur le front des guerriers de son nom, le prince de Condé, oubliait que la gloire de celui qui commande n'est pas où le péril est le plus grand; on le vit s'élancer avec sa cavalerie, comme Henri IV, à Fontaine-Française, lorsqu'à la tête de trois cents chevaux, le Béarnais s'écriait : « Amis, faites comme je vais faire. »

Le maréchal-de-camp baron d'Allonville pénètre le premier dans les rangs ennemis; nouveau Décius, c'est au prix de la vie qu'il ouvre cette route glorieuse; mais il combat aux cris de *vive le Roi!* jusqu'à ce qu'il tombe percé de coups. On a retenu ces paroles du prince de Condé aux chevaliers français qui se précipitaient à la baïonnette sur le village : « Messieurs, vous êtes tous des Bayards, mais je « passe mon épée au travers du corps de celui

« qui y entrera avant moi. » En effet, il y entra le premier.

Les ducs de Bourbon et d'Enghien, animant les escadrons par leur intrépidité, faillirent perdre la vie dans ces journées mémorables. Le premier, entraîné par son courage au milieu de la cavalerie républicaine, est entouré, assailli ; il est blessé d'un coup de sabre ; sa valeur s'en irrite, il combat, se défend en héros, parvient à se dégager ; et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que maître de la vie du cavalier qui vient de le blesser et qui lui demande quartier : « Tu es Français, lui dit-il, « éloigne-toi ; jamais la main d'un Bourbon « n'égorgera un soldat honoré d'un si beau « titre. » La gravité de sa blessure le force à se retirer et à laisser le commandement à son fils. Qu'on juge par la tendre affection qu'ils se portent, de la sollicitude du duc d'Enghien sur l'état où se trouve l'auteur de ses jours ! son ardeur martiale semble s'en accroître, il ne combat plus seulement pour son roi, il a en outre son père à venger. Chargeant à la tête des chevaliers de la couronne, il fait mordre la poussière à quiconque ose lui résister : telle est sa témérité, qu'il s'élance au milieu de la mêlée ; son habit est déchiré de deux coups de

baïonnette; il prend quatre pièces de canon à l'ennemi. Lorsqu'après cette affaire sanglante, courant aussitôt calmer ses inquiétudes sur la situation alarmante d'un père chéri, vénéré, il a la douce satisfaction d'entendre ce prince le rassurer, et lui dire dans un sublime oubli de soi-même : « Mon fils, votre cœur a acquitté « la dette de la nature, et je vous sais plus gré « encore d'avoir satisfait en même temps aux « devoirs sacrés que vous imposent votre nom « et l'honneur. »

Dans cette même affaire, le chevalier de Bruslart, ancien lieutenant au régiment de Lyonnais, et volontaire dans la légion de Mirabeau, pénètre à la tête de six hommes dans une maison où se trouvaient quarante soldats républicains; il brûle la cervelle aux deux premiers qui se présentent, tombe sur le reste à coups de sabre, tue ou blesse tous ceux qui ne parviennent pas assez promptement à se sauver par les fenêtres, et en ramène neuf prisonniers qu'il présente au prince de Condé avec le cheval du commandant dont il s'était emparé.

Les républicains s'étaient jeté sur l'étendard des chevaliers de la couronne; mais le brave à qui il était confié perça de sa lance les fougueux ennemis qui, avant de rendre l'âme

purent encore y lire l'inscription *pour Dieu et le roi*.

Le chevalier Durand, officier d'artillerie avait été blessé dans cette affaire. Pendant sa guérison une somme d'argent lui est remise, avec un billet écrit au crayon et conçu en ces termes : « Vous avez été blessé il y a huit jours ; « votre position vous fait un devoir d'accepter « ce secours ; la mienne m'en fait un de vous « l'offrir ; il vient de celui qui sera toujours, « pour vous, votre ancien sergent. » Quel était cet ancien sergent? Pichegru. Lorsqu'il entra dans la carrière militaire, en 1783, en s'enrôlant dans le régiment d'artillerie de Besançon, ce fut M. le chevalier Durand qui reçut son engagement ; et ce capitaine qui ne tarda pas à reconnaître le mérite du nouveau soldat, devint son protecteur. Pichegru lui avait dû ses premiers grades ; son talent, ses hautes qualités et les circonstances favorables de la révolution avaient achevé l'élévation dont nous le voyons déjà se montrer si digne.

Plus tard, le prince de Hohenlohe ayant été fait prisonnier de guerre, Pichegru lui fit les honneurs de son quartier-général avec toute la politesse et l'urbanité des anciens preux, et bientôt le prisonnier si dévoué aux Bourbons,

et le général qui devait un jour se sacrifier pour eux, se devinèrent et se comprirent. L'échange du prince ayant été demandé et obtenu, en prenant congé, il ne put se séparer de son hôte sans lui parler de sa haute estime et de toute sa reconnaissance. C'était peu pour le général Pichegru d'avoir pourvu aux premiers besoins de son ancien capitaine; il était dominé par la pensée de lui assurer un avenir : « Votre « altesse, dit-il à son prisonnier, ne peut « rien pour moi, mais elle peut tout pour un « officier de l'armée du prince, qui a eu le « malheur d'être blessé; je vous prie de faire « pour lui tout ce que vous voudriez faire pour « moi : c'est mon ancien capitaine; il se nomme « M. Durand; c'est un des officiers les plus dis- « tingués que je connaisse. » Peu de temps après, le chevalier Durand fut nommé colonel-commandant du régiment de Hohenlohe, et lorsqu'en 1798, ce prince donna sa démission, ce fut en faveur du chevalier, dont ce régiment prit le nom; le prince de Condé se trouvant heureux de prouver à la fois, son estime pour la bravoure de ce vaillant officier, et de reconnaître le dévouement aux Bourbons, dont alors son illustre ancien sergent avait donné tant de preuves.

Revenons à Bersthein. Ce n'est pas sans une perte notable et beaucoup de sang versé que les émigrés remportèrent l'avantage dans ces glorieux combats. Parmi une foule de traits admirables, nous citerons encore ceux-ci :

Le maréchal-de-camp d'Aigremont, au moment de fondre sur l'ennemi, reçoit une balle dans le bras gauche, son neveu lui parle d'aller se faire panser : « Ce n'est pas le moment, dit-il ; » et il mène son escadron à la charge.

Cinq cavaliers de la légion de Mirabeau sont enveloppés par soixante dragons qui leur crient de se rendre : « Non, répondent-ils, mourons s'il le faut ; » et ils se mettent à sabrer leurs adversaires aux cris de *vive le Roi !* mais accablés par le nombre, ils tombent percés de coups.

On plaignait le chevalier de Laval, du Languedoc, qui venait de perdre son fils, le seul qu'il eut. « Mon fils, dit-il, était à sa place, il « est mort pour la plus belle des causes, j'en « fait le sacrifice avec résignation. »

Le bailli de Saint-Sulpice, et le baron d'Armur, au moment de laisser la vie sur le champ de bataille, demandent si l'on est vainqueur? « Oui, répond un camarade. *Vive le Roi ! vive « Condé !* dit chacun d'eux ; je meurs content. »

Le bailli de Saint-Sulpice, vieillard âgé de

soixante-douze ans, riche, accoutumé précédemment à toutes les habitudes de l'opulence, n'en avait pas moins fait la campagne comme simple cavalier. On parvint à le transporter à Haguenau ; mais ce respectable et valeureux condéen ne survécut que vingt-quatre heures à ses blessures.

Un chirurgien veut s'occuper du chevalier de Goy du Vivier, mortellement blessé. « — Pansez monsieur, dit-il en montrant un autre gentilhomme ; — je suis légèrement blessé, répond celui-ci. — Je n'en reviendrai pas, réplique M. de Goy ; c'est à celui à qui on peut rendre la vie qu'il faut donner des soins. » Noble et généreux débat !

Le comte de Saint-Paër est assailli par quatre cavaliers qui le culbutent, et à coups de sabre hachent le bâton de l'étendard qu'il porte. Il en place aussitôt la bannière sur sa poitrine, et, par une vigoureuse résistance, il donne le temps à ses camarades de venir à son secours et de sauver l'étendard.

Le chevalier de Guilhem, ancien capitaine au régiment de Beauvoisis, a le pied gauche brisé par un boulet ; saisissant alors le fusil d'un ennemi tué, il s'appuie dessus et ne quitte sa compagnie qu'après le combat. Ce brave

subit l'amputation de la jambe à Wurtzbourg, et il fit les campagnes suivantes sur un cheval que le roi lui donna.

Dans cette journée fut aussi blessé M. de Firmas, officier au régiment de Hohenlohe, qui, deux ans auparavant, avait contribué à sauver la vie à monseigneur le prince de Condé, en arrêtant l'assassin Buzelot.

M. de Martignac, maréchal de camp, est frappé d'un boulet qui ne lui laisse que quelques momens à vivre; son seul regret est de mourir sans avoir vu le triomphe de la légitimité. « Adieu, mes amis, dit-il aux gentilshommes qu'il commande; soyez plus heureux que moi! »

Le comte de Barras, officier de marine, frère du directeur républicain, et servant dans l'infanterie noble, a les deux jambes emportées; il voit arriver le duc de Bourbon, blessé lui-même, qui lui témoigne de l'intérêt sur son état. « Monseigneur, réplique le comte, je regrette peu des membres perdus dans une aussi belle journée, et je donnerais volontiers tout mon sang pour que votre Altesse ne fût pas blessée. »

Un soldat de Mirabeau ayant une cuisse emportée, jetait les hauts cris: « Songez, mon ami,

lui dit M. de Barras, que votre Dieu est mort sur la croix, et votre roi sur un échafaud, nous devons nous trouver heureux de mourir pour leur cause. » Le courage surnaturel de ce valeureux officier prolongea encore sa vie de deux mois, pendant lesquels il éprouva les plus cruelles souffrances.

Le marquis d'Ecquevilly, chargeant à la tête de la première division de cavalerie noble, s'empara de deux pièces de canon qui s'appelaient *le Satyre* et *le Libéral*; singulier rapprochement de noms pour les royalistes, qui assimilent avec raison certains libéraux du jour aux satyres politiques de 1789.

On ne saurait rapporter tous les traits de bravoure et de dévouement de ces nobles et généreux défenseurs de la monarchie, qui se plaisaient à payer la vaillance républicaine de la même admiration qu'ils savaient inspirer par la leur : « Il n'y a rien d'égal à la valeur des « Français royalistes, que celle des Français « républicains, écrivait dans cette journée le duc d'Enghien. » Après ce combat glorieux, le général autrichien vint visiter le prince de Condé, qui lui dit : « Eh bien ! monsieur le « maréchal, comment trouvez-vous ma petite « infanterie ? — Monseigneur, elle grandit

« au feu, répondit Wurmser. » L'empereur François II écrivit, à cette occasion, la lettre suivante à monseigneur le prince de Condé :

« Monsieur mon cousin, mon général de cavalerie, le comte de Wurmser, m'a rendu compte, en diverses occasions, et principalement dans la relation de la journée du 2 de ce mois, de la haute valeur et des grands talens militaires que votre Altesse n'a cessé de déployer dans cette guerre contre les ennemis sacriléges de la religion, des trônes, et de tout bonheur social. Le comte de Wurmser a rendu justice, en même temps, aux preuves multipliées de bonne conduite et d'intrépidité que donnent les fidèles corps français qui combattent sous ses ordres. Ces témoignages ne peuvent que redoubler mes sentimens pour un prince digne héritier de la gloire de ses ancêtres. Mon intérêt pour une noblesse dont la bravoure égale l'infortune, s'en accroît encore. J'en désire avec plus d'ardeur que les efforts des puissances coalisées parviennent enfin à mettre un terme aux maux extrêmes de la France, et que je trouve, dans un événement aussi désirable, une nouvelle occasion de prouver à votre Altesse l'estime particulière avec laquelle je suis, etc. »

Monseigneur le comte d'Artois adressa au prince de Condé cette lettre, datée de Hamm, le 8 décembre :

« Avec quel intérêt et quelle joie mêlée de douleur, j'ai lu, mon cher cousin, les détails des journées des 1er et 2 décembre ! La noblesse française est trop connue de l'univers pour que rien puisse ajouter à sa renommée ; mais elle se couvre d'une nouvelle gloire sous vos ordres, et j'en jouis autant pour vous que pour elle. Dites de ma part à vos intrépides compagnons d'armes que si l'honneur ne m'appelait pas ailleurs, que si un devoir pénible, mais nécessaire, ne me retenait pas, rien ne pourrait me consoler de n'avoir point partagé avec eux les dangers de ces mémorables journées, et de n'avoir pas vu couler mon sang avec celui de votre excellent fils. J'en verse des larmes de regret : mais la noblesse française doit compter sur moi, comme je compte sur elle, et je réponds de la bien servir. »

Le prince de Condé fit publier, à l'ordre de son armée, les trois lettres suivantes, qu'il reçut peu de temps après :

Lettre du Régent au Prince de Condé.

« Ce n'est qu'en arrivant ici, mon cher cousin, que j'ai reçu avec quelque certitude, la nouvelle de la glorieuse affaire du 2 de ce mois, dont un bruit vague m'avait entretenu sur mon chemin. Il me serait difficile de vous exprimer la joie qu'elle m'a causée ; ce n'est pas assurément que je doutasse de ce que peut la valeur de la noblesse française ; mais il était temps que l'on connût, dans ce moment, ce qu'elle peut toute seule pour son roi.

« Cette joie serait cruellement empoisonnée, s'il me restait la moindre inquiétude sur la blessure de votre fils (le duc de Bourbon) ; mais, tranquille à cet égard, je vous félicite de cette blessure même, et de la conduite que son fils (le duc d'Enghien) et lui ont tenue. Jouissez, mon cher cousin, de cette belle journée, comme bon Français, comme général, comme vaillant chevalier et comme père. Pour moi, indépendamment de ma tendre amitié pour vous, et du bien de l'État, je dois vous avouer que mon amour-propre jouit de voir trois héros de mon sang, où, jusqu'à présent, je n'étais sûr de n'en trouver qu'un ; mais mon sentiment

pour vous ne doit pas me faire oublier cette brave noblesse qui s'est si fort distinguée sous vos ordres. Parlez-lui bien du double plaisir que je ressens de sa conduite, et comme gentilhomme et comme régent du royaume. »

Lettre du Régent au duc de Bourbon.

« Je reçois, en arrivant ici, mon cher cousin, la nouvelle certaine de la gloire que vous venez d'acquérir, et de la blessure que vous avez reçue. Cette dernière aurait empoisonné toute la joie de la première, si je n'avais su en même temps qu'elle n'est pas dangereuse. Je vous avoue que je vous l'envie; cependant je vous aime trop sincèrement pour ne pas vous en féliciter de tout mon cœur, en souhaitant cependant que pareille chose ne vous arrive plus. Ce n'est ni comme parent, ni comme ami, que je vous parle ainsi : c'est comme régent du royaume; c'est parce que je sens mieux que personne la perte que l'État ferait en vous perdant.

« Adieu, mon cher cousin; puissiez-vous être bientôt guéri, et voler à de nouvelles victoires! Vous connaissez ma tendre amitié pour vous. »

Lettre du Régent au duc d'Enghien.

« J'ai appris, mon cher cousin, avec un plaisir que mon amour-propre pour mon sang, et l'amitié que vous me connaissez pour vous, vous expliqueront facilement, la gloire que vous avez acquise à la journée du 2 de ce mois. Vous êtes à l'âge, et vous portez le nom du vainqueur de Rocroi; son sang coule dans vos veines; vous venez de retracer sa valeur, vous avez devant les yeux l'exemple d'un père et d'un grand-père au-dessus de tous les éloges. Que de motifs d'espérer que vous serez un jour la gloire et l'appui de l'État! Vous pouvez croire, vous aimant comme je le fais, que je jouis bien sincèrement de ces heureux présages. »

Par leur date de Turin, le 28 décembre, ces lettres indiquent assez que le but du voyage du régent était manqué. La ville de Toulon n'étant point secondée comme elle aurait dû l'être par les forces combinées de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Sardaigne, avait été reprise par les républicains le 19; on évalue à 14,000 le nombre d'habitans qui émigrèrent lors du départ des coalisés, pour se soustraire à la fureur des révolutionnaires; les proconsuls de la Con-

vention appliquèrent à ces fugitifs les lois terribles sur l'émigration, sans épargner davantage les habitans qui restèrent. Quatre ans après on les poursuivait encore. Ecoutons ce que disait à la tribune le député Tronçon-Ducoudray, le 10 septembre 1797 :

« Je respecte la liberté, j'adore cette divinité des âmes droites et sensibles; mais j'ai frémi d'horreur quand j'ai vu d'impies sacrificateurs amonceler autour d'elle les victimes humaines, et je frémis d'indignation quand je vois l'implacable génie révolutionnaire pardonner si facilement aux bourreaux, et poursuivre avec tant de fureur des malheureux échappés de l'autel... Songez aux effroyables châtimens qui ont suivi l'entrée de l'armée républicaine dans Toulon *; venez avec moi dans ces murs, où de toutes parts les échafauds sont dressés. Entendez-vous ces hommes de sang et de boue, qui se disent chargés de la justice nationale? Aujourd'hui quatorze têtes, demain seize encore. Les tribunaux, s'écrient-ils, vont trop lentement; il fallait des commissions popu-

* Celui qui commandait l'artillerie à ce siége écrivait à la Convention : « Les royalistes qui ont échappé à la mitraille « ont été achevés avec le sabre de la liberté et la baïonnette « de l'égalité. » Quel était cet officier? Buonaparte.

laires.... Enfin la justice va d'un pas rapide, disent les bourreaux, et en effet, suivant eux-mêmes, deux cents victimes tombent par jour!... En faut-il plus encore? entrez avec moi dans ce champ de mort, dans ce champ où, sur une invitation solennelle, une foule de citoyens se rassemblent pour entendre des paroles de pardon; trois mille sont réunis; tout à coup l'airain tonne, huit cents tombent frappés! une voix perfide encourage les autres à se relever; l'espérance, dernier sentiment des malheureux, les trompe une seconde fois : ils se lèvent, une seconde décharge les achève.... Et je n'ai pas tout dit encore. De son sabre nu, le chef de ces exécrables assassins va soulever les victimes pour s'assurer si elles respirent; il écoute dans cette horrible solitude s'il échappe au loin quelques gémissemens; il court où un soupir l'appelle, et.... mais je m'arrête, je laisse tomber le voile sur cet affreux tableau.... Et l'on veut encore des vengeances! Ceux que le glaive a moissonnés dans Toulon, ceux que l'anarchie a poursuivis au dehors, ceux qui sont morts de misère sur une terre étrangère ou parmi nous, offrent un total effrayant de quinze à dix-huit mille.... La violence a traîné à sa suite toutes les fureurs des passions, toute la perversité du

crime, tous les scandales qui indignent la vertu, toutes les barbaries qui font frémir l'humanité, tous les fléaux auxquels notre déplorable espèce puisse être condamnée. Qu'en est-il résulté? une horreur universelle pour le régime révolutionnaire, une horreur profonde, une horreur que rien ne vaincra, une horreur toute nationale. »

En arrivant à Turin, le Régent apprit le malheur des braves Toulonnais; mille réflexions tristes et pénibles agitèrent son esprit et navrèrent son cœur.

« Si, après la prise de Toulon, l'Espagne eût opéré sans délai sur la côte du Languedoc, un débarquement projeté, les royalistes du Midi se sentant appuyés efficacement, seraient devenus, par cette double expédition, les plus forts, et jamais Toulon ne serait retombé au pouvoir des révolutionnaires. Le Régent y serait arrivé, et par sa sagesse, il aurait réuni tous les esprits. Toulon serait devenu le point de ralliement de tous les émigrés en état de porter les armes, répandus en Italie et en Espagne. Les vaisseaux du roi commandés par nos anciens officiers, et réunis à la flotte espagnole, auraient pu porter des secours sur tous les points de la côte, et les révolutionnaires, placés

entre le feu des Lyonnais, des Toulonnais, des Espagnols, des Savoyards, et harcelés de tous côtés par des insurrections royalistes, auraient été forcés d'abandonner les provinces méridionales. Au contraire, la Convention battit et dispersa les forces départementales, soumit Lyon, reprit Toulon, répandit la terreur dans le Midi, où l'armée Espagnole, affaiblie et attaquée dans les Pyrénées mêmes, était hors d'état d'opposer une résistance glorieuse *. »

Cette campagne de 1793 se termina sur le Rhin comme celle de 1792 en Champagne, par une retraite qui laissa le Palatinat et une partie de l'Allemagne en proie au ravage des républicains. Durant cette retraite, l'armée de Condé eut souvent occasion de faire preuve de sa vaillance, en soutenant le choc d'un ennemi bien supérieur en nombre. Dans un de ces combats, un cavalier républicain harcelait un émigré de la légion de Mirabeau, et au moment où le sabre était levé sur sa tête, le légionnaire renverse son ennemi d'un coup de fusil. Il va pour s'emparer du cheval.... Que l'on juge de sa surprise et de sa douleur! Dans le blessé il reconnaît son propre frère!!! Il le transporte à

* Alphonse de Beauchamp.

l'ambulance du prince de Condé, les plus grands soins lui sont prodigués ; il est bientôt rétabli. L'opinion politique l'emporte alors sur l'amitié fraternelle; le républicain rejoint ses drapeaux, et les deux frères se retrouvent dans l'affreuse possibilité de se donner de nouveau la mort.... Cruel effet des révolutions et des discordes civiles!

Heureusement que dans tout le cours de cette histoire, nous avons successivement à mettre sous les yeux du lecteur des actions si nobles et si généreuses, de la part des émigrés surtout, que du moins elles consolent un moment l'homme sensible du débordement et de la violence des passions humaines dans les crises politiques. Dans cette même retraite, une famille éplorée vint se jeter aux genoux du prince de Condé, et le supplier de prendre pitié d'elle. L'habitation de ces malheureux, ainsi que leurs granges et tout ce qu'ils possédaient, venaient d'être réduits en cendres par l'effet d'une batterie de vingt-quatre pièces de canon, dont les républicains avaient dirigé le feu sur le village de Winterhausen pour en déloger les émigrés. Le prince leur donna mille francs. « N'est-il pas « singulier, dit-il en riant à l'un de ses offi- « ciers, que je sois le réparateur des torts de

« messieurs les républicains? » Une chose bien plus singulière qu'on lui apprit, c'est qu'on avait su que le chef de cette famille était un jacobin des plus enragés du pays. « Eh bien! répliqua-« t-il, cela prouve en faveur de ma réputation « d'humanité; il a plus compté sur un Bourbon « que sur les citoyens représentans, et il n'a « pas eu tort. Que n'ai-je assez d'argent pour « indemniser tous ces bons villageois, sans « distinction de parti! La seule différence que « je mettrais en eux, c'est que je commencerais « par les royalistes. »

Il n'est que trop vrai que sur tous les points du territoire évacué, les malheureux royalistes restaient à la merci de leurs cruels adversaires, et ne trouvaient nuls secours dans leur affreuse position: c'était la pensée la plus affligeante pour les émigrés qui, en outre d'une existence si pénible, si périlleuse, avaient encore à souffrir moralement, en laissant de dévoués compatriotes en proie aux persécutions des partisans du système républicain.

Le corps de Condé vint prendre ses quartiers d'hiver dans le Brisgaw, où le prince fit publier dans les cantonnemens cet ordre du jour si honorable, daté de Lahr, le 31 décembre.

« La multiplicité des occasions où la noblesse

française, tous les corps et les individus qui composent cette armée, se sont distingués dans tout le cours de cette campagne, m'a fait craindre de la fatiguer de remercîmens trop répétés, si je les lui adressais à chaque affaire heureuse, où elle a si bien su se rendre digne d'elle-même. J'ai donc cru devoir attendre la fin de nos travaux pour remplir ce vœu de mon cœur. C'est avec la plus grande satisfaction que je m'y livre aujourd'hui, en exprimant à l'armée tout l'intérêt, tout l'attachement, toute l'admiration que m'inspirent ces sacrifices si méritoires et si soutenus, cette patience à toute épreuve, cette valeur tantôt ardente et tantôt froide, et toujours à propos, dont j'ai été assez heureux pour être témoin. Avec de pareils soldats, un général a bien peu de chose à faire; il les suit plutôt qu'il ne les mène, il partage leurs succès, mais il leur doit tous les siens.

« Ce n'est pas sans avoir le cœur déchiré de tout le sang précieux que j'ai vu répandre; mais c'est avec autant de reconnaissance que de sensibilité que je félicite tous mes braves compagnons d'armes de la gloire dont ils se sont couverts, présage heureux de celle qui les attend la campagne prochaine. Quel que soit leur sort, quel que soit le pays qui leur soit destiné

par les princes et les puissances coalisées, l'armée doit être bien sûre que tout ce que j'ai vu d'elle ne peut que redoubler (s'il est possible) les sentimens affectueux et tendres que j'ai voués dans tous les temps à la noblesse française, au vrai militaire français : je me trouverai bien heureux si je puis leur rendre quelquefois utile, par la suite, le reste d'une vie que je consacre, comme eux, à la cause, au service de mon roi. Faibles sans doute par le nombre, mais forts de nos sentimens et de notre énergie, ne nous effrayons pas des succès momentanés du crime; portons nos regards sur l'avenir, et ne doutons pas un seul instant que tant de travaux, de fatigues et de dangers, et surtout de constance à les braver encore, nous ramèneront enfin des jours plus tranquilles et plus heureux. »

Hélas ! combien ils étaient encore éloignés ces jours où devait se terminer l'exil de tant de braves dévoués à leur prince malheureux ! combien d'entre eux devaient arroser de leur sang une terre étrangère, et expirer loin du sol qui les avait vu naître !

Sur la fin de l'année 93, le duc de Brunswick demanda son rappel de l'armée ; nous extrairons de la lettre qu'il écrivit à ce sujet à son souverain, les passages suivans : « Le manque

« d'ensemble, l'égoïsme et l'esprit de cabale
« ont détruit pendant deux campagnes de suite
« les mesures prises, et fait échouer les plans
« combinés des armées coalisées... Si j'avais été
« seul et libre, les choses se seraient passées
« d'une autre manière... Les mêmes raisons
« diviseront les puissances coalisées, qui les
« ont divisées jusqu'ici; les mouvemens des ar-
« mées en souffriront comme ils en ont souf-
« fert... Lorsqu'une grande nation, telle que
« la Française, est conduite par la crainte du
« bourreau et le fanatisme de la liberté, une
« même volonté, les mêmes principes doivent
« présider aux opérations des puissances belli-
« gérantes; mais lorsqu'au lieu de cela chaque
« armée agit seule par elle-même, sans aucun
« plan fixe, sans unité, sans principes et sans
« méthode, les résultats sont tels que nous les
« avons vus... tout est à craindre si la con-
« fiance, l'harmonie, l'unité de principes, de
« sentimens et d'actions, ne prennent bientôt
« la place des sentimens opposés, qui depuis
« deux ans sont la cause de tous les malheurs...
« En coalition il faut un seul but, les mêmes
« vues, ou tout est perdu. Une armée est sem-
« blable au corps humain. Le cœur donne le
« mouvement à tous les membres. S'il y a

« contrariété dans le jeu de la machine, la « mort arrive bientôt. »

Ces réflexions du général prussien sont claires et positives ; l'historien doit les recueillir précieusement pour l'explication des succès inouïs des républicains, chassant de leur territoire, de la manière la plus victorieuse, des armées que l'on croyait voir marcher sur Paris à pas de géant. Le duc de Brunswick obtint sa retraite et fut remplacé par le maréchal Mollendorf.

Nous avons vu que monseigneur le prince de Condé avait établi son quartier-général dans la petite ville de Lahr. Dans un des hôpitaux formés à la hâte pour les corps de son armée, on amena deux jeunes chasseurs, l'un et l'autre blessés mortellement dans les dernières affaires.

On les connaissait seulement comme deux amis d'enfance, et on les avait vu constamment se donner des marques d'une sincère affection. L'un d'eux venait d'expirer, celui qui lui survivait se livra à toutes les démonstrations de la douleur la plus vive. Se jetant sur ce corps inanimé il s'écria, au grand étonnement de tous les spectateurs : « *O ma sœur! ma sœur!* « je te rejoindrai bientôt! oui, nous rejoindrons « bientôt notre malheureux père! » Interrogé,

il répondit qu'il n'avait plus rien à dissimuler, et que puisqu'il allait incessamment paraître devant Dieu, à qui il demandait pardon d'avoir peut-être manqué à la décence, en prenant un habillement d'homme, il déclarait son sexe; qu'il était une femme; que comme sa malheureuse sœur, il s'était travesti, pour échapper aux massacres du Comtat-Vénaissin, où son père, Autrichien d'origine et simple ouvrier, avait été massacré comme aristocrate, par Jourdan le coupe-tête. Il ajouta, que toutes deux errantes pendant long-temps par la France, s'étaient enfin soustraites aux horreurs qui n'avaient point cessé de les affliger jusqu'à leur arrivée en Allemagne, où elles avaient pris du service dans les corps levés pour le compte du prince de Condé. A peine cette intéressante victime des fureurs révolutionnaires eut-elle achevé ces mots, qu'elle se jeta de nouveau sur le corps de sa sœur, en fondant en larmes; et dans la même journée elle rendit le dernier soupir.

Dans ce même cantonnement, des paysans, en labourant un champ, découvrirent des urnes sépulcrales remplies d'ossemens humains et de médailles romaines; ils firent hommage de ces antiquités à monseigneur le prince de

Condé, auquel tous les habitans de la contrée prodiguaient les marques du plus sincère amour comme de la plus profonde vénération. Le prince témoigna à ces bonnes gens combien il était sensible à leur attention délicate ; puis examinant les restes humains contenus dans les urnes, il dit, en s'adressant aux officiers qui l'entouraient : « Ces Romains sont morts « loin des murs où ils reçurent la vie ! l'am- « bition les entraînait à cinq cents lieues de « leur pays natal ; et c'est le sort réservé aux « conquérans, que de laisser leurs dépouilles « dans des terres étrangères, à une longue « distance des tombeaux de leurs ancêtres. « Mais nous, qui ne voulons point envahir ; « nous, armés pour la justice, où laisser nos « tristes restes ? » Toutes les actions, toutes les paroles de ce prince, respirent la philantropie la plus douce, comme le plus vif et le plus pur amour de la patrie.

FIN DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNAGES

CITÉS DANS LE PREMIER VOLUME.

A.

B.

C.

D.

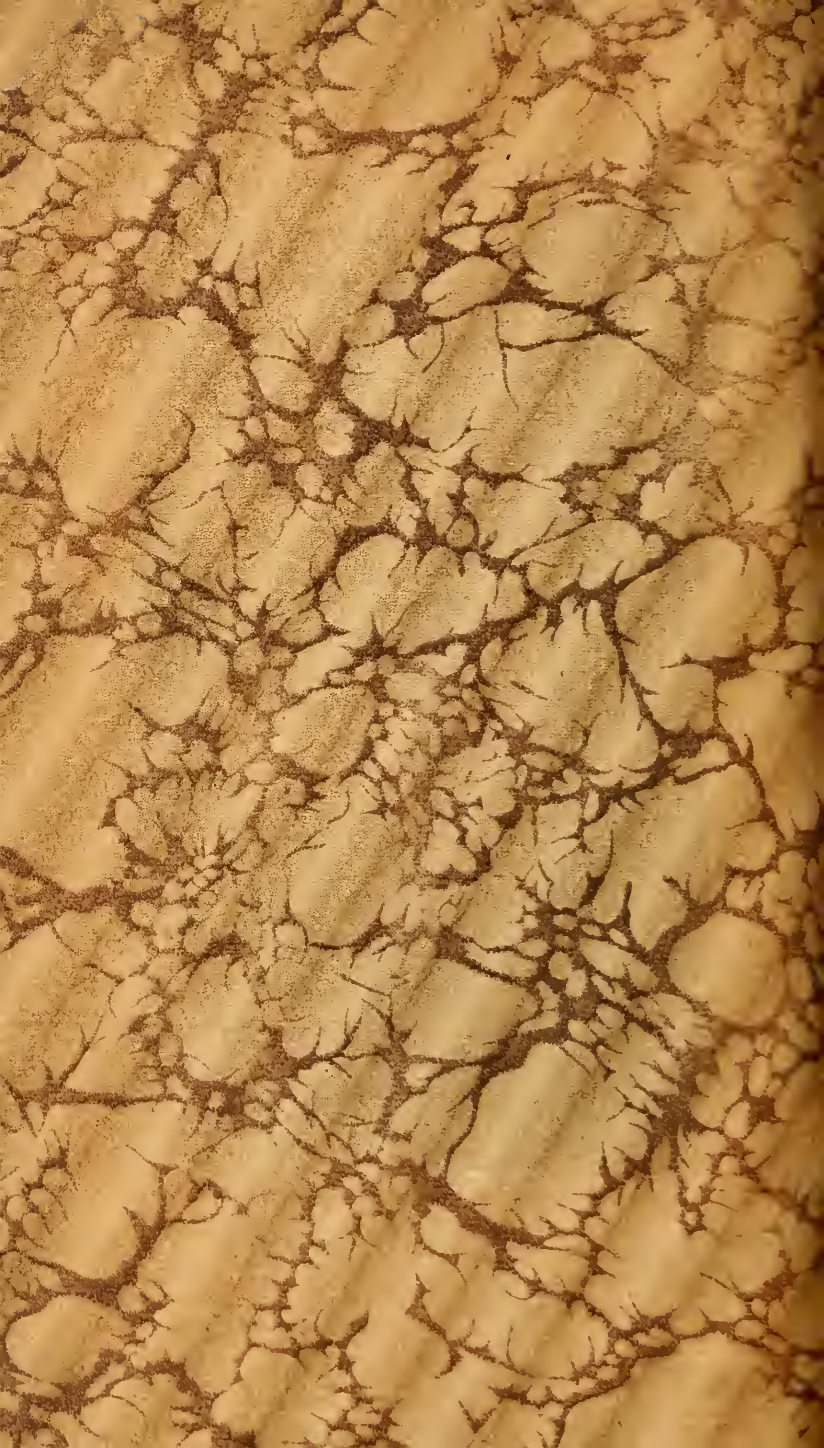
MM. Pages.

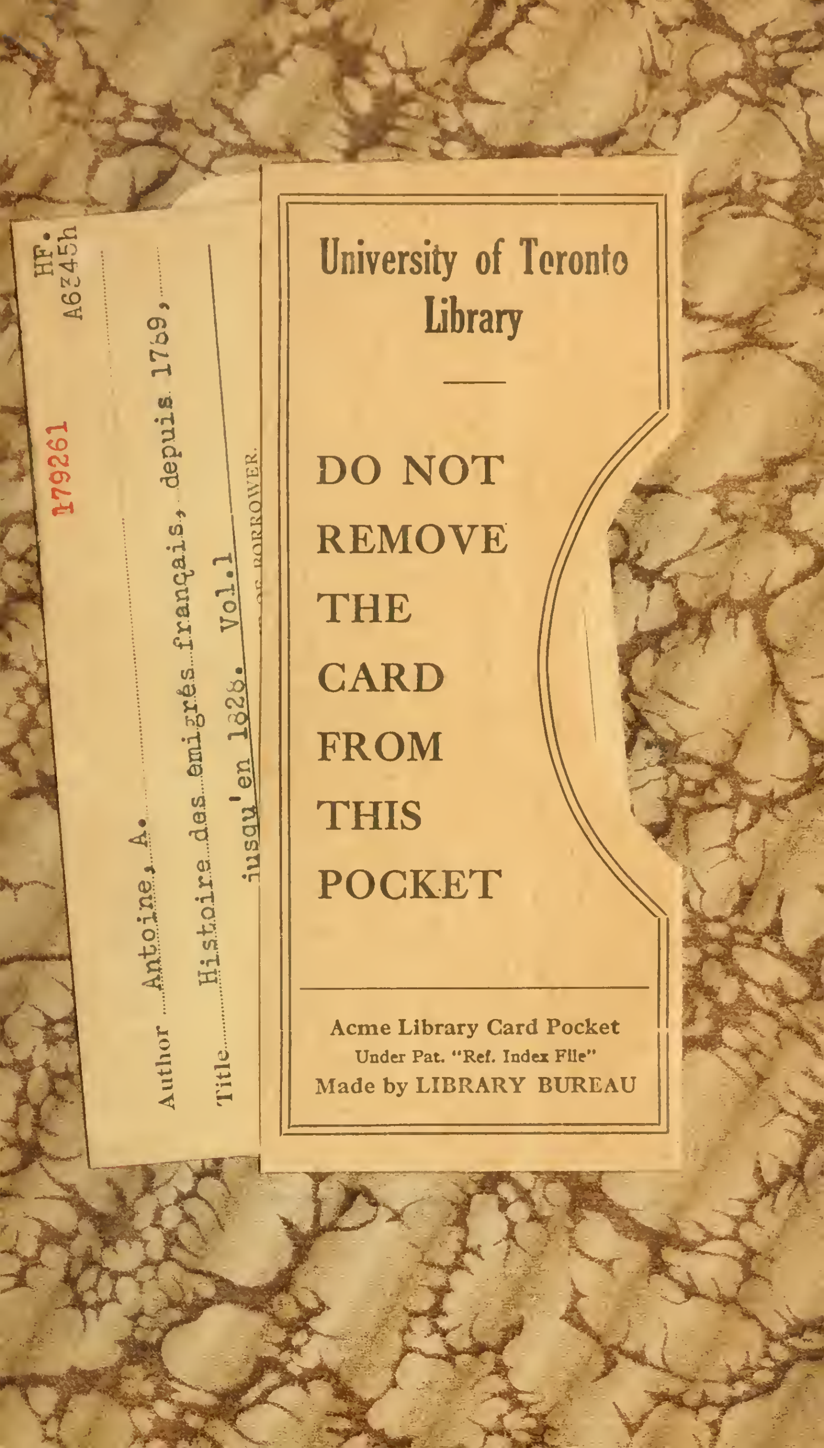
E.

O.

V.

FIN DU PREMIER VOLUME.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
HF.
A6345h
179261
Author Antoine, A.
Title Histoire des emigrés français, depuis 1789,
jusqu'en 1828. Vol.1

